Le Monde

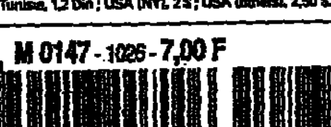
CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16096 – 7 F

SAMEDI 26 OCTOBRE 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1026 - 7,00 F



Les pays du tiers-monde sont les victimes d'un trafic criminel de faux médicaments

La contrefaçon pharmaceutique peut atteindre 60 % du marché dans certains pays d'Afrique

FAUX VACCINS, faux antibiotiques, fausses pilules ne contenant que de la farine ou de l'amidon, flacons de sirop remplis d'antigel pour moteurs : la contrefaçon pharmaceutique ou l'escroquerie pure, aux conséquences parfois mortelles, est un secteur en pleine expansion, comme l'établit l'enquête du *Monde*. Il est difficile d'en mesurer l'ampleur exacte, mais l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'au moins 7 % des médicaments vendus chaque année sur la planète sont des « *faux* ». Un taux qui peut atteindre 30 % au Brésil et 60 % dans les pays africains.

Des laboratoires clandestins réussissent à mettre la main sur les secrets des méthodes de fabrication, copient les emballages d'origine de firmes européennes ou nord-américaines et parviennent, par le biais de services douaniers corrompus, à mettre ces produits sur le marché. Le tiers-monde, en particulier l'Afrique, est la première victime de ces trafics criminels. Au Nigeria, en 1990, 109 enfants sont morts après avoir ingurgité de l'antigel présenté comme un sirop médicamenteux. D'étranges vaccins contre la méningite, portant l'estampille Mérieux, ont par ailleurs circulé l'année dernière au Niger.



L'Europe est relativement épargnée par ce problème grandissant mais Interpol a déjà signalé que des « *labos* » clandestins existent en Italie, en Espagne ou en Grèce et que la Belgique est utilisée comme « *pays de transit* ». Soucieux de protéger ses brevets et son image de marque face à des réseaux souvent difficiles à identifier et qui s'étendent aujourd'hui à la Russie et à l'Europe de l'Est, les professionnels de l'industrie pharmaceutique ont recours à des détectives privés, basés notamment à Londres, qui s'efforcent de démanteler les filières criminelles.

Les grands laboratoires réclament des Nations unies, de l'OMS, de l'Unicef et de la Banque mondiale « *une réaction politique forte* » afin d'« *éviter une catastrophe* ». « *Personne ne doit oublier que* (ce commerce) *est un crime* », nous déclare Jean François Gaulis, au nom de la Fédération internationale des industries du médicament.

Lire page 2

Les policiers se mobilisent contre la réforme de leurs horaires

***LA FÉDÉRATION** autonome* des syndicats de police (FASP) a lancé, jeudi 24 octobre, un mot d'ordre de grève des contraventions. La FASP entend protester contre la réforme des horaires policiers, qui devrait mettre fin au système des « 3-2 » – trois jours de travail, deux jours de repos. Ce système les autorise jusqu'à présent à cumuler, sur trois jours, un grand nombre d'heures de travail, séparées par des temps de repos très courts, et de bénéficier de quarante-huit heures de congé.

Dans un rapport, le médecin chef de la police estime que ce système, concédé en 1984 par le gouvernement socialiste, favorise les états dépressifs et évoque un véritable « *désastre humain* ». Selon la direction de la police nationale, cette organisation a fait perdre l'équivalent en disponibilité de plusieurs milliers de fonctionnaires.

Lire page 10

Les concerts londoniens reçoivent des claques

LONDRES
de notre correspondant

Il n'est pas toujours facile d'obtenir des places pour les concerts à Londres, l'un des hauts lieux de la musique. L'opéra est hors de prix et la dernière soirée des *Promenades Concerts* de la BBC se joue à guichets fermés. C'est un privilège que de pouvoir taper des mains en cadence en écoutant *Pump and Circumstances* dans une ambiance de carnaval.

Pourtant, si l'on en croit *The Independent*, le succès des spectacles musicaux n'est pas si évident. Les mélomanes ne s'arrachent pas les billets pour tous les concerts. Au point que les organisateurs ont recours à des subterfuges pour « *remplir les salles* ». C'est ce que l'on appelle, en termes populaires, « *bums for seats* »... Ce qui se peut se traduire par : mettre des fesses sur les sièges.

Selon le quotidien londonien, on fait souvent appel à un cuisinier de l'University College de la capitale. Depuis douze ans en effet, quand il ne remplit pas les plateaux-repas des malades et du personnel, Frank Raulston reçoit des centaines de billets gratuits, à charge pour lui de s'assurer que des spectateurs seront bien assis dans la salle et que le soliste ou le chef d'orchestre n'aura pas l'humiliation de jouer devant des banquettes vides.

« *Je ne fais pas un sou*, confie très librement ce gâte-sauce. *Le seul plaisir que j'ai, c'est d'aller au concert. Avec le temps, je suis devenu mélomane, mais il m'a fallu rester assis des centaines d'heures en écoutant pas mal de musique nullissime. On m'utilise parce que je garantis mon service. Les sponsors n'aiment pas voir de leur loge des salles vides, c'est pourquoi on fait appel à des gens comme moi.* » Ainsi, le cuisinier distribue-t-il ses billets au personnel de cinq hôpitaux et dans des associations locales.

A l'en croire, il est souvent appelé à la rescousse pour « *ces machins modernes que l'Arts Council s'obstine à programmer alors qu'ils n'intéressent personne* ». Mais on a même fait appel à des « remplisseurs » professionnels pour Sir Simon Rattle et Sir Georg Solti, raconte *The Independent*. Pour un concert au Royal Festival Hall du London Philarmonic et du Royal Philarmonic, 1 000 des 2 700 places avaient été données pour éviter que le *maestro* puisse apercevoir un fauteuil d'orchestre vide. Dans d'autres cas, les places sont bradées à 2 livres (16 francs).

Le bonheur des uns faisant le malheur des autres, ces révélations ont suscité de vives réactions. Certains y voient une fraude à la subvention « *contraire à l'éthique* » et réclament des contrôles plus sévères.

Magnanime, l'Arts Council reconnaît l'existence de ces pratiques, mais affirme que les orchestres lui communiquent le nombre de places effectivement vendues. Au surplus, demande-t-il, pourquoi se plaindrait-on de ces subventions déguisées ? Elles ouvrent le monde de la musique à un public nouveau qui peut, comme le montre l'exemple de Frank Raulston, se prendre au jeu.

Patrice de Beer

L'Autriche et les pillards nazis

LA FIRME anglo-américaine de ventes aux enchères Christie's dispersera, les 29 et 30 octobre à Vienne (Autriche), plus de huit mille objets d'art pillés par les nazis avant et pendant la deuxième guerre mondiale. Cette vente, organisée essentiellement au profit de la Fédération des communautés juives d'Autriche, soulève la question des responsabilités gouvernementales autrichiennes dans la conservation, la dispersion et la restitution des œuvres à leurs propriétaires. Ces dernières étaient conservées dans l'ancienne chartreuse de Mauerbach, près de Vienne, dont l'accès, strictement réglementé, était presque impossible.

Lire page 28

Penser autrement l'immigration

DANS LE DÉBAT sur l'immigration, rien ne sera désormais comme avant l'évacuation des sans-papiers de l'église Saint-Bernard. Jamais sans doute les hypocrisies et les faux-semblants qui piègent depuis presque quinze ans le débat politique ne sont apparus à ce point au grand jour. Charles Pasqua l'avait promis en 1993 : les rigueurs de sa loi seraient le prix à payer pour « régler » la question et clouer le bec au Front national sur le sujet dont il fait son miel. Au nom de la fermeture des frontières rebaptisée « *maîtrise de l'immigration* ».

Trois ans après, on est très loin du compte. Dans le jeu de balance complexe qui oppose libertés publiques et répression, la France a perdu sur les deux tableaux. Non seulement les excès de la loi Pasqua ont réduit le champ des libertés en entravant le regroupement des familles et les mariages « mixtes », mais l'efficacité des procédures de reconduite à la frontière n'a pas été améliorée. A cet égard, la démonstration infligée par l'épilogue de l'affaire de Saint-Bernard – sur 220 Africains en situation irrégulière, seuls 13 ont été reconduits dans leur pays – aura été radicale. La gestion calamiteuse du dossier par Jean-Louis Debré aura abouti à mettre en lumière l'inefficacité des lois de son prédécesseur et l'impuissance de l'Etat à maîtriser l'immigration, un des rares domaines où les électeurs le créditent d'une réelle marge de manœuvre.

Certes, la fermeté du gouvernement dans l'évacuation de l'église lui a valu d'immédiats bénéfices politiques. Certes, il a réagi aux événements en relançant un travail de réforme des lois sur l'immigration (*Le Monde* du 9 octobre). Equilibré dans sa version actuelle, le projet de texte contient des dispositions répressives censées satisfaire l'opinion et des mesures libérales qui tendent à reconnaître certaines impasses des lois Pasqua et à tirer les leçons de l'épopée de Saint-Bernard. Côté répressif, il s'agit de faciliter les reconduites à la frontière en retardant l'intervention du juge judiciaire et en l'empêchant de remettre en liberté les étrangers sans papiers jusqu'à l'intervention de la cour d'appel. Côté libéral, le gouvernement veut faciliter la régularisation de certaines familles et des couples « mixtes » afin d'éviter de nouvelles flambées de colère.

Philippe Bernard

Lire la suite page 16

La City après le « big bang »



SIR NICOLAS GOODISON

***LE 27 OCTOBRE 1986**, la City* modifiait radicalement ses règles de fonctionnement pour se lancer dans une libéralisation sans frein. Sir Nicolas Goodison, président du London Stock Exchange de 1976 à 1989, juge très positif le bilan du « big bang ». Mais les scandales se sont multipliés.

Lire page 19

Ce numéro comporte un supplément « Terres d'Asie », folioté I à VI, entre les pages 18 et 19.

TIERS-MONDE L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'au moins 7 % des médicaments vendus chaque année sur la planète sont en réalité des contrefaçons. Les produits originaux peuvent être remplacés par du café, du sucre ou des mixtures parfois toxiques. ● AU NIGERIA, en 1990, 109 enfants sont morts après avoir ingurgité du sirop contenant en fait de l'antigel pour moteur. Selon Médecins sans frontières, de faux vaccins anti-méningite circulaient l'année dernière au Niger. Les pays d'Afrique et du tiers-monde sont particulièrement touchés par ces « faux ». ● DES POLICES PRIVÉES sont employées par les laboratoires pharmaceutiques officiels pour tenter de démanteler les réseaux clandestins, qui sont devenus parfois sophistiqués et dont le chiffre d'affaires annuel atteindrait l'équivalent de 80 milliards de francs.

Faux médicaments : enquête sur un trafic criminel

Dans les pays africains, 60 % des médicaments vendus peuvent être des faux contenant de l'eau ou des substances toxiques, qui ont entraîné la mort de centaines d'enfants dans le tiers-monde. L'Organisation mondiale de la santé et l'industrie pharmaceutique tirent le signal d'alarme

DES ÉTALS de Lagos aux arrière-boutiques de Bangkok, le « business » de la contrefaçon pharmaceutique est en pleine expansion. Il n'est pas un pays du tiers-monde où l'on ne puisse dénicher, ici ou là, des pilules ou des cachets portant les références de laboratoires européens ou nord-américains.

Partout, des contrefacteurs plus ou moins qualifiés concoctent de faux antibiotiques, comme d'autres fabriquent de fausses montres de marque. A la différence près qu'une montre n'a jamais tué personne. Le médicament, lui, peut être dangereux. Soit parce qu'il est mal dosé. Soit parce que la préparation a été remplacée par un ersatz quelconque (café, sucre), inefficace contre le mal. Soit, cas extrême, parce que la mixture est toxique.

Plusieurs affaires ont confirmé la gravité de la situation. Au Nigéria, en 1990, 109 enfants sont décédés pour avoir ingurgité du sirop contenant en fait de l'antigel pour moteurs. Des cas similaires ont été signalés au Bangladesh : près de 250 enfants y sont morts entre 1990 et 1993. Plus récemment, au printemps 1995, une équipe de Médecins sans frontières (MSF) a signalé que de faux vaccins antiméningite circulaient au Niger.

Certes, il s'agit d'un problème récurrent, traité avec crainte par le milieu pharmaceutique. Mais tout indique que ces pratiques sont en nette augmentation. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'au moins 7 % des médicaments vendus chaque année sur la planète sont des faux. Ce taux peut atteindre 30 % au Brésil et 60 % dans les pays africains où la corruption et la déliquescence des structures sanitaires assurent aux contrefacteurs une totale impunité.

De l'avis général, aussi bien chez les professionnels du médicament qu'au sein de l'OMS, il n'a jamais régné une telle pagaille dans certains pays. Les organisations non gouvernementales tels que MSF ou Pharmaciens sans frontières dressent le même constat.

Dans un document daté du 30 septembre, la direction de MSF donnait à ses équipes les règles à suivre dans les pays en développement : *« Dans presque tous ces pays prolifèrent des produits pharmaceutiques et médico-nutritionnels sous-dosés, dégradés ou falsifiés. L'approvisionnement local est donc interdit tant que MSF ne sera pas capable de gérer des achats locaux sans risque. »*

Comment expliquer cette évolution ? D'abord, une évidence : ce type de fraude rapporte gros. Selon les estimations de l'OMS, le chiffre d'affaire annuel du secteur serait de 80 milliards de francs. Au Pakistan, il se vendrait ainsi, chaque année, pour 800 millions de francs de médicaments contrefaits. Le contrefacteur qui parvient à se procurer la « recette » d'un médicament économise en effet les coûts de recherche. Il pourra donc le vendre à des tarifs très compétitifs. En outre, il peut rogner sur les doses, donc produire à moindre frais. Il peut aussi, s'il est encore plus malhonnête, remplir ses pilules de farine ou d'amidon, une pratique courante en Afrique. Avec les techniques actuelles d'imprimerie, l'emballage et l'étiquetage ne posent aucune difficulté.

Reste à écouler la marchandise en évitant les contrôles douaniers. Un autre jeu d'enfant : les échanges internationaux ont pris un tel essor qu'il devient pratiquement impossible de suivre la trace d'un médicament. Un anticancéreux concocté au Bangladesh peut fort bien être vendu en Indonésie, transiter par les locaux d'un grossiste néerlandais et voyager à fond de cale jusqu'à la Sierra Leone.

Il en est de même avec la matière première utilisée pour la fabrication des cachets ou des pilules frauduleuses. Là aussi, tout s'achète et tout se vend, auprès d'intermédiaires établis à Hongkong et à Hambourg. Or le laborantin haïtien ou nigérian qui, en bout de course, devra traiter cette matière n'aura pas les moyens, techniques et financiers, d'en contrôler la qualité.

Les fraudeurs d'envergure sont passés de l'artisanat au professionnalisme, comme l'a indiqué au *Monde* un haut responsable de l'industrie pharmaceutique : *« Pour les médicaments assez sophistiqués, il existe des circuits spécialisés. Le trafic du principe actif* [la matière de base] *se fait au niveau de grandes organisations. Ensuite, cette matière est répartie vers des structures décentralisées, très mobiles, des petits labos qui travaillent sur une gamme de produits pendant six mois environ, avant de passer à autre chose. Croyez-moi, la difficulté, c'est d'inventer le médicament, pas de le copier. C'est difficile pour un néophyte, mais, pour un chimiste, ce n'est pas compliqué, et ces gens-là recrutent du personnel de haut vol. »*

Ces contrefacteurs doivent aussi leur prospérité à l'évolution sociale de certaines régions du monde. La crise due à la dévaluation du franc CFA a rendu l'Afrique francophone particulièrement vulnérable. Les hôpitaux eux-mêmes se tournent vers les marchés parallèles, dont les prix sont plus accessibles. D'où le succès, au Cameroun, des *« pharmacies gazons »*, les étals des vendeurs de rue.

INVESTIGATIONS LIMITÉES

La Fédération internationale des industries du médicament et l'OMS disposent de relais à travers le monde. Au Zimbabwe, au Togo, en Thaïlande, elles ont tenté de sensibiliser leurs correspondants à ces problèmes et de centraliser les informations sur ce sujet.

Une tâche difficile, car la plupart des pays touchés ne disposent pas des structures nécessaires pour mener des investigations. Bien des affaires ne sont donc jamais connues du public, ni même des autorités sanitaires, dans la mesure où il est presque impossible d'évaluer les conséquences réelles de la diffusion de produits toxiques. Les décès ne donnent lieu à aucune expertise. Ils sont généralement attribués à telle ou telle maladie endémique.

A l'OMS, quelques spécialistes travaillent néanmoins sur ces questions, en particulier le docteur néerlandais Martin Ten Ham, responsable de l'unité « sécurité des médicaments ». En avril 1992, il avait organisé une conférence sur ce thème, à Genève. Une autre est prévue en mars 1997. *« En cinq ans, rien n'a vraiment changé,* admet-il, un brin désabusé, *à l'époque, tout le monde avait dit qu'il fallait faire quelque chose ; or nous en sommes au même point, et le problème se développe. Il faudrait à tout prix renforcer la réglementation et les contrôles. »*

Les laboratoires officiels n'en demandent pas moins. Tous appellent à la *« mobilisation »*, mais rares sont ceux qui osent le dire publiquement, pour ne pas ternir leur image auprès du public occidental. De même, les poursuites judiciaires sont rarissimes. D'ordinaire, les « labos » renoncent à se lancer dans une vaine bataille juridique pour ne pas froisser les autorités du pays concerné. Ils préfèrent recourir à des détectives privés et envisagent de créer une agence commune, destinée à démanteler les réseaux.

Jean-François Gaulis, directeur des relations extérieures de la Fédération internationale des industries du médicament, estime indispensable une *« réaction politique forte »* pour *« éviter la catastrophe »*. Selon lui, la contrefaçon doit mobiliser les professionnels mais aussi la Banque mondiale, l'Unicef et l'OMS : *« Personne ne doit oublier que c'est un crime. »*

Philippe Broussard

L'Europe relativement épargnée

Jusqu'à présent, l'Union européenne a été plutôt ménagée. Les enquêteurs signalent bien l'existence de laboratoires clandestins en Italie, en Espagne et en Grèce, mais le phénomène paraît limité. En France ou en Grande-Bretagne, le marché fait l'objet de tels contrôles qu'une fraude de vaste ampleur est inimaginable. Un secteur semble néanmoins faire exception : celui des anabolisants, qui circulent souvent dans les salles de musculation.

L'Europe fait toutefois office de base de « transit ». En 1992, un rapport d'Interpol évoquait déjà l'existence d'une filière internationale : *« La Belgique est utilisée comme un pays de transit pour des produits fabriqués en Asie qui portent le label* "Fait en Belgique" *sans aucune autorisation. Les points de transit sont le port d'Anvers et l'aéroport bruxellois de Zaventem, avec pour destinations finales l'Afrique et l'Amérique du Sud. »* Dans ce même document, Interpol précisait que ces trafiquants ne se préoccupaient absolument pas de la qualité des produits.

Des détectives londoniens traquent les « faux » sous toutes les latitudes

LONDRES
de notre envoyé spécial

Les nouveaux Sherlock Holmes n'habitent pas Baker Street. Ils ont élu domicile à Holborn, un autre quartier de Londres, plus proche de la Tamise. Leurs locaux sont cossus. Dans le hall, un vigile surveille l'accès à l'ascenseur. Au cinquième étage, la société Carratu International prospère dans la lutte contre les contrefaçons. Sur la gauche, en entrant, une vitrine renferme d'ailleurs quelques pièces de sa collection : des parfums français, de la vodka russe, des insecticides... De parfaites imitations.

Dans la salle de travail, vingt-sept détectives au long-cours préparent leurs voyages ou rédigent des comptes-rendus d'enquête. Ces « privés » traquent le faux sur toute la planète. Attention, le faux haut de gamme et non la copie d'arrière-boutique ! Engagés par les entreprises soucieuses de protéger leurs brevets, ils se font fort de remonter les filières. Une fois le dossier constitué, leur client engage, s'il le souhaite, des poursuites judiciaires. Lorsqu'il est impossible d'attaquer le contrefacteur installé dans un pays juridiquement hors d'atteinte, la « victime » peut en effet tenter de poursuivre l'importateur, s'il est établi, lui, dans un pays de droit.

En créant cette société en 1963, Vincent Carratu, ex-policier de Scotland Yard, avait deviné l'évolution du commerce mondial. Trente-trois ans plus tard, alors que son fils Paul a pris sa succession, Carratu International a élargi son champ d'action aux médicaments. Un marché en pleine expansion. Selon Paul Carratu, une dizaine de laboratoires font appel à ses services. Discrétion garantie car ces clients de renom n'apprécient guère de voir leur image ternie par une histoire de fraude. La société londonienne entretient le mystère sur ses techniques d'infiltration. Chaque cas requiert, paraît-il, une préparation qui peut durer jusqu'à six mois. Une fois formé, l'enquêteur se rend sur le « terrain ».

PIÈGES A DÉJOUER

Par diverses méthodes d'approche, en se faisant par exemple passer pour un grossiste, il effectue des « coups d'achat » auprès d'un fabricant. Il doit parfaitement maîtriser son sujet pour déjouer les éventuels pièges de l'adversaire : avoir de solides connaissances en chimie et en pharmacologie, disposer d'une couverture fiable, comme une société dûment déclarée...

Ces missions, si délicates soient-elles, sont moins périlleuses que celles portants sur d'autres produits : *« Nous sommes parfois suivis et photographiés,* poursuit cet enquêteur, *mais c'est rarement dangereux. Nous avons affaire à des malfrats en cols blancs, pas à des hommes de mains. Ce sont de vrais professionnels. Dès qu'une méthode d'infiltration est connue dans le milieu, nous devons en inventer une nouvelle. »* Les pilleurs de brevets sont très méfiants : un important faussaire espagnol dispose de ses propres « privés », chargés d'enquêter sur les clients suspectés d'appartenir à Carratu International !

Dans son bureau, M. Carratu a affiché un planisphère. Des points rouges marquent les endroits où ses limiers se sont rendus. Le Brésil, l'Inde et la Chine tiennent la vedette. En Europe, des laboratoires italiens et espagnols fournissent de la marchandise de qualité. En outre, ces deux pays serviraient de porte d'accès à l'Union européenne pour des produits d'origine douteuse : *« Leurs services douaniers sont inefficaces et corrompus,* accuse Paul Carratu. *En revanche, la France et la Grande-Bretagne sont bien protégés. »*

A l'Est, la situation paraît encore plus alarmante : *« L'ancien bloc communiste a tout pour réussir,* estime-t-il, *des forces de police inexistantes, des usines de haute technologie, des moyens humains et financiers sous contrôle du crime organisé. D'ailleurs, les Italiens et les Espagnols traitent déjà avec les Russes, ils paient cash ! Donnez-leur encore un peu de temps et les Russes comme les Polonais feront du bon boulot. Là-bas, c'est le Far West ! D'ici deux ou trois ans, ce sera un vrai cauchemar. »*

Ph. Br.

Du Nigeria au Niger, d'étranges vaccins contre la méningite

SUR LE FRONT du faux médicament, le Nigeria tient la vedette. Il n'est pas un colloque international, pas une étude d'experts qui ne mettent en cause cet eldorado des contrefacteurs. En dépit des efforts indéniables des autorités locales, les marchés parallèles continuent de prospérer. Il est vrai qu'avec seulement une vraie pharmacie pour 20 000 habitants ce pays de 120 millions d'habitants constitue une terre de choix pour les margoulins en tout genre.

Depuis le début des années 80, le Nigeria fait même figure de plaque tournante pour l'ensemble du continent africain. On y trouve aussi bien des faux médicaments provenant d'Asie que des produits locaux, plus ou moins dangereux. La concurrence est rude entre les faussaires : on a compté jusqu'à vingt-quatre copies différentes de la Terramycine, un antibiotique des laboratoires Pfizer. Les Nigérians sont si productifs qu'ils approvisionnent le Niger, le Cameroun ou encore le Bénin.

Le dernier scandale en date a fait grand bruit dans l'industrie pharmaceutique. Car il ne s'agissait pas, cette fois, de copies d'antibiotiques ou de bouteilles de sirop remplies d'antigel (109 enfants morts en 1990), mais de vaccins contre la méningite offerts officiellement par le Nigeria au Niger au mois de mars 1995.

Les faits sont connus, du moins dans leurs grandes lignes. En février 1995, une épidémie de méningite touche le Niger, l'un des pays les plus pauvres du monde. Une équipe belge de Médecins sans frontières (MSF) se rend sur place.

Le 22 mars, c'est au tour du voisin nigérian de proposer son aide sous forme d'un don officiel : 68 000 doses de vaccins de marques Mérieux (un laboratoire français) et Smithkline Beecham (un laboratoire britannique). Quatre jours plus tard, le 26 mars, le gouverneur de l'Etat nigérian du Sokoto offre à son tour 20 000 doses au profit du département de Tahoua, au Niger.

Au total, 88 000 doses, présentées en vrac, sont fournies par le Nigeria. Le stock est regroupé à Tahoua, dans deux pièces réfrigérées. Quatre membres de MSF-Belgique se chargeront de vacciner la population, jusque dans les villages les plus reculés. *« Ils se sont rendus en brousse, à Madoua, à douze heures de piste de Tahoua,* se souvient Ginette Marchant, coordinatrice de la mission Niger 95. *Les doses leur paraissaient suspectes, elles se diluaient mal, il y avait des filaments noirs. Dans l'urgence, ils ont continué de vacciner en se disant qu'il s'agissait quand même d'un don d'Etat à Etat et qu'une contrefaçon était donc inimaginable. »* A Madoua, trois mille personnes seront vaccinées avec le produit douteux.

DE L'EAU, JUSTE DE L'EAU

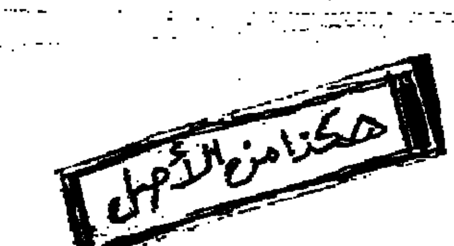
De retour en Belgique, à la fin de la mission, l'équipe de MSF transmet les vaccins suspects aux laboratoires concernés. Après expertise, Mérieux confirme qu'il s'agit de faux, non toxiques mais sans aucun principe actif. De l'eau, juste de l'eau. En outre, les références de l'étiquetage (D1390) sont inexactes. Elles correspondent à un lot vendu à l'Unicef-Nigeria au printemps 1991. Les faussaires ont utilisé de vieilles références et un ancien logo de la firme lyonnaise pour habiller leurs copies.

Le Nigeria serait-il impliqué dans cette opération ? Tous les vaccins étaient-ils des faux ? Les Anglais de Smithkline préfèrent ne rien savoir : ils n'engagent aucune poursuite. Sans doute parce que ce pays est un client dont il importe de ménager la susceptibilité. Mérieux, en revanche, porte l'affaire devant la justice. Mais l'enquête, confiée au juge d'instruction lyonnais Philippe Courroye, se révèle délicate. Le volet africain pose problème : les commissions rogatoires adressées au Niger et au Nigeria, le 8 août 1995, en vue d'une collaboration resteront sans réponse.

A l'évidence, l'enquête est vouée à l'enlisement car le Niger entend éviter toute brouille avec son voisin. Quant au Nigeria, il fait le dos rond et nie toute responsabilité. Son ambassade à Paris a même assuré au *Monde* que les vaccins étaient de *« bonne qualité »*. Saura-ton jamais la vérité ? Une infirmière de MSF, Suzanne Renard, a pu retourner dans la région de Tahoua, durant l'été 1995, pour savoir ce qu'étaient devenus les stocks restants. *« On m'a répondu qu'ils avaient été brûlés »*, se souvient-elle. En revanche, il lui a été impossible de savoir si des personnes étaient décédées faute d'avoir reçu un bon vaccin. Plusieurs sources ont indiqué au *Monde* que le bilan de trois mille morts, évoqué dans la presse française au mois d'août 1996, ne reposait sur aucun constat médical. *« D'après les autorités sanitaires locales, personne ne s'est plaint d'effets secondaires,* confirme Mme Renard, *mais tout cela est difficilement vérifiable. »*

Ph. Br.





هكذا من الأصل

Le Zaïre, le Rwanda et le Burundi sont pris dans la tourmente de l'après-génocide

Kinshasa porte plainte contre les gouvernements des deux pays

Les combats ont fait rage, jeudi 24 octobre, dans l'est du Zaïre. Le chef du gouvernement zaïrois, Kengo Wa Dondo, en visite à Bruxelles, a appelé le Rwanda à « se retirer » de son pays. Kinshasa accuse le Rwanda, mais aussi le Burundi, d'ingérence aux côtés des Banyamulenges, ces Tutsis (zaïrois) qu'affrontent les troupes zaïroises. Selon l'ONU, 265 000 réfugiés hutus burundais et rwandais et 10 000 paysans zaïrois fuient les combats.

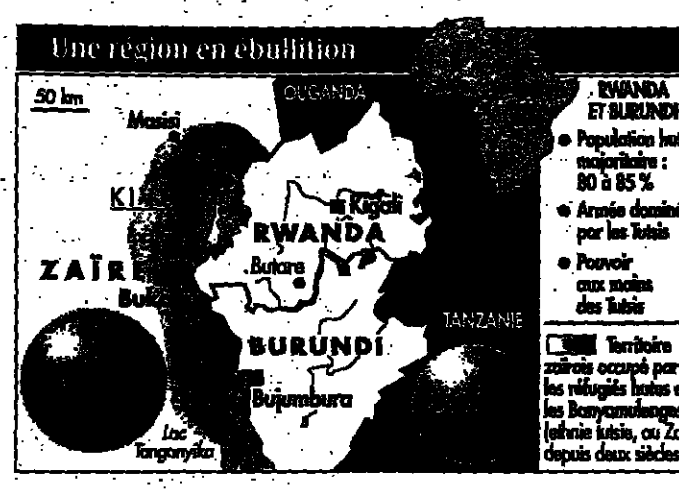
DES DIZAINES de milliers de réfugiés, encore une fois, poussés sur les chemins de l'exode... La région des Grands Lacs va-t-elle connaître une nouvelle « *catastrophe humanitaire* », après le génocide au Rwanda et la guerre civile au Burundi ? Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) la redoute et vient de tirer le signal d'alarme.

Le danger est tel qu'en dehors de cette partie de l'Afrique, où cette énième tragédie était déjà annoncée par certains dirigeants, on commence à se mobiliser pour des interventions diplomatiques d'urgence, faute de mieux. Les Etats-Unis, l'ONU, l'Union européenne (UE), et au sein de celle-ci, la Belgique et la France notamment, multiplient les contacts pour tenter d'arrêter les combats dans l'est du Zaïre et empêcher que ceux-ci ne dégénèrent en conflit ouvert entre ce pays, le Rwanda et le Burundi.

Le Zaïre a annoncé, jeudi 24 octobre, qu'il allait porter plainte devant le Conseil de sécurité des Nations unies contre « *l'attaque* » par le Rwanda et le Burundi de ses provinces du nord et sud-Kivu, où s'affrontent depuis septembre militaires zaïrois et Banyamulenges, membres d'une ethnie tutsie, originaire du Rwanda mais établie au Zaïre depuis près de deux siècles.

A Bruxelles, des diplomates européens, français et belges, entre autres, cherchaient à mettre sur pied une rencontre entre le premier ministre zaïrois, Kengo Wa Dondo, et son homologue rwandais, Pierre Célestin Rwigema. La Belgique est l'ancienne puissance coloniale au Zaïre, au Rwanda et au Burundi et la France a renoué, cette année, avec le régime zaïrois du président Mobutu Sese Seko. Lequel, accusé d'entraves aux tentatives de démocratisation à Kinshasa, avait été auparavant, boycotté par Paris, Bruxelles et Washington.

A Paris, le chef du gouvernement zaïrois s'était entretenu, la veille, avec le ministre délégué à la coopération, Jacques Godfrain. A Washington, le gouvernement américain – qui, depuis des mois, craint une explosion dans la région des Grands Lacs, avant les élections aux Etats-Unis – avait demandé, mercredi soir, à ses ambassadeurs au Zaïre et au Rwanda d'intervenir pour tenter de faire cesser les combats, et avait indiqué que des diplomates allaient être envoyés à Bukavu, capitale du sud-Kivu.



Les conflits ethniques aux abords des Grands lacs, notamment au Burundi et au Rwanda, sont séculaires. Entre Hutus et Tutsis, les trente dernières années ont été rythmées par plusieurs vagues d'affrontements pour le pouvoir et de massacres. Les premiers sont largement majoritaires au Rwanda comme au Burundi, deux petits pays très densément peuplés (environ sept millions d'habitants pour chacun). Les Hutus représentent 80 à 85 % de la population dans les deux cas.

En avril 1994, alors que ceux-ci détenaient l'essentiel du pouvoir et contrôlaient la majeure partie de l'armée, les plus extrémistes ont profité de l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, un Hutu, pour donner le signal du génocide. Plus de 500 000 personnes, tutsies pour la plupart, mais aussi des Hutus modérés, ont été massacrées en quelques semaines.

PAUVRE GÉANT

Redoutant des représailles de la guérilla tutsie, qui allait s'emparer de Kigali et du pouvoir en juillet, des centaines de milliers de Hutus ont ensuite fui le pays. Cette situation et la mort du président burundais, tué en même temps que son homologue rwandais, un Hutu, lui aussi, ont immédiatement aggravé les tensions au Burundi. Le pouvoir, partagé entre Tutsis et Hutus, a été rapidement paralysé, tandis que l'armée restait dominée par les Tutsis. D'où une guerre civile de moins en moins larvée, jusqu'à ce que, cette année, en juillet, les militaires s'emparent du pouvoir, plaçant l'un des leurs à sa tête, le major Pierre Buyoya, et provoquant un embargo contre eux de la part des pays voisins, qui espérent de cette façon – faute de pouvoir créer une force d'interposition – contraindre les nouveaux dirigeants de Bujumbura à des négociations avec la rébellion hutue.

Aujourd'hui la région compte plus de deux millions de réfugiés hutus burundais ou rwandais, 1,2 million au Zaïre et 830 000 en Tanzanie. Ce sont ces énormes déplacements de population qui continuent de faire de la région des Grands Lacs une poudrière. La situation est particulièrement intenable au Zaïre, pauvre géant, ingouvernable et ingouverné, qui ne peut supporter longtemps un tel fardeau.

En 1995 et au début de cette année, les autorités de Kinshasa et la communauté internationale ont essayé en vain d'organiser le retour des Hutus rwandais. Kinshasa n'a cessé d'accuser les dirigeants tutsis de Kigali de ne rien faire pour faciliter ce retour et même de vouloir l'éviter. En revanche, les nouvelles autorités rwandaises ont souvent reproché aux forces armées zaïroises de ne pas contrôler assez les camps de réfugiés qui abritent nombre d'extrémistes hutus, responsables du génocide, qui tentent de mener une guerilla au Rwanda, à partir du Zaïre. Les incidents de frontière ont été fréquents, ces derniers mois entre le Zaïre et le Rwanda.

Dans ces conditions, les Banyamulenges, qui revendiquent la nationalité zaïroise, ont été pris entre deux feux. Ces Tutsis, devant l'afflux des réfugiés et des extrémistes hutus dans leur région, se sont sentis obligés de constituer des milices pour se protéger. C'était l'engrenage. Certains d'entre eux ont reçu un entraînement chez leurs « *frères* » du Rwanda. Et récemment, Kinshasa a accusé le régime de Kigali d'avoir infiltré des combattants banyamulenges au Kivu, via le Burundi. Maintenant Kinshasa affirme que des militaires rwandais – surtout – et burundais sont engagés sur le terrain.

LE RECOURS DE L'ARMÉE

Mais, les forces armées zaïroises peuvent être accusées à leur tour d'avoir un intérêt particulier à mener le combat contre les éléments armés banyamulenges. Ce sont elles, bien avant les autorités politiques de Kinshasa – initialement plus modérées – qui ont parlé d'« *état de guerre* ». Alors que le chef d'etat major, le général Eluki, affirmait cela le 10 octobre, le gouvernement suspendait dans le même temps le vice-gouverneur de la province du Sud-Kivu pour avoir tenu les mêmes propos, tout en se gardant de les reprocher au patron des armées.

Tandis que le président Mobutu, atteint d'un cancer, est éloigné du pouvoir, et que les premières élections démocratiques du pays sont prévues l'an prochain, l'armée peut être tentée de se présenter comme un recours pour assurer « *l'intégrité du territoire* ». Mal payée et dotée d'une très mauvaise réputation pour avoir fait dans le passé de sanglantes descentes dans les rues de Kinshasa et d'ailleurs, elle pourrait ainsi renouer avec la respectabilité.

Francis Cornu

M. Chirac cherche le soutien des Européens sur sa visite au Proche-Orient

Les Britanniques restent très réservés

AMMAN
de notre envoyée spéciale

Difficile de plaider pour une participation européenne au processus de paix israélo-arabe sans informer ses partenaires de la démarche. Jacques Chirac a affirmé jeudi 24 octobre, au terme de sa visite à Amman, en Jordanie, qu'il avait prévenu ses quatorze pairs européens de ses intentions avant de partir pour sa tournée au Proche-Orient. Dès vendredi, a ajouté le président de la République, ils seront mis au courant des résultats de ce périple puisque le ministre des affaires étrangères français, Hervé de Charette, doit réunir à Beyrouth (où M. Chirac est arrivé jeudi soir) les ambassadeurs des pays membres de l'Union européenne. « *Samedi, j'écrirai à tous nos partenaires sur le même sujet* », a ajouté le chef de l'Etat.

LA FORME ET LE FOND

Dès le début de la tournée, son entourage affirmait que les différences de vues entre les Quinze quant au Proche-Orient étaient davantage liées à la forme qu'au fond. Les communiqués de l'Union européenne, de Madrid, Florence et Dublin ont été signés par tous les Etats membres sans difficulté, ajoutait-on de même source. Mais les Quinze se sentent plus ou moins passionnés ou concernés par cette question. Des propos que remettait quelque peu en cause mercredi le secrétaire au Foreign Office, Malkolm Rifkind : la démarche britannique pour la paix, a dit M. Rifkind, qui s'apprête à faire une tournée au Proche-Orient « *pourrait être légèrement moins romanesque (...), moins romantique* », mais peut-être plus efficace que celle d'autres pays. Le lendemain, le commissaire européen, Léon Brittan, enfonçait le clou en affirmant que les conditions « *n'étaient pas remplies* » pour une participation européenne au processus de paix. « *Ces déclarations manquent singulièrement de pertinence et d'à-propos (...). La Commission (européenne) n'a aucune compétence en matière de politique étrangère* », a répliqué la porte-parole de la présidence de la République, Catherine Colonna.

M. Chirac a aussi affirmé, jeudi, que le président américain, Bill Clinton, était tenu informé des initiatives françaises, qui, insiste Paris, ne concurrencent pas celles des Etats-Unis – seuls parrains à l'heure actuelle du processus de paix – mais visent à une complémentarité euro-américaine. Tony Lake, le président du Conseil national de sécurité, doit en tout cas être reçu à la fin de la semaine prochaine à Paris pour discuter du processus.

Mouna Naïm

(Lire aussi notre éditorial page 16)

■ **RÉACTIONS : la visite du président Jacques Chirac en Israël,** du 21 au 23 octobre, a « *accru les craintes et les suspicions* » avec la France, a estimé le quotidien *Yédiot Aharonot*, à l'unisson de la presse israélienne, qui a peu couvert cette visite. Les journalistes ne se sont pas attardés sur un lapsus du président qui avait déclaré à Ramallah, le 23 octobre, que « *le statut d'Israël* » reste à « *imaginer* », alors qu'il voulait parler de Jérusalem. Interrogé par les journalistes, M. Chirac avait rectifié et présenté ses excuses un peu plus tard.

Certains diplomates mettent en cause Kigali

Les autorités rwandaises auraient attisé le conflit chez leurs voisins

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a l'intention de soumettre, vendredi 25 octobre, lors d'une réunion à huis clos du Conseil de sécurité consacrée à la situation dans l'est du Zaïre, l'idée d'une conférence régionale des pays de la zone des Grands Lacs. Lors d'une tournée dans la région, Ibrahim Fall, diplomate sénégalais, envoyé spécial de l'ONU au Zaïre, aurait réussi à obtenir notamment l'accord du vice-président rwandais, Paul Kagame. Cette idée, qui devrait avoir le soutien des membres du Conseil, nécessite avant tout, dit-on à New York, l'envoi d'un représentant spécial permanent dans la région.

Interrogé sur le rôle que pourrait jouer l'ONU dans la crise actuelle, un diplomate, membre du Conseil, admet « *l'impuissance* » de celui-ci : composé de pays aux intérêts trop divergents, le Conseil ne pourrait que lancer un appel à la retenue et soutenir l'idée de conférence régionale.

De retour de la région, un autre diplomate, qui requiert l'anonymat, conteste l'impression d'impuissance de la communauté internationale. « *On peut déjà commencer par ne plus envoyer d'armes dans cette région* », dit-il, refusant toutefois de nommer les pays qui continuent à les fournir. D'autre part, il déclare : « *Il faut accepter que le rôle joué pendant la crise au Zaïre par le gouvernement de Kigali et les motivations de celui-ci n'ont rien de démocratique ; il faut le dire.* » Or, précise-t-il, « *la communauté internationale souffre encore de son complexe de culpabilité vis-à-vis du régime qui a subi le génocide de 1994* ».

Selon ce diplomate, qui a passé de nombreux mois dans la région, la crise actuelle découle « *principalement* » du refus du gouvernement rwandais (dominé par les Tutsis) d'accepter le partage de pouvoir avec les Hutus, « *alors que le retour des réfugiés implique ce partage* ». Il ajoute que le but de l'armée rwandaise est de créer la panique dans les camps au Zaïre, de disperser les réfugiés pour les faire pénétrer encore plus loin dans le territoire zaïrois.

INHIBÉS PAR LE GÉNOCIDE

« *Le deuxième objectif des forces rwandaises*, dit-il encore, *est d'éviter* à tout prix *une alliance entre les forces hutues de M. Nyangoma* [chef de la rébellion hutue au Burundi] *avec les militants de l'ancien régime hutu* [au Rwanda]. »

Ce diplomate qualifie de « *marginal* » le rôle joué par l'armée burundaise dans ce qui se passe en ce moment dans l'est du Zaïre, en expliquant toutefois que cette crise affaiblit « *considérablement* » les forces de M. Nyangoma, principal rival hutu de l'« homme fort » de Bujumbura aujourd'hui, le major Pierre Buyoya. Revenant sur le « *sentiment de culpabilité* » de la communauté internationale vis-à-vis des autorités de Kigali, parce qu'elles représentent, en quelque sorte, les victimes du génocide, il déclare : « *Il faut accepter que, depuis le génocide au Rwanda, les choses ont évolué et que maintenant le régime rwandais fera tout pour éviter un partage de pouvoir.* »

Cette analyse très tranchée, qui recoupe les accusations de Kinshasa sur l'implication du pouvoir rwandais dans les événements du Zaïre, semble être partagée par certains diplomates du secrétariat de l'ONU. Selon l'un d'entre eux, certains membres du Conseil de sécurité, « *en particulier* » les six pays membres non alignés, « *restent toujours inhibés par le génocide de 1994* », et il ajoute que « *toute action contre le régime de Kigali est toujours perçue comme donnant des gages moraux aux génocidaires, et il est vrai – et nous le savons – que le régime rwandais profite de cette ambivalence* ».

Il dit encore : « *Ainsi, personne n'ose mettre en cause, au Conseil, les motivations des Tutsis de Kigali* ». Selon ce diplomate, pour tirer les choses au clair « *une fois pour toutes* », il faut nommer un envoyé spécial dans la région. Parmi les personnes les plus au fait du dossier, on laisse entendre que « *l'homme de la situation* » serait l'envoyé spécial de l'Union européenne, le diplomate italien Aldo Ajello.

Afsané Bassir Pour

L'Asean prend ses distances à l'égard de la junte birmane, qui durcit sa politique de répression

Le Prix Nobel de la paix Aung San Suu Kyi est toujours en résidence surveillée

Le gouvernement américain a qualifié d'« escalade » dans la répression l'interpellation, par la police birmane, de Kyi Maung, le collaborateur le plus connu d'Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la paix, qui est toujours en résidence surveillée. L'intégration de la Birmanie dans les structures de l'Association économique des pays du Sud-Est asiatique (Asean) semble maintenant compromise.

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Depuis un mois, Aung San Suu Kyi est en résidence semi-surveillée. Un jour, les barricades qui commandent l'accès à son domicile sont levées. Le lendemain, elles sont de nouveau en place et son téléphone est coupé. Elle demeure, officiellement, libre de ses mouvements, mais ne peut plus s'adresser à ses partisans regroupés, le week-end, devant les grilles de sa propriété. L'interpellation, mercredi 23 octobre, de Kyi Maung, son collaborateur le plus connu et le vice-président de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), a été qualifiée d'« *escalade* » de la répression par le gouvernement américain. Les militaires libéreront Kyi Maung quand bon leur semblera.

La nervosité des généraux est plus apparente depuis qu'une altercation, samedi 19 octobre, dans une banlieue de Rangoun, entre des étudiants de l'Institut de technologie et le propriétaire d'un restaurant a débouché sur deux manifestations, dont une réunissant mardi soir plusieurs centaines de jeunes gens. Le différend avec le propriétaire du restaurant avait été réglé quand la police est intervenue et, selon les étudiants, aurait arrêté et battu trois de leurs camarades avant de les relâcher. Kyi Maung se serait rendu sur les lieux de la manifestation de mardi pour, selon l'opposition, apaiser les esprits. Depuis, en dépit des démentis des étudiants, les autorités ont affirmé que la « *querelle* » n'avait été qu'un prétexte pour créer des « *désordres* ».

La manifestation de mardi a été la plus importante depuis celle qui avait suivi l'attribution, en 1991, du prix Nobel de la paix à Mme Suu Kyi. En outre, c'est un incident du même genre qui avait, en 1988, déclenché les manifestations contre la dictature de Ne Win, lequel avait été contraint d'abandonner toute fonction officielle au profit des civils. En septembre de la même année, l'armée avait brutalement refermé cette parenthèse au cours d'un coup d'Etat sanglant. Héroïne du mouvement démocratique, Mme Suu Kyi avait été, dès 1989, assignée à résidence.



En reprenant le pouvoir, l'armée a, toutefois, choisi le contrepied de la politique de l'autruche imposée pendant vingt-six ans par Ne Win, lequel avait mené son pays au bord de la banqueroute et l'avait plongé dans l'isolement au nom d'une « *voie birmane vers le socialisme* » et d'un « *neutralisme négatif* ». Tout en ne reconnaissant pas les résultats des élections générales qu'ils ont eux-mêmes organisées en 1990, parce 85 % des suffrages s'étaient reportés sur la LND de Mme Suu Kyi, les généraux de 1988 ont tissé des liens étroits avec Pékin, qui équipe depuis leur armée, amorcé la libéralisation de l'économie et ouvert la Birmanie aux investisseurs et aux touristes étrangers.

, Parallèlement, ils ont pris langue avec l'Asean, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, laquelle, en retour, a opté pour une politique d'« *engagement constructif* » vis-à-vis de Rangoun. Ayant libéré Mme Suu Kyi en 1995, la junte a obtenu, en 1996, le statut d'« observateur » auprès de l'Asean, dernière étape avant une adhésion formelle à l'Association.

NON-INGÉRENCE

Les partenaires occidentaux de l'Asean, malgré leurs réserves à l'égard du régime birman, en ont pris acte : lors de la dernière conférence ministérielle annuelle de l'Asean, en juillet à Djakarta, le secrétaire américain Warren Christopher s'est même déclaré prêt, pour la première fois, à appuyer l'« *engagement* » de l'Association aux côtés de Rangoun pour peu qu'il se révèle « *réellement constructif* ». Il semblait alors probable que la Birmanie adhère à l'Asean en 1997, en même temps que le Cambodge et le Laos, à l'occasion du trentième anniversaire de l'Association.

Ce processus de réintégration régionale semble, aujourd'hui, s'étioler. Les Philippines se sont prononcées les premières contre une adhésion précipitée de Rangoun à l'Asean. Invoquant des raisons « *techniques* », la Thaïlande vient d'annoncer qu'un délai de deux ou trois ans était souhaitable avant l'intégration complète de la Birmanie. Si la Malaisie paraît demeurer favorable à une adhésion rapide, Anwar Ibrahim, son vice-premier ministre, a rappelé en août que « *la démocratie n'est pas un luxe que les Asiatiques ne peuvent pas s'offrir* ». Plus récemment, le *Strait Times* de Singapour a jugé que l'« *engagement constructif* » de l'Asean ne signifie pas une « *carte blanche permettant aux généraux de perpétuer leur emprise sur le pouvoir sans référence à la population* ».

D'un autre côté, si Rangoun peut continuer de compter sur un flux de capitaux régionaux, les entreprises occidentales sont soumises à des pressions croissantes contre des investissements en Birmanie. Même si elle affiche toujours la règle de la non-ingérence dans les affaires intérieures de ses membres, l'Asean ne peut que davantage s'interroger sur l'intérêt d'intégrer rapidement un régime qui, faute d'une libéralisation politique, donc de l'ouverture d'un dialogue entre la junte et Mme Suu Kyi, n'a sûrement pas trouvé un rythme de croisière.

Du coup, après ses premiers pas sur la scène régionale, le pouvoir militaire birman, si longtemps coupé de la scène internationale, ne semble plus savoir comment procéder. Depuis quelques jours, il redoute qu'un lien ne s'établisse entre la LND de Mme Suu Kyi et un éventuel mouvement étudiant. Il paraît avoir perdu une part de sa belle assurance, ce qui explique pourquoi la célèbre opposante se retrouve assignée *de facto* à résidence trois jours sur quatre. Simultanément, le prix de l'adhésion à l'Asean, qui souhaite que cinq années d'« *engagement constructif* » finissent par produire des résultats positifs, est en train d'augmenter.

Jean-Claude Pomonti

Le dalaï-lama aux députés européens : « Je vous en prie, aidez-nous »

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

« *Je vous en prie, aidez-nous* », a demandé le dalaï-lama aux eurodéputés qui l'ont chaleureusement accueilli, mercredi 23 et jeudi 24 octobre à Strasbourg, malgré les protestations du ministère chinois des affaires étrangères. Avant sa visite la semaine prochaine à Paris, Tenzin Gyatso voulait obtenir le soutien des responsables européens. Au cours de ces deux jours, il a été reçu par Jacques Santer et Klaus Hänsch, respectivement président de la Commission de Bruxelles et de l'Assemblée de Strasbourg et a été auditionné par les groupes politiques et trois commissions parlementaires dont celle des affaires étrangères.

Le chef spirituel du bouddhisme tibétain, qui s'est présenté en homme de dialogue et de réconciliation, a affirmé qu'il était « *disposé à négocier sans conditions préalables dès que le gouvernement chinois ferait un geste* ». Dans son esprit, il s'agit d'ouvrir des pourparlers afin d'obtenir « *une autonomie réelle* » pour son pays. Les espoirs du dalaï-lama ne se concrétisent pas néanmoins dans l'immédiat. « *Pour l'instant, Pékin n'envoie pas de signaux positifs* », a-t-il admis. Mais il s'est dit persuadé que la Chine aura une position plus « *positive* » d'ici deux à trois ans, ce qui explique au bout du compte son optimisme.

« DIRE LES CHOSES AUX CHINOIS »

Tout son discours a consisté à répéter qu'il ne voulait pas la confrontation entre Tibétains et Chinois. Pour lui, il ne s'agit pas de « *faire quelque chose d'antichinois, car nous admirons la civilisation chinoise* ». Anticipant un éventuel compromis avec Pékin, il s'est montré persuadé que son pays pourra « *contribuer à réduire la tension entre la Chine et l'Inde* », pays où il séjourne depuis 1959. Le dalaï-lama s'est d'ailleurs prononcé, encore une fois, contre l'idée d'isoler la Chine, « *qui doit entrer dans l'économie mondiale car les pressions économiques sont sans effet* ».

Il n'empêche qu'il faut, selon lui, « *dire les choses aux Chinois* » pour mobiliser « *l'opinion occidentale, notamment européenne* ». D'autant qu'à l'intérieur de la Chine, l'opposition commence à être forte entre « *la classe dirigeante qui veut garder le pouvoir* » et les intellectuels et les étudiants qui demandent une évolution du régime. Rappelant qu'il est avant tout un homme de religion, le dalaï-lama a souligné son opposition à la violence, car « *elle peut aider à obtenir quelque chose mais les effets secondaires sont énormes, le recours à la violence étant une satisfaction passagère* ». C'est en qualité de chef spirituel uniquement, a-t-il expliqué, qu'il devrait se rendre prochainement à Taïwan.

Marcel Scotto

Le Congrès colombien propose de rétablir l'extradition des narcotrafiquants

BOGOTA
correspondance

L'opération « mains propres » à la colombienne n'en finit pas de défrayer la chronique. Le procureur de l'administration colombienne, Orlando Vasquez Velasquez, a été mis en prison pour la deuxième fois, mardi 22 octobre. Accusé d'enrichissement illicite et d'obstruction à la justice, il avait été arrêté une première fois, le 2 mai, avant d'être libéré, le 8 août, pour vice de forme dans la procédure. Cette fois, celui dont la fonction consiste à enquêter sur le bon fonctionnement et la transparence de l'administration de l'Etat, a aussi été suspendu de sa charge par la Cour suprême de justice.

Comme tous les protagonistes du scandale portant sur le financement de la campagne du président Ernesto Samper grâce à l'argent de la drogue, M. Vasquez Velasquez aurait reçu environ 200 000 dollars (1 million de francs) du cartel de Cali en 1994. Plus grave, il est soupçonné d'avoir monté un faux scandale – faux témoins à l'appui – pour faire tomber l'« incorruptible » *fiscal* (le chef du parquet) Alfonso Valdivieso, qui mène l'enquête sur la classe politique colombienne.

Les difficultés de la guerre anticorruption et de la lutte contre le trafic de drogue ont aussi été illustrées, cette semaine, par la décision sans précédent de la première commission du Sénat de rétablir l'extradition en Colombie. Le thème est brûlant, puisque c'est pour lutter contre l'extradition que Pablo Escobar et le cartel de Medellin avaient, dans les années 80, mené une guerre sanglante contre l'Etat, avec comme slogan : « *Mieux vaut une tombe en Colombie qu'une prison aux Etats-Unis !* » Le projet de loi, adopté mardi par 11 voix contre 8, rétablit l'extradition de manière très conditionnelle : celle-ci ne sera pas rétroactive et ne concernera ni les délits politiques ni les détenus qui se soumettent à la justice. Elle ne devrait être votée définitivement par les deux Chambres qu'en juin 1997.

GUERRE INTERMINABLE

Sur le terrain, la guérilla et les groupes paramilitaires s'affrontent violemment depuis plusieurs semaines, à coups d'enlèvements et d'assassinats vengeurs ; les combats avec l'armée continuent. A cette guerre interminable s'est ajoutée, pendant douze jours, une grève des transporteurs routiers qui a paralysé les routes et les activités portuaires du pays. Par conséquent, une grande partie des importations et des exportations ont été immobilisées jusqu'à vendredi matin 25 octobre.

La situation semble tellement préoccupante aux yeux des dirigeants économiques que certains d'entre eux, réunis ce week-end sur l'île de San Andrès, ont demandé au gouvernement de décréter l'« *état d'urgence économique* ». Seule lueur dans tous ces bras de fer engagés par le gouvernement : le ministre de l'intérieur a annoncé que l'armée accepterait de démilitariser pendant quatre jours une partie de la zone réclamée par les Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC, guérilla communiste), afin de libérer les soixante soldats retenus en otage depuis cinquante-six jours par la guérilla, qui n'a pas encore donné de réponse. Les négociations ont toutefois le mérite d'avoir repris.

Anne Proenza

400 000 métallurgistes allemands ont observé des arrêts de travail

BONN. A l'appel d'IG Metall, quatre cent mille métallurgistes, de source syndicale, ont observé des arrêts de travail, jeudi 24 octobre, pour s'opposer à la réduction des indemnités de maladie, au lendemain de l'échec des pourparlers avec la fédération patronale Gesamtmetall. Plus d'un millier d'entreprises dans le pays ont été touchées par cette journée de protestation, la plus importante depuis le début du conflit, fin septembre. Le mouvement a été particulièrement vif dans les groupes sidérurgistes du bassin de la Ruhr, en Rhénanie-du-Nord - Westphalie, et dans l'industrie automobile du Bade-Wurtemberg. Les métallurgistes défendent le versement intégral de leurs indemnités de maladie alors que le patronat de la branche souhaite les réduire à 80 % du salaire en vertu d'une loi votée à la mi-septembre. Les négociations devraient se poursuivre au niveau régional ou dans les entreprises. – *(Corresp.)*

Le prix Sakharov au dissident chinois Wei Jingsheng

STRASBOURG. Le Parlement européen a décidé, jeudi 24 octobre à Strasbourg, de remettre le prix Sakharov au dissident chinois Wei Jingsheng, emprisonné de 1979 à 1993 et de nouveau condamné en décembre 1995 à quatorze ans de prison pour avoir défendu ouvertement les droits de l'homme. Ce prix, d'un montant de 15 000 écus (près de 100 000 francs), décerné depuis 1988, honore les défenseurs de la « *liberté de l'esprit* ». La commission des affaires étrangères du Parlement européen avait proposé deux autres candidats : le dissident et avocat cubain Morejon Almagro et l'évêque mexicain Samuel Ruiz Garcia, qui défend depuis des années les intérêts des Indiens du Chiapas. – *(AFP)*

EUROPE

■ **RUSSIE : le président Boris Eltsine a appelé à l'union** des forces politiques et des différentes structures de pouvoir dans le pays, dans une intervention diffusée vendredi 25 octobre par la radio. Le chef de l'Etat russe, qui se prépare à subir un multiple pontage coronarien en novembre, a aussi rappelé aux prétendants à la course au pouvoir qu'il comptait bien aller au bout de son mandat. « *(...)Il est temps d'abandonner la course présidentielle* », a-t-il déclaré. – *(AFP)*

■ **RUSSIE-UKRAINE : Boris Eltsine et Léonid Koutchma** ont annoncé, jeudi 24 octobre, être parvenus à un accord informel sur la réorganisation de la flotte de la mer Noire. Le principal problème, celui des ports d'attache de la partie russe de la flotte, a été réglé et l'accord sera finalisé d'ici au 15 novembre à Kiev. – *(AFP)*

■ **OTAN : le ministre britannique de la défense,** Michael Portillo, a jugé, jeudi 24 octobre, « *irréaliste* » de vouloir confier le commandement sud de l'OTAN à un Européen, comme le demande la France. « *Vous ne pouvez ignorer que dans le commandement sud, les Etats-Unis apportent la VIe flotte et d'énormes ressources de renseignement* », a souligné M. Portillo dans un entretien au quotidien belge *Le Soir*.

■ **UNION EUROPÉENNE : la mise en œuvre par les Etats-membres** des mesures législatives relatives au marché intérieur continue de traîner en longueur. Le commissaire européen Mario Monti devait adresser une « *mise en garde* » aux ministres compétents lors de leur réunion, vendredi 25 octobre, à Luxembourg. Les plus mauvais de la classe ne sont pas ceux que l'on attendrait. L'Allemagne n'a transposé dans sa législation que 88,6 % des deux cent dix-neuf mesures identifiées par le Livre blanc de 1985 . Les plus efficaces sont le Danemark, les Pays-Bas et... la Grande-Bretagne, qui avec un taux de transposition de 96,3 %, fait nettement mieux que la France (92,7 %). – *(AFP)*

AMÉRIQUES

■ **ETATS-UNIS : le milliardaire texan et candidat indépendant** à la Maison Blanche Ross Perot a fermement écarté jeudi 24 octobre tout désistement en faveur du candidat républicain Bob Dole, affirmant qu'il irait jusqu'au bout dans la campagne présidentielle. La presse américaine a révélé que le directeur de campagne du candidat républicain, Scott Reed, avait discrètement rencontré mercredi soir à Dallas (Texas) Ross Perot pour l'appeler à se désister en faveur de Bob Dole. – *(AFP)*

ASIE

■ **JAPON : un officier de la police japonaise** membre de la secte Aoum s'est accusé, vendredi 25 octobre, d'être l'auteur de la tentative d'assassinat perpétrée en 1995 contre le chef de la police, dix jours après l'attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo. « *J'ai tiré sur lui* », a déclaré cet homme de trente et un ans, cité par plusieurs grands journaux japonais mais dont l'identité n'est pas précisée. Cette tentative d'attentat, le 30 mars 1995, avait choqué le Japon, pays réputé l'un des plus sûrs du monde. Le chef de la police, Takaji Kunimatsu, cinquante-neuf ans, avait échappé à la mort mais avait dû être hospitalisé pendant trois mois. – *(AFP)*

PROCHE-ORIENT

■ **LIBAN : la Cour de cassation militaire a condamné** jeudi 24 octobre aux travaux forcés à perpétuité l'homme qui avait assassiné, en 1986, l'attaché militaire français, le colonel Christian Gouttières. – *(AFP)*

AFRIQUE

■ **TUNISIE : la chambre criminelle de la cour d'appel de Tunis** a décidé, jeudi 24 octobre, un nouveau report au 14 novembre du procès d'un avocat militant des droits de l'homme, Me Najib Hosni, poursuivi pour « *association de malfaiteurs* ». Cette chambre avait déjà ajourné le procès d'une semaine, à la demande de la défense, lors d'une brève audience d'ouverture le 14 octobre, « *en raison de l'état de santé* » d'un coaccusé. – *(AFP)*

ÉCONOMIE

■ **MAROC : le gouvernement a adopté,** jeudi 24 octobre, un projet de loi prévoyant la privatisation « *officielle* » de l'Office national des postes et des télécommunications (ONPT), qui devra se faire dans « *la transparence, l'objectivité et l'égalité* ». En vertu de cette loi, les télécommunications au Maroc seront également libéralisées à partir de cette année. – *(AFP)*

Le FMI retarde l'octroi à Moscou d'une nouvelle tranche de crédits

MOSCOU. Les discussions entre le Fonds monétaire international (FMI) et la Russie sur le déblocage d'une nouvelle tranche de 340 millions de dollars d'un crédit global de plus de 10 milliards de dollars, sont dans l'impasse, a indiqué jeudi 24 octobre, la Banque centrale russe citée par l'agence Interfax. L'octroi de la tranche d'octobre est repoussé à novembre dans l'attente d'un accord. Le différend porte sur les mesures à adopter pour accroître les recettes budgétaires, les droits d'accises sur le marché intérieur des alcools et l'accès des étrangers aux bons du Trésor et aux obligations d'Etat. « *Nous n'avons pas de commentaire à faire* », s'est borné à indiquer un porte-parole du Fonds interrogé à Washington. L'annonce du report a provoqué une baisse de la cotation de la dette extérieure russe en devises sur les marchés internationaux, selon l'agence ITAR-TASS. – *(AFP, Reuter.)*

« Vache folle » : Bruxelles demande de nouvelles mesures sanitaires préventives

Le commissaire européen à l'agriculture Franz Fischler rappelle que le respect par Londres de ses engagements sur l'abattage du cheptel bovin britannique est un préalable à toute négociation ultérieure

Le commissaire européen à l'agriculture, Franz Fischler, qui a été auditionné par la mission d'information de l'Assemblée nationale française sur la crise de la « vache folle », a indiqué, mercredi 23 octobre à Paris, que l'exécutif bruxellois souhaitait voir les Quinze prendre de nouvelles mesures préventives pour lutter contre la transmission de l'épizootie. Il a pris à cette occasion la défense des services de la Commission, auxquels il a été reproché d'avoir sous-estimé, à ses débuts, l'importance de l'épizootie. A la lumière des dernières informations sur les possibilités de transmission de l'agent de la « vache folle » à l'homme, les nouvelles mesures à prendre seront discutées le 28 octobre à Bruxelles par le conseil des ministres de l'agriculture. Ces derniers se pencheront à nouveau sur l'avenir de l'élevage et les mesures de soutien à prendre. En France, plusieurs centaines d'agriculteurs ont élevé des barrages routiers, jeudi, dans les régions du Massif Central, du Limousin et de Bourgogne pour réclamer des primes compensant la chute des cours.

AUDITIONNÉ jeudi 24 octobre par la mission d'information de l'Assemblée nationale française sur la « vache folle », Franz Fischler, commissaire européen à l'agriculture, s'est ensuite exprimé à Paris, devant la presse, sur les différents aspects du dossier. Ses déclarations coïncidaient avec la publication dans l'hebdomadaire scientifique britannique *Nature* de la démonstration de la transmission de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) à l'espèce humaine (*Le Monde* du 25 octobre).

Pour M. Fischler, *« il est évident qu'aucun organe, tissu ou viande bovine présentant un risque au regard de la contamination par l'agent de l'ESB ne peut entrer dans l'alimentation, qu'elle soit humaine ou animale »*. Au niveau de l'Union européenne, la proposition qui a été élaborée il y a quelques mois par la Commission, et qui portait notamment sur l'interdiction de l'utilisation de certains abats dans les alimentations humaines et animales – proposition défendue par la France mais rejetée par d'autres Etats membres – sera à nouveau soumise à l'examen, lundi 28 octobre à Luxembourg, du conseil des ministres de l'agriculture. La crise du secteur bovin y sera abordée dans ses différentes dimensions. *« A court terme, nous allons devoir faire face à cette crise grâce à différentes mesures concernant les mécanismes d'intervention, la réglementation au sujet des broutards et de la viande de veau. A plus long terme, il faudra bien évidemment repenser l'ensemble du mode de production de la viande bovine au sein de l'Union européenne »*, a déclaré M. Fischler.

« CONDITION PRÉALABLE »

Interrogé sur le fait de savoir si la publication des scientifiques britanniques dans la revue *Nature* allait modifier les demandes de la Commission quant aux modalités du plan d'abattage du cheptel bovin britannique, M. Fischler a répondu : *« Il faut savoir que le détail de ce plan a été approuvé par les Quinze il y a quelques mois, lors du sommet de Florence. Il ne faut pas oublier que ce plan vise à réduire l'incidence des cas de « vache folle » au Royaume-Uni. Il ne s'agit pas d'éliminer complètement la maladie bovine, car cet objectif est impossible. L'article de* Nature *ne fournit aucun élément susceptible de modifier les termes de l'accord de Florence. Quand bien même cet article ne serait pas paru, nous serions, pour notre part, restés au programme défini de l'abattage des bovins britanniques. »*

Les risques sanitaires potentiels liés à la consommation de viande de mouton contaminée par l'agent de l'ESB n'ont pas échappé au commissaire européen à l'agriculture. La commission fera, lundi 28 octobre devant le conseil des ministres de Luxembourg, une proposition visant à exclure l'ensemble des abats d'agneau et de mouton de toute forme d'alimentation animale et humaine. M. Fischler est d'autre part convaincu de la nécessité de modifier les procédures actuelles de fabrication de farines animales afin de réduire les risques de transmission et de recyclage des agents infectieux responsables de l'ESB. Rien n'indique toutefois qu'il sera suivi par la majorité des pays de l'Union européenne.

Pour ce qui concerne une possible levée partielle, à l'échelon régional, de l'embargo qui frappe la Grande-Bretagne depuis la fin du mois de mars, M. Fischler estime que *« le programme d'abattage sélectif du cheptel bovin britannique n'est qu'une condition préalable à toute discussion future. Il importe que la Grande-Bretagne, qui a décidé d'un programme, le mette effectivement en œuvre. Ce n'est que quand cette condition préalable sera remplie que ce pays pourra faire des propositions quant à la levée en différentes étapes de l'embargo. Ces propositions seront soumises à l'analyse des scientifiques. La procédure de levée progressive de l'embargo qui frappe la Grande-Bretagne ne sera mise en œuvre que lorsque ces derniers auront rendu des avis favorables. Si la Commission européenne ne se basait pas sur la science dans ce domaine, toutes ses décisions pourraient être contestées devant la Cour de justice européenne ainsi que par l'Organisation mondiale du commerce. »*

Commentant les critiques très vives formulées à l'encontre de la Direction générale de l'agriculture par certains membres de la commission d'enquête du Parlement européen sur l'affaire de la « vache folle », M. Fischler a déclaré que cette commission *« verrait sa crédibilité s'effacer si elle commençait à céder à certains préjugés et si elle tirait des conclusions par trop hâtives. Si cette commission a exigé et pu obtenir une prolongation de trois mois de son mandat, c'est qu'elle manque encore d'informations et qu'elle a besoin de délais supplémentaires pour les obtenir »*.

« En ce qui concerne les différentes critiques formulées contre l'action passée de la Direction générale de l'agriculture, deux points doivent être soulignés, a-t-il ajouté. *Avant 1989, on restait dans l'hypothèse selon laquelle l'agent de l'ESB était assimilable à celui de la tremblante du mouton et qu'un même agent pathogène avait franchi la barrière des espèces. Depuis janvier dernier, les choses ont changé puisqu'on table sur la transmissibilité de la maladie bovine à l'homme. D'autre part, avant 1993, l'Union européenne n'était pas organisée comme elle l'est aujourd'hui. Il n'y avait pas de marché unique intérieur et, partant, le corpus réglementaire, qui a accompagné la mise en place de ce marché, était inexistant. Il est donc à mes yeux parfaitement injuste de juger aujourd'hui le comportement de la Commission avec des arguments et des informations correspondant à des situations antérieures. On a accusé la Commission d'avoir détruit des documents, de s'être rendue coupable de rétention d'information, voire de désinformation. Si tel était le cas, comment comprendre que la maladie de la « vache folle » ait été si souvent inscrite à l'ordre du jour des comités scientifiques, que nous ayons organisé autant de congrès scientifiques sur ce thème ? »*

Jean-Yves Nau

Bonn interdit l'importation d'abats de ruminants français

Le ministère allemand de la santé a annoncé, vendredi 25 octobre, que Bonn voulait interdire l'importation de certains morceaux de viande de bœuf, de mouton et de chèvre en provenance de France pour lutter contre la maladie de la « vache folle ». Un décret en cours d'élaboration prévoit d'interdire la consommation, l'utilisation dans les produits alimentaires et la fabrication de cosmétiques de cervelle, moelle épinière et yeux de bovins de plus de six mois, ainsi que de moutons et de chèvres de plus de douze mois produits en France. Ce décret sera examiné le 6 novembre par le conseil des ministres, a précisé un porte-parole du ministère. En pratique, cette mesure ne devrait pas avoir de conséquence notable, les abats n'étant plus exportés mais détruits. On confie à Bonn qu'il s'agit d'une rétorsion à une décision française d'interdire les importations de ces tissus.

Manifestations d'agriculteurs dans le Massif central

PLUSIEURS manifestations ont été organisées vendredi 25 octobre dans le Massif central par la FNSEA et d'autres syndicats agricoles pour soutenir les revendications des éleveurs de bovins. Dans une vingtaine de départements du centre de la France, qu'on appelle le « bassin allaitant », l'élevage bovin est axé essentiellement sur la production de viande, à partir d'animaux de qualité élevés à l'herbe, et notamment les broutards, jeunes bovins mâles de huit à dix mois. Les agriculteurs et les entreprises situés dans cette zone sont particulièrement affectés par la crise de la « vache folle » et ses conséquences économiques et sociales.

Les éleveurs de ces régions veulent que les ministres de l'agriculture des Quinze, qui se réuniront lundi 28 et mardi 29 octobre à Luxembourg, arrêtent des mesures nouvelles et spécifiques en leur faveur, notamment l'octroi d'une prime forfaitaire d'environ 1 000 francs par vache allaitante, qui s'ajouterait aux primes habituelles.

Présentant son budget le 24 octobre à l'Assemblée nationale, le ministre de l'agriculture Philippe Vasseur s'est voulu très ferme et a déclaré que les *« éleveurs devaient être bien convaincus que le gouvernement ne les laissera pas tomber. Si jamais l'Europe n'accède pas à notre demande, nous n'accepterons pas nous-mêmes quoi que ce soit »*. La veille, Daniel Perrin, directeur de l'Ofival (office interprofessionnel des viandes et de l'aviculture) a indiqué que depuis la mi-août les prix des jeunes bovins avaient tendance à se redresser, même si globalement ils continuent à enregistrer une décote sensible par rapport à 1995 et 1994. Cette petite reprise profite à l'ensemble des viandes bovines. Elle s'explique à la fois par les achats des engraisseurs italiens et par une offre moindre que prévue. Les agriculteurs du Massif central, mettant à profit une période de beau temps ont gardé leurs animaux dans les prairies jusqu'à la fin octobre, non seulement parce que l'herbe est abondante mais aussi pour toucher la « prime spéciale aux bovins mâles » (PSBM) versée lorsque l'animal atteint dix mois.

Daniel Perrin a aussi indiqué que la mesure consistant à abattre – pour dégager le marché – les veaux de moins de vingt jours, était entrée en vigueur le 15 octobre. Les négociants ou les éleveurs qui souhaitent bénéficier de cette mesure facultative toucheront une prime de 800 francs environ par animal. Dix-neuf abattoirs français ont été agréés pour ces besognes, financées par le budget communautaire, qui doivent se faire dans une certaine discrétion.

Certains pays, comme l'Allemagne, craignant des réactions vives de l'opinion ne veulent pas que leurs abattoirs se lancent dans ces opérations : en conséquence leurs agriculteurs vont faire tuer leurs animaux en France. Le début de l'automne marquant la pleine saison des vêlages, on estime que 10 000 petits veaux pourraient être abattus, chaque semaine, dans les abattoirs français.

François Grosrichard

Une information judiciaire ouverte à Nantes

Le parquet de Nantes a demandé l'ouverture d'une information judiciaire sur l'importation et l'utilisation interdites de farines d'origine animale. Le dossier a été confié au juge d'instruction nantais Jean-Pierre Pétillon. Cette initiative judiciaire fait suite à la plainte contre X... déposée le 3 juillet à Nantes par la Confédération paysanne. La Confédération indique avoir produit des témoignages de professionnels du monde agricole collectés dans la presse et deux témoignages directs portant sur des cas précis émanant d'un *« professionnel de l'hygiène vétérinaire et d'un éleveur »*. Elle a aussi fait valoir auprès du procureur le fait qu'un des principaux fabricants d'aliments pour animaux, basé en Bretagne, se soit démarqué des déclarations rassurantes du président de son syndicat professionnel, lors d'une récente audition devant la mission parlementaire d'information sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Le Parlement européen oppose la rigueur au financement des grands travaux

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Le financement des quatorze projets de réseaux de transport jugés prioritaires par l'Union européenne ne bénéficera pas, en 1997, de crédits supplémentaires, comme le souhaitait la Commission de Bruxelles et comme l'avait refusé le conseil des ministres des finances des Quinze (*Le Monde* du 16 octobre). Le Parlement européen, qui joue un rôle essentiel en matière budgétaire, a décidé de suivre, à peu de chose près, les gouvernements membres sur ce dossier. Hormis les communistes, les villiéristes et les élus du Front national, les eurodéputés ont voté massivement, jeudi 24 octobre – 386 voix pour, 35 contre, 15 abstentions –, un *« budget de rigueur, conforme aux conditions nécessaires à la création de l'Union économique et monétaire »*, selon Detlev Samland (social-démocrate allemand), président de la commission budgétaire.

Encore une fois, la nécessité du compromis entre socialistes et démocrates-chrétiens a prévalu sur le reste. En début de semaine, nombre de parlementaires de gauche avaient demandé d'inscrire une augmentation substantielle au profit des réseaux transeuropéens. Cette requête signifiait qu'il fallait dépasser le plafond des ressources financières de l'Union prévu pour 1997 ; ce plafond, imposé par un accord conclu en 1988 (et renouvelé en 1992) entre les capitales européennes et l'hémicycle de Strasbourg, fixe jusqu'à la fin de la décennie les dépenses maximales pour chaque exercice.

« DÉCLOISONNEMENT »

La dénonciation de l'*« accord interinstitutionnel »* aurait nécessairement rouvert les crises budgétaires courantes dans les années 80. Le centre droit et la droite n'en voulant à aucun prix, la formation socialiste a été conduite à calmer et à faire rentrer dans le rang les contestataires. L'autre argument de poids des démocrates-chrétiens et des libéraux, mais aussi d'une bonne partie des socialistes, portait sur la signification d'une demande qui aurait été jugée laxiste. *« Nous ne pouvions pas porter la responsabilité de brouiller le message de l'Union sur l'UEM »*, a expliqué Jean-Louis Bourlanges (UDF).

L'hémicycle européen, voulant tout de même marquer son indépendance, a créé une réserve de 300 millions d'écus (1 écu vaut 6,40 francs), dont une centaine (contre 1 milliard d'écus souhaité par Bruxelles) pourrait être affectée au financement des études de projets portant sur les grands travaux européens. Ces fonds additionnels – plus symboliques qu'opérationnels – permettent au budget communautaire de rester en dessous du plafond global mais nécessitent tout de même de dépasser les niveaux de dépenses autorisés pour certains chapitres par le biais de transferts entre postes budgétaires.

Ce « décloisonnement » demande l'accord des Quinze, la Commission s'étant d'ores et déjà prononcée en faveur de l'opération. Reste donc aux ministres des finances d'accepter le dispositif imaginé par Strasbourg pour que les infrastructures de transport puissent bénéficier de maigres crédits supplémentaires. Rien n'est moins sûr, car il serait ainsi créé un précédent que pourrait utiliser le Parlement dans les années à venir, et les capitales européennes se méfient toujours des dérives budgétaires des eurodéputés. D'autant qu'après avoir bloqué l'aide prévue à la Turquie dans le cadre de l'union douanière, l'Assemblée veut intervenir dans l'affectation des crédits à Ankara au titre de la politique de coopération avec l'ensemble du Bassin méditerranéen. Les eurodéputés ont demandé à la Commission de leur soumettre les projets qu'elle envisage pour la Turquie, pour s'exprimer sur leur opportunité en fonction du respect des droits de l'homme dans ce pays. Ce qui est contraire aux procédures de décision actuellement en vigueur.

Marcel Scotto

L'inspection des charniers d'ex-Yougoslavie met en évidence les atrocités commises lors du conflit

Le Tribunal pénal international a interrompu son enquête à la veille de l'hiver

La première tournée d'inspection des charniers d'ex-Yougoslavie aura duré trois mois et demi pour les experts du Tribunal pénal international (TPI) de La Haye. Les enquêteurs ont creusé huit charniers dans les régions de Srebrenica (Bosnie orientale) et de Vukovar (Croatie). Les hommes du Tribunal de La Haye viennent d'interrompre leurs recherches, après avoir découvert deux cents corps près de Vukovar.

SARAJEVO
de notre correspondant

*Pour cette première année de re*cherches sur les atrocités commises en ex-Yougoslavie, les enquêteurs du Tribunal pénal international (TPI) ont mis l'accent sur les épisodes les plus sanglants et les plus connus. Vukovar et Srebrenica, villes assiégées, respectivement croate et musulmane, conquises par les forces serbes en 1991 et 1995, demeurent les symboles des horreurs du conflit yougoslave. A Vukovar, la soldatesque serbe a notamment exécuté les patients de l'hôpital, ainsi que des prisonniers civils et militaires. A Srebrenica, en juillet 1995, le général Ratko Mladic et son armée ont, sous les yeux des « casques bleus », trié leurs prisonniers avant de faire disparaître 6 000 à 10 000 hommes de cette « zone de sécurité » de l'ONU.

Le TPI n'a pas encore rendu public le résultat des fouilles. Des analyses médico-judiciaires sont toujours en cours dans les morgues de Zagreb et de Tuzla, où les corps ont été transportés. A La Haye, les enquêteurs poursuivent les instructions et rédigent actuellement les synthèses des recherches effectuées sur le terrain. Certaines preuves ont toutefois déjà été recueillies. Dès les premières fouilles autour de Srebrenica, au charnier de Cerska, le chef des enquêteurs avait réfuté la théorie serbe qui affirme que les victimes étaient des soldats musulmans abattus au cours de combats réguliers. *« Nous avons trouvé les preuves de l'usage de balles puissantes qui ont pulvérisé les crânes des victimes*, avait indiqué William Haglund. *Certaines victimes ont les mains liées derrière le dos. Ce ne sont pas des combattants. Nous n'avons trouvé aucune trace d'équipement militaire. »*

Le Tribunal de La Haye n'a pas l'intention d'effectuer une recherche exhaustive des atrocités commises en ex-Yougoslavie, et ne révélera sans doute jamais le sort des 30 000 disparus. Ainsi, tous les charniers présumés ne seront pas examinés, et à chaque fois qu'une fosse commune est découverte, tous les corps n'en sont pas extraits. Les enquêteurs désirent surtout compléter les indications fournies par les survivants, afin de s'assurer de la véracité des témoignages.

Les fouilles pratiquées à Srebrenica devraient ainsi être largement évoquées lors d'une prochaine audience relative au cas de Drazen Erdemovic, ce jeune soldat (d'origine croate) de l'armée serbe qui a témoigné contre ses propres supérieurs. Le témoignage d'Erdemovic sera principalement utilisé contre Ratko Mladic, qui a commandité lui-même l'exécution des hommes de Srebrenica.

FORTES PRESSIONS SERBES

Une première saison d'excavations de charniers s'achève donc, les travaux devant reprendre au début du printemps, après les gelées. Les coupables présumés des *« crimes contre l'humanité »* sont, eux, toujours en liberté. A La Haye, un porte-parole indique que la priorité du nouveau procureur, la Canadienne Louise Arbour, sera de convaincre les capitales ex-yougoslaves de remettre les personnes inculpées à la justice. Le TPI regrette que les grandes puissances, qui ont envoyé 60 000 soldats en Bosnie, ne procèdent pas à l'arrestation des « criminels de guerre ». Seules sept personnes sont actuellement détenues dans les geôles de La Haye, alors que le TPI a procédé à *soixante-quatorze* inculpations (un soixante-quinzième inculpé, le général serbe Dzukic, est décédé).

Seuls les Bosniaques coopèrent avec le tribunal, puisqu'ils ont transféré à La Haye les trois inculpés musulmans accusés d'avoir torturé et tué des détenus dans une prison de Bosnie centrale. Les Serbes et les Croates continuent, eux, de protéger leurs ressortissants. Les officiers serbes accusés pour les massacres de Vukovar et de Srebrenica ne sont pas inquiétés, et le général Mladic demeure le commandant de l'armée serbe en Bosnie-Herzégovine. Il continue de diriger l'état-major, qui est en contact permanent avec les officiers de l'OTAN.

Les enquêteurs ont par ailleurs subi de fortes pressions de la part des autorités serbes. Les fouilles ont ainsi été considérablement ralenties au mois d'août. Le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné, le 10 octobre, la politique d'*« obstruction »* des Serbes de Bosnie. L'ONU a également déploré la destruction et la détérioration d'éléments de preuves. De source proche du TPI, on indique cependant que les enquêtes ont pu aboutir, car *« les nettoyeurs n'étaient vraisemblablement pas les exécuteurs et, ne connaissant pas toujours l'emplacement exact des corps, ils ont agi en amateurs »*.

De leur côté, les Bosniaques poursuivent également leurs enquêtes. La Commission pour la recherche des disparus a déjà recensé plus de trois cents charniers, et en a fouillés une vingtaine, exhumant neuf cents corps. Chaque soir, la télévision bosniaque tient le compte de ces fouilles. Dans la région de Kljuc, des enterrements collectifs ont lieu après l'examen des corps. *« C'est terrifiant*, raconte Jasmin Odobasic, le vice-président de la commission. *A Kljuc, nous avons trouvé les os d'un enfant tué à l'âge de seize jours. Voilà, le fascisme n'a pas connu de limite, et l'Europe a refusé de le voir. »* M. Odobasic critique également le TPI, qui, bien que menant une action *« rigoureuse », « n'est pas très actif, peut-être par manque de crédits ou de personnel »*.

ALERTER LES CONSCIENCES

Les recherches effectuées cette année, plus lentes que prévu, auront certainement contribué à alerter les consciences. Au sein de l'IFOR, des officiers occidentaux avouent avoir été bouleversés à la vue des corps des exécutés de Srebrenica. Certains commencent à critiquer la légendaire prudence de leurs états-majors. Plus intéressant encore, l'opinion publique serbe commence à entrevoir ce que la propagande officielle lui avait toujours caché.

En Serbie, la presse indépendante évoque désormais les exactions commises sur le sol bosniaque. Et même à Pale, la situation pourrait évoluer. Au bord du charnier de Cerska, le ministre de la justice de Radovan Karadzic a blêmi, l'air incrédule, lorsque les enquêteurs lui ont montré les corps de victimes abattues d'une balle dans la nuque. Le ministre ultranationaliste a secoué la tête, visiblement bouleversé, avant de rentrer précipitamment à Pale, silencieux.

Rémy Ourdan

L'un des médecins-chefs de l'hôpital de Vukovar se souvient de l'horreur

« Ils ont emmené deux cents malades... »

ZAGREB
de notre envoyé spécial

Juraj Njavro vit encore dans le souvenir de Vukovar. Médecin à l'hôpital lors de la chute de la ville, il a échappé aux exécutions commises par les combattants serbes. Prisonnier dans une caserne puis libéré, il vit aujourd'hui dans la capitale croate. Depuis cinq ans, il a voyagé, et témoigné. *« Je suis allé à travers l'Europe. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a eu peu de réactions. J'alertais, et personne ne me croyait. Il a fallu attendre la chute de Srebrenica, l'an dernier, pour que le monde ouvre enfin les yeux. Si tard... »*

Le docteur Njavro se souvient très précisément de l'arrivée des troupes serbes, le 18 novembre 1991. *« Leurs blindés ont pris position autour de l'hôpital. Il y avait un accord avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur le statut neutre de l'hôpital et l'évacuation des blessés vers la Croatie*, dit-il. *L'officier serbe, Veselin Sljivancanin, refusait de discuter. Il disait : "C'est mon pays ici !" Il a refusé que le CICR évacue les patients. »* Le commandant Sljivancanin est inculpé de *« crimes de guerre »* par le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye, avec deux autres officiers de l'armée yougoslave.

« Puis l'armée s'est officiellement retirée, et les miliciens sont arrivés, poursuit le médecin croate. *Ils allaient d'un lit à l'autre et vérifiaient les identités. Ils emmenaient certains blessés. Plus tard, pendant que les médecins et les infirmières étaient convoqués dans une pièce, ils ont emmené deux cents patients. La plupart étaient très gravement blessés, parfois invalides. »* Le docteur Njavro essaie encore de comprendre comment les Serbes ont pu savoir, sous les pyjamas et les pansements, qui était un combattant croate et qui était un civil ordinaire : *« Je pense*, dit-il, *que nos patients ont été dénoncés par des Serbes qui étaient restés avec nous, à l'hôpital. »*

DES CORPS À OVCARA

Juraj Njavro soupçonne particulièrement deux médecins serbes, dont les fils sont arrivés au sein des milices paramilitaires. Deux médecins qui sont restés à Vukovar ces cinq dernières années. Les Serbes ont peu à peu évacué le personnel et les patients en plusieurs groupes, séparant les docteurs Njavro et Bosanac, les chefs de l'hôpital. *« Depuis, nous avons reconstitué ce qui est arrivé au premier groupe, car un homme a pu sauter d'un camion en route vers Ovcara. »* Ovcara, où les enquêteurs du TPI viennent de retrouver deux cents corps.

Aujourd'hui, M. Njavro attend *« avec impatience »* de rentrer en Slavonie orientale. Il pense que ce sera impossible de vivre à nouveau avec les Serbes, là-bas. *« Tout serait différent s'il n'y avait pas eu Ovcara*, dit-il. *Ce sera difficile d'effacer cela. »* Il pense encore à son collègue, le docteur Ivankovic, dont le fils était arrivé avec les « Aigles blancs » serbes. *« Une question m'obsède : aurait-il pu sauver les blessés ? Durant le siège, il était avec nous et soignait remarquablement bien les gens. Puis il s'est tu, cinq longues années... Alors, pourquoi parler à nouveau avec Ivankovic ? Je ne parviens pas à croire qu'il ne savait pas. »*

R. O.

DROITE Les embarras du RPR à Paris et dans d'autres départements d'Ile-de-France, provoqués par les investigations de la justice dans des affaires de financements politiques douteux ou de trafic d'influence, incitent l'UDF à envisager de tenter sa chance pour séduire l'électorat conservateur aux élections législatives et régionales de 1998. La règle de reconduction des députés sortants, adoptée par la majorité, limite, cependant, ses perspectives. ● LA MAJORITÉ PARISIENNE, dominée par le RPR, ne parvient pas à rajeunir ses candidats en dépit de l'avertissement qu'elle a reçu aux élections municipales de juin 1995. ● DANS LES HAUTS-DE-SEINE, fief de Charles Pasqua, les centristes et les libéraux peuvent envisager de disputer des sièges au RPR avec quelques chances de succès, bien que la menace d'une vague de gauche soit de nature à inciter la droite à s'unir.

L'UDF se prépare à disputer au RPR son hégémonie en Ile-de-France

Les centristes et les libéraux, réduits à la portion congrue par la domination du parti de Jacques Chirac à Paris et dans les sept autres départements de la région, veulent profiter des déboires électoraux et des embarras judiciaires de leur allié pour renforcer leur position

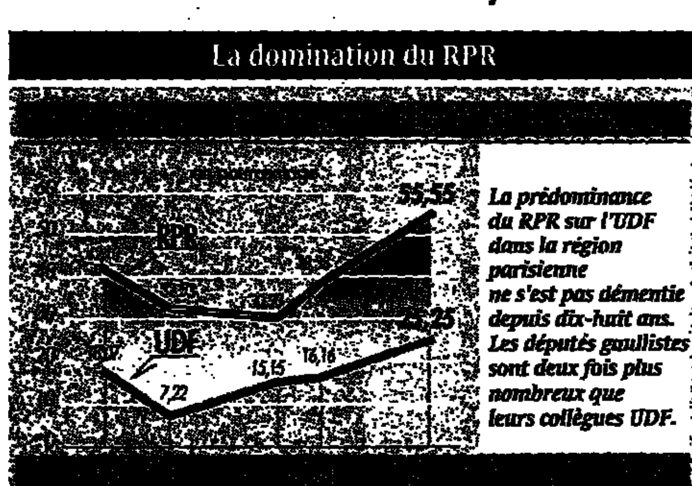
C'EST LE NOUVEAU mot d'ordre à l'UDF : dans la préparation des élections de 1998, *« il faut s'occuper tout particulièrement des îles »*. Les îles, ce sont certes celles d'outre-mer et de Corse, où la confédération ne s'estime pas assez présente, mais aussi et surtout l'Ile... de France.

Que ce soit en nombre de députés ou au conseil régional, l'UDF est largement devancée par le RPR dans la région parisienne. *« C'est en grande partie sur ce terrain que le RPR fait la différence »*, observe Pierre-André Wiltzer, porte-parole de la confédération et député de l'Essonne. L'ébranlement du dispositif chiraquien à Paris et l'impact des différentes affaires judiciaires en cours d'instruction dans la région font naître chez certains responsables de l'UDF l'ambition de commencer à rééquilibrer la représentation politique de la majorité dans la région capitale.

Davantage à son aise en province, l'UDF pâtit, en Ile-de-France, du manque d'une figure de proue et d'une organisation défaillante, sinon inexistante. Pour espérer améliorer son assise, elle s'efforce aujourd'hui de mettre sur pied une structure régionale autour de Jean-Pierre Fourcade (PR), maire de Boulogne et sénateur des Hauts-de-Seine, et de Claude Goasguen (FD), secrétaire général de l'UDF et conseiller de Paris. Le 3 octobre, François Léotard est venu lui-même défendre cette idée devant les responsables régionaux de l'UDF. L'enjeu n'est pas mince : les huit départements élisent 39 députés (sur 577 au total), dont, aujourd'hui, 53 RPR et 22 UDF.

La réalité électorale laisse cependant peu de chances aux centristes et aux libéraux de parvenir à leurs fins aux élections législatives. Bien résolu à ne pas céder un pouce de terrain à son partenaire, le RPR a quelques armes efficaces pour le contenir. Tout d'abord parce que les espoirs de conquête de nouvelles circonscriptions, en 1998, aux dépens de la gauche, sont évidemment minces. Lorsqu'un siège semble accessible à la majorité, comme celui de Roger-Gérard Schwartzenberg (Parti radical-socialiste) dans la troisième circonscription du Val-de-Marne, il est l'objet d'une sévère concurrence entre les deux partis de la majorité.

En outre, le grand nombre de députés sortants, à droite, fait le jeu du parti dominant, en vertu de la règle du « droit de suite », qui veut qu'une circonscription demeure dans l'escarcelle du parti de l'élu sortant. De ce fait, la plupart des candidatures devraient faire l'objet d'un accord rapide, comme à Paris. Reste que dans certains cas, rares, l'une ou l'autre des deux formations estime avoir intérêt à pousser son pion, au risque de provoquer des mesures de rétorsion dans une circonscription voisine. C'est particulièrement le cas dans les Hauts-de-Seine.



La prédominance du RPR sur l'UDF dans la région parisienne ne s'est pas démentie depuis dix-huit ans. Les députés gaullistes sont deux fois plus nombreux que leurs collègues UDF.

CONVOITISES

Quelques situations plus ouvertes attisent les convoitises. Ainsi dans certaines des circonscriptions perdues par la droite lors d'élections partielles depuis 1993. Là, en effet, l'échec du candidat de la majorité efface tout « droit de suite ». Dans la cinquième circonscription de l'Essonne, perdue par l'UDF au profit du PS, le RPR entend bien revendiquer l'investiture pour son secrétaire départemental, Pierre Lasbordes. L'UDF aura d'autant plus de mal à lui résister que sa candidate de décembre 1995, Marie-Hélène Aubry (PR), a vu son élection à la mairie d'Orsay annulée par le Conseil d'Etat, lundi 21 octobre (*Le Monde* du 22 octobre). Dans la troisième circonscription de Seine-et-Marne, l'échec de l'UDF lors de la partielle du 3 décembre 1995, au profit de la gauche, offre une opportunité au RPR. En cas de conflit avec le parti chiraquien, l'UDF pourrait, par rétorsion, élever quelques prétentions sur la sixième circonscription de ce même département. En effet, Jean-François Copé (RPR), devenu député de la cinquième circonscription en tant que suppléant de Guy Drut, nommé ministre délégué à la jeunesse et aux sports, envisage de s'y installer en 1998. Il devrait alors prendre la place du sortant RPR (balladurien) Pierre Quillet, qu'il avait battu en « primaire », en juin 1995, à l'élection municipale de Meaux. Un tel changement de circonscription d'un député sortant ne va jamais sans difficulté.

RECALÉS ET FRANCS-TIREURS

On en trouve un autre exemple possible dans le Val-d'Oise. Si Pierre Lellouche (RPR), élu de la huitième circonscription, devait, comme il l'envisage, tenter sa chance ailleurs – dans l'autre circonscription de Sarcelles, la septième, ou à Paris, ou encore ailleurs –, l'UDF considérera probablement que sa succession est négociable. Elle compte bien conserver, en revanche, la troisième circonscription des Yvelines même si Paul-Louis Tenaillon (FD), qui sera âgé de soixante-dix-sept ans en 1998, ne se représente pas. Un « parachutage » serait alors possible, par exemple celui d'Anne-Marie Idrac (FD), secrétaire d'Etat aux transports.

Reste un dernier cas atypique, celui de Jean-Louis Beaumont (soixante-douze ans en 1998). Le RPR refusera son investiture au député (UDF-PPDF) de la première circonscription du Val-de-Marne, qui n'a pas voté la confiance au gouvernement, et aura sans doute à cœur de lui opposer un adversaire s'il se représentait. Qu'il le fasse ou non, l'UDF ne saurait l'envisager, ce qui pourrait déboucher sur une « primaire ».

Si le jeu semble relativement restreint pour les législatives, les élections régionales, qu'il est envisagé de fixer le même jour, offrent davantage de possibilités. Même si l'on ne connaît pas encore précisément le mode de scrutin qui leur sera appliqué, la proportionnelle n'est pas un facteur d'union. Même avec un score modeste, une liste dissidente peut obtenir des élus. Les recalés des investitures législatives, les francs-tireurs des appareils RPR et UDF, voire, en sous-main, telle ou telle formation, peuvent être tentés de constituer leurs propres listes.

Compte tenu de la faible assise de la majorité RPR et UDF actuelle au conseil régional, de la probable poussée du Front national et du regain attendu de la gauche, ces élus pourraient alors détenir un rôle-clef à l'assemblée d'Ile-de-France. Cette perspective à de quoi inquiéter le RPR.

Cécile Chambraud

Les néogaullistes s'attendent à perdre des sièges dans les Hauts-de-Seine

LES DÉPUTÉS RPR des Hauts-de-Seine sont inquiets. Dans ce département réputé acquis au parti néogaulliste, ils devront affronter, aux élections législatives de 1998, les revendications de l'UDF, décidée à confirmer ses bons résultats des municipales, et une poussée prévisible de la gauche. Ils redoutent cette dernière davantage que l'impact d'une offensive de leurs partenaires de la majorité : dans certains cas, les rivalités internes à la droite favoriseraient, en effet, des candidats socialistes.

Claude Goasguen, secrétaire général de l'UDF, estime que *« l'évolution dans les Hauts-de-Seine est bonne »* pour sa formation, et que ce département, traditionnellement marqué par des affrontements durs entre le RPR et le Parti communiste, entame *« une autre phase de son histoire électorale »*. *« En Ile-de-France en général, dans les Hauts-de-Seine en particulier, il y a place pour un message UDF, compte tenu des problèmes du RPR et du PS »*, continue-t-il. L'UDF des Hauts-de-Seine, réunie à Boulogne-Billancourt le 22 octobre après le renouvellement des instances départementales du Parti républicain, en est convaincue, confortée par l'annonce toute fraîche que Georges Gorse, député (RPR) de la neuvième circonscription, ne se représentera pas. Cette situation ouvre la voie à une « primaire organisée », la seule du département, qui donne ses chances à l'UDF, depuis la conquête de Boulogne par Jean-Pierre Fourcade (UDF-PR) au détriment de Paul Graziani (RPR) aux municipales de 1995.

DUELS FRATRICIDES

Ailleurs, la majorité, déjà certaine de perdre la quatrième circonscription (Suresnes-Nanterre), difficilement conquise par Christian Dupuy (RPR) en 1993, aura du mal à faire respecter le principe de la reconduction des sortants. Dans la troisième, Jacques Kossowski (RPR), maire de Courbevoie, ne cache pas son intention de défier le député sortant, Jean-Yves Haby (UDF-PR), qu'il a battu à plates coutures aux municipales. Personne, au RPR, ne semble vouloir l'en dissuader, tout en annonçant que M. Haby bénéficiera, bien sûr..., de la double investiture RPR-UDF. L'UDF n'attend que cela pour aller, sans risque pour la droite, contester la huitième circonscription à Jean-Jacques Guillet (RPR), après l'échec de ce dernier aux municipales, à Meudon, face au maire sortant, Henry Wolf (UDF-FD).

D'autres « primaires » à droite pourraient, elles, faire l'affaire de la gauche. Charles Pasqua, président du conseil général et patron de la fédération RPR des Hauts-de-Seine, s'emploie à calmer les ardeurs du jeune maire du Plessis-Robinson, Philippe Pémezec (RPR), impatient de faire un mauvais sort au député sortant, Jean-Pierre Foucher (UDF-FD), au risque de favoriser le maire de Fontenay-aux-Roses, Pascal Buchet (PS). M. Pémezec pourrait cependant mettre en sourdine ses ambitions législatives en échange de la présidence de l'office départemental d'HLM, toujours aux mains de Patrick Balkany tant que n'est pas confirmée la condamnation de celui-ci à deux ans d'inéligibilité pour prise illégale d'intérêt.

Cette même condamnation pourrait empêcher M. Balkany de briguer sa propre succession dans la cinquième circonscription, où Olivier de Chazeaux (RPR), qui lui a déjà ravi la mairie de Levallois-Perret, est déterminé à se présenter. De l'avis général, le RPR empêchera difficilement un nouveau duel fratricide : Isabelle Balkany, conseiller général, pourrait tenter, en effet, de prendre la succession de son mari...

P. Se.

Centristes et léotardiens sont à l'affût à Paris

SEIZE MOIS APRÈS les défaites subies par la majorité, aux élections municipales, dans six arrondissements de Paris, rien n'indique que l'aspiration au changement ait été prise en considération par les responsables du RPR et de l'UDF dans la capitale. Délégué général aux élections au sein du mouvement néogaulliste, Frédéric de Saint-Sernin a beau répéter que, pour les élections législatives, il faudrait tirer la leçon de juin 1995, les députés de la majorité, à de rares exceptions près, s'apprêtent à solliciter le renouvellement de leur mandat.

La décision prise, le 23 octobre, par le RPR, de ne pas imposer de limite d'âge aux candidats va même contribuer à maintenir encore un peu plus les positions en l'état. Sur les dix-neuf circonscriptions détenues par la droite, les dirigeants de la majorité ne considèrent comme acquis qu'un seul renouvellement : l'ancien maire du 19e arrondissement, Jacques Féron (CNI, app. RPR), âgé de quatre-vingt-quatre ans, devrait céder la place à Michel Bulté (RPR), adjoint au maire de Paris, à charge pour celui-ci de s'imposer face à l'ancien député socialiste, Jean-Christophe Cambadélis.

Cinq autres sortants devront s'effacer : Martine Aurillac (RPR) dans la troisième circonscription, Patrick Trémège (UDF) dans la neuvième, Lionel Assouad (RPR) dans la dixième, Pierre Rémond (RPR) dans la dix-septième, et Roland Coche (RPR) dans la dix-huitième, qui n'étaient devenus députés qu'à la faveur de l'accession des titulaires au gouvernement.

Au titre du « droit de suite », règle de base pour les deux formations de la majorité, le RPR revendique aussi la dix-huitième circonscription, qui était celle d'Alain Juppé et qui est actuellement représentée par Yves Verwaerde (UDF). Outre le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, conseiller du 18e arrondissement, qui n'a pas encore choisi entre Paris et son ancienne circonscription de l'Eure, plusieurs personnalités en quête d'assise locale sont intéressées : Pierre Lellouche, député du Val-d'Oise, Patrick Stefanini, secrétaire général adjoint du RPR, voire le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, Xavier Emmanuelli.

> **M. Goasguen entend réformer la fédération UDF de la capitale, qui, dit-il, « n'est pas un modèle »**

Pour la quatrième circonscription, les responsables du RPR souhaitent que Gabriel Kaspereit, âgé de soixante-dix-sept ans et élu à l'Assemblée nationale depuis 1961, libère la place au profit de M. Debré. Cependant, devant le risque de voir M. Kaspereit se représenter en toute hypothèse, ils ont renoncé à trancher. Dans la quatorzième, le secrétaire général de l'UDF, Claude Goasguen, ne fait pas mystère de sa volonté de disputer le siège à Georges Mesmin.

M. Goasguen entend, d'autre part, réformer la fédération UDF de Paris, qui, dit-il, *« n'est pas un modèle »*. *« L'UDF de Paris est dans une position particulière »*, nuance son président, Jacques Dominati, premier adjoint au maire de Paris. La particularité de cette fédération est d'être à contre-courant de l'UDF nationale, ce qui vaut à Jacques Dominati d'affronter des contestations internes visant à le « déboulonner », lors du renouvellement des instances fédérales début 1997, d'un poste qu'il occupe depuis près de dix ans.

« Les instances qui seront élues seront celles qui discuteront des investitures lors des prochaines élections », déclare Xavier Chinaud, délégué national de l'UDF et secrétaire national du Parti républicain. En lançant, le 9 octobre, le Cercle libéral et indépendant de Paris (CLIP), M. Chinaud ne cache pas vouloir constituer un groupe d'une quinzaine de personnes *« prêtes à être candidates aux élections à venir »*. *« Les structures partisanes parisiennes étant ce qu'elles sont, dit-il, le seul moyen de les faire évoluer est de créer une structure d'accueil pour les déçus de l'UDF parisienne et ceux qui ne souhaitent pas y entrer. »*

Tête de pont de François Léotard à Paris, mais aussi responsable des élections et des fédérations au PR, M. Chinaud n'est pas allé jusqu'à s'opposer à Bernard Plasait lors du renouvellement des instances parisiennes du PR, le 17 octobre. Cependant, les blessures causées par les municipales de 1995 et les sénatoriales qui avaient suivi ne semblent pas en voie de cicatrisation. Si l'élection du président départemental de l'UDF ne résout pas ce contentieux, les investitures aux législatives seront conflictuelles.

Laurent Dominati (UDF-PR), député de la première circonscription et fils de son père, pourrait être contesté par Alain Dumait (divers droite), bras droit de Benoîte Taffin, maire du deuxième arrondissement : celle-ci vient d'annoncer qu'elle renonçait à être la suppléante de Laurent Dominati. Pendant que M. Chinaud s'en prend ouvertement au « patriarche » Dominati, à qui il reproche de *« ne pas faire vivre l'UDF autrement que par le partenariat de ses élus avec le RPR et le maire de Paris »*, M. Goasguen, plus discrètement, attend l'échéance de l'élection du président de l'UDF tout en œuvrant à *« élargir la base »* de Force démocrate.

Si sa composante rivalisait numériquement avec le PR début 1997, il pourrait être candidat contre Jacques Dominati avec l'appui du courant minoritaire du PR. M. Plasait pourrait arbitrer ce duel en se présentant pour le PR. *« Je préfère un président PR à un président issu de Force démocrate, mais je préfère un Force démocrate à Jacques Dominati »*, avertit M. Chinaud.

Pascale Sauvage et Jean-Louis Saux

Le lobby antillais a su défendre les intérêts des planteurs dans la privatisation de la CGM

Bernard Pons, ministre des transports, n'a pas oublié qu'il a eu en charge l'outre-mer

La privatisation de la CGM a fort inquiété les milieux économiques des Antilles et de la Guyane. Ils craignaient que le repreneur n'ait pas le souci de garantir la régularité des liaisons nécessaires entre la métropole et ses départements d'Amérique. S'ils n'ont pu racheter eux-mêmes la CGM, ils se satisfont de l'accord commercial passé avec la société dirigée par M. Saade, préférée par le gouvernement.

POINTE-À-PITRE
de notre correspondant

En désignant la Compagnie maritime d'affrètement (CMA) comme repreneur de la Compagnie générale maritime (CGM),le gouvernement n'a pas été insensible aux sirènes du lobby antillais. La CGM est le cordon ombilical maritime qui relie la métropole aux départements français d'Amérique. Son activité s'exerce, à 45 %, sur la ligne des Antilles, où sa flotte de navires porte-conteneurs réfrigérés assure, dans un sens, le transport de la banane et, dans l'autre, celui des biens d'équipement et des denrées de première nécessité produits en Europe.

L'annonce, au printemps, de la privatisation de la CGM s'était donc immédiatement traduite aux Antilles par une mobilisation sans précédent des milieux économiques. Ceux-ci s'inquiétaient du risque d'être soudain livrés aux seules lois du marché international du transport maritime, totalement ouvert, sans la présence tutélaire de l'Etat pour garantir, en tant qu'actionnaire de la CGM, la continuité d'un service régulier entre la métropole et les DOM-TOM. Ils avaient donc décidé de faire acte de candidature à son rachat.

L'ensemble des dix-sept syndicats professionnels et organisations patronales de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane décidèrent de regrouper leurs forces en une Compagnie maritime Antilles-Guyane (CMAG). *« Le lobby antillais est à géométrie variable, mais, pour la première fois, il a su être unanime sur un dossier »*, reconnaît un dirigeant patronal dont l'efficacité – auprès des cabinets ministériels – est reconnue.

Que ce soit au nom du principe républicain de la continuité territoriale ou du concept militaire de « sécurité des approvisionnements » pour des régions où, hier encore, transitaient les éléments de bombes nucléaires en route vers Mururoa, le gouvernement avait élaboré un cahier des charges de la privatisation de la CGM qui prenait largement en compte l'outre-mer. De son côté, le lobby antillais n'avait pas manqué de faire valoir, par avance, ses craintes quant au risque de voir disparaître un service public sans lequel les exportateurs bananiers et les importateurs de la grande distribution seraient contraints à d'hypothétiques reconversions.

« Ou nous laissions venir sur la ligne des Sud-Africains et des Belges qui n'ont rien à faire de nous, ou nous laissions triompher des financiers qui, tout en nous proposant 5 % du capital, ne se soucient pas vraiment de nous, ou nous acceptions de négocier avec CMA », explique un administrateur de la CMAG pour résumer le dossier de la privatisation de la CGM et l'issue qu'il a connue. *« Dans ce genre de dossier, la force ne réside pas dans la finance, mais dans l'unité des Antillo-Guyanais. Ce sont les bananiers qui sont intéressés, au premier chef, par une ligne régulière qui leur permet, à coup sûr et selon un calendrier préétabli, d'exporter leur production, tandis que les importateurs ne viennent qu'en second lieu »*, ajoute-t-il.

« UNE EFFICACITÉ SANS FAILLE »

Le lobby économique béké le plus influent est constitué des descendants des colons partis d'Europe au XVII[e] siècle pour chercher fortune aux « Isles » et qui, sous l'Empire comme sous la V[e] République, ont toujours su faire prévaloir leur point de vue. *« Ce sont des gens qui gèrent une sphère d'influence et tout un réseau relationnel parisien dans une discrétion totale et avec une efficacité sans faille »*, assure un dirigeant d'une filiale d'un groupe métropolitain. *« Avant 1981, ça marchait très bien. Après, il y a eu un flottement, mais rien n'a vraiment changé. Si, demain, Robert Hue était au gouvernement, ils sauraient refaire leur réseau relationnel »*, affirme-t-il sans vraiment plaisanter. *« Ils cultivent leurs relations, entrent au ministère de l'outre-mer sans avoir à frapper à la porte »*, prétend un homme d'affaires métropolitain allié à une famille béké.

Pour l'heure, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Bernard Pons, n'a certainement pas oublié qu'il fut ministre des départements et territoires d'outre-mer de 1986 à 1988 et l'auteur, à ce titre, de la fameuse « loi Pons », régulièrement contestée pour les avantages fiscaux qu'elle concède aux investisseurs des DOM-TOM.

Tout en éludant les questions à ce sujet, l'administrateur de la CMAG qui a reçu *Le Monde*, sous le couvert de l'anonymat, reconnaît que, *« dans ce dossier, le lobby antillais avait une assise très large, puisqu'il touchait les politiques »*, et qu'il bénéficiait du soutien non dissimulé des principales fortunes béké de la Martinique. *« Au sein du lobby antillais, c'est vrai qu'il y avait la puissance martiniquaise »*, reconnaît-il. Un *« lobby martiniquais »* qui fait figure de véritable mythe aux Antilles, au point qu'on lui prête tous les pouvoirs et toutes les influences pour peu qu'il s'agisse de défendre *« ses intérêts majeurs »*. La CGM en était.

Eddy Nedeljkovic

■ **LE MINISTRE** délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, a annoncé, jeudi 24 octobre, le versement, dans les prochaines semaines, d'une avance sur indemnisation d'un montant de 11 millions de francs aux producteurs de bananes de Guadeloupe, affectés, début septembre, par la tempête tropicale Hortense. Cette avance doit bénéficier *« en priorité aux petites et moyennes exploitations déjà fortement éprouvées par les cyclones de ces dernières années »*.

M. Saade entend moderniser les bateaux bananiers

JACQUES SAADE, président de la Compagnie maritime d'affrètement (CMA), a présenté, jeudi 24 octobre, ses projets pour la Compagnie générale maritime (CGM), qu'il vient de reprendre. Il a annoncé qu'il se rendrait *« très prochainement »* au Havre, où la CGM dispose d'une importante base commerciale et administrative, puis aux Antilles, pour rencontrer le personnel de l'entreprise et les principaux chargeurs.

Il a indiqué qu'il était parvenu à convaincre les dirigeants de la CMAG – compagnie regroupant des intérêts antillais, candidate à la reprise de la CGM, avec laquelle il a conclu une promesse d'accord de coopération – à renoncer à commander six navires à des chantiers espagnols. Cela *« aurait abouti à créer un système de transport indépendant de celui de la CGM, donc dangereux pour la pérennité de l'entreprise publique »*, a expliqué M. Saade. Les bateaux actuellement utilisés sur cette ligne des Caraïbes seront modernisés, ainsi que les conteneurs frigorifiques qui servent au transport des bananes.

Passant en revue l'ensemble des activités de la CGM, le président de la CMA a assuré que la privatisation *« n'aboutira ni à un démantèlement ni à une absorption, mais à l'alliance de deux grandes compagnies »*. Une fois les restructurations effectuées, une partie du capital des deux compagnies pourrait être offerte au public par le biais d'une introduction en Bourse. L'actuelle ligne autour du monde de la CGM – elle dessert, notamment, la zone du Pacifique, avec des chargements militaires et du nickel – sera réaménagée par la mise en service de navires modernes porte-conteneurs. Pour les lignes entre l'Europe et l'Asie, la CMA, qui, d'une manière générale, préfère *« les partenariats sélectifs »* à un vaste consortium, a signé un accord avec un armement public d'Arabie saoudite qui mettra en service trois navires.

La nouvelle entité CMA-CGM réalisera un chiffre d'affaires voisin de 8 milliards de francs. Jacques Saade, qui a choisi Alain Wils, ancien directeur général de Delmas-Vieljeux, pour diriger la CGM, a enfin assuré que l'entreprise, dont le siège restera à Suresnes, n'aura pas besoin, après la dotation de l'Etat de 1,23 milliard de francs, d'être recapitalisée : *« Elle se suffira à elle-même. Mais, en cas de besoin, les actionnaires actuels de la CMA sont prêts à le faire sans problèmes. »*

François Grosrichard

La « clé de voûte » de l'armée de terre sera le régiment

Marseille et Lyon sont en compétition pour devenir le siège de la cinquième région militaire

***L'ÉTAT-MAJOR** de l'armée de terre* française vient de diffuser un *« ordre préparatoire »*, à la manière de l'OTAN, qui précise les grandes orientations de la réorganisation de ses forces. Il s'agit d'une série de premières mesures concrètes à prendre avant la fin de l'année. Cet ordre préparatoire fait apparaître une nouvelle chaîne de commandement, qui se calque en quelque sorte sur celle de l'OTAN, et fait du régiment le pion de base – les états-majors préfèrent parler de *« clé de voûte »* – de l'organisation militaire telle qu'elle devrait être définitive en 2002.

Au travers d'une évolution des effectifs, en déclin de 35 % durant les six années à venir, c'est une armée de terre radicalement différente de l'actuelle qui se prépare, avec la dissolution de quelque cinquante-huit régiments de combat (sur un total, aujourd'hui, de cent quarante-trois).

Au sommet de la hiérarchie opérationnelle va figurer un commandement opérationnel des forces terrestres (COFT), à Lille, capable de fournir, dans un très court préavis, l'ossature d'un poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT) ou d'un PC de corps d'armée multinationaux. Entre les deux, c'est une différence de taille et de capacités militaires.

Dans le premier cas, le mécanisme pris pour modèle est l'actuel état-major de l'IFOR-1 de l'OTAN en Bosnie, dérivé du corps de réaction rapide allié (ARRC) basé à Rheindahlen (Allemagne) et voué au commandement de 60 000 hommes. Dans le second cas, la référence est plutôt l'état-major des forces terrestres alliées du Centre-Europe (Landcent), à Heidelberg (Allemagne), censé préparer la suite de la force de paix déployée en Bosnie, l'IFOR-2, soit un corps projetable de 20 000 mille hommes. Sous l'autorité du général de corps d'armée Jean Heinrich, qui vient de commander en second l'IFOR-1 aux côtés d'un général américain, le COFT doit être opérationnel en 1998.

Le COFT mettra en action quatre états-majors de force (EMF) : une force blindée, une force mécanisée, une force d'intervention blindée rapide et une force d'infanterie d'assaut. Selon les circonstances et les besoins, chaque EMF sera rendu polyvalent, c'est-à-dire qu'il pourra commander soit une division de type OTAN (de 15 000 à 20 000 hommes) pour des missions multinationales, soit une force nationale (de 5 000 hommes) pour assister des pays africains qui ont conclu des accords de défense avec la France. En clair, l'échelon de la division à la française va disparaître, et l'état-major de brigade (moins de 10 000 hommes) refait surface pour conduire, sur le terrain, des actions interarmes ou plus spécialisées.

Dès 1997, l'armée de terre tente une expérience. Besançon accueillera un état-major de forces dédié principalement au corps européen, et Nantes un EMF voué à des missions nationales. Les villes où seront implantés les deux autres EMF ne sont pas fixées. Selon des sources militaires, cela pourrait être Toulouse et Limoges.

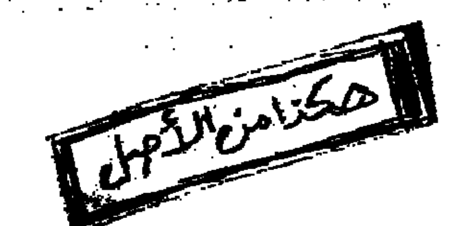
En parallèle à cette chaîne de commandement opérationnel, il est prévu de déployer une chaîne territoriale et une chaîne fonctionnelle. La première fera passer le nombre des régions militaires de neuf, à ce jour, à cinq : Paris, Metz, Bordeaux et Rennes, tandis que Lyon – dont la candidature est soutenue par Charles Millon et par Raymond Barre – et Marseille – qui a naturellement les faveurs de Jean-Claude Gaudin – sont en balance pour être le siège de la cinquième région militaire. La chaîne fonctionnelle sera responsable du soutien technique et de la formation.

MODÈLE BRITANNIQUE

La base de l'ensemble du dispositif est le régiment, c'est-à-dire une formation militaire dont les effectifs varieront de 750 à 1 400 hommes selon la tâche qui lui est attribuée. Si l'on exclut les unités dites de soutien, l'armée de terre ne devrait plus aligner, dès 1999, que quatre-vingt-cinq régiments de combat. La professionnalisation induit trois transformations majeures. D'abord, un nombre accru de civils – une quarantaine par régiment – pour permettre aux militaires de se recentrer sur le caractère opérationnel de leur métier. Ensuite, une structure à deux sous-ensembles, qui fera que 20 % du corps constituent la base arrière du régiment et que les 80 % restants sont destinés à partir, de façon autonome, en opérations extérieures sans avoir besoin d'être renforcés. Enfin, une organisation de chaque régiment différente de l'actuelle, avec quatre ou six unités élémentaires (compagnies, escadrons, batteries) pour maintenir, dès le temps de paix, un taux d'encadrement significatif.

Dans la pratique, ce sera au colonel à la tête de son régiment que l'état-major imagine de confier la lourde charge de recruter les engagés, de les former, de les employer selon leurs compétences et, même, de les reclasser à l'issue de leur contrat. Il sera responsable d'un bout à l'autre de l'aptitude de son régiment à se « projeter ». Sans l'avouer officiellement, l'armée de terre s'achemine vers l'idée d'aligner des régiments solidement ancrés dans leur région et organisés sur le modèle des bataillons britanniques, où la tradition est forte, où la cohésion tient à la personnalité du chef et où l'on fait une large partie de sa carrière.

Jacques Isnard



Les socialistes revoient leurs propositions sur le soutien à l'emploi des jeunes

Henri Emmanuelli définit dix priorités

Jeudi 24 octobre à Paris, le PS et le SPD allemand se sont retrouvés sur la nécessité d'une *« autre politique tournée vers la croissance et l'emploi »*. Henri Emmanuelli a présenté, le 23 octobre, un plan qui préconise d'articuler le projet économique des socialistes autour de dix priorités. Un groupe de travail doit arrêter, le 29 octobre, de nouvelles propositions sur l'insertion des chômeurs de dix-huit à vingt-cinq ans.

LIONEL JOSPIN tient beaucoup à ce que les socialistes prennent, en cas de victoire en 1998, une mesure pour l'emploi des jeunes qui ait *« un effet choc »*. Il l'a dit à nouveau, mercredi 23 octobre, devant la commission d'élaboration du projet économique du Parti socialiste, qui a consacré plus de deux heures à l'insertion des 600 000 jeunes chômeurs.

Dominique Strauss-Kahn proposait une *« obligation d'insertion »* dans les entreprises privées et publiques et dans les fonctions publiques (*Le Monde* du 16 octobre). Face à *« l'état de désespérance »* des jeunes, M. Jospin a mis l'accent sur la nécessité d'offrir de *« véritables emplois »*, de conjurer tout effet d'aubaine et de donner à la puissance publique la responsabilité de cet engagement.

Jean Glavany a mis en garde contre *« les effets de seuil »* d'une mesure touchant les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, et Henri Emmanuelli a évoqué un *« pacte public pour la jeunesse »*. M. Jospin a souligné qu'il revient à la puissance publique et aux collectivités locales d'assurer le financement de cette insertion, pointant le risque de contradiction d'une nouvelle aide aux entreprises alors que les socialistes critiquent l'inefficacité des exonérations existantes. Le 29 octobre, un mini-groupe de travail tentera, sous la houlette de MM. Emmanuelli et Strauss-Kahn, de mettre au point une nouvelle formule d'insertion pour les jeunes, prêtant moins à contestation.

« TRIPLE RUPTURE »

Afin de recadrer le débat autour de quelques priorités, comme le souhaitait M. Jospin, M. Emmanuelli a présenté un projet de plan en dix points intitulé « Objectif emploi ». Le député des Landes souligne d'emblée la nécessité d'une *« triple rupture »* avec la politique Balladur-Juppé, *« le tout-monétaire »* et la logique de l'offre et dessine trois actions : *« agir pour l'emploi »*, *« agir pour la croissance »* et *« agir pour la justice et la cohésion nationale »*. Sur l'emploi, M. Emmanuelli énonce trois engagements : *« un pacte avec la jeunesse »*, *« libérer le travail du financement social »*, *« réduire le temps de travail sans réduire les salaires »*. Sur la croissance, il préconise de *« redonner du pouvoir d'achat »*, de *« solvabiliser la demande de nouveaux besoins »* et de *« relancer l'investissement »*.

« On n'allégera pas la souffrance des uns par la paupérisation des autres », assure M. Emmanuelli qui trace quatre orientations dans le chapitre *« justice »* : *« assurer une égalité permanente des chances par l'éducation et la culture »*, *« garantir le droit à la santé, au logement et aux services publics pour tous »*, *« organiser le territoire et promouvoir un développement durable »* et *« financer les engagements pour l'emploi et réformer la fiscalité »*. Fidèle au mandat assigné par M. Jospin, l'ancien premier secrétaire souligne en conclusion que *« l'Europe est notre horizon, la politique pour la France notre priorité »* et suggère, au niveau européen, *« un pacte de croissance et de solidarité »*.

Deux nouvelles contributions ont été remises à M. Jospin. Jean-Christophe Cambadélis et Bernard Roman demandent *« une mise en congé du libéralisme »* et un nouveau *« pacte social de confiance »*. MM. Cambadélis et Roman préconisent *« la sortie concertée des politiques de désinflation compétitive »* en Europe et plaident pour *« une nouvelle alliance, une alliance défensive de ceux qui veulent préserver et réintroduire une nouvelle régulation dans les rapports économiques et sociaux »*.

Une autre contribution émane de l'aile droite du courant Agir en socialistes. *« La clarification du choix de l'Europe et la fidélité à la politique économique de Pierre Bérégovoy feront plus pour la croissance et la baisse des taux d'intérêt que toutes les gesticulations autour de l'autre politique »*, affirme ce texte signé notamment par Christophe Clergeau, Christine Priotto et Olivier Rousselle, un ancien conseiller de Pierre Bérégovoy. Les auteurs demandent une réduction de la durée du travail à trente-deux heures, mais en ne garantissant le maintien des salaires que *« pour tous les salaires actuellement inférieurs à deux fois le smic »*.

Michel Noblecourt

M. Séguin plaide pour « une République sociale »

Célébrant le cinquantenaire du Conseil économique et social, le président de l'Assemblée nationale s'est fait l'avocat des « droits acquis »

A L'OCCASION d'un colloque marquant le cinquantième anniversaire du Conseil économique et social, Philippe Séguin a rappelé avec insistance, jeudi 24 octobre, que *« dans nos valeurs fondamentales »*, la République est *« non seulement démocratique »*, *« mais aussi sociale »*.

Pour M. Séguin, *« il a été admis, il y a cinquante ans, que les Français, s'ils sont avant tout des citoyens, ne le sont pas* stricto sensu, *leur statut économique et social devenant aussi un élément de leur existence »* a-t-il indiqué, se référant au préambule de la Constitution de 1946. Or, ces principes, a expliqué le président de l'Assemblée nationale, *« il est aujourd'hui de bon ton de les dénigrer »*. *« Il nous faudrait haïr, désormais, ces droits acquis qui nous font tant de tort... Nous serions des étatistes (...) et des conservateurs »* a-t-il ironisé, avant d'affirmer que *« ces principes, sur lesquels nous avons fondé notre République moderne »*, sont plus que jamais d'actualité *« dans un monde où il n'est plus question que de flexibilité et de libéralisme intégral »*. *« La mondialisation ne doit pas sonner le glas de la solidarité : elle doit, au contraire, en renforcer l'impérieuse exigence »* a affirmé M. Séguin, pour qui *« la perspective d'un monde du travail se partageant entre une élite dirigeante et technicienne et une base livrée aux emplois précaires et dévalorisés, ou au chômage, n'a malheureusement rien d'irréaliste »*. *« Le modèle du plein emploi salarié a sans doute vécu »* a-t-il déclaré.

INSTANCES LÉGITIMES

Plaidant pour une Europe *« véritablement démocratique »*, ce qui *« implique que son gouvernement soit celui d'instances politiques légitimes et non d'organes techniques ou d'institutions bancaires »*, M. Séguin a estimé que *« nous n'avons pas à nous incliner devant ce prétendu diktat de la réalité supranationale »* qu'avait évoqué Karl Lamers, porte-parole pour les affaires étrangères du groupe CDU au Bundestag, dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 12 octobre.

Le commerce extérieur bat un nouveau record en août



LE COMMERCE EXTÉRIEUR a établi un nouveau record historique en août, avec un excédent de 13,8 milliards de francs (en données corrigées des variations saisonnières). Sur les huit premiers mois de 1996, la balance est positive de 77,5 milliards de francs, contre 65,3 milliards pour la période correspondante de 1995. Ce résultat exceptionnel du mois d'août s'explique par une montée des exportations à 125 milliards de francs (très près du record historique de 126,3 milliards, établi en mars), et un léger tassement des importations à 111,1 milliards de francs. La bonne surprise vient des produits agricoles, des biens intermédiaires et de ceux de consommation courante.

Les salaires de la fonction publique supérieurs à ceux du privé

LE SALAIRE NET des fonctionnaires a augmenté de 1,8 % entre 1994 et 1995, d'après une étude de l'Insee. A corps, grade et échelon identiques, le salaire moyen a progressé en francs constants de 0,9 % en net. En ajoutant l'effet des avancements et promotions, le salaire net des seules personnes en place s'est accru de 3,3 %, toujours en francs constants. La rémunération moyenne nette s'élevait à 139 500 francs par an, soit 11 630 francs mensuel, pour les 1,8 million d'agents de l'Etat. Un rapport annexé au projet de loi de finances indique que le salaire moyen des fonctionnaires est supérieur de 6 % à celui des salariés du privé. La situation dans la fonction publique est particulièrement favorable pour les bas salaires, pour lesquels il existe *« un écart de plus de 34 % »* en faveur des agents de l'Etat. *(Lire également notre analyse page 16.)*

DÉPÊCHES

■ **POLLUTION : les sénateurs ont adopté en deuxième lecture, jeudi 24 octobre,** le projet de loi sur l'air. L'opposition s'est abstenue. Invoquant l'alourdissement des charges financières des collectivités locales. La majorité sénatoriale a supprimé toutes les dispositions contraignantes tendant à lutter contre la pollution atmosphérique, notamment la gratuité des transports en commun en cas de pic de pollution et l'exonération de vignette automobile et de taxe sur les cartes grises pour les véhicules électriques ou à gaz.

■ **AGRICULTURE : les députés ont adopté, jeudi 24 octobre,** les crédits de l'agriculture, de la pêche, et le budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). RPR-UDF ont voté pour, PS-PCF contre. Le ministre de l'agriculture, Philippe Vasseur, a accepté de revenir sur une disposition concernant les préretraites, en prélevant à cet effet 50 millions de francs sur le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles. M. Vasseur a également attribué 100 millions de francs au fonds de gestion de l'espace rural, et 20 millions à la prime d'orientation agricole.

■ **THOMSON : le ministre de l'économie, Jean Arthuis, a souligné,** jeudi 24 octobre au Sénat, que l'opération de vente de Thomson à Matra n'était « pas terminée ». *« Il faudra un avis conforme de la commission de privatisation, suite au choix préférentiel du gouvernement. Si elle s'y oppose, la procédure aura échoué et il faudra la reprendre »*, a-t-il déclaré.

■ **INFLATION : les prix à la consommation ont augmenté de 0,4 % en** septembre, selon l'indice définitif publié vendredi 25 octobre par l'Insee, ce qui porte à 1,6 % la progression sur un an. Les prix de l'alimentation ont crû de 0,2 %, ceux des produits manufacturés du secteur privé de 0,5 %, tandis que les prix des services du secteur privé ont baissé de 0,1 %.

■ **CLUB : le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, lance CAP** 21 (*« citoyenneté, action, participation »*), un club de réflexion qui souhaite rassembler *« sans souci partisan »* des personnes intéressées aux questions *« sociales, environnementales, économiques »* (*Le Monde* du 7 septembre). Des personnalités comme Hugues de Jouvenel, directeur de la revue *Futuribles* ou Lucien Chabasson, conseiller régional (PACA) et ancien directeur de cabinet de Brice Lalonde, devraient participer à ce club.

AGENTS Une réforme des rythmes de travail policiers est actuellement en cours. Elle mettra fin au système du « 3-2 », concédé en 1984 par le gouvernement socialiste, qui conduit les policiers à concentrer, en trois jours, un grand nombre d'heures de travail coupées par de très courtes plages de repos, puis à chômer deux jours. ● DANS UN RAPPORT achevé en mars, le médecin-chef de la police nationale, Pierre Ceccaldi, notait que, parmi les fonctionnaires qui travaillent en cycles – et notamment en « 3-2 » –, on observe une surreprésentation de policiers en *longue maladie*. ● MÉCONTENTE de la réorganisation à venir, la Fédération autonome des syndicats de police (FASP) a lancé, jeudi 24 octobre, un *mot d'ordre* national de *« passivité volontaire »*, incitant les policiers à *une* grève des contraventions pour les infractions mineures au code de la *route*.

Les policiers protestent contre la réforme de leurs horaires

Une réforme envisage de mettre fin au rythme de travail de la police nationale, dit « 3-2 » – trois jours de travail et deux jours de repos. Cette organisation, mise en place en 1984, a fait perdre l'équivalent en disponibilité de plusieurs milliers de fonctionnaires

L'OPPOSITION des gros bataillons de gardiens de la paix au projet de réforme des horaires de la police nationale, qui est actuellement discuté dans tous les services de France, vient d'entrer dans une nouvelle phase. Un *« mot d'ordre national de passivité volontaire »*, incitant les policiers à une grève des contraventions pour les infractions mineures au code de la route, a été lancé, jeudi 24 octobre, par la Fédération autonome des syndicats de police (FASP). *La mobilisation* grandit contre un projet qui, remettant en cause les habitudes de la corporation et certains de ses privilèges, cristallise depuis plusieurs mois les inquiétudes de la base policière.

La FASP dénonce les conséquences qu'aurait, pour la vie des *policiers et de leurs familles, la ré*vision d'un système horaire concédé en 1984, à titre *« expérimental »*, par un pouvoir socialiste soucieux de s'attirer les bonnes grâces policières et envisageant à l'époque de réduire à 35 heures la semaine de travail des fonctionnaires. Depuis lors, la majorité des quelque 70 000 *gardiens de la paix et gradés* de province travaillent selon le régime du « 3-2 » : fondé sur des



cycles de cinq jours – trois jours de travail, deux jours de repos –, ce système assure la permanence d'un service public ouvert jour et nuit, *dimanche et jours fériés compris.*

Le « 3-2 » est le lot de la masse des policiers affectés au sein du « service général » des commissariats, chargé notamment de répondre à l'urgence avec les patrouilles de police-secours. Ses *fonctionnaires sont répartis en cinq* brigades de *« roulement »*, qui se relaient sur un rythme discontinu. Chaque brigade cumule, sur trois jours, un grand nombre d'heures de travail séparées par des temps de repos très courts : l'après-midi du premier jour (12 h 30-20 h 10) ; le matin (5h00-12 h 40), puis la nuit (20 h 00-5 h 10), du deuxième jour ; le troisième jour, enfin, et seulement un cycle sur deux, un retour de quatre heures au commissariat pour une après-midi ou une soirée (entre 13 h 00 et 24 h 00).

Le directeur général de la police nationale, Claude Guéant, estime que le « 3-2 » a organisé *« l'indisponibilité policière »*. *« A effectifs constants, il a fait perdre l'équivalent en disponibilité de plusieurs milliers de fonctionnaires »*. En raison de la rigidité du système, *« les effectifs sont les mêmes aux heures de grande délinquance et aux heures de délinquance nulle »*. Dans les petites circonscriptions – vingt-cinq policiers dans leurs unités de roulement pour une dizaine de milliers d'habitants –, *« l'effectif de chacune des cinq brigades est réduit à cinq fonctionnaires, et même trois si l'on retranche les congés. Leur capacité opérationnelle est voisine de zéro »*. De plus, le système *« nécessite, lors d'événements importants ou imprévus, des rappels au service, lesquels, en raison des compensations statutaires donnant droit à des crédits d'heures, obèrent encore plus le potentiel »*.

Pour remettre en cause le « 3-2 », l'administration s'appuie aussi sur le rapport consacré par le docteur Ceccaldi à la santé des policiers *(lire ci-dessous)* et affirme que ce cycle *« aboutit à un désastre humain »*. Enfin, elle se réfère à la directive européenne du 23 novembre 1989 sur l'aménagement du temps de travail, qui, en imposant un repos journalier minimal de onze heures par période de vingt-quatre heures, s'oppose au rythme du « 3-2 ».

« MEILLEURE DISPONIBILITÉ »

Aussi la réforme en cours prévoit-elle le remplacement du « 3-2 » par d'autres cycles de travail afin d'*« assurer la meilleure disponibilité opérationnelle des effectifs au regard des contraintes locales »*. Dans toute la France, des comités techniques paritaires départementaux représentant l'administration et les syndicats ont commencé à se réunir au mois d'octobre. Les cycles de travail préconisés par la hiérarchie policière *« n'entraînent pas un volume horaire de travail plus important »*, affirme M. Guéant : le « 4-2 » (quatre jours de travail, deux de repos), qui s'accompagne d'un plus grand nombre de jours travaillés, comporte un volume annuel d'heures de travail *identique au « 3-2 »*.

La réforme hérisse de nombreux policiers parce qu'elle toilette le système des récupérations (rappels au service pendant les repos légaux ou les jours fériés) et des compensations pour les heures supplémentaires, qui avaient donné lieu à des dérives au fil des ans. La sécurité des matchs de football du samedi soir illustre les effets pervers du système actuel : les prolongations ou les incidents d'après-match entraînent des dépassements de dix minutes sur le repos légal des policiers, qui bénéficient, en moyenne, de quatorze heures de récupération. Désormais, ce calcul, qui s'opérait sur la base d'un forfait, tiendra uniquement compte des heures supplémentaires réellement accomplies : ces dix minutes donneront lieu à une récupération de deux heures.

Claude Guéant assure que *« la remise en cause des cycles horaires vise à la fois à améliorer les conditions de travail des policiers et l'efficacité du service public »*. *« Théoriquement, les fonctionnaires travaillaient trois jours et s'absentaient deux jours*, conclut-il. *Mais la réalité était souvent plus proche de deux jours de travail suivis de trois jours de repos. Ces longues interruptions de service incitent nombre de fonctionnaires à habiter loin du service, donc du milieu social où ils travaillent, voire à s'adonner à d'autres activités, le plus souvent non lucratives, prohibées* [le travail au noir] *ou non, qui entraînent de la fatigue et amènent certains fonctionnaires à considérer que c'est le service public qui est une activité secondaire. Nous ne souhaitons pas faire travailler les policiers plus, mais les faire travailler mieux. »*

Erich Inciyan

Une gestion plus souple

Depuis le mois d'octobre, la direction générale de la police nationale propose, dans chaque département, une palette de nouveaux cycles sur lesquels les représentants locaux de l'administration et des syndicats policiers doivent se prononcer.

Un cycle « 4-2 » (quatre jours de travail, deux de repos) pourra fonctionner avec quatre brigades ; travaillant uniquement la nuit, l'une d'elles pourra se familiariser avec la population délinquante nocturne des cités. Un cycle « 2-2 » (deux jours de travail, deux de repos) intéressera plus particulièrement les petits services de la police de l'air et des frontières, chargés de la surveillance des ports et aéroports n'ayant pas d'activité de nuit.

L'administration estime que cette réforme permettra de doubler le nombre des fonctionnaires de police-secours à Marseille, de mettre en place une brigade d'îlotage à Sens, ou de gagner l'équivalent de trente-deux policiers à Nantes.

« Le cycle actuel aboutit à un véritable désastre humain »

MÉDECIN-CHEF de la police nationale, le docteur Pierre Ceccaldi a achevé, en mars, un rapport sur les effets du cycle horaire « 3-2 » – trois jours de travail, deux jours de repos – pratiqué par une majorité des gardiens de la paix et gradés.

« Des études statistiques récentes montrent, parmi les fonctionnaires qui travaillent en cycles, et plus particulièrement en "3-2", une surprésentation des policiers en longue maladie et victimes de syndromes dépressifs, note le rapport. *On observe parmi les gradés et gardiens, corps dont la moitié des fonctionnaires travaillent en régime cyclique, un absentéisme supérieur à celui observé dans les autres corps des services actifs de la police. »*

Le cycle « 3-2 » conduit *« indiscutablement à une dette de sommeil, qui a un effet cumulatif et va entraîner une somnolence pouvant devenir invincible »*, ajoute le médecin. *« Le risque de ces perturbations de sommeil dues aux horaires alternés et postés est l'épuisement dépressif, appelé* burn-out [échouer, devenir épuisé] *par les Anglo-Saxons, qui consiste en un épuisement du sujet qui s'évertue à atteindre un but irréalisable que la société ou lui-même a fixé. » « Les auteurs qui ont étudié ce phénomène*, relève le rapport, *confirment l'existence d'une corrélation entre l'apparition de ce tableau clinique et l'importance des exigences institutionnelles de la surcharge de travail, des ambiguïtés de rôle, de l'absence ou de l'insuffisance de gratification, de reconnaissance du travail accompli, de soutien affectif ou social. Ainsi, l'association d'un épuisement émotionnel, d'une dépersonnalisation et d'une perte des intérêts pourrait conduire, après une période plus ou moins longue de résistance (dix à quinze ans), à un grave syndrome dépressif amenant parfois à la solution suicidaire. »*

« SYNDROMES DÉPRESSIFS DANGEREUX »

Joint au rapport, un « bulletin de santé de la police » constate que, sur 92 143 policiers de province, 1 319 étaient, en août, en congés de longue maladie ou de longue durée (1,43 % du total). Plus de la moitié d'entre eux relevaient *« de la psychiatrie à composante dépressive »*.

Conclusion du docteur Ceccaldi : *« Tous les paramètres étudiés montrent l'effet nocif des rythmes de travail alternés sur leur santé physique et mentale. Cette répercussion se manifeste à la fois dans le cadre de l'activité professionnelle et dans le cadre de la vie privée. Additionnée aux événements traumatisants spécifiques à leur activité professionnelle, l'application d'horaires de travail aux rythmes anormaux crée les conditions nécessaires à l'apparition de syndromes dépressifs dangereux. » « L'amélioration des rythmes de travail des policiers est un élément fondamental de toute attitude préventive visant à diminuer dans notre institution le nombre de syndromes dépressifs et, bien entendu, l'importance du risque suicidaire. »*

Le rapport du médecin-chef éclaire ainsi, en partie, la vague actuelle de suicides policiers (quarante-huit depuis janvier, alors que la moyenne des dernières années était de quarante-deux). *« Il serait inexact de dire que les suicides malheureusement constatés sont une conséquence directe du cycle horaire « 3-2 »*, observe le directeur général de la police, Claude Guéant. *Mais ses effets pervers en termes de santé sont considérables. Ce cycle aboutit à un véritable désastre humain »*.

E. In.

A Vaulx-en-Velin, la lassitude face à « ces petits riens qui finissent par s'accumuler »

VAULX-EN-VELIN
de notre envoyée spéciale

« Le pire, c'est qu'ils disent qu'ils font ça pour notre bien... » David, Christophe, les deux Philippe, André, encore stagiaire, et Alain, le brigadier-chef, ne savent plus comment dire leur *« écœurement »*. *« Le social, dans la police, ils connaissent pas ! »* Compères de brigade de roulement au commissariat de Vaulx-en-Velin, ces policiers en tenue, qui assurent *« le tout-venant, patrouillent, accueillent au poste, répondent aux appels du 17 »*, estiment que la réforme des horaires leur est *« tombée dessus »* : pas de concertation mais des réunions *« pour expliquer comment ça allait changer »*, et au final, l'impression d'un formidable *« retour en arrière »*.

David, dont le père est gardien de la paix depuis vingt-trois ans, *sait qu'avant la création de la cinquième brigade dans les commis*sariats, il fallait travailler deux après-midis, deux matinées et encore deux nuits avant de décrocher deux jours de repos. *« Les syndicats avaient obtenu la suppression de ce système*, rappelle-t-il. *Aujourd'hui, on nous propose de faire quatre nuits de suite ! »*

Quatre nuits à tenir alors qu'ils se savent *« ratatinés »* dès la fin de la première, des épouses et des enfants qu'ils croiseront plus souvent qu'ils ne les verront, davantage de jours de nourrice à payer et moins de week-ends – un toutes les huit semaines, et non plus toutes les cinq ou six. *« Ce sera une catastrophe pour la vie de famille. Mais après tout, positivons : il n'y a qu'un flic sur deux qui divorce... »*, lance, caustique, l'un des deux Philippe. Un collègue renchérit et s'emporte : *« De toute façon, ceux qui nous dirigent sont persuadés qu'on ne pense qu'à gagner de l'argent au noir ! Ils disent qu'ils veulent éviter les suicides, mais en fait ils ne cherchent qu'à grapiller des effectifs en nous faisant venir plus souvent. Pourquoi croyez-vous qu'on en parle, d'un seul coup, des suicides, alors qu'il y en a toujours eus ?... »*

Enchaîner quatre demi-journées de travail, surtout lorsqu'il s'agira de quatre nuits, sans véritable coupure pour décompresser, voilà qui leur semble insurmontable. Philippe, qui fut jadis maçon, ne pourrait pas *« bosser ici du lundi au vendredi » : « Il faut tout le temps se maîtriser face aux agressions verbales. »*

Car plus encore que les rythmes actuels de travail, la violence des situations et des relations avec la population explique, à leurs yeux, les suicides : *« On nous appelle pour un véhicule suspect, et on ne sait pas si on ne va pas trouver trois truands armés à bord. C'est quand on a fini, et qu'on se dit que tout s'est bien passé, qu'on prend conscience du stress »*, raconte le brigadier-chef, vingt et un ans d'ancienneté, *« pas le genre froussard »* mais qui avoue *« avoir plus peur qu'il y a vingt ans »*. *« Les gens boivent, se frappent, même les enfants tapent sur les parents. Tout le monde ici est en situation précaire. Quand on est fragile et qu'on rencontre aussi des problèmes à la maison, il y a de quoi craquer »*, croit comprendre Christophe.

Cette nuit-là, la brigade est une fois de plus appelée pour un *« différend familial »*. Dans une petite maison de guingois, une jeune femme d'origine algérienne, en pleurs, montre d'une main tremblante le dîner répandu à terre, la bouteille plastique de vin rouge sur la table, un gourdin de bois qui traîne. *« Ça fait des mois que mon mari me frappe. je vous appelle parce que j'en peux plus, parce que j'ai peur qu'il s'en prenne à mes quatre filles. » « Faut divorcer, madame, s'il vous frappe. Faut pas rester comme ça »*, lui conseille doucement un policier.

> Surtout, ne pas faire de vagues, être présents sans être trop là, sans être perçus comme provocants : ce jeu subtil fatigue d'autant plus les gardiens de la paix qu'ils se sentent seuls sur le « fil du rasoir »

Quelques minutes plus tard, c'est une voiture qui flambe sur un parking, entre deux barres d'immeubles. Traquenard habituel. Pour éviter de recevoir sur leur véhicule les cailloux lancés depuis les toits voisins, les gardiens de la paix s'approchent à pied. *« On est plus durs à viser... »* Jusqu'à l'aube, tentant de repérer les voitures volées et de *« sécuriser »* l'habitant, Alain, David et les deux Philippe feront des rondes dans les allées des cités qu'ils connaissent par cœur ; un atout pour effectuer rapidement les demi-tours au bout de ces chemins *« culs-de-sacs et coupe-gorges »*.

S'ils nient l'existence de zones de non-droit dans ces cités, ils reconnaissent ne pas pouvoir travailler partout normalement. *« Il y a des chemins où il faut filer immédiatement après une interpellation, sinon, on vient nous chercher dans la voiture... »* Quand un policier descend du fourgon, un autre le suit *« pour le protéger »*.

Dès qu'un attroupement se forme fusent les *« sales connards ! »* anonymes, les menaces de mort, les *« Je sais où t'habites, je sais où ta fille va à l'école »*... *« Un gamin de dix ans qui vous dit :* "La police, tu veux que je te casse la gueule ?", *ça fait presque sourire. Mais comment sera-t-il à quinze ans ? »*, se demande le brigadier. David avoue en écho que son père, *« écœuré que la police ne soit plus respectée »*, le plaint souvent d'avoir sa carrière devant lui.

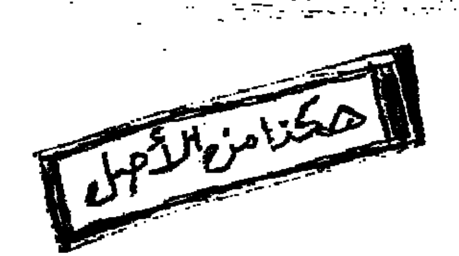
Manque de considération, agacements, frustrations, tel semble être le cocktail de la déprime des policiers de Vaulx-en-Velin, qui évoquent *« ces petits riens qui finissent par s'accumuler »* : les fourgons, dont ils expliquent depuis des années que le toit est trop haut pour passer sous les portiques des parkings, ce qu'ont compris les voleurs de voiture bien avant l'administration ; les uniformes, au sujet desquels ils *furent consultés mais pas écoutés* ; le stylo-bille gracieusement offert tous les deux mois...

Tous avouent leur sentiment d'impuissance face à *« l'interpellé du matin qui revient le soir au commissariat demander si l'on a pas vu traîner sa montre... »*. Face encore aux innombrables actes de petite délinquance, puisque manquent à la fois les moyens et la volonté politique de les réprimer. *« Théoriquement, nous sommes sept dans la brigade, mais avec les congés et les malades, nous nous retrouvons souvent la nuit avec deux hommes au poste, et deux sur le terrain*, rapporte Alain. *Il faut se méfier des appels bidons, de la voiture qui brûle à tel endroit pendant qu'on en pique une autre ailleurs... »*

« Quand un contrôle se passe mal et qu'on appelle du renfort, on nous dit de ne pas prendre de risque, sous-entendu de partir pour éviter l'incident. Pourtant, si notre hiérarchie le voulait, on pourrait faire des choses », poursuit David, qui ne supporte plus l'image, entretenue par les séries télévisées, du *« gardien de la paix abruti, fainéant et picoleur »*.

Surtout, ne pas faire de vagues, quitte à banaliser les petites infractions, être présents sans être trop là, sans être perçus comme provocants : ce jeu subtil fatigue d'autant plus les gardiens de la paix qu'ils se sentent seuls sur le *« fil du rasoir »*. *« Nous ne sommes pas soutenus, mais toujours suspectés*, résume Alain. *Le jour où on a un ennui, on sent qu'on n'est rien, on se retrouve tout seul. Magistrats, élus, presse, hiérarchie, tout le monde nous tombe dessus. Qu'on punisse ceux qui font des bavures, mais qu'on dise aussi de temps en temps ce que la police fait de bien, ou du mieux qu'elle peut, dans le stress le plus complet. Nous, on est contents d'être flics. Même si on n'est pas respectés, on sait que les gens ne pourraient pas vivre sans nous. »*

Pascale Krémer



Le député Francis Delattre (UDF-PR) se défend d'être impliqué dans l'affaire Pacary

Le juge Boizette le soupçonne d'avoir perçu une commission de 6 millions de francs en Suisse

L'avocat du député (UDF-PR) du Val-d'Oise et maire de Franconville, Francis Delattre, a remis, jeudi 24 octobre, un mémoire au juge d'instruction Edith Boizette. M. Delattre est soupçonné d'avoir perçu une commission de 6 millions de francs lors de l'attribution d'un marché public de Franconville. Il admet avoir eu connaissance de cette commission mais il dément en avoir été le destinataire final.

DÉFENSEUR du député (UDF-PR) du Val-d'Oise et maire de Franconville Francis Delattre, l'avocat parisien Jean-Yves Le Mazou s'est présenté, jeudi après-midi 24 octobre, dans le bureau du juge d'instruction Edith Boizette. Dans un mémoire remis au juge, Mᵉ Le Mazou présente les explications de son client, dont le nom est cité avec insistance, depuis un an, en marge de l'enquête sur l'homme d'affaires Michel Pacary. Francis Delattre n'a jamais été interrogé mais les incertitudes liées à son sort judiciaire ont conduit à son éviction discrète, durant l'été, de la mission parlementaire « anti-triche » formée par le premier ministre pour *« chasser les abus et les gaspillages »*, et notamment *« la fraude au RMI, l'immigration illégale, le travail clandestin et les faux chômeurs »* (*Le Monde* du 28 septembre 1995).

L'initiative de l'avocat est la conséquence directe de la récente progression de l'enquête du juge Boizette en direction du maire de Franconville. Le 7 octobre, deux semaines après une double perquisition, conduite par le juge en personne, aux domiciles de M. Delattre, à Franconville et dans le Cher, et la garde à vue de son épouse, Mᵉ Le Mazou a eu un premier entretien avec Mᵐᵉ Boizette. Les enquêteurs de la 8ᵉ division de la direction centrale de la police judiciaire, examinant le compte ouvert au nom de Mᵐᵉ Delattre dans une banque parisienne, y découvraient des versements en espèces d'un total d'environ 2 millions de francs, entre 1990 et 1992. Celle-ci avait justifié ces mouvements par des ventes de chevaux de jumping, dont les époux Delattre sont des amateurs réputés.

Les enquêteurs pensent néanmoins que ces sommes pourraient avoir été versées par Michel Pacary, qui s'était entremis dans l'attribution de plusieurs marchés publics à Franconville, en 1989. La découverte, au cours d'une des perquisitions, d'un document évoquant l'existence d'un compte bancaire en Suisse est venu renforcer les soupçons. Dès le mois de juillet 1995, plusieurs dirigeants de Dumez avaient indiqué sur procès-verbal avoir versé en Suisse une commission de 6 millions de francs, en contrepartie de l'obtention du marché de la couverture de la voie ferrée, dont le montant avoisinait 280 millions de francs. Quatre responsables de Dumez ont été mis en examen par Mᵐᵉ Boizette, dont l'ancien directeur général de Dumez TP. Selon leurs témoignages, M. Delattre les avait priés de se mettre en rapport avec M. Pacary, qui avait obtenu plusieurs prêts pour la ville de Franconville. Mis en examen, certains dirigeants de la société de promotion immobilière Les Nouveaux constructeurs – parmi lesquels le neveu de l'ancien chef de l'Etat, Olivier Mitterrand – ont présenté M. Pacary comme *« l'intermédiaire obligé »* pour *« faire des affaires dans cette ville »*.

« M. Delattre voulait 6 millions de francs à l'étranger, a affirmé M. Pacary, interrogé, le 21 octobre, par Mᵐᵉ Boizette. *Ce n'est pas moi qui ai avancé ce chiffre, c'est Delattre qui me l'a demandé. »* L'intermédiaire a ainsi évoqué les *« réunions »* tenues chez Dumez ainsi qu'à l'Assemblée nationale, au cours desquelles auraient été fixées *« les modalités de paiement »*. Un chèque de 6 millions fut effectivement émis par Dumez, tiré sur un compte prévu pour le versement de commissions à l'Union des banques suisses (UBS) à Zurich. L'argent fut versé sur un compte-séquestre ouvert à la banque Gutzwiller, placé sous la surveillance de deux avocats suisses, l'un désigné par Dumez, l'autre par M. Pacary. Les enquêteurs ont relevé la quasi concomitance de la libération des fonds, le 23 juin 1989, avec l'attribution à Dumez du marché de la gare de Franconville.

« PARTAGE EN TROIS »

Le même jour, la société Rhoddlams, dirigée par M. Pacary, payait deux billets d'avion pour Genève, dont l'homme affaires affirme qu'ils étaient destinés à lui-même et à Francis Delattre. L'entourage de ce dernier assurait, jeudi, qu'à cette date le député présidait, à Franconville, une manifestation hippique. Les 6 millions, eux, sont partis vers un autre compte bancaire ouvert à Bâle, et dont l'ayant droit est un avocat genevois, Charles de Bavier, depuis longtemps en affaires avec M. Pacary. *Le Monde* n'est pas parvenu à contacter cet avocat, actuellement en voyage.

Dans une déclaration au *Parisien*, le 1ᵉʳ octobre, le député Francis Delattre avait assuré que les tractations s'étaient déroulées *« directement au siège du Parti républicain »* avec les entreprises candidates au marché de Franconville. *« C'est le directeur commercial* [de Dumez] *qui a évoqué devant moi une commission de 1,5 % du total pour les "bonnes œuvres"*, ajoutait-il. *Il m'a parlé d'un partage en trois. D'après moi, Dumez en avait prévu un peu pour le PS, un peu pour le RPR, un peu pour le PR. Mais je ne sais pas si ces commissions ont été versées »*. L'entourage de M. Delattre indiquait, jeudi au *Monde*, que celui-ci *« avait mis du temps à découvrir que les 6 millions de francs de la commission n'avaient jamais été payés au PR »*. Le mémoire remis au juge Boizette précise qu'il n'a pas été le destinataire final de la commission. Quelques jours plus tôt, le 21 octobre, M Pacary avait cependant déclaré au juge Boizette : *« Je n'ai jamais entendu M. Delattre protester. Il est évident qu'il a été payé. »*

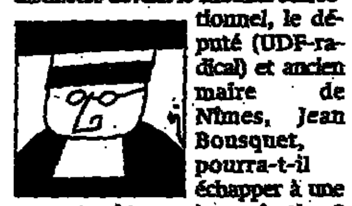
Pour faire le point sur ces versions contradictoires, le juge d'instruction devrait organiser une confrontation entre les entrepreneurs, M. Pacary et M. Delattre, prévue pour la fin du mois de novembre. Adressée au mois de juillet par Mᵐᵉ Boizette au juge genevois Claude Wenger, une commission rogatoire internationale devrait permettre de reconstituer le parcours des 6 millions, dont, pour l'heure, la trace se perd dans une banque de Bâle.

Hervé Gattegno et Roland-Pierre Paringaux

Une deuxième peine de prison ferme est requise contre Jean Bousquet

NÎMES
de notre correspondant

Comparaissant depuis le début de la semaine pour trois affaires distinctes devant le tribunal correctionnel, le député (UDF-radical) et ancien maire de Nîmes, Jean Bousquet, pourra-t-il échapper à une incarcération ?


PROCÈS

Pour la seconde fois en quarante-huit heures, le parquet de Nîmes a requis, jeudi 24 octobre, une peine de prison ferme à son encontre.

Mardi, le substitut Brigitte Sibué avait réclamé la condamnation de l'élu *« délinquant »* : une *« importante »* peine de prison ferme et cinq ans de privation de droits civiques. Prévenu pour ingérence, Jean Bousquet comparaissait alors pour le gardiennage de son château de Roquecourbe payé durant quatre ans par la ville de Nîmes, grâce à de fausses factures (*Le Monde* des 23 et 24 octobre).

En un deuxième procès, le PDG de Cacharel a été poursuivi, jeudi, en citation directe pour abus de biens sociaux. Il lui est reproché d'avoir utilisé pendant quatre ans, à son seul service, deux employés de maison rétribués par sa société. Le procureur adjoint de la République de Nîmes, Patrick Pribille, a demandé une peine de douze à quinze mois de prison assortie *« d'un sursis pour la plus grande part et d'une partie ferme que le tribunal appréciera »*. Il a également requis une amende d'un montant d'une à deux fois 600 000 francs, somme correspondant au traitement mensuel de l'industriel.

Les deux affaires présentent de nombreux points communs. Dans les deux cas, Jean Bousquet est soupçonné d'avoir fait financer des éléments de son confort personnel par des organismes qu'il dirigeait. Dans l'affaire du gardiennage, comme dans celle de ses employés de maison, le député du Gard a mélangé les genres avec, en filigrane, le sentiment implicite d'un juste retour des choses.

« Cacharel, c'est moi. Il m'est difficile de faire la différence. Jusqu'à mon nom, puisqu'on m'appelle aussi Jean Cacharel », a expliqué le prévenu, jeudi après-midi, en rappelant les conditions dans lesquelles il avait créé la société Cacharel dans une chambre de bonne parisienne en 1962. Le matin, son avocat, Mᵉ Jean-Marc Varaut, plaidant la relaxe dans l'affaire du gardiennage, avait tenu à rappeler *« tout ce que Jean Bousquet a investi pour sa ville »* entre 1983 et 1995.

« COMME UN FÉODAL »

A la barre, l'ancien maire de Nîmes a justifié la mise à sa disposition des deux salariés de Cacharel, en expliquant qu'il s'agissait de compenser les frais occasionnés par les réceptions professionnelles qu'il était amené à organiser à son domicile parisien ou à Roquecourbe. Il a également reconnu le deuxième aspect du délit qui lui était reproché et qui concernait des comptes courants débiteurs.

« M. Bousquet se comporte comme un féodal qui mêle son patrimoine social et privé », s'est exclamé le procureur Pribille, en rappelant le témoignage d'un des deux employés de maison. Ce dernier, qui travaillait au domicile parisien du prévenu, expliqua aux enquêteurs : *« Je m'occupe de la chambre de Jean Bousquet, de ses chaussures, je fais le jardin, un peu la cuisine. Il n'y a pratiquement jamais de réception. »*

Mᵉ Varaut s'est insurgé contre ce réquisitoire *« en forme de discours de rentrée syndicale »*. *« Si ce n'était Jean Bousquet, le parquet aurait reclassé sans suite »*, a-t-il encore déclaré en demandant une *« peine équitable »*. Le matin, l'avocat parisien avait dénoncé ce triple procès, *« un tir groupé voulu pour que le prévenu n'y échappe pas »*. Les deux affaires ont été mises en délibéré au 6 décembre. Jean Bousquet comparaîtra une dernière fois devant le tribunal correctionnel de Nîmes, ce vendredi, dans l'affaire du financement du club de football de la ville.

Richard Benguigui

A Montélimar, la cavale d'un forcené fait un mort et six blessés

VALENCE
de notre correspondant

Les gens du coin l'appellent « Moïse ». Depuis des années, André Vuatout, un marginal de soixante ans, vivait dans une cabane de branches et de planches qu'il avait aménagée à force de patience sur les berges du Jabron, l'une des deux rivières qui traversent la ville de Montélimar (Drôme). Seul, l'homme vivait chichement de la générosité de quelques voisins et des repas qu'un foyer protestant distribue aux plus démunis.

André Vuatout se promenait souvent avec une machette, qu'il utilisait pour débroussailler les abords de sa maison de fortune. On prétend dans son quartier qu'il n'aurait jamais *« fait de mal à une mouche »*, tant on connaît son souci de protection des animaux. Pourtant, jeudi 24 octobre, André Vuatout, au terme d'une folle fusillade dans les rues de la ville, a tué un policier et blessé six personnes, dont cinq policiers.

Tout a commencé quand Moïse a aperçu un chasseur sur *« ses terres »*, dans le bois sur les berges de la rivière. Le chasseur avait-il abattu un faisan, animal chéri par André Vuatout ? Une bagarre éclate, et Moïse blesse d'un coup de machette le chasseur. Il s'empare de son fusil et de sa cartouchière. Puis l'« homme des bois » monte à la ville, vêtu de son éternel short en polyamide rouge et d'un T-shirt.

Alertés par l'épouse du chasseur blessé, les policiers de Montélimar partent très vite à la rencontre de Moïse, qui brandit déjà ses armes dans les rues. La première rencontre a lieu sur une avenue, à quelques mètres d'une école à l'heure de la sortie des classes. André Vuatout ouvre le feu, blessant les deux policiers montés en première ligne. Quelques minutes plus tard, la même scène se reproduit au milieu d'une avenue puis sur le parking d'un supermarché : c'est là que tombe le capitaine Patrice Jay, un inspecteur de police de trente-sept ans, père de deux enfants. La fusillade se poursuit encore un moment aux abords d'un lotissement du quartier Montlouis.

Au terme de trois quarts d'heure de course-poursuite, le commissariat de police de Montélimar doit enregistrer un mort et cinq blessés, dont deux inspecteurs. Dans l'après-midi, le commissaire Hubert Waigel, directeur départemental de la police, souligne le courage de ses hommes qui *« à aucun moment n'ont mis en péril la vie de leurs concitoyens et se sont eux-mêmes mis à plusieurs reprises en rempart »* pour protéger la population. C'est cette volonté affirmée de ne pas risquer la vie des passants qui aurait donc coûté si cher aux policiers de Montélimar.

André Vuatout, grisé par ses tirs d'artillerie et blessé par la riposte d'un policier, a fini par rendre les armes derrière un taillis où il s'était réfugié. L'homme au short rouge a été hospitalisé et placé en garde à vue.

Gérard Méjean

Le succès du prêt à taux zéro dépasse les prévisions

LA SOCIÉTÉ DE GESTION du fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS) a comptabilisé 131 000 offres de prêt à taux zéro émises et acceptées depuis octobre 1995, selon un bilan rendu public par le ministère du logement, jeudi 24 octobre. Le gouvernement avait misé sur 120 000 prêts par an. Plus des trois quarts des accédants étant locataires, 100 000 logements locatifs ont été remis sur le marché grâce au nouveau dispositif. La SGFGAS n'est pas en mesure de comptabiliser la part des bénéficiaires du prêt qui sont issus du parc HLM mais le ministère souligne que *« les logements libérés sont, de toute façon, des logements à petits loyers »*.
Dans leur immense majorité (78 %), les emprunteurs ont des revenus plutôt modestes, inférieurs à trois fois le SMIC. Les ouvriers représentent un tiers des acheteurs, les employés, 26 %, les professions intermédiaires, 21 %. Les bénéficiaires du prêt sont en majorité des ménages de petite taille (trois personnes ou moins), 63 % sont mariés et ont moins de trente-cinq ans.

Les cartables des collégiens pèsent deux fois trop lourd, selon la FCPE

SELON LA FÉDÉRATION DE CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES (FCPE) de Paris, qui a organisé une opération « Pesée des cartables » en début de semaine, à l'entrée d'une trentaine de collèges parisiens, *« la preuve est faite qu'il y a danger pour la santé de nos enfants »*. Alors que, selon les textes, le poids du cartable ne devrait pas excéder 10 % du poids du corps de l'enfant, il apparaît qu'il représente *« 20 % et même pour certains 25 % »* du poids de l'enfant.
La FCPE, qui transmettra les résultats pour étude à l'hôpital Necker-Enfants-Malades, demande que les conseils d'administration des établissements mettent cette question à l'ordre du jour. Elle propose que les élèves de sixième et de cinquième aient leur propre salle de cours et que la conception des manuels soit repensée. Le député Jean-Yves Haby (UDF, Hauts-de-Seine), auteur d'une proposition de loi visant à réduire le poids des cartables, s'est vu confier une mission parlementaire sur les manuels scolaires.

DÉPÊCHES

■ **EXCISION : une mère de famille sénégalaise de trente-huit ans,** Hadidja Marega, a été condamnée, jeudi 24 octobre, à trois ans de prison dont un an ferme par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis pour avoir excisé ses cinq filles.

■ **NOYADES : la ville de Grenoble a été mise en examen,** en tant que personne morale, par le juge d'instruction chargé de l'enquête sur la noyade, le 4 décembre 1995, de six enfants et d'une accompagnatrice dans le Drac, a-t-on appris jeudi 24 octobre.

■ **JUSTICE : Dominique Tiberi, chef du cabinet du ministre des relations avec le Parlement,** a été interrogé, jeudi 24 octobre, dans le cadre de l'enquête préliminaire ordonnée par le parquet de Paris sur les salaires fictifs versés par Air France. Le secrétariat général du gouvernement a remboursé à la compagnie, le 19 juin, 1,1 million de francs de salaires et charges indûment versés à M. Tiberi.

■ **BASQUES : la 12ᵉ chambre correctionnelle de Paris** a prononcé, jeudi 24 octobre, des peines allant de huit mois de prison avec sursis à cinq ans de prison ferme contre quatre membres présumés de l'organisation séparatiste basque ETA et six de leurs sympathisants, basques ou bretons.

■ **TERRORISME : le gouvernement allemand a ordonné l'extradition** vers la France, jeudi 24 octobre, d'Ahmad Jeyhouni, un Iranien soupçonné d'être impliqué dans l'assassinat, le 27 mai, à Créteil (Val-de-Marne), de l'ancien ministre du chah d'Iran, Reza Mazlouman. Ce commerçant, qui a reconnu avoir *« rendu visite »* à la victime quelques heures avant sa mort, conteste sa participation au meurtre.

■ **TWA : la veuve du guitariste Marcel Dadi,** tué dans l'explosion du Boeing 747 de la TWA qui a fait 230 morts le 17 juillet, a porté plainte, jeudi 24 octobre, à New York contre la compagnie aérienne et Boeing. Deux autres plaintes, représentant vingt-cinq familles, avaient été déposées lundi.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jacques Litwak

*A la suite des articles consacrés au scandale de l'ARC (*Le Monde *du 11 octobre), Jacques Litwak nous a adressé la lettre suivante :*

Il est totalement inexact que j'aie été mis en examen, et je n'ai d'ailleurs reçu aucune convocation des enquêteurs, pas plus que du juge d'instruction, et ce à quelque titre que ce soit.

Je n'ai pas *« repris »* les sociétés de MM. Simon et Sarda. De nouveaux investisseurs, que je représente, ont pris une participation au capital de Distribleu SA, holding du groupe Distribleu dont les activités sont uniquement centrées sur la vente de jouets, lors d'une augmentation de capital de 20 millions de francs versée en numéraire, qui a eu lieu le 1ᵉʳ juin 1995.

Seules les parts des SCI propriétaires des immeubles où sont exercées les activités de vente de jouets ont été apportées à Distribleu SA, par augmentation de capital en nature en date du 22 décembre 1995, qui a été rémunérée par la création du nombre de titres représentant le montant de l'apport, et ce conformément au rapport d'un commissaire.

La « fac Pasqua » tente avec difficulté de s'insérer dans le paysage universitaire

Pour sa deuxième rentrée, le pôle Léonard de Vinci accueille 2 000 étudiants. Le conseil général des Hauts-de-Seine devait débattre, vendredi 25 octobre, des critiques émises par la chambre régionale des comptes

Pour sa deuxième rentrée, le pôle universitaire Léonard de Vinci, créé par le conseil général des Hauts-de-Seine, *tente de s'insérer dans le paysage de l'enseignement supérieur*. Cet établissement accueille désormais 2 000 étudiants, un quart seulement suivant les formations spécifiques créées par le *pôle, les autres appartenant à des* écoles installées dans les locaux de La Défense. Michel Barat, directeur général de l'établissement, estime que *« les objectifs »* sont en passe d'être remplis. *Et il ne retient guère les critiques* émises par la chambre régionale des comptes, qui pointait le coût du pôle universitaire : 1,3 milliard de francs d'investissement, et 100 millions de francs de budget de fonctionnement. Les diplômes délivrés par les filières spécifiques ne sont toujours pas reconnus par le ministère de l'éducation nationale et les projets d'associations avec des universités n'ont pas, à ce jour, abouti.

LA DEUXIÈME RENTRÉE du pôle universitaire Léonard de Vinci des Hauts-de-Seine, également connue sous l'appellation de *« fac Pasqua »*, a bien failli passer inaperçue. Aucune manifestation aux portes de ce gigantesque bâtiment de 5 000 mètres carrés près de La Défense, n'est venue troubler la tranquillité des luxueux locaux occupés par environ 2 000 étudiants. *« Au bout d'un an, nous sommes globalement contents de nos résultats. Le pôle est rentré dans le paysage éducatif, ses préoccupations sont celles d'une grande école ou d'une université »*, note Michel Barat, son directeur général.

La sérénité affichée par M. Barat n'est pas affectée par les conclusions sévères du rapport de de la chambre régionale des comptes consacré à la gestion du conseil général des Hauts-de-Seine *(voir ci-contre)*. Réunis le vendredi 25 octobre pour en débattre, les élus départementaux devaient également adopter le nouveau statut de cet établissement : le département assurera directement la gestion du bâtiment, par l'intermédiaire de la SEM 92. En revanche, les activités pédagogiques de la faculté seront prises en charge par l'association Léonard de Vinci.

Cette clarification juridique et administrative vise à faire rentrer dans le rang un établissement toujours régi par la loi de 1875 sur les établissements d'enseignement supérieur privés qui, tout en affirmant son caractère *« original et expérimental »*, paraît de plus en plus isolé. Elle devrait surtout permettre de clarifier la situation financière de cette *« université départementale »*. Outre les 1,3 milliard de francs de sa construction, elle a bénéficié d'un peu plus de 70 millions de francs de subventions publiques pour un budget de fonctionnement de 100 millions de francs destinés aux 575 étudiants des formations spécifiques du département. Car si le pôle est ouvert à 2 000 étudiants, il le doit essentiellement aux cinq établissements associés qui louent une partie des locaux.

« Cet objectif correspond à nos prévisions de montée en charge progressive », précise Michel Barat. S'ajoutant aux 158 étudiants inscrits l'an dernier, trois nouvelles promotions, soit environ 330 élèves ont intégré les facultés de commerce et de gestion, de sciences et technologies ainsi que de la filière européenne de gestion et technologie.

A la rentrée, un nouvel institut du multi-média a accueilli une quarantaine d'élèves, tandis que le nouveau centre de formation d'apprentis devrait prochainement démarrer avec un effectif identique. Ouvertes en 1996, les formations *« post-graduées »* de troisième cycle restent réservées à des effectifs modestes, d'environ 75 élèves. Originaires pour la moitié des Hauts-de-Seine, ces étudiants bénéficient d'une forte réduction de leurs droits d'inscription, ramenés pour eux de 26 000 francs à 2 600 francs. De surcroît, des bourses ont été attribués à un étudiant sur quatre originaires d'autres départements.

Les tentatives d'ouverture en direction du secteur public sont restées sans écho. Tandis que le ministère de l'éducation continue d'ignorer l'existence du pôle, les propositions de l'ancien ministre de l'intérieur en faveur de l'accueil d'un centre de langues commun aux universités parisiennes, à un Institut de sciences politiques de l'université de Paris-X Nanterre, voire à l'installation provisoire de l'IUT de Gennevilliers, n'ont pas reçu de réponses. Surtout, la commission du titre d'ingénieur tarde à se prononcer sur l'habilitation des formations dispensées.

Michel Barat veut également s'appuyer sur le nouveau centre de formation d'apprentis, dont l'homologation purement administrative doit lui permettre de percevoir la taxe d'apprentissage. Il mise aussi sur le développement de la formation continue et de prestations diverses à l'intention des entreprises et notamment celles des Hauts-de-Seine. *« En un an, trois cents entreprises ont participé à nos activités et à nos prestations »*, affirme M. Barat.

A cet argument, les étudiants de la « fac Pasqua » restent particulièrement sensibles. Peu semble leur importer que, dans l'immédiat, les formations ne bénéficient pas de la reconnaissance officielle du diplôme. *« On nous assuré que nous bénéficierons d'un emploi à la sortie »*, indique une jeune étudiante en sciences et techniques. En début de semaine, les étudiants du pôle ont élu leurs représentants au bureau des élèves. En majorité, ils ont voté pour la FESSE, « Fédération des étudiants sans souci pour leur emploi ». Tout un programme.

Michel Delberghe

« Une utilité à la hauteur du coût »

Dans son rapport sur la gestion du département des Hauts-de-Seine *(Le Monde* du 20 octobre), la chambre régionale des comptes pointe le dépassement du coût de la construction de ce bâtiment, qui est passé de 1,2 milliard à l'origine à 1,368 milliard de francs. Les magistrats relèvent que *« l'aide publique du département doit être compatible avec les dispositions législatives et les principes généraux du droit, notamment celui de la liberté du commerce et de l'industrie qui s'oppose à ce que soient aidés des organismes présentant un caractère commercial prépondérant »* et souhaitent que soient levées les incertitudes sur la gestion du pôle afin que *« le pôle Léonard de Vinci puisse acquérir, dans le respect du droit, une utilité à la mesure de son coût »*.

CARNET

DISPARITIONS

Roger-Pierre Lagrange

Un journaliste rare, de « Libération » au « Monde »

DEPUIS UN AN, Roger-Pierre Lagrange avait rejoint l'équipe du supplément « Télévision-Radio-Multimédia » du *Monde*. Nous venions, tous ensemble, de célébrer son embauche définitive, beaujolais et saucisson, c'était vendredi dernier, et puis il est parti prendre une semaine de vacances. Et puis il ne reviendra pas.

Reste le grand vide des souvenirs et des regrets. Souvenirs de son sourire, de son rire, de ses passions qu'il entretenait discrètement en son jardin personnel. Il aimait la littérature et la musique, la BD et internet, la poésie et les choses de la vie. Il aimait les gens, les copains et le journalisme, et comme tous les passionnés, il travaillait dans le plaisir. Avec lui, il n'y avait pas de problèmes, il n'y avait que des solutions, ce qui est le signe, qui ne trompe pas, d'un vrai professionnel.

Au *Monde*, il avait apporté ce savoir-faire, ce genre nouveau ici qui réunit, chez un seul, écriture et connaissance de la mise en page, maîtrise de la technique et talent, cette vision globale d'un journal qui faisait de Roger-Pierre un journaliste moderne dont l'ego s'effaçait derrière les intérêts de l'effort commun. Ce n'était pas la moindre de ses qualités. Roger-Pierre était un journaliste rare. Il avait tenu à être engagé au titre de « chef d'édition », catégorie qui n'existe pas au *Monde*. Mais il y tenait beaucoup. C'était ainsi qu'il se définissait, c'est ainsi qu'il concevait son métier. Il avait obtenu cette qualification. Il était heureux.

Son métier, il y était entré par vocation précoce. Naissance à La Rochelle, il y a trente-cinq ans, Sciences-Po Bordeaux, petits boulots d'étudiant, et puis la « montée » à Paris, direction la rue du Louvre et le Centre de formation des journalistes. Secrétaire de rédaction au *Figaro*, puis l'aventure *Libération* où il va se former, s'affirmer. Il y restera six ans.

Qui ne l'a pas aimé ? Sa drôlerie, ses dons d'imitateur qui éclataient sans crier gare au détour d'une phrase, son sourire toujours, sa tendresse. Son sens de la fête, de la convivialité qui fédérait autour de lui les copains d'abord. Il écrivait des poèmes, jouait de la dérision, de l'autodérision, de l'humour, en vrai modeste. Et quand il a rejoint *Le Monde*, à l'époque du changement de formule du supplément « Télé-Radio-Multimédia », il a apporté avec lui un peu de ce vent nouveau qui annonçait de beaux jours. Tant de promesses, d'espoirs pour lui, pour nous, brisés.

Il était marié à Jacqueline, avec qui il partageait la passion de ce métier. A elle, à leurs deux petites jumelles, Marion et Clara, toute la rédaction du *Monde* adresse ses regrets profonds.

Roger-Pierre ouvrait les fenêtres sur la vie. On ne les refermera pas.

Jacques Buob

Pierre Granville

Un amateur d'art passionné

COLLECTIONNEUR, écrivain, chroniqueur d'art notamment pour *Le Monde*, Pierre Granville est mort dimanche 20 octobre à Paris à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Né le 21 janvier 1908 à Paris, il avait fait des études de philosophie en khâgne avec Alain et commençait une carrière de réalisateur de cinéma. Mais il allait se laisser prendre par son amour de l'art, amour qu'il partageait avec Kathleen, une actrice américaine de théâtre rencontrée à la fin des années 20, qui serait sa femme jusqu'à sa mort, en 1981. Tous deux allaient fréquenter les ateliers d'artistes, ceux de Vieira Da Silva et Arpad Szenes dès 1931, celui du sculpteur Etienne Hajdu en 1933. C'est ce dernier qui allait amener le couple dans l'atelier de Nicolas de Staël en 1947.

En 1948, l'un et l'autre renonçaient à leur carrière respective pour se consacrer totalement à l'art. Ils n'avaient aucune fortune personnelle mais de l'intuition, des liens d'amitié profonde avec nombre d'artistes et de galeristes comme Jeanne Bucher, ou Pierre Loeb. Leur passion fit le reste : ils devinrent des collectionneurs assidus, voire obsédés par certains artistes contemporains, mais aussi par des peintres anciens tels Delacroix, Géricault, dont ils ont acheté beaucoup d'œuvres sur papier, Théodore Rousseau, Millet, Signac... Leurs regards – *« un seul regard »* – étaient ouverts aussi aux arts primitifs, notamment aux idoles cycladiques. Dans les années 60, la collection, forte de plus de 700 pièces et qu'ils avaient rassemblée avec ténacité, avait pris l'ampleur d'un musée personnel. Les Granville allaient en faire don au Musée des beaux-arts de Dijon en 1969, à condition que Pierre et Kathleen Granville en deviennent les conservateurs. Inauguré en 1974, dans le prestigieux palais des ducs de Bourgogne dont le deuxième étage et les combles avaient été aménagés, le Musée de la collection Granville obéirait à un dispositif original, à mi-chemin de l'appartement privé et du musée, fort d'ensembles rassemblés selon un parcours à la fois historique et révélateur des goûts des donateurs. Il devait encore s'enrichir en 1976, puis en 1986, l'année du second mariage de Pierre Granville.

Après la mort de Kathleen en 1981, Pierre Granville avait libéré la collection des engagements premiers pour permettre plus de fusion entre le Musée des beaux-arts classique et les donations. Il se consacrait de plus en plus à l'écriture, une discipline à laquelle il était rompu depuis longtemps à travers ses chroniques d'art pour *Le Monde*, notamment, sous la signature de Chantelou, puis sous son vrai nom. Pierre Granville est l'auteur notamment d'un roman intitulé *La Croix du bûcheron* (1989).

Geneviève Breerette

en page 26

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. et Mme JAUFFRET
et Guillaume
ont la joie d'annoncer la naissance de

Matthieu,

le 15 octobre 1996.

46, rue de l'Alouette,
94160 *Saint-Mandé.*

Décès

– Daniel, Isabelle et Xavier
ont la tristesse de faire part du décès de leur mère,

Geneviève DELPECH,
née BOIS,

survenu le 19 octobre 1996.

Des dons peuvent être adressés à Amnesty International, 4, rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex 01.

– Armelle,
son épouse,
Gaëlle et Cédric,
ses enfants,
Virginie et Antoine,
Jacqueline et André,
ses parents,
ont la douleur de faire part du décès de

Gérard FEDIDA,

parti dans son dernier vol.

Une cérémonie a eu lieu ce vendredi 25 octobre 1996, en l'église Saint-Vigor de Marly-le-Roi.

La messe à son intention sera dite samedi 26 octobre, à *15 heures*, en l'église Sainte-Anne de Ploubazlanec.

La famille souhaite que vos gestes d'amitié soient reversés à l'association des pilotes handicapés dont il s'occupait.

– On nous prie d'annoncer la mort de

Mireille FONCIN,

le 19 octobre 1996.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Saint-Jacques du Haut-Pas, sa paroisse à Paris.

Bernard-André LEROLLE

nous a quittés le 22 octobre 1996.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité à Plougrescant (22).

Une messe sera dite à Paris ultérieurement.

– *Mme Monique Pondard,*
Mme et M. Pierre Monsarrat,
Mme et M. Noël Rachet,
M. Jacques Hervet,
ses enfants et petits-enfants,
ont le regret de faire part du décès de

Mme veuve Eliette MONSARRAT,

survenu le 22 octobre 1996, en sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Massaguel (Tarn) ce samedi 26 octobre, à 10 h 30.

Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Jean, à Verdalle (Tarn).

40, quai des Célestins,
75004 Paris.
Verdalle,
81110 Dourgne.

– Edouard Nono
et Jacqueline Febvre Nono,
Alissia et Benjamin,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Zofia NONO,
née MALEC,

le 23 octobre 1996, dans sa soixante-dix-septième année.

3, rue du Génie,
94400 Vitry-sur-Seine.

– Chambéry. Crest.

Mme et M. Pascal Champetier
et leurs enfants
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Gilbert SETRUK,
née Georgette JAY.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 26 octobre 1996, à 10 h 45, en l'église de Biot (Alpes-Maritimes).

Remerciements

– Juliette Bonnafé,
sa fille,
Et ses proches,
remercient toutes les personnes qui leur ont apporté le témoignage de leur sympathie à l'occasion du décès de

Pierre BONNAFÉ,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
agrégé de l'Université,
chercheur honoraire au CNRS
(Centre d'études africaines de l'EHESS).

25, avenue de la République,
75011 Paris.

– André et Janine Miquel
et leurs enfants,
très émus par les messages de sympathie reçus à l'occasion du décès de leur mère et grand-mère,

Marcelle MIQUEL,
née MALATERRE,

prient leurs amis de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

Anniversaires de décès

– Vous qui l'aimiez, souvenez-vous de

Jean-François BERTHOUD.

Il chérissait la mer.

Un grand vent venu des îles dont il rêvait nous l'enleva, le 27 octobre 1994, dans sa belle trente-sixième année.

Il nous manque.

Julian GODFRYD

Papy, tu aurais eu aujourd'hui soixante-dix-sept ans.

Tu nous manques.

Aude et Natacha.

Michelle MATHON,
née LECA,

quittait les siens voilà un an.

Sa famille,
Ses proches,
Ses amis et amies,
gardent avec émotion son souvenir.

– Monique Serrier-Mariette,
Françoise Serrier-Cassoly,
rappellent à votre souvenir leur frère,

Henri SERRIER,

décédé le 26 août 1996.

128, rue de Villiers,
92300 Levallois.
22, boulevard Kellermann,
75013 Paris.

Conférences

LE DIABLE, L'AMOUR
ET LE BON DIEU

Sept jeudis de suite, à 20 h 30, au temple de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, métro Argentine.

- Le 7 novembre, « Le diable et la chair » : Jean-Deny Vincent et Claude Geffré, o.p.
- Le 14 novembre, « La confiance et le doute » : Alain Duhamel, Flora Groult et J.-F. Collange, théologien protestant.
- Le 21 novembre, « La grâce et la *foi » : Jean d'Ormesson, Jean Daniel et* Louis Pernot, pasteur.
- Le 28 novembre, « La souffrance et la mort » : Daniel Sibony, psychanalyste, Marie de Hennezel, auteur de *La Mort intime*, et Alain Houziaux, pasteur.
- Le 5 décembre, « La liberté et le destin » : Michel Tournier, Gilles Bernheim, rabbin, et Stan Rougier, prêtre-écrivain.
- Le 12 décembre, « Le salut et l'au-delà » : Pascal Bruckner, G. Martelet, s.j.
- Le 19 décembre, « L'amour et la solitude » : Jacques de Bourbon-Busset et J.-P. Jossua, o.p.

Introductions par Alain Houziaux, pasteur. Libre participation aux frais.

Colloques

– Colloque « Piaget après Piaget », Paris-La Sorbonne, avec *Le Monde de l'éducation*, 15 et 16 novembre 1996.

Renseignements et inscriptions : Colloque Piaget, 32, rue Serpente, 75006 Paris.

Tél. : 01-46-33-14-45.

Fax : 01-40-46-96-51.

Concours

CONCOURS DE POÉSIE
LA BOÉTIE

Manuscrits de 25 à 60 pages. Prix : publication du livre primé. Pour obt. règlement, écrire à

Association Mille et un jours,
18, rue François-Villon,
92340 Bourg-la-Reine

TRANSPORTS Le ministre de l'équipement et des transports, Bernard Pons, a affirmé, jeudi 24 octobre, devant la commission des finances du Sénat, que le TGV-Est entre Paris et Strasbourg sera réalisé sous la forme d'une ligne nouvelle. L'objectif reste pour lui de mettre Strasbourg à deux heures de Paris. ● M. PONS a indiqué que la réalisation se fera *« par phases successives »* mais a semblé écarter le recours au train pendulaire comme alternative provisoire. Il se démarque ainsi des orientations du rapport Rouvillois et surtout du rapport Blanc-Brossier reprises à son compte par Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports (*Le Monde* des 3 et 10 octobre). ● CES RAPPORTS préconisaient la révision à la baisse du schéma directeur du TGV et faisaient observer que la réalisation du TGV-Est ne pourrait *« être soutenue sous l'angle économique »*.

Bernard Pons remet le TGV-Est sur les rails de la grande vitesse

En attendant l'arbitrage d'Alain Juppé, des incertitudes demeurent sur les délais de construction d'une nouvelle ligne Paris-Strasbourg et sur son financement. Le ministre de l'équipement semble écarter les conclusions du rapport Blanc-Brossier préconisant un report du projet

LE MINISTRE des transports, Bernard Pons, a annoncé devant la commission des finances du Sénat, jeudi 24 octobre, que le TGV-Est *« sera réalisé dans sa totalité sous forme d'une ligne nouvelle à grande vitesse reliant Paris à Strasbourg »*. Le ministre a ajouté qu'il espérait *« être en mesure d'annoncer la date du début des travaux avant la fin de l'année 1996 »*.

Tout est dans les termes *« totalité »* et *« ligne nouvelle »*, qui semblent écarter la perspective d'un simple aménagement du réseau ferré existant pour accueillir – provisoirement ou définitivement – un train pendulaire à grande vitesse (selon une technologie qui reste à mettre au point). Cette remise du TGV-Est sur les rails de la pure grande vitesse a surpris, semble-t-il, jusque dans les services du ministère de l'équipement et des transports. En réalité, ces propos ne sont guère différents de ceux que M. Pons avait tenus, mardi, devant les parlementaires alsaciens, en inaugurant une série de consultations avec les élus des régions touchées par le projet de TGV : le ministre leur avait alors affirmé que *« le TGV-Est sera l'exception qui confirme la règle »*, en ajoutant que les rapports n'étaient *« pas la bible »*.

Catherine Trautmann, maire (PS) de Strasbourg et présidente de l'Association TGV-Est européen ne s'y est pas trompée : tout en réclamant *« le calendrier des travaux »*, elle a observé dès jeudi soir que les déclarations de Bernard Pons représentent *« un respect de la parole donnée de l'Etat* [par la déclaration d'utilité publique de mai] *et de l'accord franco-allemand du sommet de La Rochelle de 1992 »*.

Devant les sénateurs, M. Pons a précisé que la réalisation du TGV-Est *« se fera par phases successives, conformément aux pratiques habituelles en matière de TGV »*. Pour le ministre, le rapport de Philippe Rouvillois, ancien président de la SNCF (*Le Monde* du 10 octobre), *« qui remet en cause le calendrier du schéma directeur des TGV, ne concerne pas le TGV-Est »*. Quant au volumineux rapport conjoint d'André Blanc, inspecteur général des finances, et de Christian Brossier, inspecteur général des ponts et chaussées sur le TGV-Est, il *« permettait d'en éclairer le coût mais n'avait pas pour but de le remettre en cause »*.

« IL FAUT LE FAIRE »

Pourtant, le moins que l'on puisse dire est que le ministre n'est pas *« en phase »* avec les rapporteurs, qui n'hésitaient pas à écrire : *« La réalisation du TGV-Est européen ne peut, dans les conditions actuellement prévisibles de trafic, être soutenue sous l'angle économique (...). Il impliquerait un apport de fonds publics d'au moins 20 milliards, au profit d'un projet dont le taux de rentabilité pour la collectivité est lui-même inférieur au niveau minimal exigé par le commissariat général du Plan. Sa réalisation devrait donc être différée d'au moins une dizaine d'années (...). Si, toutefois, les pouvoirs publics estimaient devoir procéder à un lancement plus rapide d'une partie du projet, la construction du tronçon central Chalons-Baudrecourt, associée à l'utilisation de matériels pendulaires et à une vitesse portée à 350 km/h sur la ligne nouvelle, permettant de relier Paris à Strasbourg en deux heures et demie, paraîtrait être la moins mauvaise solution. »*

Le coup de frein donné le 1er octobre par Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports, au schéma directeur du TGV, quelques jours avant la publication des rapports Rouvillois et Blanc-Brossier, avait provoqué quelques remous en Alsace. Mme Idrac s'était, en revanche, attiré la sympathie des écologistes et autres opposants à un programme souvent jugé aujourd'hui surdimensionné. Pourtant, mardi, aux côtés de M. Pons devant la délégation d'élus alsaciens, Mme Idrac a résumé brutalement : *« Les techniciens nous disent qu'il ne faut pas le faire. Nous, politiques, nous disons : Il faut le faire... »*

ARBITRAGES DÉLICATS

La dimension européenne du projet et l'arrivée aux portes de la capitale alsacienne du train très rapide allemand ICE, dès 1999, ne sont pas étrangères à ce sursaut de volontarisme. M. Pons a d'ailleurs affirmé au Sénat qu'*« [il demandera] au président de la République son appui pour que nos partenaires européens allemands soutiennent la France auprès de la commission européenne afin de replacer le TGV-Est parmi les priorités »* de l'UE.

M. Pons et Mme Idrac recevront, mardi, les parlementaires lorrains. Puis ils se retrouveront le 4 novembre dans le bureau d'Alain Juppé en compagnie de Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Avant la fin de l'année, vraisemblablement, devraient être annoncés une décision et des options claires, un calendrier des travaux (qui pourraient débuter en 1998) et, surtout, des éléments chiffrés sur l'engagement financier de l'Etat (les collectivités locales s'étant déjà moralement engagées à hauteur de 3,5 milliards de francs). La perspective de cet arbitrage, dont M. Pons a assurément beaucoup à craindre – Bercy a toujours été réticent face au TGV –, relativise considérablement la portée des déclarations de principe ministérielles, alternant le chaud et le froid, de ces dernières semaines.

Robert Belleret

Les pêcheurs déclarent la guerre aux cormorans sur les bords du Rhin

STRASBOURG
de notre correspondant régional

Cinq mille à dix mille personnes protesteront-elles, samedi 26 octobre à Strasbourg, comme l'affirment les organisateurs de la manifestation, contre la prolifération des cormorans, ces « corbeaux marins » qu'on croyait voués aux littoraux ? Les huit fédérations de pêche de l'est de la France appellent à la mobilisation avec l'appui des autres fédérations de l'Hexagone, mais aussi de celles d'Allemagne, de Suisse, des Pays-Bas et du Danemark. Mais de quels maux ces oiseaux piscivores sont-ils accusés pour nourrir tant de colère ?

Espèce protégée, parmi une centaine d'autres oiseaux sauvages, par la directive européenne du 2 avril 1979, le cormoran a proliféré à une vitesse telle que sa population est passée, en Europe, d'une cinquantaine de milliers d'individus à plus de six cent mille, en l'espace d'une quinzaine d'années (*Le Monde* du 24 février 1996).

RAVAGES DANS LES RIVIÈRES

Fuyant la froideur des côtes de la mer du Nord et de la Baltique, le cormoran n'hésite pas à hiverner loin à l'intérieur des terres, où il commence d'ailleurs à nidifier. Gros consommateur de poissons vivants – 500 grammes en moyenne par jour –, en particulier de truitelles, de carpes, de perches et de gardons, les cormorans font des ravages dans les rivières et surtout les plans d'eau et les piscicultures. Certains estiment que les « corbeaux marins » prélèvent quotidiennement une tonne et demie de poissons dans le seul Bas-Rhin.

Les conséquences sont suffisamment dévastatrices pour que la fédération des pêcheurs du département ait perdu cinq mille adhérents en deux ans et appelle à la mobilisation dans la rue. Paradoxe : alors que, dans le Rhin, où, grâce aux efforts de dépollution, le saumon et la truite de mer commencent à revenir, d'autres espèces, en particulier le gardon, principale nourriture du brochet, sont menacées par la voracité d'un oiseau protégé.

PIÈGES À L'EXPLOSIF

Le professeur Roland Carbiener, président d'Alsace Nature, admet que le développement des colonies de cormorans crée un *« réel problème »* et que, dans ces conditions, il faut mettre en place un système de régulation tout en évitant des solutions extrêmes. Une des premières mesures à prendre serait d'autoriser, comme c'était le cas avant 1979, la destruction ou le prélèvement des œufs – comestibles – dans les nids aux Pays-Bas et au Danemark. Mais ces deux Etats membres de l'Union européenne, sous la pression de leur opinion, s'opposent jusqu'à présent à cette solution.

Du côté des pêcheurs, on prône des solutions franchement radicales. *« Il ne s'agit pas de les abattre au fusil comme le veulent les Allemands,* dit Marcel Carabin, chargé de la coordination du rassemblement du 26 octobre, *mais il faut revenir à la situation d'avant la directive. »* Pour ce faire, il ne voit pas d'autre solution que l'homme redevienne un prédateur en piégeant à l'explosif les dortoirs sur les berges où les cormorans, repus, se regroupent en fin de journée. *« Les agriculteurs empoisonnent bien les corbeaux, pourquoi ne pourrions-nous pas détruire une partie des cormorans ? »*, se justifie M. Carabin.

Marcel Scotto

DÉPÊCHES

■ **PACA : la chambre régionale des comptes** de Provence-Alpes-Côte d'Azur a critiqué le conseil régional, jeudi 24 octobre, pour la gestion de son personnel, dont l'effectif a plus que doublé en huit ans. La masse salariale est passée de 76 millions de francs en 1988 à 150 millions en 1994. La chambre a constaté notamment que *« de nombreux agents sont mis à la disposition d'organismes non liés juridiquement à la région et de groupes politiques constitués au sein de l'assemblée régionale »*.

■ **TARN : un concours international** pour la valorisation économique de la mine de Carmaux, qui fermera ses portes en 1997, sera lancé entre le 31 octobre et le 20 décembre.

■ **MARSEILLE : des avis défavorables** ont été émis par la direction départementale de l'équipement des Bouches-du-Rhône pour la quasi-totalité des permis de construire instruits sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, en raison des forts risques d'inondation.

■ **LYON : l'arrêté du préfet du Rhône** interdisant la circulation des poids lourds sous le tunnel de Fourvière a été rejeté par la cour administrative d'appel. Les communes de l'Est lyonnais, qui supportaient depuis juillet le report du trafic, étaient à l'origine de cette procédure.



L'encombrant fantôme d'André Cools

Le voile commence à se lever sur l'assassinat, le 18 juillet 1991, de l'ancien vice-premier ministre belge. De Liège à Tunis, en passant par Tarente, le puzzle de la conspiration politico-mafieuse se reconstitue peu à peu



TOUT aurait pu se terminer par un dossier classé, de guerre lasse. Comme d'autres affaires qui avaient défrayé la chronique belge ces dernières années : celle des tueurs du Brabant (vingt-huit morts tués par balles dans des supermarchés), celle des responsabilités dans le drame du Heysel, qui avait fait trente-neuf morts et près de six cents blessés, le 29 mai 1985, dans des bousculades avant la finale de la Coupe d'Europe de football entre la Juventus de Turin et Liverpool. Cafouillages judiciaires et guerre des polices avaient fini par brouiller les traces des assassins d'André Cools, ancien ministre d'Etat, ancien président du Parti socialiste, assassiné de deux balles de pistolet 7,65 le 18 juillet 1991 à Cointe, près de Liège, alors qu'il montait dans sa voiture avec son amie Marie-Hélène Joiret, grièvement blessée dans le guet-apens.

En mai 1996, le procureur du roi au parquet de Liège, Anne Bourguignont, propose lors d'une réunion au palais de justice de la Cité ardente de clôturer l'enquête sur le meurtre d'André Cools au 31 décembre 1996. « *Aucune des pistes exploitées ne s'étant révélée probante.* » Ainsi, cinq ans de travail de la cellule Cools, placée sous la responsabilité du juge d'instruction Véronique Ancia et dirigée par le commissaire Raymond Brose, et qui compta jusqu'à trente personnes, n'avaient servi à rien. On allait, par conséquent, la dissoudre. A rien ? Pas tout à fait. En enquêtant sur l'affaire Cools, Véronique Ancia s'était intéressée aux circonstances qui avaient entouré, en 1988, l'attribution d'un contrat d'hélicoptères pour l'armée à la firme italienne Agusta et de matériel d'équipement des chasseurs F-6 par Electronique Marcel Dassault (EMD) en 1989.

Après une minutieuse enquête, Véronique Ancia établit que des commissions occultes ont été versées par les deux firmes au Parti socialiste flamand (SP) pour emporter la conviction des ministres concernés, Willy Claes, devenu entre-temps secrétaire général de l'OTAN, et Guy Coëme. Résultat : Willy Claes est obligé de laisser son poste à Javier Solana, et Serge Dassault, sous le coup d'une inculpation pour corruption active peut, en théorie, être arrêté s'il quitte le territoire national. Autres victimes, deux personnalités socialistes wallonnes, Guy Mathot et Guy Spitaels, contraintes d'abandonner leurs fonctions pour faire face aux accusations.

Véronique Ancia est portée au pinacle. Élue « femme de l'année » en 1993, rien ne semblait l'arrêter dans son implacable recherche de la vérité. Jusqu'au constat de carence de mars 1996. Et au rebondissement de septembre de la même année. Une piste qui avait été explorée au début de l'enquête par le juge Jean-Marc Connerotte, du parquet de Neufchâteau, resurgissait grâce à un témoin miracle. Cette piste menait à Alain Van der Biest, naguère espoir du PS liégeois, présenté comme le fils spirituel d'André Cools, devenu grâce à ce dernier député et ministre, mais qui avait « trahi » son mentor dans les affrontements au sein la fédération du PS liégois au début des années 90. Une piste qui met en scène un homme politique fragile, notoirement alcoolique, mais fin, sensible et cultivé, romancier à ses heures, tombé sous la coupe d'un chef de cabinet sans scrupules, Richard Taxquet, ancien gendarme et policier communal de Grâce-Hollogne, ville dont Alain Van der Biest était le bourgmestre.

Qui avait intérêt à la mort d'André Cools ? Celui que l'on appelait le « Maître de Flémalle », du nom de la commune de l'agglomération liégeoise dont il fut le bourgmestre sans interruption, de 1964 jusqu'à sa mort, était un homme de caractère qui ne ménageait personne. Un socialiste ancré dans la banlieue rouge de cette ville de Liège, fils de syndicaliste mort en déportation en 1942. Son passage à l'université ne le coupe pas de ses racines. Il fait une carrière fulgurante dans le Parti socialiste, qui domine sans partage depuis 1945 la Wallonie. Député en 1958, à vingt-neuf ans, bourgmestre en 1964, il copréside le parti jusqu'à sa scission en une branche flamande et une branche francophone en 1979. Plusieurs fois ministre, il sera vice-premier ministre en 1969. Dans les années 80, il présidera aux destinées de la région wallonne, dotée de pouvoirs accrus par la réforme constitutionnelle, et frappée par le déclin des industries traditionnelles, minières et métallurgiques.

L'un de ses adversaires au sein du PS, Jean-Maurice Dehousse, aujourd'hui bourgmestre de Liège, le décrit ainsi : « *Si j'avais le temps d'écrire mes mémoires, il y aurait deux chapitres sur Cools : Cools le grand et Cools le noir. Parce que sans lui on n'aurait pas eu la régionalisation, pas comme elle est venue, pas à ce moment-là, pas dans d'aussi bonnes circonstances. Et puis Cools le noir. Parce qu'après, ça a mal tourné. C'est devenu un homme vindicatif, méchant. Je l'ai vu détruire des êtres et chercher à atteindre des êtres dans ce qu'ils avaient de plus cher.* »

A la tête du « groupe de Flémalle », dont il est le chef incontesté, il veut, malgré une quasi-retraite politique, toujours tirer les ficelles du PS liégeois, où il s'oppose au « groupe du Perron », dirigé par Jean-Maurice Dehousse et José Happart, le héros de la lutte francophone dans les Fourons. Lâché par deux de ses fils spirituels, Alain Van der Biest et Guy Mathot, ministre fédéral et bourgmestre de Seraing, André Cools menace. Il a des dossiers. Contre Guy Mathot, qu'il soupçonne d'avoir détourné pour son compte des contributions d'entreprises destinées au PS. Contre Van der Biest, dont il est certain que le cabinet est infiltré par des personnages liés à la Mafia italienne.

POUR Bernard Francq, sociologue à l'université de Louvain, qui avait pris la banlieue industrielle de Liège comme terrain d'étude en 1984, la mort d'André Cools est symptomatique de la dérive d'un PS usé par trop de pouvoir absolu dans la région : « *C'est la grande famille qui se déchire en tombant dans le sordide. Une affaire où se mélangent la fête, la souffrance, le désir. Cela peut aller très fort dans le sordide : il y a des couples, des répudiations. Cools, c'est le pouvoir absolu. Je fais, tu défais. Je me souviens que lorsque nous étions étudiants à Liège et que nous faisions grève, il nous a reçus et il nous a dit : " Vous arrêtez vos conneries et je vous mets en place pour les élections sur les listes du PS ! "* »

Quelques semaines avant sa mort, André Cools confie à Lily Portugaels, journaliste à la *Libre Belgique* : « *Je suis décidé à frapper un grand coup. Tu auras de quoi écrire à la rentrée de septembre.* »

Si la piste de la mouvance Van der Biest se confirme – les inculpés nient pour l'instant les faits qui leur sont reprochés –, le scénario est simple. C'était pour arrêter le bras vengeur d'André Cools qu'il fut décidé, fin 1990, de liquider ce « parrain » impitoyable. La fin de la carrière politique d'Alain Van der Biest aurait signifié celle des protections dont bénéficiaient ses collaborateurs : Richard Taxquet, son chef de cabinet, son chauffeur Pino di Mauro. Le premier, dont la mère est originaire de Tarente, entretient des liens avec des truands venus de la même région et liés à la Stidda, une dissidence calabraise de la Mafia sicilienne. Les deux hommes profitent de leur position pour se livrer à de louches trafics.

La mort d'André Cools est symptomatique de la dérive d'un PS usé par trop de pouvoir absolu : « C'est la grande famille qui se déchire en tombant dans le sordide. Une affaire où se mélangent la fête, la souffrance, le désir »

Ont-ils agi de leur propre chef, ou bien ont-ils suivi les ordres d'Alain Van der Biest pour organiser le guet-apens contre Cools ? Toujours est-il qu'un « contrat » est lancé en octobre 1990 pour l'élimination d'André Cools. Un ami truand de Taxquet, Carlo Todarello, est chargé de recruter des tueurs. Par l'intermédiaire d'un Tarentais installé en Sicile, Calogero Todaro, deux Tunisiens, travailleurs saisonniers dans les vignes que gère Todaro, sont mis sur l'affaire. On leur dit qu'il s'agit d'éliminer un trafiquant de drogue qui aurait « doublé » l'organisation mafieuse. D'autres comparses, Mimo Castellino et Domenico Solazzo, se chargent de leur fournir des armes, de les infiltrer, puis de les « exfiltrer » de Belgique une fois le contrat rempli.

Tout cela était connu, hormis quelques détails, depuis 1992, lorsque Carlo Todarello, impliqué dans une affaire de titres volés, où l'on retrouve Taxquet et Di Mauro, raconte l'histoire à un détective privé et à quelques journalistes, espérant sans doute bénéficier de la mansuétude de la justice pour les repentis dénonciateurs. Mais la Belgique n'est pas l'Italie et, en 1993, Todarello se rétracte, voyant qu'il n'a rien à attendre de la justice belge. Jean Marc Connerotte croit pourtant toujours à la piste Van der Biest, alors que Véronique Ancia estime que « *c'est perdre du temps* » que de poursuivre les recherches dans cette direction. Le conflit entre les deux juges oblige la Cour de cassation à trancher entre Liège (Ancia) et Neufchâteau (Connerotte). En 1994, Jean Marc Connerotte est dessaisi de l'affaire des titres volés, ce qui l'empêche de creuser plus avant l'affaire Cools.

Tout basculera début septembre 1996. Un mystérieux témoin, qui fait des déclarations sous le couvert de l'anonymat, confirme presque point par point les premiers aveux de Todarello. Mieux, il désignera l'endroit où ont été jetées les armes après le meurtre. Ces dernières sont retrouvées par des plongeurs dans l'Ourthe liégeoise. L'analyse balistique le confirme : le 7,65 repêché est bien l'arme qui a tué André Cools et blessé sa compagne Marie-Hélène Joiret. Le témoin dévoile également l'identité des tueurs tunisiens : Ben Almi Abdelmajid Ben Lamin et Ben Brahim Abdeljelil Ben Regeb. Ces derniers sont arrêtés le 30 septembre à Tunis et passent aux aveux. Ben Almi, âgé de vingt-cinq ans au moment des faits, a tiré les coups de feu, pendant que Ben Brahim faisait le guet. Marie Hélène Joiret reconnaît formellement la photo de son agresseur. Lundi 21 octobre, Jachino Contrino, un complice soupçonné d'avoir été présent au moment de l'assassinat et dénoncé par les deux Tunisiens, est arrêté près de Liège. Son arrestation porte à neuf le nombre des personnes détenues, en Belgique et en Tunisie, dans le cadre de cette affaire.

Le côté tunisien de l'enquête complique les choses. La Tunisie n'extradant pas ses nationaux, Ben Almi et Ben Brahim devront être jugés sur place pour les faits qui leurs sont reprochés. Cela exige la traduction en arabe d'une grande partie d'un dossier énorme. Or la loi tunisienne prévoit que la détention provisoire ne peut durer plus de quatorze mois, un délai bien court pour ce travail titanesque. De plus, la bonne coopération de la justice tunisienne est liée aux contreparties que la Belgique voudra bien accorder au pouvoir tunisien en prenant, par exemple, des mesures contre des opposants islamistes au régime installés en Belgique.

IL s'agit essentiellement de l'asile politique accordé à Walid Bennani, condamné à mort par contumace en Tunisie en 1987 et 1992, considéré comme un important dirigeant de l'Ennahda, un mouvement islamiste interdit sur le sol tunisien. Au lendemain de l'arrestation des deux tueurs, la presse tunisienne liée au pouvoir de Tahar Ben Ali affirmait que l'assassinat d'André Cools était lié à un trafic d'armes mené par les militants islamistes...

Le fantôme d'André Cools n'en a donc pas fini de hanter la vie judiciaire et politique belge. Le hasard a voulu que le même juge d'instruction, Jean-Marc Connerotte, qui fut dessaisi, à tort, du dossier Cools ait subi le même sort dans une autre affaire qui émeut la Belgique, celle du réseau pédophile de Marc Dutroux et Jean-Michel Nihoul. Il est ainsi devenu le M. Propre de la justice aux yeux d'une Belgique qui doute de tout, de sa justice, de sa police, de ses dirigeants politiques.

Au Parti socialiste, la rénovation engagée par le nouveau président, Philippe Busquin, se trouve entravée par la remontée de miasmes anciens, qui mettent à nouveau aux prises « coolsiens » et « anticoolsiens ». Insinuations, rumeurs, repartent de plus belle, l'héritier spirituel d'André Cools, Philippe Moureaux, chef des socialistes bruxellois, et Anne-Marie Lizin, bouillante sénatrice PS, laissant entendre que Van der Biest ne serait pas le seul commanditaire du meurtre au sein du parti... L'entrée de l'affaire Cools en littérature, avec la toute récente publication d'un roman à clés de Jacques de Decker, *Le Ventre de la baleine* (éditions Labor/Périples) contribuera-t-elle à faire se sublimer les passions ? Les Belges, pour l'heure, sont désorientés et ont tendance à se méfier de tous et de personne. Comme le disait une jeune infirmière interrogée à la radio sur sa réaction aux « affaires » : « *Je préférais l'époque où l'on riait de nous, Belges, que celle où l'on nous montre du doigt...* »

Luc Rosenzweig

Dessin : Alain Le Quernec

هكذا من الأصل

(Publicité)

PUBLICIS CONSEIL MO537

SI JACQUES VILLENEUVE A CHOISI LA NOUVELLE SAFRANE, C'EST SURTOUT POUR SON CONFORT.



Nouvelle Safrane, Laissez le plaisir conduire.

RENAULT présente elf

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
■
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
■
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
■
Médiateur : André Laurens
■
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président
■
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
■
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Penser autrement l'immigration

Suite de la première page

A l'évidence cependant, l'affaire – non réglée – des sans-papiers et les fluctuations des orientations gouvernementales mettent en lumière à nouveau l'inadaptation des discours et le flou des perspectives en matière d'immigration. Contrairement aux promesses de Charles Pasqua, le sérieux tour de vis décidé en 1993 n'a nullement affaibli Jean-Marie Le Pen. Pire, il a pu apparaître comme la justification de ses diatribes xénophobes.

Avec le projet de nouveau durcissement législatif sur la reconduite à la frontière, la spirale du juridisme répressif est réenclenchée, au risque d'entacher à nouveau la réputation du « pays des droits de l'homme », sans résultat convaincant prévisible.

L'impasse paraît si totale qu'elle incite aujourd'hui certains spécialistes de l'immigration et du droit des étrangers à remettre en cause le dogme fondateur de la politique en cours : l'arrêt de l'immigration de travailleurs décidé en 1974 et assumé depuis lors avec constance tant par la gauche que par la droite.

« *La fermeture des frontières, ça ne marche pas*, lance Danièle Lochak, présidente du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (Gisti). *Prenons au sérieux l'hypothèse d'une ouverture des frontières !* » Provocatrice, cette perspective a pour principale vertu, selon ce professeur de droit public à l'université Paris-X, de remettre en cause nombre des « évidences » qui fondent le débat sur l'immigration et de considérer les immigrés non plus comme d'éternels suspects, mais comme un apport potentiel à notre société.

L'idée s'enracine dans une autocritique de l'action des associations de défense des étrangers. A force de contester, au nom de principes humanitaires, tous les moyens de reconduire les sans-papiers (centre de rétention, charters, zones d'attente, etc.) tout en admettant implicitement le droit pour l'Etat de contrôler l'immigration, les associations se sentent piégées, accusées non sans raison d'angélisme ou d'hypocrisie. « *En renversant la perspective*, nous *sortons de cette contradiction et nous obligeons les gens à penser l'immigration autrement* », explique Danièle Lochak.

100 000 CHAQUE ANNÉE

Lancé dès 1992 par la Cimade, le débat sur l'ouverture des frontières a rebondi en juillet dernier lors d'un séminaire organisé par la Ligue des droits de l'homme, puis dans le mensuel du Gisti. L'impasse de la lutte des sans-papiers en a accru la portée.

L'émergence de familles entières africaines, puis chinoises sans papiers a démontré l'inanité du slogan « *Immigration zéro* ». Bon an mal an, quelque 100 000 étrangers – familles et conjoints de résidents étrangers et réfugiés pour l'essentiel – obtiennent tout à fait légalement le droit de s'installer en France. Des milliers d'autres se maintiennent au-delà de l'expiration de leur visa ou pénètrent clandestinement sur le territoire.

Au lieu d'expliquer la nécessité d'un volant d'immigration légale dans un pays ouvert sur le monde, tous les discours politiques accréditaient jusqu'à présent le mythe de l'« *arrêt de l'immigration* » que contredisent les statistiques et la réalité des cités de banlieue. D'où le discrédit jeté sur la parole des politiques et la popularité de M. Le Pen. L'affaire de Saint-Bernard a contribué à bousculer ce paysage.

Lionel Jospin a promis de « *dire aux Français la vérité sur les chiffres* ». SOS-Racisme remet à l'ordre du jour l'idée de quotas d'immigration, déterminés par le Conseil économique et social. « *Nous savons bien qu'un certain nombre d'étrangers doivent venir en France, dans leur propre intérêt comme dans le nôtre* », a reconnu Jean-Louis Debré lui-même.

Presque parallèle, le mouvement des associations vers le mot d'ordre de « libre circulation des hommes » procède d'une critique nettement plus radicale. « *La fermeture des frontières est un slogan trompeur, coûteux, à courte vue et aux effets pervers* », assène Danièle Lochak. Trompeur, car il n'empêche pas les arrivées et favorise la persistance d'un volant de travailleurs clandestins exploités. Coûteux financièrement, par la mobilisation de moyens matériels et humains toujours plus nombreux. Périlleux aussi pour la cohésion sociale, en raison des obstacles posés à l'intégration de personnes qui resteront sur le territoire quoi qu'il arrive. Pervers, car il entrave non seulement les entrées mais aussi les sorties.

A l'inverse des traditions d'allées et venues entre le village et la France, nombre de célibataires africains sont coincés en France par la crainte de ne plus jamais pouvoir y revenir en cas de retour provisoire au pays. En bloquant les entrées, on a aussi favorisé l'arrivée des familles.

La fermeture des frontières procède enfin d'une vision trop immédiate. Plusieurs études affirment que seule une réouverture de l'immigration permettra à l'Europe de compenser son déclin démographique et de payer les retraites à l'horizon 2010.

Les objections à une telle libéralisation ne manquent pas et elles sont de taille. Aux craintes d'« invasion », les partisans de l'ouverture répondent que l'annonce d'une ruée vers l'ouest après l'ouverture du bloc soviétique relevait du fantasme. Et que les Africains ne venaient pas en masse avant 1974, alors qu'ils pouvaient le faire librement. Devant l'objection du chômage supplémentaire et des baisses de salaire que ne manquerait de provoquer une telle ouverture, ils admettent de façon peu convaincante qu'« *il faut réfléchir à une ouverture sans déstabilisation* ».

Utopique, irréaliste, voire dangereuse dans ses conséquences, l'hypothèse a en tout cas le mérite d'imposer une vision dynamique de l'immigration et de relancer sur une base positive et claire – « qui peut entrer ? » et non seulement « comment expulser ? » – un débat qui, quoi qu'on fasse, n'a pas fini de tarauder les Français.

Philippe Bernard

RECTIFICATIFS

TAXE D'HABITATION

Dans l'article consacré à la hausse de la taxe d'habitation à Paris, *Le Monde* du 19 octobre a laissé entendre que les socialistes plaidaient pour un « *changement profond de la politique fiscale* » dans la capitale, en vue d'une baisse de cette taxe d'habitation et de la taxe professionnelle, compensée par une majoration de la taxe foncière. En réalité, il s'agit de la position défendue par Georges Sarre, du Mouvement des citoyens (MDC), maire du 11e arrondissement.

DOCTEUR GUBLER

Contrairement à ce qui a été écrit par erreur (*Le Monde* du 25 octobre), dans la chronique d'Agathe Logeart en page radio-télévision, c'est le tribunal de Paris, et non la cour d'appel, qui a confirmé l'interdiction du livre du docteur Gubler.

CAHIER « STYLES »

Nous avons attribué par erreur à Emmanuel Babled les coupes de fruits reproduites en première page du récent cahier « Styles » (*Le Monde* du 10 octobre). Ces coupes sont l'œuvre de Claudio Colucci.

Le Monde

ÉDITORIAL

M. Chirac, le verbe et le réel

AU Proche-Orient, terre de passions et de symboles, les gestes et les postures d'un dirigeant étranger peuvent revêtir une importance excessive, surtout en cette période très tendue où s'estompe l'espoir d'une paix rapide. Le long voyage de Jacques Chirac qui s'achève vendredi 25 octobre en Egypte, risque ainsi de ne laisser bientôt en mémoire que cette visite houleuse dans la vieille ville de Jérusalem, marquée par un incident certes grave et inhabituel, mais en fin de compte assez rapidement clos grâce à un souci d'apaisement réciproque. Il serait dommage que cet « effet de loupe » fasse oublier la teneur des propos présidentiels et la volonté politique qu'ils expriment.

En Israël comme en Palestine, Jacques Chirac a délivré un message proche-oriental clair et cohérent. De Haïfa à Gaza, il a réaffirmé les lignes de force de la position française : respect des accords conclus, poursuite des négociations, gel de la colonisation dans les territoires occupés, protection du statu quo international à Jérusalem avant l'élaboration d'une solution acceptable par tous, avènement d'un Etat palestinien. Autant de principes inacceptables par son hôte israélien, Benyamin Nétanyahou.

Dans un souci d'équilibre, le chef de l'Etat a exhorté Yasser Arafat à comprendre et à respecter l'aspiration légitime à la sécurité d'Israël, à renoncer une fois pour toutes à la violence, à construire une société authentiquement démocratique en Cisjordanie et à Gaza, entreprise d'autant plus exaltante qu'elle est inédite dans le monde arabe.

Au-delà de ce langage fort et bienvenu, le bilan de ce périple proche-oriental doit aussi s'apprécier à l'aune des deux objectifs affichés par le chef de l'Etat : relancer une grande politique arabe dans la lignée de De Gaulle et placer l'Europe – ou à défaut la France – en position d'arbitre, afin de ne pas laisser le champ libre aux Etats-Unis. Autant, sur ces deux chapitres, les intentions présidentielles paraissent louables, autant les résultats potentiels de son action incitent au scepticisme.

Les égards dont le président de la République a entouré son homologue syrien ne laissent pas d'inquiéter. Faute d'autres points d'appui dans le monde arabe, la France n'est-elle pas en train de recommencer avec Hafez El Assad les erreurs commises naguère avec l'Irak, à une époque pas si lointaine où Jacques Chirac premier ministre ne tarissait pas d'éloges sur son « ami » Saddam Hussein ?

Jacques Chirac a retenu que De Gaulle gouvernait par le verbe et il s'essaie au même exercice avec un bonheur inégal. C'est ce que le chef de la diplomatie britannique, Malcolm Rifkind, appelle méchamment, pour la récuser, *« la diplomatie du mégaphone »*.

Il reste qu'en prenant aussi nettement position en faveur des thèses syriennes et palestiniennes, la France risque de se priver de toute possibilité d'être un médiateur de la paix. Les Arabes ont beau réclamer la présence des Européens à la table des négociations, les Israéliens et les Américains les considèrent au mieux comme des supplétifs, au pis comme des gêneurs. Aussi longtemps que l'Union européenne sera incapable de parler d'une seule voix sur le Proche-Orient, Jacques Chirac prêchera dans le désert.

Les gens *par Kerleroux*

OUAIS BEN S'ILS CONTINUENT COMME ÇA J'RETIRE MA PUB MOI VITE FAIT...

KERLEROUX

DANS LA PRESSE

■ EUROPE 1
Alain Duhamel

L'interpellation de douze personnes, la garde à vue pour sept d'entre elles : depuis l'attentat de Bordeaux, l'enquête a été menée tambour battant. Elle a été confiée au juge Bruguière, qui n'est pas un plaisantin et a eu recours au Raid pour éviter toute indiscrétion. La ligne Juppé entre cette fois-ci dans les faits. La fermeté, le rétablissement de la loi républicaine sur l'île, la fin de l'exception corse, c'est le choix personnel du premier ministre. C'est une rupture avec vingt ans d'ambiguïtés, de double langage, de compromissions. C'est un choix hardi, et donc un pari. Dans l'esprit du premier ministre, le rétablissement de la loi républicaine constitue donc le préalable. Pour que ce choix qui a le mérite de l'énergie et de la cohérence puisse réussir, il faut au moins deux conditions. D'une part, que chacun joue le jeu. (...) Et puis que l'application des lois mène au dialogue politique, car tout devra nécessairement finir par un vote démocratique et par la réintégration dans la vie civile de ceux qui renoncent à l'autisme du terrorisme.

■ FRANCE INTER
Pierre Le Marc

Peut-on s'étonner de l'offensive du Parti socialiste contre la privatisation de Thomson ? Et de sa vigueur ? (...) Tout en effet interpelle dans cette affaire. Et d'abord le respect des engagement passés : l'Elysée et Matignon avaient assuré que le groupe resterait entier. Autre sujet de réflexion : la logique de cette décision, celle du « *tout militaire* », incarnée par le groupe Lagardère, n'apparaît pas fondamentalement plus convaincante que la logique industrielle représentée par Alcatel. En tout cas, la démonstration de cette supériorité n'a pas été apportée de manière irrécusable. Par ailleurs, la cession prévue de Thomson Multimédia au sud-coréen Daewoo choque incontestablement. Enfin, le gouvernement a sous-estimé l'effet psychologiquement désastreux de la logique comptable qui a servi de justification à la privatisation.

Fonctionnaires : l'Etat-patron sur la sellette

A L'ÉTERNELLE question sur le niveau comparé des rémunérations entre les agents de l'Etat et les salariés du privé, deux rapport viennent d'apporter des éléments de réponse qui risquent de tendre encore un peu plus les relations déjà difficiles que les fonctionnaires entretiennent avec l'Etat-patron.

Alors que les syndicats et le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, doivent engager une difficile négociation sur les salaires avant la fin décembre, les experts de l'Insee révèlent que leur rémunération annuelle moyenne (nette de prélèvements) a progressé de 1,8 % en francs constants entre 1994 et 1995 (*Insee première*, n° 492, octobre 1996), soit sensiblement plus que dans le privé, mais aussi que les années précédentes.

A corps, grade et échelon identique, ajoute l'Insee, ce salaire a progressé de 0,9 % en net. Mais si l'on y ajoute l'effet de l'avancement et des promotions, le pouvoir d'achat des agents en place depuis au moins deux ans se serait accru de 3,3 % entre 1994 et 1995. L'Insee indique que quand un fonctionnaire civil gagne 11 630 francs nets par mois, le salarié d'une entreprise privée perçoit 10 390 francs.

Il faut toutefois nuancer ces statistiques portant sur 1995, car elles ne tiennent pas compte de la décision du gouvernement de n'accorder aucune augmentation en niveau du traitement dans les trois fonctions publiques (Etat, hôpitaux, collectivités locales) en 1996.

De leur côté, les auteurs du rapport sur la fonction publique, qui est publié tous les deux ans en annexe du projet de loi de finances, affirment que depuis 1994, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a progressé plus vite que celui des salariés du privé. Leurs conclusions tiennent compte des données disponibles à la fin du mois de septembre 1996, et sont donc plus précises que celles de l'Insee.

GAIN SUPÉRIEUR AU PRIVÉ

La situation serait plus favorable encore pour les agents les moins qualifiés, l'écart public-privé étant, selon les parlementaires, « *de plus de 34 % en faveur de la fonction publique sur les salaires les plus faibles* ». Ainsi, dans les 10 % gagnant le moins, le salaire net moyen en 1994 serait de 7 280 francs dans la fonction publique et de 5 410 francs dans le privé. Cette conclusion ne manquera pas de susciter de vives réactions de la part des fédérations de fonctionnaires, qui souhaitent précisément une revalorisation des bas niveaux de rémunération. Mais il est probable que la suppression progressive de la catégorie D, qui regroupait les agents de l'Etat les moins qualifiés, et donc les moins bien payés, a joué un rôle important.

Il y a quelques jours, un rapport rédigé par Charles-Amédée de Courson (UDF-FD, Marne), au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale, avait établi un constat sensiblement identique. « *La progression de la masse salariale des fonctionnaires a permis des gains de pouvoir d'achat supérieurs à ceux du secteur privé* », notait-il. Il allait plus loin en précisant que le salaire net moyen des fonctionnaires était supérieur de 6 % à celui du privé. M. de Courson dénonçait cette situation comme une « *anomalie* » au moment où la conjoncture économique impose une réduction des dépenses publiques.

Le rapport de M. de Courson, qui soulignait aussi « *la dérive du coût du régime des pensions* » (103,7 milliards de francs en 1995), avait immédiatement suscité la colère des fédérations de fonctionnaires, la CGT et FO, très puissants dans la fonction publique, dénonçant alors « *les manipulations sur les salaires et les présentations tendancieuses visant à opposer les fonctionnaires au secteur privé* ».

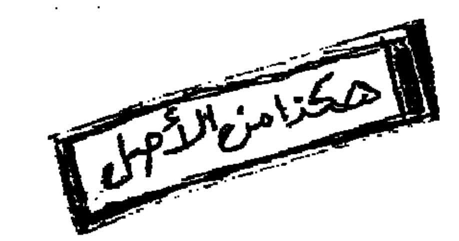
Il est pourtant révolu le temps où les fonctionnaires acceptaient des salaires plus modestes en contrepartie de la sécurité de l'emploi. Aujourd'hui, le précarisation croissante de l'emploi dans les entreprises – qui gagne d'ailleurs le secteur public – a des répercussions directes sur les salaires, dont la part dans la richesse nationale n'a cessé de reculer depuis le début des années 80.

Cette tendance s'est accompagnée d'un second phénomène : l'éventail des rémunérations a recommencé à s'ouvrir depuis le début des années 80, tandis que l'individualisation des rémunérations progressait rapidement, notamment chez les cadres. Autant de signes qui montrent indiscutablement que les différences importantes de salaires sont l'un des premiers facteurs d'inégalités en France, même si l'éventail peut être encore beaucoup plus ouvert dans les pays anglo-saxons.

Qu'il s'agisse du public ou du privé, les salaires sont, depuis des années, les parents pauvres des négociations, les accords les plus novateurs portant plutôt sur l'aménagement du temps de travail. Il faut dire que ces dix dernières années, le coût salarial a progressé plus vite que les salaires réels, au grand dam des entreprises, et que les augmentations successives des charges sociales ont absorbé une bonne partie des gains de pouvoirs d'achat. Il serait sans doute judicieux de relancer le débat sur le salaire direct, ce qui pose, *ipso facto*, celui du financement du système de protection sociale.

Candidat à l'Elysée, Jacques Chirac avait promis une politique salariale plus expensive – « *La feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi* », assurait-il alors – avant de retomber dans une orthodoxie salariale que n'aurait pas contestée Edouard Balladur ou Pierre Bérégovoy. Mais il ne faut pas non plus entretenir une fausse illusion : l'Etat ne peut pas, hors de son champ d'intervention (fonction publique, Smic), intervenir dans un domaine qui relève avant tout de la politique contractuelle.

Jean-Michel Bezat



هكذا من الأصل

(Publicité)

Gouverner l'Europe *par Jean-Louis Bourlanges*

UN spectre hante la Conférence intergouvernementale sur la révision du traité de Maastricht : la transformation de l'Europe en « Machin ». Proclamée, négociée, administrée, l'Union européenne n'est toujours pas gouvernée. De Maastricht à Dublin, le conseil européen affiche des prétentions. De Copenhague à Essen, il prophétise des adhésions. Mais l'intendance institutionnelle ne suit pas.

Les Etats s'effraient des effets combinés d'un surcroît d'ambition politique, qui appelle la création d'un pouvoir stratégique fort et d'une surcharge numérique transformant le collège des Etats en une petite assemblée délibérante et lui interdisant d'être lui-même ce lieu nécessaire de cohérence et d'impulsion. Décidés, tels le Tancrède de Lampedusa, à *« changer quelque chose afin que tout reste pareil »*, les négociateurs à la CIG se trouvent confrontés à un véritable casse-tête : trouver une troisième voie entre un *statu quo* épuisé et la consécration d'une Commission européenne sulfureusement supranationale.

Deux scénarios sont théoriquement imaginables : le dessaisissement de la Commission au bénéfice d'une instance nouvelle, le démantèlement de la fonction gouvernementale commune. Aucun des deux n'est vraiment convaincant. L'idée du dessaisissement est simple : puisque l'on ne souhaite pas – c'est un postulat – faire de la Commission la reine du bal, il faut confier la direction politique de l'Union à une autorité proche du cercle des Etats et voyant rejaillir sur elle un peu de leur légitimité.

Le Conseil étant par son intermittence, sa polysynodie, et désormais sa pléthore, disqualifié pour l'emploi, c'est vers une vraie présidence de l'Union européenne, à la fois plus longue et plus forte que l'actuelle, que l'on se tourne spontanément.

A ce point, l'idée bifurque : faut-il confier cette présidence à un Etat ou à une personne physique ? La première solution apparaît tout à la fois impraticable et perverse : impraticable dans la mesure où elle suppose, sauf à verser dans l'absurde, une rupture de l'égalité entre Etats, à laquelle on voit mal les petits se plier ; perverse puisqu'elle n'aurait d'autre effet que de consentir, au nom même de la souveraineté des Etats, à une autorité étrangère des pouvoirs qu'on refuserait à une autorité commune. Gribouille n'agit pas autrement, qui se jette à l'eau par crainte de la pluie !

Faut-il alors confier cette éminente responsabilité à une personne physique, le seizième homme de la bande des Quinze ? L'idée n'est pas moins déconcertante : destinée à combattre l'hégémonie prétendue de la Commission, pourtant elle-même issue du conseil, cette présidence n'aurait de sens qu'à la condition que toute l'administration communautaire lui soit inféodée et que l'on substitue à l'autorité débonnaire d'un collège le pouvoir autrement redoutable d'un seul homme ! On ne s'étonnera pas qu'une idée aussi menaçante pour les administrations nationales ait été abandonnée sitôt conçue.

Le principe du démembrement est d'une autre nature. Il ne s'agit plus ici de coiffer la Commission d'une autorité supérieure, mais d'en limiter la nuisance supposée en créant à côté de celle-ci un personnage, présentée de façon fort bourgeoise comme *« M. ou Mme Pesc »*, et chargé d'être *« le visage et la voix de l'Europe à l'extérieur »*. La démarche laisse, là encore, perplexe. Présentée comme l'expression d'une exigence largement répandue de simplification institutionnelle et comme un gage de cohérence et d'efficacité de l'action internationale de l'Union, le clonage par le conseil européen du commissaire en charge des relations extérieures ne permettrait en fait d'atteindre aucun de ces objectifs.

Pour doter l'Union européenne d'un foyer de cohérence stratégique sans insulter aux prérogatives des Etats, il faut généraliser et rénover le vieux partage fonctionnel, et non pas matériel, des responsabilités – la Commission propose, le conseil dispose – entre deux instances complémentaires : une instance représentative des Etats, disposant, pour peu qu'elle renonce à l'unanimité et qu'elle se dote d'un mécanisme équitable de pondération des voix, de la légitimité et des moyens de décider ; une instance fonctionnelle intégrée, maîtrisant le reste de la filière : évaluation, proposition, exécution. Il existe un bon usage du bicéphalisme.

Le portrait-robot de cette instance intégrée : il lui faut être suffisamment proche de l'administration communautaire pour pouvoir la diriger, suffisamment politique pour être proche de l'administration communautaire sans lui être inféodée, suffisamment modeste dans ses rapports avec le conseil pour être admise à jouer un rôle politique, suffisamment collégiale pour paraître modeste, suffisamment limitée en nombre pour être collégiale, suffisamment indépendante des gouvernements pour être limitée en nombre, suffisamment dépendante du conseil pour être indépendante des gouvernements qui le composent !

La Commission doit accepter le principe de sa responsabilité devant les Etats et redevenir un collège d'une petite dizaine de membres

Pour ressembler au modèle ainsi tracé, la Commission européenne doit, en fait, subir une double mutation. Elle doit d'abord dépouiller ce corps politiquement céleste qu'elle affectionne, accepter le principe de sa responsabilité devant le collège des Etats et même, pour en finir avec la guerre de religion sur la PESC, consentir à celui-ci un droit de regard direct sur la nomination et l'action des commissaires chargés de l'action internationale et de la sécurité. Elle doit aussi, comme y invite à juste titre le gouvernement français, redevenir un collège d'une petite dizaine de membres, ce qui suppose la rupture du cordon ombilical entre gouvernements et commissaires et la désignation de ces derniers par leur président, sous réserve d'une approbation collective du conseil européen précédant celle du Parlement.

A huit mois de la conclusion annoncée de la CIG, nous sommes encore loin du compte, car le débat sur la réduction du nombre des commissaires a été, ces dernières années, sottement empoisonné par la prétention supposée des grands Etats à en faire supporter exclusivement le coût aux petits et par l'effronterie des petits revendiquant sans sourciller leur droit à être *« représentés »* au sein d'une institution dont c'est précisément la raison d'être de ne pas représenter les Etats.

Pour en sortir, sans doute conviendrait-il d'élargir le champ de la péréquation à l'ensemble des hauts postes de responsabilité communautaires et de calculer les compensations accordées aux Etats qui feraient le sacrifice de *« leur »* commissaire de manière suffisamment large – un commissaire valant deux ou trois directeurs généraux – pour rendre ce sacrifice tolérable et même avantageux. Il s'agirait en somme de faire payer aux *« Etats à commissaire »* ce que l'on pourrait appeler le prix de la vanité. Ainsi purgée de sa dimension symbolique, la négociation actuelle porterait sur la péréquation des postes entre les Etats et se solderait par un compromis entre deux exigences contradictoires : l'égalité entre Etats et la proportionnalité démographique.

Institution d'un vrai pouvoir gouvernemental européen, fût-il bicéphale, ou dépérissement onusien ? Les gouvernements n'en finissent pas – le sommet informel de Dublin vient encore de le confirmer – de balbutier en chœur une non-réponse au défi qu'ils se sont à eux-mêmes lancé : peuvent-ils longtemps encore se contenter de chuchoter à l'Europe d'hier les mots de Faust à Marguerite : *« Reste encore un instant, tu es si belle »* ?

***Jean-Louis Bourlanges** est député européen (PPE), président en France du Mouvement européen.*

Jacques Chirac a osé

par Sami Naïr

LE président de la République Française a enfin fait entendre la voix de la justice et de la paix au Moyen-Orient. Nous étions déshabitués de tant de clarté, de franchise, de justesse. Nous avions fini par prendre pour une nécessité stratégique les formules alambiquées qui ne devaient heurter ni les Israéliens ni les Palestiniens, les demi-positions, le renvoi dos à dos d'adversaires pourtant inégaux. Nous avions admis, toute honte bue, que l'Europe ne servait à rien d'autre qu'à financer un processus défini outre-Atlantique.

Et voilà que Jacques Chirac, dans la plus pure tradition gaulliste, dit non. Non à l'hypocrisie, non à la soumission, non à la complicité silencieuse et coupable avec ceux qui veulent enterrer la paix au Moyen-Orient.

On voit bien ce qu'on va lui reprocher. Les uns diront : mais qu'est-il allé faire là-bas, en ce moment ? N'aurait-il pas mieux fait d'attendre que la tempête passe ? La France ne peut pas faire grand-chose. Pourquoi se mêle-t-elle de ce qui la dépasse ! Ceux-là, on le sait, ont depuis longtemps avalé et digéré l'idée que ce pays méditerranéen qu'est la France doit désormais cultiver son jardin et faire le dos rond dès qu'il s'agit des affaires du monde.

Il y a ceux qui diront : mais que n'a-t-il mieux préparé son voyage ? Il aurait évité ainsi un incident diplomatique avec un pays qui a clairement affirmé que la France et l'Europe n'ont rien à faire au Proche-Orient. Ceux-là cherchent la petite chicane et, surtout, pâtissent de voir que Jacques Chirac fait ce qu'ils n'oseront jamais faire.

Il y a ceux, enfin, qui trouveront le grand, le gros, l'imparable argument : pourquoi Chirac, sachant le despote qui sévit en Syrie, a-t-il donné un « brevet de bonne conduite » à Hafez El Assad ? A ceux-là, il faut poser une seule question : le Golan est-il oui ou non syrien ? Toutes ces critiques font l'effet de criailleries malséantes face à ce qui est, peut-être, un tournant dans la politique européenne en Méditerranée.

Jacques Chirac n'a pas mis les pieds dans le plat par maladresse : il sait mieux que quiconque que la région est, par le fait de la droite et de l'extrême droite israéliennes, au bord de l'explosion. Qui, aujourd'hui, n'est pas effrayé par le refus du gouvernement israélien de respecter les accords de paix signés par son prédécesseur ? La gauche israélienne, qui a opté pour la paix avec les Palestiniens, est la première victime de cette situation. A la vision prophétique d'un Shimon Pérès succède la vallée de larmes et de sang de Nétanyahou. C'est contre cela qu'il faut crier qu'on ne peut se résigner à voir le pire arriver.

Tout laisse à penser que, pour les apprentis sorciers fanatiques en Israël, la seule manière de sortir de la logique de paix, c'est de revenir à celle de la guerre. Certains dans ce pays pensent qu'une guerre, fût-elle limitée, peut considérablement améliorer les choses pour Israël. Qu'elle peut être le moyen d'expulser d'autres Palestiniens et de généraliser la politique du fait accompli colonial dans les territoires occupés. Qu'elle peut ressouder l'opinion internationale autour d'un Israël en guerre. Qu'elle peut délégitimer l'OLP et favoriser la montée de l'intégrisme, ce qui ferait d'Israël le rempart occidental contre l'islamisme militant. Qu'elle peut repousser aux calendes grecques la négociation sur le Golan et accélérer la colonisation de tout Jérusalem.

En s'insurgeant contre les méthodes guerrières utilisées par les services de sécurité israéliens lors de sa visite à Jérusalem, n'est-ce pas cette logique du pire que le président français a voulu conjurer ? Peu importe ce que les uns et les autres penseront de ce geste. En criant naguère : *« Vive le Québec libre ! »*, le général de Gaulle n'avait-t-il pas été traité de Don Quichotte ? Mais l'histoire a depuis démontré qu'il avait raison.

Le chef de l'Etat, dans la plus pure tradition gaulliste, dit non. Non à la complicité avec ceux qui veulent enterrer la paix au Proche-Orient

Jacques Chirac, en parlant clairement d'Etat palestinien, enclenche une autre dynamique. Non seulement il en finit avec l'hypocrisie mondiale des deux poids - deux mesures dont le Conseil de sécurité de l'ONU, sous contrôle américain, s'est fait une spécialité ; il souligne que l'Europe doit refuser la loi impériale qui prévaut dans cette région et qui fait que l'axe américano-israélien impose à peu près tout ce qu'il veut à des pays arabes impuissants.

Jacques Chirac a rappelé quelques vérités simples : la sécurité d'Israël ne peut être garantie que par la paix et non par la force ; les Palestiniens sont une nation, ils ont le droit à un Etat chez eux ; cet Etat est le seul à pouvoir offrir à Israël *« les garanties nécessaires à sa sécurité »* ; le temps, enfin, joue contre la paix : les fanatiques religieux des deux bords sont aux aguets. De même d'ailleurs que certains Etats de la région qui ont intérêt à une guerre de cent ans entre Israéliens juifs et Arabes musulmans. Parler vrai et fort le langage de la justice est donc aujourd'hui le meilleur moyen de conjurer la guerre. Jacques Chirac a eu le courage de le faire.

***Sami Naïr** est professeur de sciences politiques à l'université Paris-VIII.*

Au-delà des incantations *par Michel Barnier*

ENFIN, on parle d'Europe ! Maintenant. Sans attendre la prochaine consultation électorale, sans attendre qu'une crise ou une secousse ne nous y obligent. Tour à tour, *Le Monde* a ouvert ses colonnes à des responsables français et allemands qui alimentent ainsi un dialogue salutaire par-dessus le Rhin, sans toutefois avoir abandonné toutes les arrière-pensées de politique intérieure... Ainsi en est-il de la récente contribution d'Elisabeth Guigou (*Le Monde* du 12 octobre) qui pose de bonnes questions, mais se trompe (délibérément ?) sur le chemin choisi par Jacques Chirac.

Comment s'assurer que l'Europe mette en œuvre tous ses moyens pour lutter contre le chômage ? Comment réformer les institutions européennes pour que l'Union ne se désintègre pas dans une zone de libre-échange avec l'élargissement ? Que peuvent faire la France et l'Allemagne pour éviter une telle désintégration ? Voilà, en effet, les vraies questions.

L'Europe et l'emploi : je n'insiste pas sur les responsabilités propres de la gauche. Qui a négocié le traité de Maastricht ? Pourquoi ne pas y avoir, à l'époque, imposé plus de références à cette Europe sociale que Jacques Chirac s'efforce maintenant de mettre en place, malgré les difficultés et les habitudes prises ?

Je n'insiste pas davantage (et pourtant !) sur l'incroyable laxisme du PS dans la gestion des finances publiques. Un déficit budgétaire et social multiplié par 3,5 entre 1981 et 1995, alors qu'en même temps le nombre de chômeurs passait de 6 % à 11,7 % de la population active : voilà ce qui *« asphyxie la croissance »* et *« aggrave la récession »* !

A défaut de mémoire, Mme Guigou devrait avoir un peu plus de réserve quand elle critique l'action d'assainissement à laquelle Edouard Balladur puis Alain Juppé ont été obligés. Au-delà des responsabilités claires de l'ancienne équipe socialiste, c'est par les remèdes proposés dans son article que Mme Guigou mériterait pour elle-même le terme d'*« illusionniste »* dont elle affuble Philippe Séguin.

Que propose-t-elle en effet ? D'inscrire dans le traité de l'Union européenne un *« chapitre emploi »* ! Le PS espère-t-il vraiment créer un seul emploi grâce à une incantation de plus, écrite dans le traité ? A moins qu'il ne s'agisse plutôt de renier ses engagements et de remettre en cause les dispositions du traité sur l'Union monétaire, qui pourtant, d'après Mme Guigou elle-même, offrent déjà la possibilité de *« mettre la monnaie à sa juste place »* ?

Pourquoi donc Mme Guigou cherche-t-elle à réduire et à caricaturer les initiatives européennes du gouvernement ?

Dans la conférence intergouvernementale elle-même, la France a exprimé l'idée que les ministres se concertent régulièrement, évaluent les conséquences des décisions prises sur l'emploi et puissent saisir le Conseil européen d'une initiative ou d'un problème grave. Par ailleurs, Jean Arthuis a demandé qu'un *« conseil de stabilité »* soit créé pour être le lieu où seront débattues les questions de croissance, de cohérence économique et donc d'emploi.

Pourquoi donc Mme Guigou cherche-t-elle à réduire et à caricaturer les initiatives du gouvernement ? Nous sommes convaincus que l'emploi doit devenir la priorité des politiques de l'Union ; c'est ce que le premier ministre a demandé à nos partenaires en proposant un *« mémorandum pour un modèle social européen »*. Ce texte propose des moyens concrets pour y parvenir : meilleure utilisation des fonds structurels, rationalisation des différents organismes s'occupant actuellement de l'emploi dans l'Union, mise en place d'une politique d'infrastructures et de recherche favorable à l'emploi, intégration du protocole social dans le traité (ce que les socialistes n'ont pu ou voulu obtenir à Maastricht)...

Beaucoup peut être fait dès maintenant, sans attendre la ratification de la CIG. En matière d'emploi, il faut faire vite, éviter les illusions, les incantations, la bureaucratie. Il faut aussi prendre garde à ne pas fragiliser la monnaie unique, au moment même où elle gagne chaque jour de la crédibilité en Europe et dans le monde.

La seconde préoccupation de Mme Guigou concerne l'avenir de l'Union européenne. Elle a raison de craindre que l'Union ne se dilue en une simple zone de libre-échange, incapable de volonté et d'influence politiques. Je suis heureux de lire qu'elle espère ainsi un résultat ambitieux de la CIG : c'est précisément l'objectif du chef de l'Etat. Mais, justement, ce résultat ambitieux ne pourra être atteint que si nous ne dirigeons pas cette conférence institutionnelle vers des voies dépassées, comme le serait la remise en cause de l'UEM.

Concentrons-nous sur les objectifs vitaux pour l'Union : des institutions adaptées à une Union élargie, des moyens pour l'Union de peser politiquement dans le monde, une Europe plus proche des préoccupations des citoyens, en particulier en matière de sécurité et de respect des particularités nationales. Voilà les vrais enjeux de la CIG. Nos partenaires savent que la France place très haut ses ambitions pour cette conférence. Notre pays est très favorable à l'extension du vote à la majorité qualifiée au Conseil (plus qu'aucun Etat membre), si la pondération des voix est plus juste. La France comprend que le Parlement européen puisse être mieux associé aux décisions, mais nous insistons pour que les Parlements nationaux soient eux aussi mieux entendus dans un souci à la fois de légitimité et d'efficacité. Nous faisons la preuve de beaucoup d'ambition pour la commission, souhaitant que celle-ci, grâce à des réformes radicales, retrouve la confiance des peuples et des Etats qui, d'évidence, lui manque de plus en plus. Notre pays est aussi à l'origine de propositions audacieuses en matière de politique étrangère commune, ainsi qu'en matière d'amélioration de la liberté et de la sécurité des citoyens en Europe. La France fait partie des pays qui ont une réelle ambition pour cette conférence. Cette ambition est partagée par plusieurs de nos partenaires et en particulier par l'Allemagne.

L'article de Mme Guigou se concluait d'ailleurs par un appel à une initiative franco-allemande dans le cadre de la CIG. Elle doit être en cela entièrement rassurée. Jacques Chirac et le chancelier Kohl ont déjà annoncé une nouvelle initiative commune à la veille du prochain conseil européen de Dublin, en décembre. L'Allemagne comme la France savent que l'avenir de l'Union se joue en grande partie dans cette CIG et qu'il s'agit d'une occasion unique pour tous ceux qui veulent faire de l'Europe autre chose qu'un supermarché : une puissance politique.

Nos positions dans la CIG se définissent donc en concertation très étroite avec l'Allemagne, sans exclure d'ailleurs d'autres dialogues. La France et l'Allemagne partagent une même ambition pour la CIG parce qu'elles ont une même ambition pour l'Europe.

La France ne refuse donc pas de parler d'institutions. L'Allemagne ne refuse pas de favoriser la croissance et l'emploi. Dans ces deux domaines, Français et Allemands poursuivent les mêmes buts. Ni Helmut Kohl ni Jacques Chirac n'ont besoin d'être convaincus. Ce serait une grave erreur de sous-estimer leur détermination à construire ensemble une Europe plus forte et plus humaine.

***Michel Barnier** est ministre délégué aux affaires européennes.*

Le Monde
VOYAGES

Terres d'Asie



BRUNO MORANDI

Fête nomade sur le plateau du Chang-Tang

Himalaya : la mémoire du Spiti

Au nord-est de l'Inde, à la frontière chinoise, une vallée perdue baptisée « Little Tibet », le Petit Tibet. Un véritable conservatoire miniature qui, sur ses modestes 300 kilomètres carrés, résume en effet l'histoire du bouddhisme tibétain. p. II

Inde : la princesse et le sultan

Il était une fois, vers l'an 1550, une princesse rajpoute nommée Rupamati, qui avait rang de favorite auprès du sultan Baz Bahadur. A Mandu, cité oubliée du Madhya Pradesh. une forteresse de grès rose raconte leur romance et les splendeurs de l'Inde médiévale. p. III

Chine : dig, ding, Dongs !

Tandis que, dans les villes, les Chinois courent après l'argent, les Dongs, ethnie du sud du pays déjà victime de la révolution culturelle, résistent, aujourd'hui, au culte du veau d'or. Ici, on continue à jouer au mah-jong et à chanter sur quinze tons l'amour et la séparation. p. IV

Japon : l'empire des sens

A Kyoto, le « ryokan » Hiiragiya incarne l'hospitalité japonaise. Mieux qu'une auberge, une institution. Conçue pour la paix du corps et de l'esprit. Aux samouraïs de jadis ont succédé artistes et écrivains. Yukio Mishima et Yasunari Kawabata, qui fréquentèrent les lieux, ont apprécié. p. V

Singapour : l'immaculée obsession

Dans une cité-Etat où la propreté a force de loi (malheur à qui ose jeter un mégot à terre !), dans une ville qui semble s'être aspergée de désodorisant, l'errance d'un bourlingueur en quête de parfums exotiques. p. VI

Premiers pas en Himalaya

Quand un ethnologue facétieux crapahute sur le Toit du monde

LEH
de notre envoyé spécial

Les Himalayas ! Le mot semble deux fois plus majestueux au pluriel qu'au singulier. Il faut entendre mon voisin de palier, les yeux encore attisés par le vent, les pommettes cuites par l'altitude, le menton embroussaillé par une barbe naissante, répondre (avant même que vous l'ayez questionné) : *« Je reviens des Himalayas ! »*.

Ce manège-là a duré des années jusqu'au jour où, déguisé en alpiniste, avec mon bonnet lapon et mes lunettes de glacier, j'ai sonné à sa porte et, avant même qu'il ait le temps de ricaner, j'ai dit : *« Je pars aux Himalayas ! »*. L'intrépide *trekker* – sensible au pluriel emphatique, lui aussi – en resta bouche bée, d'autant que je lui expliquai sans transition que j'allais visiter la vallée du Spiti et le plateau du Chang-Tang, récemment ouverts aux visiteurs étrangers...

L'effet d'annonce passé, mon voisin se mit en tête de me préparer à la traversée de ces terres bouddhistes et tibétanisées. Malheureusement, ses guides déjà anciens étaient quasiment muets sur ces régions-là, et les cartes locales, blanches comme neige, ne donnaient pratiquement aucun renseignement. Ce silence topographique visait probablement à désorienter les Chinois et à les dissuader de jouer à saute-frontières.

A New Delhi, bien que la piste ait été sèche et brûlante, l'avion atterrit en chasse-neige. Cela n'était qu'un hors-d'œuvre : après les plaines du Penjab, la kaléidoscopie urbaine fait place peu à peu au camaïeu du désert. Entre les deux, la zone des pins à pignons a marqué la fin du domaine forestier. L'exploration de l'archipel vertical commence. Vous êtes sur le Toit du monde.

« Tout ce qui vit est fluctuant », me dit le moine à la robe lie de vin et au crâne rasé, en réajustant son écharpe bouton d'or. Le verre gauche de ses fausses Ray-ban porte encore la pastille qui garantit leur origine. Sa montre plaquée or tourne librement autour du poignet. Ses chaussures de tennis – deux pointures trop grandes – sont serrées comme un corset. Les chaussettes nylon soulignent le mollet montagnard de ce bonze jovial, dehors comme dedans. Il parle avec gourmandise du vide, de l'impermanence et de la vanité des choses. Il m'apprend à lire les pierres gravées : *« Om Mani Padme Hum. »* Ce sera ma première leçon de bouddhisme.

Au reste, à regarder en arrière, le caractère initiatique du voyage s'affirme : l'entrée de la vallée du Spiti était une passe étroite, entaillée dans le schiste, qui canalisait des eaux coléreuses et couleur de ciment. Au sortir de cette cluse, le paysage s'élargissait et s'organisait en un festival de synclinaux. Les rochers étaient gris, veinés de blanc. Une pierre faillit étoiler le pare-brise du 4 × 4. Après de nombreuses épingles à cheveux, la corolle du ciel s'épanouissait de nouveau.

L'air allait en se raréfiant. Les signes de vie cependant se multipliaient : nous apercevions, au loin, quelques oasis marquetées de lopins d'orge, de rangées de pois et de carrés de pommes de terre. Les hommes nous saluaient au passage. Nous avions le sentiment d'avoir changé d'échelle et d'être passés dans un autre monde. Au-delà de l'imagerie, il nous fallait désormais voyager dans une nouvelle galaxie mentale : les cartes routières étaient notre *mandala*. A Tabo, ville où le dalaï-lama célébrait les mille ans du monastère, nous eûmes justement l'occasion de tourner autour du vrai *mandala*. Quatre moines avaient mis quatre jours et quatre nuits à élaborer – avec des poudres et des sables de couleurs – ce labyrinthe mystique, support physique de la méditation, qui aide les jeunes initiés à découvrir en eux l'unité essentielle de l'Univers. Pour moi, incroyant, innocent et sceptique, il s'agit d'une machine à centrer les pensées mais pour les bouddhistes – qui s'accomplissent dans l'incantation et la contemplation – cette marelle ésotérique joue le double rôle de miroir et de cosmogramme. Chef-d'œuvre fragile, éphémère, le *mandala* est détruit après la fête. Seules survivent les photographies et les cartes postales.

DIVINITÉ

Traversée des signes, des langues, des paysages, un périple peut être assimilé à un *mandala*. Il suffirait de projeter nos impressions et de les traduire en termes de géométrie pour passer du profane au sacré. Ainsi, en décomposant le voyage thème par thème, en isolant chaque paramètre, nous lui donnerions une nouvelle dimension. Par exemple, en partant de New Delhi, en passant par Simla, en remontant la rivière Sutley et la vallée du Spiti, pour terminer dans la cellule d'un moine du monastère de Ki, à 4 116 mètres, nous aurions pu – plutôt que de nous adonner au papillonnage permanent – nous appliquer à la seule observation des couleurs. Il en serait peut-être sorti une logique locale du rapport entre l'habit et l'altitude, le chapeau et le relief, l'œil des dames et le clinquant de leurs parures de turquoises.

Le bouddhisme – qui se définit lui-même comme une voie, un enseignement – est très porté sur les débats. Ses docteurs en divinité sont redoutables. Le nombre de livres qu'ils ont lus est, impressionnant. Leur bibliothèque sacrée, selon l'estimation la plus basse, comprendrait plus d'un million de recueils. Les esprits faibles auront vite fait d'être submergés.

D'où l'intérêt d'avoir un guide qui, lui-même, a eu un maître, car la compréhension du sens profond des textes demande parfois plusieurs générations. Le touriste se contentera donc de l'approche la plus concrète : il distinguera les « bonnets jaunes » nés de la réforme et les « bonnets rouges », non-réformés. Il saura que le Hinayana (Petit Véhicule) favorise le salut individuel, alors que le Mahayana (Grand Véhicule) vise, en principe, à satisfaire le bien-être de tous. Les variantes tantriques – si fascinantes vues de l'extérieur – compliquent encore le schéma : le symbolisme, l'amour sans plaisir, les pratiques rituelles secrètes et les divinités féminines y tiennent une place de choix.

Une visite du secteur bouddhiste nord-indien demande un peu de tact. A la question *« quelle est votre religion ? »*, il est inutile de faire le malin en répondant *« aucune »* – autant prétendre n'avoir jamais eu de mère ! Ils vous croiront stupide ou dérangé. Les mots *« athée »* ou *« laïc »* non plus ne seront pas compris. *« Indifférentiste »* aura plus de chance, car le mot semble indiquer une valeur de référence et un système. Personnellement, je préfère dire que je suis disciple de Tsangyang Gyasto, le sixième dalaï-lama, qui fut le plus libertin des hommes. A part le tir à l'arc, le vin et les femmes, il passait son temps à écrire des poèmes d'amour. Il se serait défroqué à l'âge de vingt-trois ans.

Son nom dans la bouche d'un non-bouddhiste ignare provoque habituellement un peu de chahut et d'hilarité. La gaieté des moines n'a d'égal que leur frugalité.

Jacques Meunier
Lire la suite page II

Premiers pas sur le Toit du monde


Kamru, un village dans la vallée de Kinnaur

PHOTOS BRUNO MORANDI


Rassemblement de Chang-pa au-dessus du lac Thatsang Kuru

Suite de la page I

Au-dessus de 3 500 mètres, les pentes sont dures pour le païen. La plupart des lamaseries ou des nonneries sont installées sur des éminences escarpées, enchâssées dans les pitons, si bien qu'elles ont souvent l'allure de villages fortifiés. Le piéton mal entraîné crache poumons et nicotine. Le moindre col tourne vite au calvaire. Dans ces conditions, le confort médiéval de la terre battue et le fameux thé au beurre rance vous paraîtront plus doux que la moquette bouclée d'un quatre-étoiles...

Ici la prière est partout. Les drapeaux, les rouleaux, les moulins, les tourniquets, les vieillards et les marmots récitent des prières. Le moindre caillou peut servir d'autel et, à toute heure du jour et de la nuit, le vent colporte de basses litanies. Plutôt que de faire de la religion une activité séparée, les bouddhistes d'ici la considèrent comme une part indivise de la vie ordinaire. Le « *Om Mani Padme Hum* » et les mantras forment le bruit de fond de leur existence. Ils ont inventé une pratique, un rendement spirituel maximum : la prière à flux tendu. « *Les moines prient même en dormant* », me glisse, mi-sérieux mi-rigolard, le cuisinier du groupe, qui, lui, dort peu et ne prie pas souvent.

A Leh, plaque tournante des *trekkings* et des visites de monastères, prodigue en chromos (couchers de soleil sur la vallée de l'Indus, rizières en terrasses et bazars bigarrés), le mot « aventure » s'affiche à tous les coins de rue. La raison sociale des agences de tourisme dit en clair ce que confusément nous venons chercher : Lost Horizon, Yak Travel, Moonlight Travel, Frontier Adventure, Himalayan Experience, Indus Himalayan Explorers, Footprints Adventure... Tout cela fait rêver. Nous sommes tous prêts à frôler l'infarctus pour nous asseoir autour d'un poêle en fonte, les jambes croisées, les mains serrées sur le bol qui contient une soupe au nom impossible à transcrire, mais dont la principale qualité – en plus du sourire à l'hôtesse – sera le parfum d'authenticité.

Un folkloriste dort en chacun de nous. Rien de mieux pour le réveiller que l'annonce d'un rassemblement de nomades au-dessus du lac Thatsang Kuru, sur la rive gauche de l'Indus. L'altimètre indique 4 600 mètres, mais personne n'est sûr de rien avec ces trucs-là. Reste que la veste-duvet n'est pas de trop et que l'air accuse un net déficit d'oxygène.

La fête se prépare sous les tentes noires à parements blancs. Les chevaux enrubannés sont au piquet. Un autel surmonté d'un drapeau bouddhiste et décoré d'écharpes blanches fait face à des cimes si hautes qu'elles semblent flotter à l'horizon. Cinq petits bancs de pierre servent à brûler de l'encens. Sur la gauche, le lac, alimenté par l'eau des glaciers, bleuit en fonction du jour qui monte...

Les Chang-pa, pasteurs nomades, offrent une image très hétéroclite. Les visages et les tenues trahissent le brassage transhimalayen, avec son lot d'exodes, de migrations et d'exils. Le chef de cérémonie porte un chapeau de paille, des lunettes de soleil et une sorte de kimono ceint de rouge. Je note dans l'assemblée deux casquettes de base-ball, un chapeau de cow-boy, deux ou trois toques de fourrure et seulement quatre chapeaux haut de forme à bords relevés, typiques du Ladakh. Deux anciens à longues nattes font tourner leur moulin à prières. Dans une tente fermée, un lama lit inlassablement des textes sacrés.

Partant du pied droit, tournant toujours dans le sens des aiguilles d'une montre, les danseurs font des rondes en frappant le sol. Les tambours accélèrent le rythme pour chercher leur limite. Les danses se terminent le plus souvent par une débandade et des cris de joie. Les plus vieux ne sont pas les derniers à faire des niches et des facéties. Les femmes rient en s'abritant de la main.

Suivent des courses de chevaux qui permettent aux meilleurs cavaliers de gagner quelques roupies. Les propriétaires en profitent pour vendre leurs montures au plus offrant. Le négoce se fait dans la discrétion la plus totale : à l'abri de leurs larges manches, vendeur et acheteur discutent du prix en se tapotant la paume de la main !

Finalement, mes premiers pas en Himalaya m'ont fait découvrir ce que je pressentais : les détails vagabonds m'intéressent plus que les monuments historiques. Un lichen crispé ou un plant nain d'églantier – à plus de 4 000 mètres d'altitude ! – m'émeuvent autant qu'un concert de tambours, de cymbales et de flageolets. Un yak blanc, deux moutons bleus (ce sont des chèvres, en réalité) ou une douzaine d'ânes sauvages surpris au débotté m'impressionnent autant que la rencontre programmée avec la quatorzième réincarnation de Bouddha.

J'exagère ? Bien sûr, j'exagère. La majesté superlative des lieux a dû accentuer mon minimalisme galopant, ma passion excessive du butinage et de l'ethnologie de lisière, mais, comme le dit souvent mon voisin de palier : chacun son karma. Nos vies futures nous attendent peut-être là-bas. Voilà pourquoi il n'est jamais vain de prendre une petite leçon de bouddhisme et un avant-goût d'Himalaya.

Jacques Meunier

Gymkhana indien

ENTRE NEW DELHI ET SIMLA, notre taxi Ambassador, piloté par un sikh cliniquement sain, donne l'impression de remonter l'autoroute un dimanche soir à contre-courant. L'homme au turban a fait de la conduite automobile un art de l'esquive et c'est dans ces moments-là que – petit cauchemar vivant – les voyageurs ont le sentiment que leur voyage est un film auquel ils assistent. Un semi-remorque a dispersé une centaine de scooters sur la chaussée. L'un d'eux reste piteusement accroché au sommet d'un arbre. Nous rions nerveusement. Cela dit, le gymkhana indien devient vite une habitude et vous vous surprendrez bientôt à applaudir les meilleures figures libres de votre chauffeur. Tout s'apprend, même la mort. Les routes difficultueuses, malaisées, en raison du trafic d'abord, puis à cause des à-pic, des ravins, des chutes de pierres et des glissements de terrain, font partie de l'expérience himalayenne. Elles vous préparent physiquement à la sérénité des monastères.

J. M.

La mémoire du Spiti

Une vallée perdue qui résume l'histoire du bouddhisme tibétain

SPITI
de notre envoyée spéciale

Paysage lunaire, désert de pierre, montagne culminant à plus de 6 000 mètres, climat parmi les plus rudes de la planète, population de tradition tibétaine : autant de traits distinctifs qui justifient le nom de *Little Tibet* (« Petit Tibet ») donné à la vallée du Spiti. De nombreuses vallées perdues de l'Himalaya furent en effet des royaumes dépendant du Tibet central, grand empire formé en 629. Mais si, au Tibet même, la plupart des témoignages ont disparu avec la destruction systématique des temples perpétrée par les Chinois, le Spiti, conservatoire miniature, reflète sur ses modestes 300 kilomètres carrés l'histoire du bouddhisme tibétain.

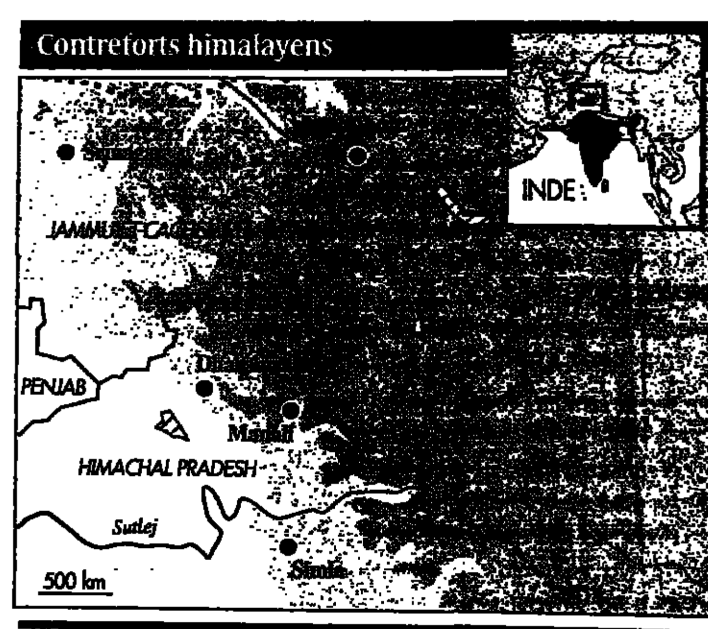
Dans sept monastères de la vallée de la Pin, adjacente à celle du Spiti, les moines mettent en pratique un enseignement datant de l'époque de Padmasambhava, grand maître indien qui, au VIIIe siècle, implanta au « Pays des neiges » le bouddhisme tantrique. Ces moines ne se rasent pas le crâne, peuvent se marier et exécutent, pour le plus grand plaisir des villageois locaux, des chants et des danses inspirés de vieilles légendes. Perchée sur un piton rocheux, la lamasserie de Hikim se rattache à l'école des Sakyapa. Au XIVe siècle, ses moines érudits rédigèrent une nouvelle version, en quatre-vingt-sept volumes, du traité réunissant les commentaires des grands maîtres sur l'enseignement du Bouddha. Plus bas dans la vallée, Tabo Chokor, le plus grand monastère du Spiti, a été fondé en 996 par les Gelugpa, un ordre réformateur dirigé par le dalaï lama. L'un des temples est décoré de fresques réalisées, avant le XIIIe siècle, par des artisans cachemiris.

Un voyage au Spiti se prépare longtemps à l'avance. Du fait de sa position frontalière, la région est placée sous étroite surveillance par le gouvernement indien. Après l'annexion du Tibet par la Chine, son accès fut même interdit. Depuis 1994, les visiteurs étrangers sont autorisés à parcourir cette région désertique (une dizaine de milliers d'habitants), une fois en possession de l'*inner line permit*, un laissez-passer délivré assez facilement par les autorités indiennes et qui leur permettra de franchir successivement les trois postes qui contrôlent l'accès à la vallée du Spiti. Auparavant, ils auront, de Delhi, mis cap au nord, traversé la plaine jusqu'aux contreforts de l'Himalaya et atteint l'Himachal Pradesh, cette « terre des dieux » située au nord-est de l'Inde, sous le Jammu-Cachemire. A partir de Simla, la capitale, l'ancienne piste conduisant au Toit du monde longe le Sutlej, un fleuve tumultueux descendu du haut plateau tibétain. Des familles entières travaillent en permanence à la réfection de cette route coupée fréquemment par des éboulements rocheux.

Trois cent soixante-dix kilomètres séparent Simla de Tabo, un gros bourg dressé à l'entrée de la vallée du Spiti, qui s'étire sur cent cinquante kilomètres sans jamais dépasser deux kilomètres de large. Situé au nord-ouest de la vallée, le col de Kunzom La (4 500 mètres), souvent fermé jusqu'au début de juillet et dès les premières neiges d'octobre, permet d'accéder à la vallée du Lahaul. Leh, la capitale du Ladakh, se trouve à quelque cinq cents kilomètres plus au nord. En bifurquant vers l'ouest en direction de Manali, on atteint Dharamsala, la résidence indienne du dalaï-lama, qui, coïncidence, se trouve à la même latitude que Tabo.

Françoise Spiekermeier

CONCEPTION ET COORDINATION
Patrick Francès, Florence Evin et Danielle Tramard
SECRÉTARIAT DE RÉDACTION
Christine Clessi
ICONOGRAPHIE
Sophie Malexis
CARTOGRAPHIE
Infographie *Le Monde*
PUBLICITÉ :
Stéphane Moullé-Berteaux et Guillaume Drouillet



Carnet de route

■ **CIRCUITS.** Le Spiti se visite en été. Nouvelles Frontières (tél. : 08-03-33-33-33 et 3615 NF) y effectue deux circuits différents, en Jeep, l'un au Lahaul et au Spiti, l'autre chez les nomades du Chang-Tang. Départs en juillet, août et septembre, 26 jours, 13 300 F environ tout compris. Egalement 2 randonnées de 26 jours, dont 14 de marche. Esprit d'Aventure (tél. : 01-53-73-77-99) propose un circuit de 17 jours dont 4 de courtes marches – notamment une demi-journée pour accéder au monastère de Dankhar – et 7 grandes étapes en minibus ou en Jeep. Consulter également Assinter (tél. : 01-45-44-45-87), Atalante (tél. : 04-78-64-16-16), Ikhar (tél. : 01-43-06-73-13), le Monde de l'Inde et de l'Asie (tél. : 01-46-34-03-20) et la Route des Indes (tél. : 01-42-60-60-90). A noter que le Spiti est désormais accessible aux voyageurs individuels.

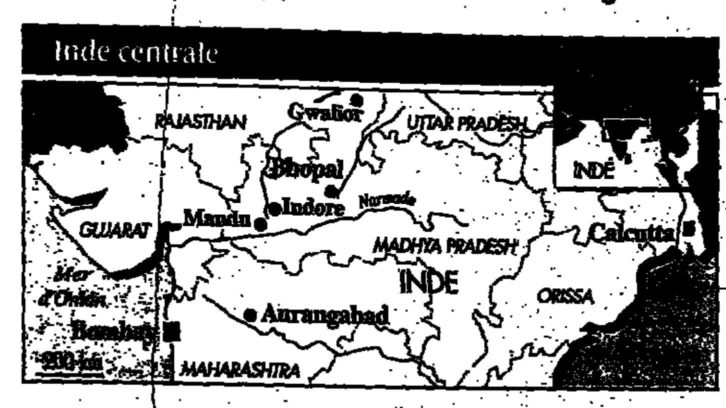
■ **ÉTAPES.** Les hôtels étant quasi inexistants, l'hébergement se fait sous la tente. La magie du voyage tient en partie au rituel de l'installation du camp, une équipe de sherpas se chargeant de monter les tentes et de dresser la table pour des dîners à la belle étoile. Les cuisiniers se fournissent en produits frais dans les villages.

■ **LECTURES.** *Ladakh-Zanskar*, de Philippe Chabloz et Charles Genoud (guide Artou), le Petit Futé *Himalaya 1996* et *Le Grand Guide de l'Inde de l'Ouest* (Gallimard). Viennent de paraître : *L'Esprit du Tibet. La Vie et le monde de Dilgo Khyentsé, maître spirituel*, photographies et narration de Matthieu Ricard (Seuil), un album d'une justesse, d'une beauté et d'une profondeur exceptionnelles. *Les Enfants de l'espoir, l'histoire des enfants réfugiés du Tibet*, de Danielle et Olivier Föllmi (La Martinière) très instructif, de même que, dans un domaine différent, *Symboles du bouddhisme tibétain*, texte de Claude Levenson, photographies de Laziz Hamani (Assouline).

■ **RENSEIGNEMENTS.** Office national indien du tourisme, 13, boulevard Haussmann, 75009 Paris (tél. : 01-45-23-30-45).

La princesse et le sultan

Une forteresse de grès rose raconte les splendeurs de l'Inde médiévale et l'épopée des guerriers bâtisseurs





H. HUGUES / VISA

Le Jahaz Mahal, « vaisseau flottant », long d'une centaine de mètres

MANDU
de notre envoyé spécial

Il était une fois, vers l'an 1550, une princesse rajpoute qui répondait au délicieux nom de Rupamati. D'une exceptionnelle beauté, cette princesse avait rang de favorite auprès du sultan Baz Bahadur, gouverneur de la ville de Mandu, la capitale du royaume musulman de Malwa, dans le nord de l'Inde actuelle.

Pour preuve de son amour, le sultan fit construire, à proximité de sa résidence, deux très beaux palais, qu'il mit à la disposition de sa bien-aimée. Mais les temps étaient cruels, et la romance entre Rupamati et Baz Bahadur devait connaître une fin tragique. En 1561, Baz Bahadur fut fait prisonnier par l'empereur moghol Akbar. Plutôt que d'être livrée aux nouveaux maîtres, Rupamati préféra s'empoisonner.

Depuis plus de quatre siècles, la tradition populaire a colporté, à travers tous les bazars de l'Hindoustan, les chants d'amour du sultan pour sa belle princesse. Mandu est, aujourd'hui, une cité oubliée du Madhya Pradesh. Mais, dans les ruines de ses fastueux palais, semble encore flotter l'âme des personnages de légende qui les ont habités. Réminiscences persistantes et intenses du passé mouvementé de l'Inde médiévale.

Pour entrer dans ce qui fut jadis la résidence du gouverneur, on passe sous une large porte surmontée d'une inscription en persan faisant remonter sa construction au début du XVI[e] siècle. Puis on gravit la colline et on atteint les pavillons attribués à Rupamati. Des terrasses de ces demeures, massives et harmonieuses, agrémentées de kiosques à arches coiffés de dômes hémisphériques, on contemple la vaste plaine de Nimar.

C'est là, nous dit-on, que venait autrefois s'accouder la célèbre courtisane, le regard perdu dans le lointain, vers le Narmada, le fleuve sacré des Hindous. Lieu de grande sérénité, à laquelle aspirent les *sadhu*, ces ascètes hindous, tel ce vieillard rencontré dans la quiétude du petit matin. Vêtu d'un simple *dhoti* (vêtement de coton léger) ocre, le chef enturbanné et les sourcils peints d'une couleur orange, le vieux sage joint les mains pour saluer les « dieux étrangers » dans ces visiteurs de passage. Il arbore sur le front le trident de Shiva. La route est longue qui mène à Mandu depuis Aurangabad, à travers le Maharashtra et le Madhya Pradesh. Mais grande est la récompense quand on arrive à la tombée du jour aux portes de cette ancienne forteresse. Du temps de sa gloire, aux XV[e] et XVI[e] siècles, la ville compta jusqu'à un million d'habitants. La triste bourgade qui subsiste sur les lieux ne rassemble plus que quelque milliers de pauvres gens voués à une misérable existence.

Perché sur un piton entouré de profondes vallées, le fort de Mandu, construit du début du XV[e] au milieu du XVI[e] siècle, se dresse dans un cadre d'une âpreté saisissante. Le système de murailles en grès rose, qui le protégeait des envahisseurs sur plusieurs côtés, mesurait, selon certaines indications, une bonne dizaine de kilomètres. Environ cinq kilomètres séparent la porte d'Alamgir, voie d'entrée normale dans la ville, au nord, du pavillon de Rupamati, au sud.

Une seconde fortification, à l'intérieur même du périmètre de la cité, cernait deux zones particulières. Le Rewa Kund, au sud, qui abritait le palais du gouverneur, les pavillons de Rupamati et un grand réservoir, alimentant en eau, par un aqueduc, bassins et lacs aux berges aménagées de *ghats* (degrés de pierre) où s'accomplissaient les rites purificateurs et mortuaires ; l'enclave royale, au nord, où s'élevaient les plus beaux monuments : Hindola Mahal, communément appelé, en raison de sa forme évasée, le « Palais oscillant » ; Jahaz Mahal, les immenses thermes souterrains de Champa Baodi ; la grande mosquée Jami Masjid et le mausolée en marbre blanc du roi Hoshang, premier souverain de la dynastie afghane des Ghuri à transférer sa capitale de son fief de Dhar, situé à une trentaine de kilomètres plus au nord, à Mandu.

Si l'on en croit les *Mémoires* de l'empereur moghol Jahangir (1605-1627), *« il n'y avait pas d'endroit au climat plus agréable et au cadre plus plaisant que Mandu à la saison des pluies »*. Une réputation qui valut à la ville d'être considérée du temps de sa splendeur comme *« la perle du plateau de Malwa »*. La légende voudrait que le nom de Mandu dérive de celui d'un certain Mandana, joaillier de son état. Ayant découvert un jour une pierre magique possédant la vertu extraordinaire de faire jaillir l'or à son contact, il en fit don au roi qui, en retour, aurait attribué son nom à la cité.

Pourquoi ne pas croire à ces récits merveilleux dans un pays où les perroquets se perchent sur les branches des baobabs pour imiter les hommes ? Mandu eut, en tout cas, la chance d'être gouvernée, du temps de sa splendeur moghole, par des guerriers-bâtisseurs. Si beaucoup des édifices de cette époque ont subi, hélas !, les ravages du temps, certains ont traversé les siècles sans trop connaître de vicissitudes.

C'est le cas de la mosquée Jami Masjid : conçue sur le modèle de la grande mosquée de Damas, elle était considérée comme l'un des joyaux de ce « style du Malva », mélange d'influences indiennes, persanes et turco-afghanes, qui caractérise Mandu. La vaste salle de prières impressionne par ses dimensions qui attestent l'importance des foules pouvant s'y presser. Elle est divisée en cinq travées, délimitées par des colonnes à angle carré en pierres de dholpur posées, bloc sur bloc, les unes sur les autres. Le long du mur ouest, la pierre noire d'une série de niches surmontées de crénelures finement ciselées, contraste avec le marbre blanc du minbar. Sur la terrasse, une forêt de coupoles offre ses rotondités aux rayons du soleil et aux caresses du vent. Le résultat est admirable. Entreprise par Hoshang Shah, Jami Masjid fut achevée, vers le milieu du XV[e] siècle, sous le règne de Mahmud Shah, un souverain d'origine turque.

Le fils de ce Mahmud, Ghiyas ud-Din, était un personnage haut en couleur. Quoique très religieux, ce seigneur entretenait un harem considérable, estimé à quinze mille concubines. Une garde féminine, composée de cinq cents jeunes filles turques et de cinq cents vierges d'Abyssinie, l'accompagnait dans ses déplacements. Pour loger tout ce joli monde, Ghiyas Shah fit construire au bord d'un lac le Jahaz Mahal, palais en grès rose, long d'une centaine de mètres, dont une aile s'avançait au-dessus des eaux, telle l'étrave d'un navire. Il se donnait, la nuit, dans ce « vaisseau flottant », des fêtes éclairées aux lanternes dont les lueurs se multipliaient jusqu'à l'autre rive du lac.

Lorsque le jour décline sur Mandu et que les feux du couchant embrasent les eaux, mêlant leurs reflets rougeoyants à ceux des pavillons, des coupoles et des arches gracieuses du Jahaz Mahal, la mélancolie saisit le voyageur. Sur la berge, deux adolescentes babillent. Imperceptiblement, une barque glisse dans le paysage. Debout dans l'embarcation, un pêcheur, d'un geste ample, lance ses filets. Loin des touffeurs de Bombay, il règne ici tant de calme, tant de beauté !

Manuel Lucbert

L'héritage moghol

FONDÉ en 1526 par Babur, cinquième descendant direct de Tamerlan, l'empire moghol connut une expansion quasi continue dans le nord et le centre de l'Inde jusqu'à la mort, en 1707, d'Aurangzeb, sixième et dernier des grands souverains de cette dynastie d'origine turco-mongole venue d'Asie centrale. Le nom même de moghol dérive du persan mughul, qui désignait les Mongols.

Guerriers, les Grands Moghols bataillèrent ferme contre toutes sortes d'adversaires – Persans, Afghans, Rajpoutes, Marathes, etc. – pour asseoir et consolider leur pouvoir. Mais ils furent aussi des bâtisseurs et, bien qu'étant, pour certains d'entre eux, illettrés, ils favorisèrent les arts. C'est sous le règne d'Akbar (1542-1605) que l'empire connut son apogée. Son territoire s'étendait du Sind, à l'ouest, jusqu'au Bengale, à l'est, englobant Kaboul, le Pendjab, le Cachemire, la vallée du Gange, et descendait au sud jusqu'au plateau du Deccan.

Akbar encouragea l'école moghole de miniatures, où se rejoignaient la manière persane et l'art rajpoute. En 1569, pour célébrer la naissance de son fils Salim (le futur empereur Jahangir), il fit construire la ville de Fathepur-Sikri, à 40 kilomètres au sud d'Agra. Très tôt abandonnée, Fathepur-Sikri est aujourd'hui une cité fantôme, mais ses palais et bâtiments en grès de couleur violette et en marbre blanc sont très bien conservés.

Le monument le plus achevé, qui témoigne du génie architectural de cette époque, reste sans conteste le Taj Mahal, érigé de 1632 à 1652, à Agra, par Shah Jahan pour son épouse Mumtaz Mahal, morte en couches. Cet immense mausolée d'un marbre blanc éclatant s'élève au bord de la Yamuna. Chef-d'œuvre de perfection et d'équilibre, sa visite est une étape obligatoire dans tout voyage de découverte du passé moghol de l'Inde. Shah Jahan créa aussi les jardins de Shalimar à Lahore et construisit Shahjahanabad, la vieille ville de Delhi, cité dans laquelle il fit ériger le fameux Fort rouge et la grande mosquée.

Pendant les huit dernières années de sa vie, Shah Jahan fut confiné par son fils Aurangzeb dans un palais, d'où il pouvait apercevoir – appréciable consolation – les minarets du Taj Mahal. Aurangzeb donna son nom à la ville d'Aurangabad (Maharashtra), où il fit construire une pâle réplique du Taj Mahal. La tombe du dernier des Grands Moghols se trouve dans le village de Khultabad, proche de la forteresse de Daulatabad, sur la route qui mène d'Aurangabad aux grottes d'Ajanta, renommées pour leurs magnifiques peintures bouddhiques et à celles d'Ellora, où coexistent temples hindous, jaïns et sanctuaires bouddhiques.

M. L.

Carnet de route

■ **ACCÈS.** Air France, Air India et Lufthansa via Francfort) proposent de jumeler les vols vers Bombay et Delhi, en choisissant l'une des mégapoles comme porte d'arrivée et l'autre pour le départ. Certains voyagistes, comme Asia (tél. : 01-44-41-50-10, et agences), affichent des forfaits avion-hôtel incluant la réservation d'une chambre à l'arrivée avec petit déjeuner et le transfert de l'aéroport à la ville : un premier prix avec le vol Lufthansa et l'hôtel Ramada réservé à Bombay, 5 685 F (6 395 F, hébergement au Taj Mahal, le palace mythique, inclus).

■ **ITINÉRAIRE.** Voyager en Inde centrale, même à la meilleure saison (octobre-mars), s'avère souvent éprouvant. Un bon confort hôtelier à l'étape est donc le bienvenu. Le circuit individuel Bombay-Delhi, proposé par Asia (*Trésors secrets, Inde centrale*, 12 jours en voiture particulière avec chauffeur, train et avion : 6 870 F par personne, en partant à 3), offre d'excellentes conditions d'accueil à Bombay, Aurangabad, Indore et Agra dans les hôtels de la chaîne Taj. A Mandu et Orchha, l'hébergement se fait dans des *bungalows* de confort simple, mais propres, gérés par les administrations touristiques locales. À Bhopal, on descend au Jehan Numa Palace, construit en 1890 à l'initiative d'un général qui commandait les forces armées de l'État, et réouvert en 1983 après rénovation. Son restaurant prépare une variété de plats des différentes cuisines de l'Inde. Une certaine atmosphère britannique règne dans le bar, auquel les propriétaires ont donné le nom de Shergar, qui était celui d'un cheval de course de l'Aga Khan.

■ **FORFAITS.** Hormis Asia, de nombreux voyagistes se chargent des réservations d'itinéraires individuels. Notamment, Le Monde de l'Inde et de l'Asie (tél. : 01-46-34-03-20), La Route des Indes (tél. : 01-42-60-60-90), Voyageurs en Inde (tél. : 01-42-86-16-90), Nouvelles Frontières (3615 NF). D'autres privilégient les itinéraires culturels guidés en petits groupes, comme Assinter (tél. : 01-45-44-45-87), Kuoni (agences), Orients (tél. : 01-46-34-29-00) et Ikhar (tél. : 01-43-06-73-13).

■ **LECTURES.** *Le Guide de voyage des Editions Lonely Planet : Inde (en version française) s'avère précieux pour ses renseignements pratiques. L'introduction du Guide bleu* (Hachette) *Inde du nord*, *notamment les pages consacrées aux arts, aux religions et aux diverses cultures du continent, est fort bien conçue. Très précieux aussi, le Dictionnaire de la civilisation indienne, par Louis Frédéric (« Bouquins », Robert Laffont, 1 300 pages). Grâce à sa présentation alphabétique, cet ouvrage permet d'obtenir très rapidement le sens de n'importe quel terme religieux ou philosophique, de retrouver la date d'un événement historique ou la description d'un site architectural ou géographique. Il comporte, en outre, une chronologie détaillée, une bibliographie abondante et un index.*

On peut lire aussi avec intérêt le récit de Niccolo Manucci, Un Vénitien chez les Moghols, qui raconte les tribulations de l'auteur en Inde, dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle, sous les règnes de Shah Jahan et d'Aurangzeb. L'ouvrage (en anglais) de Bamber Gascoigne, The Great Moghuls, passionnant et richement illustré, se trouve sur place dans les librairies des hôtels.

On découvrira avec bonheur dans le Salon indien (Hazan, 1996) les intérieurs époustouflants des palais des maharajas, dont celui de Gwalior en Inde centrale, photographiés par Anne Garde.

Excellente introduction et juste paru, India Junction (Olizane, septembre 1996) se déroule comme un film intimiste en noir et blanc rassemblant les images volées de la vie quotidienne des Indiens. Texte de Michel Butor et Gérald Minkoff, photos de Gérald Minkoff et Muriel Olessen.

■ **RENSEIGNEMENTS.** Office indien du tourisme (tél. : 01-45-23-30-45).

Dig, ding, Dongs !

Tandis que, dans les villes, les Chinois courent après l'argent, les Dongs jouent au mah-jong et chantent l'amour sur quinze tons

GUANGXI
de notre envoyée spéciale

Sanjiang, une bourgade du Guangxi, tout au sud de la Chine. Vingt-huit degrés. Trop chaud pour manger du chien ou du serpent. Rien d'autre à faire qu'à boire une bière Qintao, à fumer une cigarette Shuangxi en observant de la fenêtre le spectacle de la rue. Les vendeurs de bananes et les vendeurs de bambou, les femmes au brassard orange qui réparent la route. Bêchant et retournant la terre : un travail de forçat. De la fenêtre du *zhao dai suo* – la « maison d'hôtes » de Sanjiang –, on peut voir aussi des vendeurs de nouilles, de cannelle et de litchis. Des hommes portant des porcelets dans des paniers, des vieillards ployant sous le poids des palanches. Des scooters, des cyclo-pousses, des vieilles voitures Santana. Et des camions soulevant des nuages de poussière. Même en cherchant bien, en regardant bien, en contrebas, sur la route, c'est à peu près tout ce qu'on verra. C'est un hôtel pour Chinois, un lieu de transit pour dépaysements violents : 15 yuans la chambre simple ; 40 avec le climatiseur, un vieil appareil qui bourdonne et déclenche, lorsqu'on abaisse la manette, une étincelle. C'est une ville du bout du monde, un no man's land un peu gris, où flotte cependant un parfum de vieille Chine. Ici, au moins, à cinq heures de route de Guilin (sept si la route est mauvaise), pas de course à l'argent. Echapper enfin aux touristes, aux bordes de Japonais, de Taïwanais, de Français et d'Américains, à cette suffisance des gens de Guilin, qui arborent leurs Ray-Ban avec un air un peu mafieux, taquinent la balle de golf et, sans relâche, font les comptes : le compte des hôtels à étoiles, le compte des Mercedes et des BMW, le compte des devises, le compte de ce que rapportent les karaokés et les *snookers* – les billards américains. Surtout, ne pas rester à la traîne, prendre sa part du gâteau. *« Certains s'enrichiront plus vite que d'autres », a prévenu Deng Xiaoping.*

Peu de monde, ce soir-là, dans le zhao dai suo de Sanjiang, hormis des militaires en uniforme vert galonné d'or. Lorsqu'ils aperçoivent l'étrangère, ils rient. Se poussent presque du coude, en regardant converser la femme et le patron. La nomenklatura a-t-elle donc des affaires à faire, dans cet endroit du bout du monde ? Et si oui, quelles affaires ? Un projet de route ? Des projets d'industrie ? Mais les *qi yè jia* (les industriels) se comptent, ici, sur les doigts de la main. Ou alors des affaires moins recommandables ? *« Fubai, fubai... »* – *« La corruption, la corruption... »* –, se plaignent les Chinois.

Sanjiang, 28 degrés. Deux filles en jupe fleurie passent en riant dans la rue. C'est l'heure où commencent à voleter les moustiques. Où les familles sortent les tables devant la maison. Petite terrasse improvisée devant des blocs d'immeubles-casernes aux carreaux cassés, mais qui se donnent un air de campagne. Au-dessus du linteau, un miroir, pour chasser les démons, et, sur les battants en bois, l'image de féroces guerriers : deux généraux de la dynastie Tang, promus *« gardiens de la porte »*. Sur les tables, du gras de porc ou du poulet ; plus souvent, de la carpe, du riz, du chou et des courges, et, lorsqu'il y a des invités, du thé à l'huile, de l'alcool de riz glutineux, léger et sucré, de couleur un peu verte. Ne pas refuser. Boire deux bols. Ou trois, ou quatre. Si possible *gan pei* : cul sec. De la capacité, érigée en art, d'absorber de l'alcool...

Tels sont les rites à Sanjiang, la porte d'entrée du pays dong. Le pays de la « mer des chansons ». Pays où tout se dit avec un *lusheng* – orgue à bouche en bambou –, où l'on chante sur quinze tons l'amour et la séparation. Où l'on croit à Sheng Mu, la déesse-mère à Cao Jun, « Monseigneur du Fourneau », à Hebo – le diable de l'eau, qui ressemble à un singe –, au génie de la terre, qui veille sur les puits, et à Guanyu, le génie du pont. Dans la bourgade voisine de Chen Yang – constituée de huit villages –, on lui a dressé un autel sous un « pont de la pluie et du vent ». L'un de ces édifices en bois qui enjambent les rivières, avec un toit en pagode et des bancs invitant au repos. Accrochés aux poutres, des pompons, des bouts de tissu, en manière d'ex-voto, et des plumes de poule. Devant l'autel, des bâtonnets d'encens à peine consumés. Rose sucre d'orge. Ils sont plantés dans du sable, au fond d'un brûle-parfum. Comme ceux disposés devant le temple Feishan, le temple « de la montagne qui vole », décoré d'une licorne à l'allure de dragon. *« C'est un temple tout neuf*, précise un paysan, sandales et veste bleue à boutons d'abaque. *Nos temples anciens ont été détruits pendant la Révolution culturelle. A l'époque, le taoïsme et la religion étaient interdits. »* Interdits aussi les fêtes et les costumes traditionnels : jambières et tunique pour les femmes, avec des attaches en argent ; turban pour les hommes. Pour tous, casquette kaki et uniforme bleu de chauffe. Et puis est arrivé Deng Xiaoping, *« le chien couchant de la réaction déguisé en communiste »*, disait Mao. La Chine s'est ouverte. Et les hommes de Chen Yang, isolés dans leurs villages en bois, tout au bout des sentiers qui serpentent, ont appris eux aussi l'Occident. Dans le pays dong, se sont aventurés d'abord les *shang ren* – les gens d'affaires – et les colporteurs. Avec des objets tout neufs : peignes, tongs, lunettes en plastique, noires ou jaunes, qui donnent aux hommes un côté un peu « parrain » et aux femmes un charme *baby doll*. Puis ce fut le tour des « longs nez » – les « tigres de papier », comme on disait au temps des « bandits rouges » – venus découvrir cette étrange ethnie : les « aborigènes » du Sud... *« C'était en 1985*, se souvient le chef du village, *l'année de la construction de la tour du Tambour. Avant, on n'avait jamais vu d'étrangers. Les premiers sont venus de Finlande, ils étaient blonds, aux yeux bleus. Des professeurs... »*

Mais, malgré les colifichets, le tourisme naissant et l'attrait du veau d'or, même si, aujourd'hui, tout se paie rubis sur l'ongle à Chen Yang, la vie n'a pas vraiment changé. Le chamane continue de délivrer les oracles et d'exorciser, le « médecin aux pieds nus » de sillonner la campagne, l'architecte de conserver ses secrets – l'art de bâtir un pont sans vis, sans clous et sans rivets –, et les anciens de siéger dans la tour du Tambour, qui relie la terre au ciel.

Ce jour-là, dans la pénombre de la tour, on joue au mah-jong. Cliquetis des dominos noirs. Maigres palabres. Silence d'un homme qui fume une longue pipe en bambou, avec l'air absent des vieux fumeurs d'opium. *« Hallo, bye »*, lance un enfant à moitié caché dans l'embrasure d'une fenêtre. A l'extérieur, sur le balcon de bois, des épis de maïs qui sèchent, et d'immenses lés de tissu. Bleu profond, bleu indigo. A l'intérieur, dans la pièce principale, l'autel des ancêtres. Des photos et un vieux poste de télé, seul signe de « prospérité ». Revenus annuels : 600 yuans par personne. Soit le prix d'une casquette en fourrure, d'une chemise blanche et d'un kilo de serpent. Ou encore le prix de quatre cochons noirs, la moitié du prix d'un jeune bœuf et le quart de celui d'un buffle d'eau. La richesse, si l'on compare avec l'époque des communes populaires. Même si chaque habitant ne dispose que de 1 *mu* de terre – un quinzième d'hectare. Et que les plus pauvres tirent encore eux-mêmes la charrue.

A l'heure où, à Pékin, on se bouscule dans les bars à oxygène et où l'on se prosterne devant la nouvelle trinité – climatiseur, téléphone portable et caméscope –, dans le pays des Dongs, on s'endort en rêvant encore quelquefois d'une montre, d'un vélo et d'une machine à coudre. *San zhuan* : « les trois choses qui tournent »...

Thérèse Locher


YANN LAYMA IN « LA MER DES CHANSONS »

Dans le village de Shaolidong, les maisons de bois comptent trois étages, plus un grenier



La « fête » des Miaos

LES DONGS, riziculteurs de montagne, parlant une langue sino-taï, ont en commun, avec les Miaos, de nombreuses coutumes. Mais une haine ancestrale et secrète semble opposer ces deux peuples. Ainsi, dans certains villages dongs, une fois l'an, durant la Fête des palanquins, les hommes pratiquent un étrange rituel : ils se peinturlurent le visage en noir, avec un peu de blanc – moitié charbonnier, moitié chat-huant – pour mimer les « sauvages ».

Quatre de ces hommes grimés jouent ensuite les porteurs, promenant une femme dong en palanquin, histoire de ne pas faire mentir le proverbe : *« Un Dong vaut quatre Miaos »*... Le jeu se clôt par un assassinat symbolique : l'un des faux Miaos est jeté dans la rivière. Pour que les eaux l'emportent...

A l'origine de cette inimitié, une très ancienne querelle de territoire, un sentiment de supériorité, profondément ancré.

Et, sans doute aussi, le *ku*, ce poison familial que les Miaos se transmettraient, de génération en génération, depuis des siècles. Mais, lorsqu'on interroge les Dongs sur le *ku*, ils semblent tout ignorer de la chose. Se montrant plus diserts sur les poupées maléfiques des Yaos...

D'un racisme l'autre : on raconte que, à la fin de la dynastie Qing (1911), les propriétaires terriens Yi et Han (l'ethnie dominante) se servaient encore des Miaos comme d'un tabouret, pour se hisser sur leur cheval.

T. R.

Carnet de route

■ **REPÈRES.** Le Yunnan (capitale provinciale : Kunming), situé aux confins de la Birmanie, du Laos et du Vietnam, et peuplé de minorités, occupe une position commerciale et culturelle stratégique. Le Guangxi, connu de longue date par les peintres et les poètes qui ont chanté ses paysages en pains de sucre, a vu exploser sa capitale provinciale, Guilin, devenu haut lieu touristique.

■ **CLIMAT.** Eté chaud et humide : la saison des pluies dure quatre mois, jusqu'à la mi-octobre. Hiver doux et ciel souvent plombé : les nuages s'accrochent aux montagnes de cette région escarpée.

■ **ACCÈS.** Pas de vol direct pour Guilin au Guangxi. De Paris, passer par Hongkong ou Canton puis correspondance avec China Southern Airlines. Compter 300 F environ le parcours Canton-Guilin. Des bus relient Sanjiang à Guilin. Quant au village de Chen Yang, il se situe à 19 km au nord-est de Sanjiang. Sur Air France (tél. : 01-44-08-22-22), Paris-Hongkong à partir de 5 800 F, vol quotidien. Air China (tél. : 01-42-66-16-58) propose un vol Paris-Pékin-Canton-Guilin A/R à partir de 5 660 F. Le vol pour Guilin de Paris, via Hongkong, avec Cathay Pacific-Dragon Air (tél. : 01-41-43-75-75) coûte 7 500 F (idem pour Kunming via Hongkong). On peut aussi accéder directement à Kunming, au Yunnan, via Bangkok. Le mieux étant de jumeler les deux portes d'accès en jouant l'aller Paris-Bangkok-Kunming et le retour Guilin-Hongkong-Paris : compter environ 7 900 F avec la Lufthansa (tarif négocié par Asika), budget incluant, compte tenu des horaires d'avion, 2 nuits obligatoires, à Kunming et à Guilin.

■ **FORFAITS.** Le spécialiste Asika (tél. : 01-42-80-41-11) propose une découverte de 7 jours-6 nuits à partir de Kunming, capitale de la province du Yunnan. Ce qui permet de découvrir, d'ouest en est, Guylang et les célèbres chutes de Huangguoshu, les villages Miao et Ge près de Kaili (province du Guizhou) et la région de Sanjiang, dans la province du Guangxi, où vivent les minorités Zhang et Dong. Forfait vol Kunming-Guiyang, chambre double et petit déjeuner, voiture privée avec chauffeur, visites, transferts et déjeuner : 4 600 F. Ce voyage peut être un complément à une visite d'une autre partie de la Chine ou s'effectuer au départ de Paris. Consulter également Akiou, Asia, Chinesco (agences), Assinter (tél. : 01-45-44-45-87), China Travel Service (tél. : 01-44-51-55-66), Ikhar (tél. : 01-43-06-73-13), La Maison de la Chine (tél. : 01-40-51-95-00), Nouvelles Frontières (tél. : 08-03-33-33-33), Orients (tél. : 01-46-34-29-00) et Voyageurs en Chine (tél. : 01-42-86-16-40).

■ **LECTURES.** Le Guide bleu *Chine* (Hachette) et les guides Arthaud et Lonely Planet, le plus complet. Sur les minorités de la Chine du Sud, l'album *Chine, peuples et lumières*, de Jean Charbonneau et Dong Wei (Anako éditions, 1994). Chez ce même éditeur, *Yunnan-Guizhou, Couleurs tribales de Chine*, de Patrick Bernard et Michel Huteau. Et, sur les Dongs, *La Mer des chansons, pays des Dongs*, de Yann Layma et Simon Pradinas (Nathan Image) : remarquable travail photographique, dont un cliché illustre ce reportage ; également en vidéo cassette, dans une réalisation de Simon Pradinas, chez Ciné-Horizons (Panda Films). Tout juste paru, un autre ouvrage, *De la mer de Chine au Tonkin* (Musée Georges-Labit (Toulouse), Somogy-Editions d'art), présente une sélection de photographies de 1886-1904, plus étonnantes les unes que les autres, notamment sur les minorités de Chine du Sud, Kunming et le Yunnan.

■ **RENSEIGNEMENTS.** Office de tourisme de la République populaire de Chine, 116, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris (tél. : 01-44-21-82-82). Sur place, China Information Travel Service de Guilin, 14, North Ronghu Rd, 541001.

L'empire des sens

Mieux qu'une auberge, une institution conçue pour la paix du corps et de l'esprit. Mishima et Kawabata ont apprécié

KYOTO
de notre envoyée spéciale

Dès qu'il entrouvre les portes à glissières du *ryokan* Hiiragiya (de *ryo*, voyageur, et *kan*, bâtiment), le visiteur pénètre dans un espace conçu pour la paix du corps et de l'esprit. Constamment rafraîchies en signe de bienvenue, les dalles de l'entrée luisent. Fleurs et feuilles dessinent une toiture vivante sur l'argile jaune des murs. Simplicité apparente et raffinement, l'auberge Hiiragiya incarne l'hospitalité japonaise telle qu'on la conçoit depuis sa fondation, il y a cent trente ans.

Le végétal règne dans les chambres aux murs sablés : sols couverts de tatamis galonnés – des nattes de la taille d'un homme –, trame des plafonds en bambou tressé. Reflets profonds des laques. La télévision est dissimulée sous un voile, comme le téléphone. Sur une table basse, un nécessaire à écrire, pinceau et encre solide, à la disposition des calligraphes.

Installation. Thé de bienvenue, moussant et vert prairie. Le gâteau qui l'agrémente est plat comme une hostie qui aurait été sucrée et aromatisée au gingembre. Des socques en bois dur claquent : des clients japonais arrivent, laissent leurs chaussures dans l'entrée, puis glissent en pantoufles sur la moquette des couloirs. Bonheur d'être dans la chambre 16, où, entre autres personnalités, a résidé le romancier Yasunari Kawabata, Prix Nobel 1968.

Un arrangement floral avec branche de cerisier, lys et vaillantes fleurettes mauves de campagne éclaire le *tokonoma*. Cette alcôve traditionnelle, aux piliers de minces troncs bruts, abrite un encensoir ainsi qu'une peinture sur rouleau à fond doré représentant, c'est de saison, un rossignol perché sur un prunier en fleur. Dans un angle, la salle de bains avec baignoire en bois de cèdre. Les *shoji* coulissants – écrans de papier opaque, aujourd'hui doublés de vitres – ouvrent sur un paysage incitant à la contemplation. Posé sur une pierre, un caillou quadrillé de ficelle noire marque la limite avec la chambre voisine. Au-delà, indiscrétion.

Pour l'oeil occidental, cette pièce en rez-de-chaussée à plafond bas semble pourtant obscure, surtout par un jour éclatant de lumière comme aujourd'hui. Il est vrai qu'au coeur de cette Kyoto citadine vouée aux galeries, aux restaurants à la mode, aux maisons de thé et aux boutiques branchées, on en oublierait presque les célèbres temples enfouis dans les collines ou les fleurs de cerisier qui s'épanouissent le long du Chemin de la Philosophie. Sumiko, la *nakai-san*, servante chargée d'accompagner le visiteur pendant son séjour, apporte un second thé, dont le goût varie selon les circonstances. Elle-même et son assistante sont vêtues de kimonos pêche à *obi* (large ceinture serrée) cerise. Ces élégantes font couler le bain brûlant qu'il convient de prendre avant de dîner chez soi, dans la chambre, comme toujours dans les vrais *ryokan*. Elles présenteront ensuite à l'hôte les plateaux d'un repas *kaiseki-ryori*. Quelques bouchées de poisson cru, de fruits de mer, des lamelles de poisson cuit, de légers beignets de légumes, une soupe claire, le tout servi avec une boîte de riz, du thé et des fruits frais découpés. Six plats, une compétition de saveurs, de couleurs et d'esthétique. Le plaisir vient de la surprise des goûts, que l'étranger tente d'identifier.



Depuis 40 ans, Chieko s'occupe des fleurs. Une heure d'attention et d'émotion pour un bouquet

GEDEON MENDEL



Yasunari Kawabata occupait la chambre 16

IMAPRESS

Plus tard, les servantes dérouleront le futon. Au matin, Sumiko le rangera, changera l'enveloppe de la couette et la taie de l'oreiller en graines d'avoine, et remettra la table basse à sa place. Puis les filles apporteront un petit déjeuner à l'ancienne, avec soupe au *miso* (pâte de soja) et prunes confites dont l'amertume fait frissonner le palais.

Akemi Nishimura reçoit dans le salon de son auberge. Cette femme d'une quarantaine d'années, hautaine, séduisante et efficace, représente la sixième génération d'une dynastie hôtelière. Les samouraïs, qui avaient leurs habitudes dans la maison dès la seconde moitié du siècle dernier, ont été remplacés par une clientèle d'artistes et d'écrivains.

« Notre devoir, explique Akemi, *est de conserver intact le* ryokan *tout en le rendant plus confortable par l'apport de petits modernismes. Air conditionné et chauffage central sont déjà partout. Nous installons en ce moment des WC avec siège chauffant et des bidets automatiques à jets d'eau chaude. »*

Préserver les valeurs du passé, la tradition du thé, des peintures sur rouleau changées selon la saison, du service assuré en kimono, est une mission coûteuse. Imaginez : sur cinquante-cinq employés, trois s'occupent des arrangements floraux. *« La plus ancienne de nos servantes, Yae Taguchi, a bien connu l'écrivain Yasunari Kawabata lorsqu'il résidait chez nous,* continue Akemi. *Elle vit dans une maison de retraite à proximité. »*

Le lendemain, invitée par la maîtresse des lieux, Yae se retrouve dans la chambre qu'elle a longtemps bichonnée. A quatre-vingt-sept ans, cette fleur fragile à peine ridée porte un modeste kimono bleu avec *obi* assorti. Beau sourire, dents comme des perles, cheveux lisses bien noirs – elle a dû plaire. La jeune femme, qui n'est jamais allée à l'école, divorce quand son fils est encore petit, puis travaille ici pendant cinquante et un ans, d'abord comme *« femme de chambre au service parfait et gracieux »*, puis comme gouvernante.

Yeux mi-clos derrière ses lunettes, Yae Taguchi évoque avec émotion la relation amicale qu'elle a développée au fil du temps avec le romancier : *« Kawabata avait l'air sérieux, sévère, même, mais son cœur était chaleureux. Avant la seconde guerre mondiale, il lui arrivait de séjourner ici jusqu'à vingt nuits consécutives. La chambre 16, la plus calme, était sa préférée. Lorsqu'il venait avec son épouse, il choisissait plutôt la 33. Le soir, le couple amoureux buvait du saké. Je les aimais bien, tous les deux. »*

Dans la journée, Yae apporte toutes les heures du thé au futur Prix Nobel. Jusqu'à minuit, il y a souvent du remue-ménage dans les couloirs. L'artiste attend le calme. En l'absence de chauffage central, la servante entretient un brasero. Pour les Japonais, le sifflement de l'eau qui bout dans un pot fait *chin-chin*, un son *« évoquant le vent dans les pins »*. Les idées surgissent alors à l'esprit de l'auteur. Avant de quitter la maison, vers 1 heure du matin, Yae rajoute des braises, met une pastille d'encens dans l'encensoir du *tokonoma* et souhaite une bonne nuit à l'écrivain. Son chapitre composé, Kawabata pose les pages manuscrites devant la porte, puis s'endort. Yae, qui s'occupe de tout, se rend à la poste dès son arrivée et les adresse à l'éditeur.

Un jour, l'écrivain cherche un thème de roman. L'histoire de Yae l'intéresse. Lui accordera-t-elle l'autorisation de s'en inspirer ? La servante s'affole et refuse : *« Ce n'était pourtant pas son genre de raconter des choses désagréables. Maintenant, je le regrette,* sourit la vieille dame, un brin mélancolique. *Une fois, à l'occasion du Nouvel An, il m'a emmenée dans une luxueuse boutique et m'a offert un kimono – c'est mon trésor. »*

A la même époque, Yukio Mishima, autre célèbre auteur japonais, vient lui aussi loger de temps à autre à Hiiragiya. Sur le livre d'or, sa large signature est calligraphiée au pinceau. Les deux écrivains sont *« aussi intimes que des frères »*, se souvient encore Yae. Peu de temps après le *seppuku* (suicide) de Mishima, Kawabata se donne lui aussi la mort. Lorsqu'elle l'apprend, Yae le pleure comme un proche.

Perché sur de hautes socques, le jardinier, pull bleu, gants blancs, ramasse des feuilles en chantonnant. Il balaie à l'aide de branchages liés par une feuille de bambou. L'homme avance avec précaution sur les mousses, puis arrose les buissons d'un jet léger comme une pluie d'été. Les lanternes extérieures s'allument. Il est 18 heures, l'heure du bain brûlant qui réchauffe. Sumiko ne tardera pas à frapper à la porte.

Nicole-Lise Bernheim



Le chrysanthème et le prunier

MADAME CHIEKO, une dame au dos plié en deux, s'occupe des fleurs du *ryokan* depuis quarante ans. Trente-trois chambres, trente-trois bouquets qu'il s'agit de revoir chaque matin pour redresser une branche, changer une fleur fanée. On les refait complètement tous les cinq jours.

L'homme de peine vient de changer l'eau du vase vert. Une brassée de fleurs fraîches, roses, chrysanthèmes, et de branches de pin, de prunier, de cerisier, reposent sur du papier journal. Chieko médite, assise face à l'alcôve. Elle regarde la peinture suspendue au fond du *tokonoma*, le visage des fleurs, puisque *« chacune a le sien »*, marmonne *« que vois-je faire ? »*, émet de petits bruits de bouche. Puis, avec des gestes vifs, elle taille une feuille de bambou, tord une branche de pin dont l'écorce, molle, accepte le modelage de ses mains habiles, coupe les tiges en biseau, va jusqu'au bout de l'inspiration. Superbe. Non. Ça ne va pas. Mécontente, Chieko défait tout et recommence. Choisit un chrysanthème blanc. Ça ne va toujours pas. Les feuilles minuscules d'un rameau de prunier laissent apparaître une belle branche noire, deux fois la hauteur du vase. Ça va. Elle raccourcit alors sans pitié un rameau de pin. La ligne triangulaire du bouquet semble parfaite.

Chieko absorbe avec un chiffon l'eau en trop dans le vase. Le tourne légèrement, rectifie un détail. Catastrophe : la branchette de pin tombe. Elle la replace. Ça ne va toujours pas. Après une heure d'attention et d'émotions, le bouquet est prêt. La vieille dame emporte les fleurs non utilisées et se dirige vers une autre chambre.

Pendant ce temps, les servantes ont nettoyé, aspiré, dépoussiéré.

N.-L. B.

Carnet de route

■ ACCÈS. All Nippon Airways (ANA, tél. : 01-53-83-52-52) et ANA Hallo Tours (tél. : 01-43-12-86-86) proposent un vol quotidien AIR Paris-Tokyo-Osaka à partir de 7 500 F (étudiants, 5 400 F). Parmi les formules « à la carte », un séjour d'une semaine à Kyoto, avion compris, à partir de 10 000 F. De bons forfaits également chez Voyageurs au Japon (tél. : 01-42-61-60-83) et Nouvelles Frontières (tél. : 08-03-33-33-33).

■ DÉPLACEMENTS. Le *Japan Rail Pass*, acheté en France avant le départ, permet la libre circulation sur le réseau national, y compris le train à grande vitesse Shinkansen.

■ HÉBERGEMENT. Le *ryokan* Hiiragiya (tél. : 75-221-11-36, fax : 75-221-11-39) est situé dans le centre de Kyoto, non loin du palais impérial et des grands magasins, à proximité de Pontocho et de Gion (quartiers des geishas) et à dix minutes en taxi ou en bus du Chemin de la Philosophie. Nuit, dîner (sans les boissons) et petit déjeuner de 25 000 yens (env. 1 250 F) à 90 000 yens (env. 4 500 F), selon la vue de la chambre, sa taille, le menu du dîner et la saison. Les clients arrivent dès 15 heures pour profiter du lieu, se baigner et se reposer avant le dîner, servi tôt. Ecrire lisiblement l'adresse pour le chauffeur de taxi : Nagakyo-ku, Oike sagaru, Fuyacho-dori.
Même niveau de confort dans deux *ryokan* de la même rue. On peut aussi trouver des hôtels standards à 500 F la nuit en chambre double. Dans le quartier de Gion, le sympathique, traditionnel et rudimentaire *ryokan* Sawai (4-320 Miyagawa-cho, Higashiyama-ku, Kyoto, tél. : 75-526-21-79), à 5 000 yens (250 F environ) la nuit par personne, sans dîner ni petit déjeuner.

■ GEISHA. Compter au moins 3 500 F par heure en compagnie d'une geisha. Deux ou trois sont nécessaires pour agrémenter une soirée, chacune ayant sa spécialité – chant, danse, shamisen – instruments de musique. Réservation auprès d'ANA Hallo Tours.

■ LECTURES. *One Hundred Flowers of Central Kyoto*, aquarelles de Mitamura Soj (Kyoto Shoin). *Kyoto*, de Yasunari Kawabata (Albin Michel). *Eloge de l'ombre*, de Juchiniro Tanizaki (POF). *Les Geishas ou le Monde des fleurs et des saules*, de Robert Guillain (Arléa). *Le Guide bleu Japon* (Hachette). *Le Japon* (Arthaud). *Quand le Japon s'ouvrit au monde*, de Keiko Omoto et Francis Macouin (Gallimard, « Découvertes »). *Le Japonais tout de suite !* (Pocket), livre + cassettes, 210 F.

■ RENSEIGNEMENTS. Office national du tourisme japonais, 4-8, rue Sainte-Anne, 75001 Paris (tél. : 01-42-96-20-29).

L'immaculée obsession

Dans une cité-Etat où la propreté a force de loi, l'errance d'un bourlingueur en quête de parfums exotiques

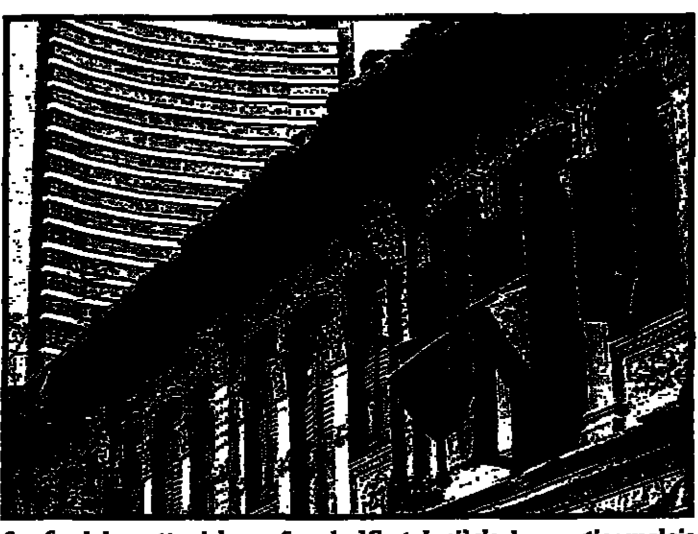
SINGAPOUR
de notre envoyé spécial

C'est un bar à gueule d'atmosphère coloniale : musique jazzy, lumière douce, alcools forts, ballet de ventilateurs, femmes épicées. Un classique, avec, toutefois, une bizarrerie : le geste frénétique des buveurs qui décortiquent des cacahuètes et en jettent l'écorce à terre avec une jubilation hallucinée. Sommes-nous en présence d'une cérémonie initiatique ? D'un rituel ancestral ? D'une action politique ? En fait, on comprend vite qu'il s'agit d'un simple défoulement. Le même geste serait en effet férocement verbalisé partout ailleurs en ville.

Ici, nous sommes au bar du Raffle's, à Singapour. Un haut lieu de la mythologie du bourlingueur. Au cœur d'une cité-Etat où il en coûte plusieurs centaines de dollars à qui ose *jeter un mégot au sol*. Un dragon du Sud-Est asiatique où le chewing-gum est à peine toléré, où il est interdit de boire et de manger dans le métro, où récemment encore les cheveux longs étaient illicites – la valise ou le coiffeur ! – tandis que, dans les toilettes, le slogan *« flush or fine »* (la chasse d'eau ou l'amende) *fait un* tabac. Les pouvoirs publics ont éradiqué les contestataires qui manifestaient en pissant dans les ascenseurs, et les moustiques terrorisés se cachent depuis qu'ils sont *persona non grata*.

La propreté est plus qu'une règle d'hygiène : elle a force de loi. Mais, *in fine*, cet intégrisme de l'immaculé se révèle être une forme sublimée de l'exotisme. Et cette vision décalée de Singapour contribue à transformer un séjour présumé aseptisé en un bijou de curiosité.

Après les cacahuètes du Raffle's, dîner à Boat Quay, avec ses façades ripolinées, au bord d'une Singapore River pleine de légendes, de vieux démons, de coups tordus et de mythes fondateurs.


PHILIPPE LAFOND
Sur fond de gratte-ciel, une façade début de siècle du quartier malais

Douceur du soir, musiques braillardes, métisses acidulées et cuisines métissées : un bon moment d'épicurisme. Cependant, un sentiment d'étrangeté se mêle vite au délicieux curry à tête de poisson. Quelque chose d'indéfinissable qui empoisonne l'atmosphère, qui pèse et qu'on finit peu à peu par *cerner : il n'y a pas d'odeur !* Comme si tout ce melting-pot de saveurs, de couleurs, de musiques et de langues était virtuel. Bien loin du Singapour de Burgess qui *« sent la lavette de vaisselle et la pisse de chat »*. Comme si chacun réfléchissait à deux fois avant de lâcher un pet, comme si la ville entière *s'était aspergée de désodorisant* miracle.

Au bord de cette rivière, jadis crapoteuse, aujourd'hui à peine plus bruyante que le glissement de la soie sur la peau d'une femme, on songe au mot terrible de Cocteau sur *« les jungles travesties qui se vengent »*. Et le poète d'ajouter : *« On ne domestique pas impunément des lieux qui s'expriment par le cobra et le tigre. »* Ici, le cobra et le tigre ont *été gommés, ou emprisonnés, pour forger une Suisse d'Extrême-Orient qui ponctue la péninsule malaise. D'où, pour parachever ce fantasme, un projet de destruction systématique des vieux quartiers. Depuis quelques années cependant, on assiste à une spectaculaire marche en arrière, le gouvernement s'étant aperçu que la* politique du bulldozer à outrance pouvait tuer la poule aux œufs d'or du tourisme. Dès lors, on sent aujourd'hui, physiquement, aux quatre coins de la ville comment le bulldozer a été stoppé en pleine besogne devant telle rue du quartier chinois, arabe ou indien. On *sent aussi combien les gratte-ciel* alentour – ces *« tabernacles de la réussite »* – brûlent d'en découdre avec les cahutes d'un autre âge. Grâce à ce face-à-face émouvant et surréaliste, Singapour se déguste comme une glace à plusieurs parfums.

Le parfum Chinatown – ses miettes – restitue par flashs l'âme de Singapour : quelques bicoques miraculeusement debout, des *trishaws* tirés par des cyclistes aux mollets de bronze, une poignée de calligraphes de rue, des officines débordant de redoutables mixtures, et puis le lointain écho d'un opéra chinois tandis que les esprits s'échauffent autour des tables de majong. De temps à autre, une vieille femme ratatinée, échappée d'une estampe, croise, sans la voir, une de ces jouvencelles, fine, élégante, à la beauté d'astre.

Comme partout à Singapour, d'innombrables restaurants mènent la danse gourmande, de la *gargote lilliputienne* au *food center* cyclopéen où s'affichent toutes les cuisines de l'Asie. Manger est, avec le lèche-vitrines, le passe-temps favori des Singapouriens. A croire qu'ils ont assimilé la parole définitive de Salvador Dali : *« La mâchoire est notre meilleur instrument de connaissance philosophique. » Hautement philosophique, l'Impe*rial Herbal Restaurant (au Métropole Hotel) où l'on ne saurait trop conseiller de goûter à un breuvage à base de pénis de daim (impressionnant !) longuement mariné dans de l'alcool de riz agrémenté de cannelle, de ginseng et autres haricots rouges...

Autre parfum savoureux, *Arab* Street, qui vit au rythme de l'appel du muezzin, et surtout Little India, une Inde miniature et chatoyante avec de vraies odeurs de jasmin, d'encens et d'épices fraîchement moulues. Le meilleur moyen de prendre le pouls de ce quartier est de petit-déjeuner au Komala Villa *en trempant de succulentes ga*lettes dans toutes sortes de sauces qui taquinent les papilles. Little India possède un visage doublement exotique dans la mesure où elle offre une Inde décrottée, à mille lieux du cloaque original. Dans la rue, pas de harcèlement qui culpabilise. Comme partout dans l'île, les mendiants sont inexistants. Autre divine surprise : le pourboire est découragé, interdit ou inconnu. Donner ou ne pas donner ? La question ne se pose plus.

Au nord de la rivière, c'est le parfum colonial qui a été préservé avec, coulant des jours paisibles, tous les hérauts de la domination britannique : hôtel de ville, Parlement, églises, musées et, plus vert qu'un gazon londonien, la pelouse du Cricket Club. Mais l'édifice le plus éloquent de l'imaginaire singapourien reste le Raffle's, un palace dans lequel Somerset Maugham voyait le *« symbole de tous les mystères de l'Orient fabuleux »*. *Récemment rénové à grands frais* (avec galerie marchande de luxe, audiovisuel didactique, musée, etc.), le vieux palace est si « lifté » qu'il paraît sortir du Musée Grévin. Cela dit, c'est toujours un plaisir de siroter son Singapour Sling (4/10 de sherry brandy, 4/10 de gin et 2/10 de citron) au Bar and Billiard Room où, d'après la légende, un barman tua le dernier tigre sauvage de l'île.

On se consolera avec une visite au zoo de nuit et au parc aux oiseaux, attractions aussi fréquentées que le jardin botanique ou encore Sentosa, un Disneyland local et tristounet. Si les guides et les dépliants de l'office du tourisme sont intarissables sur la faune et la flore de la *« ville-jardin »*, ils sont, en revanche, peu prolixes sur les séductions du Singapour *by night*. Bugis Street, la célébrissime rue des travestis – les bourlingueurs déclinants l'évoquent avec émotion – a été, il est vrai, sacrifiée sur l'autel d'un énième *shopping center*. Et les Singapouriens, dit-on, vont prendre du bon temps en Malaisie, pays musulman voisin, réputé plutôt rigoriste. Le comble du paradoxe.

Jacques Tiano

Carnet de route

■ **REPÈRES.** Climat chaud et humide (possibilité de violents orages) toute l'année. Novembre et décembre sont les plus arrosés. Meilleure saison : de juin à septembre. Décalage horaire : + 7 heures.

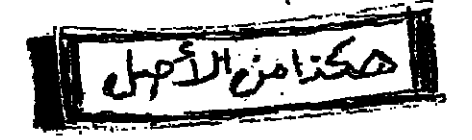
■ **ACCÈS.** Singapore Airlines (tél. : 01-45-53-90-90), compagnie réputée, à juste titre, pour la qualité de son service à bord, propose, à compter du 28 octobre, un vol quotidien direct Paris-Singapour (à partir de 6 200 F A/R) avec le nouvel Airbus A 340 300E. En prime, y compris en classe économique, un téléviseur *miniature pour chaque passager*. La ville est également desservie par Air France (tél. : 01-44-08-22-22) à raison de plusieurs vols par semaine.

■ **FORFAITS.** Parmi les voyagistes, Nouvelles Frontières (tél. : 08-03-33-33-33 ou 3615 NF) et Asia (tél. : 01-44-41-50-10, 3615 Asia et agences) offrent diverses possibilités de découvrir Singapour, notamment des forfaits « vol A/R + 2 nuits avec petits déjeuners » à partir de 6 500 F par personne en chambre double (prix selon la compagnie et l'hôtel choisis) et des circuits avec la Thaïlande et la Malaisie. Singapour est également programmé par Forum Voyages (tél. : 01-42-61-20-20), FRAM et Jet Tours (agences de voyages) et Voyageurs en Indonésie (tél. : 01-42-86-17-00).

■ **HÉBERGEMENTS.** Pour la *nostalgie* (ripolinée), le Raffle's mais aussi, plus discret, le Goodwood Park Hotel. L'Oriental, membre de la chaîne « Leading Hotels of the World », est un des fleurons du groupe Mandarin Oriental. Quant au Four Seasons, il est convivial, feutré, à taille humaine et flambant neuf.

■ **LECTURES.** Le guide Gallimard *Malaisie/Singapour* (richement illustré), le guide Lonely Planet *Malaisie, Singapour et Brunei* (très complet) et le Routard *Malaisie-Singapour* (fidèle à lui-même). A compléter par les nouvelles de Somerset Maugham et par *La Puissance des ténèbres*, d'Antony Burgess.

■ **RENSEIGNEMENTS.** Auprès de l'Office national du tourisme de Singapour : centre d'affaires Le Louvre, 2, place du Palais-Royal, 75001 Paris (tél. : 01-42-97-16-16), *entrée par le 168, rue de Rivoli*.



LIBÉRALISATION Il y a dix ans, le 27 octobre 1986, jour du « big bang », la place financière de Londres changeait radicalement ses règles de fonctionnement et ses pratiques et se lançait dans la déréglementation sans entrave ni garde-fou. ● L'OBJECTIF de cette vaste réforme était de conforter le rôle de Londres comme première place financière du Vieux Continent. Il a été atteint : le volume d'affaires a été, depuis, multiplié par six. ● CONTREPARTIE de cette réussite, la plupart des grandes banques d'affaires britanniques sont passées sous le contrôle d'établissements américains, suisses, allemands ou néerlandais. ● LES SCANDALES se sont aussi multipliés. De Guinness à Maxwell, de Blue Arrow à Morgan Grenfell, le règne, depuis 1986, du chacun pour soi et la disparition des traditions de respect de la parole donnée ont encouragé la fraude.

La place financière de Londres sort renforcée de dix ans de déréglementation

La libéralisation brutale du marché anglais, le fameux « big bang » du 27 octobre 1986, a permis à la City de conforter sa suprématie européenne. Mais, dans le même temps, les fleurons de la banque britannique sont passés sous contrôle étranger, et les scandales se sont multipliés

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Lancée le 27 octobre 1986 à grand fracas médiatique, la déréglementation sans entrave ni garde-fou à la City, le fameux « big bang », a profondément bouleversé la vision de la première place financière européenne. Malgré la perte d'indépendance de plusieurs fleurons de la banque anglaise et les abus des spéculateurs, cette ouverture au vent de la concurrence est considérée comme un succès.

Lorsque Big Ben avait sonné, en ce lundi 27 octobre, le septième coup, la City avait perdu brutalement ses coutumes et privilèges séculiers. Le « big bang » avait marqué l'abandon du système traditionnel de répartition strict des rôles d'agents de change et de contrepartistes – les fameux *jobbers* –, la fin des commissions de courtage fixes, la mise en place d'un système de cotation informatisé et la levée de l'interdit empêchant les firmes étrangères de prendre pied dans les charges londoniennes.

Si l'objectif de cette vaste réforme était de conforter le rôle de Londres comme première place financière du Vieux Continent, loin devant Francfort et Paris, ce coup de poker s'est révélé un coup de maître. Le volume d'affaires du London Stock Exchange a été, depuis, multiplié par six, le renforcement des points forts (marchés à terme d'actions) et le poids croissant dans l'économie britannique des services financiers, comptables et juridiques, prouvent le bien-fondé de cette démarche.

Le volet qui retient le plus l'attention, c'est le déferlement dans le vénérable Square Mile des grandes institutions financières étrangères, en particulier américaines, riches en capitaux et en ressources humaines, qui ont mis la main sur les plus belles banques d'affaires anglaises. En raison d'un ticket d'entrée élevé, les grosses banques européennes, surtout suisses, allemandes ou néerlandaises, ont fait de même, mais plus prudemment. Circonspects dans un premier temps, les Français ont pris des participations dans les firmes moyennes, qui ont connu des fortunes très diverses.

INVASION

La City s'est d'autant mieux accommodée de cette invasion qu'elle n'a pas entamé l'emprise des grandes banques anglaises, commerciales ou d'affaires, sur le marché intérieur. Grâce à l'apport de fonds de leur maison mère, ces dernières ont musclé leurs activités d'investissement, au point qu'actuellement des sociétés comme BZW ou Natwest Markets n'ont plus rien à envier aux géants venus d'ailleurs. La grande surprise a toutefois été la performance décevante des filiales japonaises (raisons culturelles) et des banques commerciales américaines (précipitation). Mais pour éviter de noircir le tableau, côté Anglais, il faut mentionner la réussite des petites charges, style Lazard ou Schroder, qui ont préféré se concentrer sur leur métier de conseil ou de gestion de patrimoine.

Ce grand chambardement a été également accompagné d'un bouleversement des méthodes de travail. L'essor des transactions boursières pour le compte propre des « mégabanques », l'organisation non plus géographique mais par produits ou le recours aux techniques de marketing pour la vente des titres sont la conséquence directe de la mise au rancart des vieilles dentelles. L'expertise, le prix, la gamme des services offerts et la capacité de distribution des actions et obligations ont, petit à petit, supplanté les relations privilégiées et historiques entre le client et son banquier. De surcroît, le « big bang » a entraîné la création de services d'analyse financière ou permis l'essor des produits dérivés, grande spécialité de la City. Sans oublier le formidable outil informatique qui s'est révélé une arme stratégique redoutable pour capter les ordres de vente ou d'achat, en particulier européens.

De Guinness à Maxwell, de Blue Arrow à Morgan Grenfell, comme le montrent les nombreux scandales qui ont secoué la City depuis 1986, le règne du chacun pour soi a, incontestablement, encouragé la fraude. La fiabilité morale de la place a souffert de l'altération de l'esprit traditionnel. La fameuse devise « *Ma parole vous sert de garantie* » (*My Word is my Bond*) s'apparente aujourd'hui à un souvenir depuis l'explosion des rémunérations et des pratiques de débauchage inconnues jusqu'alors.

MANQUE DE CONTRÔLE

Les adeptes du délit d'initié se sont joués de la plus grande transparence du négoce, de l'enregistrement automatique des conversations téléphoniques et de la mutiplication des procédures de contrôle, internes comme externes. A la lumière des lacunes de l'autorité supérieure de contrôle, la SIB comme des organismes d'autoréglementation mis en place à l'époque, bon nombre d'opérateurs reconnaissent, aujourd'hui, la nécessité de disposer d'un véritable gendarme boursier.

Les incertitudes quant à l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union économique et monétaire font peser une lourde menace sur le rôle de la City. « *Les changements intervenus ces dix dernières années ne sont rien comparés au "big bang" de la monnaie unique* », explique un banquier anglais, inquiet de ne pouvoir bénéficier pleinement des avances en euros de la future Banque centrale européenne. Malgré leurs craintes d'être défavorisés par rapport aux concurrents, les professionnels, à commencer par les étrangers, restent toutefois optimistes. Les atouts de la City que sont l'avantage du fuseau horaire, la concentration de savoir-faire et de capitaux, les communications et l'avantage de la langue anglaise, devraient lui permettre de tirer son épingle du jeu.

Le chapeau melon a disparu, le pantalon rayé se raréfie, les fameuses bornes de la corbeille, de ce que fut l'International Stock Exchange of the United Kingdom and the Republic of Ireland, ont été rangées au rayon des accessoires. Mais le silence prévalant à l'entresol du gratte-ciel d'Old Broad Street, depuis une décennie, ne va pas perdurer. Le marché des futures (Liffe), dont les opérateurs braillards sont vêtus de vestes aux couleurs criardes, doit prochainement s'installer sur le prestigieux Floor. Tout un symbole.

M. R.

Sir Nicolas Goodison, vice-président du groupe Lloyds-TSB

« Je ne conçois pas l'émergence, à Paris, d'un marché des capitaux de premier plan »

SIR NICOLAS GOODISON, vice-président du groupe Lloyds-TSB, fut, en tant que président du London Stock Exchange de 1976 à 1989, l'un des principaux architectes du « big bang » londonien.

« A votre avis, quels furent les changements les plus importants induits par le « big bang » ? – Grâce à la déréglementation, Londres est devenue le centre de négoce des actions, non seulement en Europe mais dans le monde, Tokyo et New York étant, pour l'essentiel, des marchés domestiques.

– Existait-il un plan global de suppression de tous les privilèges ?

– L'histoire britannique a tendance à n'être qu'une succession d'accidents. La position du contrôle des changes, en 1979, l'expansion des banques anglaises à l'étranger, l'érosion des commissions fixes, rendaient ce changement inévitable.

– Le passage sous contrôle étranger de nombreuses banques d'affaires britanniques ne constitue-t-il pas un grave revers ?

– La nationalité du propriétaire de ces établissements n'a pu être préservée. Peu importe, tant que les activités restent à Londres. Les investisseurs étrangers ont permis à la City d'atteindre la masse critique. Si vous voulez imposer la loi de la concurrence, il faut démanteler toutes les barrières et accepter l'idée de perdre peut-être son indépendance.

– Quelle fut votre plus grande surprise ?

– La rapidité avec laquelle les courtiers ont déserté la corbeille. Une semaine après le « big bang », la criée avait quasiment disparu.

– La libéralisation tous azimuts n'a-t-elle pas encouragé la fraude ?

– Il n'y a pas de lien de cause à effet. Qui dit activité financière dit scandale possible. Des gens peu scrupuleux, motivés par l'âpreté aux gains et prêts à violer les règlements, existeront toujours. Le système de surveillance actuellement en place, mêlant organisme d'autoréglementation et arsenal législatif, est parfaitement adéquat.

– La City ne va-t-elle pas souffrir de l'introduction de l'euro si la Grande-Bretagne ne participe pas à l'Union monétaire européenne ?

– Il s'agit d'un choix difficile. L'euro s'imposera de lui-même dans de nombreuses activités de la City, comme les règlements interbancaires, le marché obligataire, le financement des exportations ou le négoce des devises. Cela dit, quelle que soit la décision prise sur le plan politique, la City est bien équipée pour conserver sa prééminence internationale. C'est ici qu'on vient faire des affaires. C'est la raison principale pour laquelle des banques prestigieuses, comme la Deutsche Bank ou Paribas, ont choisi de transférer leurs activités de banques d'affaires à Londres.

– Que doit faire une place comme Paris pour concurrencer efficacement Londres ?

– Je ne conçois pas l'émergence, à Paris, d'un marché des capitaux de premier plan, capable de saper la position dominante de Londres. La tradition protectionniste est trop forte. Par ailleurs, sur ce fuseau horaire, il n'y a place que pour un seul acteur de poids. Tenter de capter une partie des ordres londoniens ne serait pas une décision sage. Il vaut mieux se concentrer sur le marché intérieur et attirer les capitaux internationaux via les privatisations. Il ne faut pas sous-estimer l'avantage de l'anglais, langue des affaires, en raison, notamment, du poids économique des Etats-Unis. »

Propos recueillis par
Marc Roche

Les places européennes se préparent au choc de l'euro

AVEC L'INTRODUCTION de la monnaie unique, qui modifiera en profondeur le travail des professionnels et qui risque de bouleverser la hiérarchie des places, le paysage financier européen va connaître un nouveau « big bang ».

La loi du 2 juillet 1996 sur la modernisation des activités financières, transposant la directive européenne sur les services d'investissement (DSI), a d'ores et déjà mis Paris à l'heure de l'euro. Ce texte, présenté par le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, comme une « *pièce essentielle de la réalisation du marché unique* », a permis d'assurer l'unité des différents compartiments de marché, de réaménager le statut des intermédiaires et le fonctionnement des institutions de place (création d'un conseil des marchés financiers, modification des prérogatives et de l'organisation de la Commission des opérations de Bourse). Enfin, il a offert un « *passeport européen* » aux entreprises d'investissement désireuses d'exercer leurs activités dans d'autres pays de l'Union.

L'ouverture totale des frontières et l'introduction d'une monnaie commune auront pour effet de renforcer la compétition entre les établissements financiers mais aussi d'aviver la concurrence entre les places. La grande question est de savoir qui de Londres, de Paris ou de Francfort l'emportera. D'ores et déjà, chacune des trois capitales cherche à avancer ses pions, à conserver ses points forts et à combler ses lacunes, afin de devenir « la » place européenne de référence. La bataille fait rage, notamment, sur les marchés dérivés (contrats à terme et options), en forte expansion.

RAPPROCHEMENT ABANDONNÉ

L'introduction de l'euro, qui se traduira par une convergence des rendements, aura pour conséquence d'unifier les contrats à terme sur les différents produits de taux d'intérêt. Dès le 1er janvier 1999, par exemple, les contrats Pibor 3 mois français et euromark 3 mois allemand deviendront des produits strictement identiques.

La stratégie de rapprochement qu'avaient adoptée Paris et Francfort, afin de pouvoir détrôner le marché à terme londonien (Liffe), a été abandonnée. Le 15 août, la Société des Bourses allemandes (DBAG) faisait savoir que les négociations entre la Deutsche Termin Börse (DTB), le marché à terme allemand, et son homologue français, le Matif (marché à terme international de France), visant à renforcer leur coopération et à échanger leurs produits, avaient échoué. Le Matif n'a pas tardé à réagir et a annoncé, le 16 octobre, une série de mesures destinées à promouvoir ses contrats de taux d'intérêt dans la perspective du passage à la monnaie unique.

Le divorce entre Paris et Francfort n'a toutefois pas réussi à rassurer entièrement le Liffe. A la mi-septembre, son président, Jack Wigglesworth, a solennellement prié le gouvernement britannique de garder « *la porte de l'Union économique et monétaire ouverte aussi longtemps que possible* » afin de ne pas faire le jeu de ses rivaux continentaux.

De façon générale, l'inquiétude règne à la City, qui redoute de voir le rôle prééminent qu'elle occupe sur les marché de change, d'actions et d'obligations internationales être remis en cause par l'attitude anti-européenne de Londres. Cette crainte a été récemment renforcée par la publication d'une étude réalisée par le cabinet de consultants Healey & Baker auprès de 500 hommes d'affaires, qui prédisent que Londres perdra sa suprématie en tant que centre financier européen au profit de Francfort si le Royaume-Uni se tient à l'écart de l'Union monétaire.

Pierre-Antoine Delhommais

Le président de Philips annonce de nouvelles restructurations

Plus de 6 000 suppressions d'emplois sont prévues

EINDHOVEN
de notre envoyé spécial

« Les résultats du troisième trimestre sont très décevants. Bien sûr, nous pourrions accuser le marché, la concurrence qui réduit les marges bénéficiaires. Mais nous – le management – sommes les véritables responsables. Nous avons été trop optimistes. Nous avons surestimé notre capacité à croître et à changer. » La présence de Cor Boonstra, le successeur de Jan Timmer à la tête du géant néerlandais Philips, n'était pas prévue pour la présentation des résultats trimestriels, jeudi 24 octobre. Il a néanmoins tenu à venir lui-même annoncer un nouveau tour de vis dans le groupe, qui passera 3 milliards de francs de provisions pour restructurations au quatrième trimestre, s'ajoutant aux 2,4 milliards déjà annoncés l'été dernier pour la seule division audiovisuelle.

Dudley Eustace, vice-président de Philips, avait auparavant détaillé les résultats du troisième trimestre : le bénéfice net est tombé à 369 millions de francs, contre 1,6 milliard un an plus tôt. Pour les neuf premiers mois de l'année, le bénéfice net est réduit à 1 milliard de francs, contre 5,6 milliards de francs l'an dernier à même époque.

En patron qui a fait une grande partie de sa carrière dans des entreprises américaines, Cor Boonstra a parlé sans détours. Les efforts seront douloureux pour tous, y compris le management : *« Il faut faire plus avec moins de personnes »*, a-t-il affirmé, indiquant que des suppressions d'emplois sont prévues au siège d'Eindhoven. Quant aux activités les moins rentables, Cor Boonstra n'y va pas par quatre chemins : il faut redresser la barre ou *« y mettre fin, voire les vendre »*.

« Il n'y a plus ni tabous ni vaches sacrées chez Philips », martèle son nouveau président. Alors que Jan Timmer, son prédécesseur, y était réticent, Cor Boonstra songe à introduire en Bourse certaines branches de la multinationale, sans préciser lesquelles. Mais il ne dévie pas de la ligne de son prédécesseur en annonçant que Philips, qui emploie 274 000 salariés, ira au-delà des 6 000 suppressions d'emplois annoncées l'été dernier. Combien et dans quelles activités ? On peut déduire des mauvais résultats en Europe occidentale que le Vieux Continent sera touché en priorité. Les syndicats néerlandais affirment que les Pays-Bas, la France, la Belgique et l'Allemagne sont concernés.

« Philips n'est plus au bord de la faillite, comme il y a six ans. Mais le toit fuit. Il faut réparer », plaide Cor Boonstra. A mots couverts, il annonce donc de profonds changements pour la firme plus que centenaire. Cor Boonstra chiffre ses objectifs. Le nouveau président *« veut dégager un cash-flow positif de 3 milliards de francs en 1997, un retour sur les actifs nets de 24 % (il n'atteint que 8,4 % pour les neuf premiers mois de 1996), et afficher sur la durée un taux de croissance à deux chiffres »*.

Alain Franco

Suppressions d'emplois envisagées chez Framatome

SELON LES SYNDICATS de Framatome, quatre cents à cinq cents emplois seront supprimés au siège du groupe dans les services centraux (administration, comptabilité, gestion de personnel) dès 1997 si le fabricant de chaudières nucléaires fusionne avec le groupe franco-britannique GEC-Alsthom. Cette évaluation a été faite après la rencontre, le 23 octobre, des représentant du fonds de salariés Framépargne (5 % du capital) avec Philippe Rouvillois.

Par ailleurs, 400 salariés de Framatome se sont rassemblés le 24 octobre devant le palais Bourbon pour remettre au président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, 4 300 pétitions exigeant l'ouverture d'un débat parlementaire sur la politique énergétique française. Une délégation a été reçue par un représentant de M. Séguin.

DÉPÊCHES

■ **BANQUE LAYDERNIER : le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements** (Cecei) a donné son accord, à la suite d'une demande de la commission de privatisation, à une candidature des Caisses d'épargne au rachat de la banque Laydernier, filiale du Crédit lyonnais. L'Association française des banques conteste la capacité juridique de l'Ecureuil à se porter acquéreur d'une banque classique.

■ **CGIP : la holding d'Ernest-Antoine Seillière** a vendu, jeudi 24 octobre, 9,9 % de sa participation dans la société américaine d'emballage Crown Cork & Seal. Le groupe prévoit aussi l'exercice d'une option sur un complément de 15 % des actions mises en vente. L'opération, dirigée par Lazard Frères, devrait rapporter à la CGIP plus de 3 milliards de francs, si l'option est exercée. Cette somme devrait servir au rachat de 28 % du capital de l'équipementier automobile Valeo.

■ **RENAULT : Pierre Jocou, le président de Mack Trucks**, filiale américaine de Renault VI, va quitter le groupe Renault où il était entré il y a trente-trois ans. Il sera remplacé par Michel Gigou, actuel directeur général de Renault au Royaume-Uni. M. Jocou est l'homme qui avait mis en œuvre en 1987, aux côtés de Raymond Lévy, la politique de *« qualité totale »*.

■ **SNCF : la compagnie a légèrement révisé à la hausse ses pertes 1996**, à 12,5 milliards de francs, contre un budget initial de 12,1 milliards de francs. En 1995, le déficit était de 16,6 milliards.

■ **THOMSON : la CFDT et la CGT du groupe** ont décidé, le 24 octobre, d'appeler à une manifestation, mercredi 20 novembre, pour protester contre les conditions de privatisation de la firme.

La direction de La Poste va restructurer l'entreprise en quatre branches d'activités

Selon FO, 30 000 personnes pourraient changer de fonctions

La Poste, actuellement organisée autour de trois directions opérationnelles (courrier, services financiers, messageries), se structurera, selon Force ouvrière, en quatre branches. Celles-ci disposeront d'un budget propre et d'une direction des ressources humaines aux pouvoirs étendus. FO, syndicat pourtant réformiste, dénonce cette restructuration *« à la hussarde »* qui pourrait affecter directement 10 % des postiers.

PETITE réforme ou révolution à La Poste ? Si la direction plaide pour la première hypothèse, Force ouvrière (FO), qui divulgue le projet de réforme des structures de La Poste, craint la seconde.

Jusqu'au printemps, La Poste ne disposait que de deux directions opérationnelles : la direction du courrier et la direction des clientèles financières. Depuis, une troisième direction a vu le jour : les messageries. Selon Jacques Lemercier, secrétaire général de FO PTT, les trois directions vont prochainement laisser la place à quatre branches. Les termes ne sont pas neutres : contrairement à une direction, une branche dispose de son propre budget et d'une direction des ressources humaines aux pouvoirs étendus.

Mais surtout, à côté des branches courrier, services financiers et messageries, va apparaître une branche réseau grand public, qui gérera les 17 000 bureaux de poste. A la tête de cette dernière, Jacques Lenormand, jusqu'ici directeur des clientèles financières, devenu la *« bête noire »* des banques, pour avoir stoppé la chute de La Poste dans son activité financière. Cette nomination montre que La Poste n'a aucunement l'intention de réduire ses activités financières. Au contraire, la direction dissimule de moins en moins son intention d'étendre ses activités dans l'assurance, comme la loi le lui permet.

ÉPINEUSE QUESTION

Pour Force ouvrière, syndicat réformiste qui ne s'oppose pas, par principe, à une modification des structures existantes, ce redécoupage anticipe l'adoption de la directive européenne en préparation. Pourtant la France s'y oppose parce qu'elle accélère l'ouverture à la concurrence des segments de marché les plus rémunérateurs. Conformément à ce que prévoit la directive, le nouveau découpage segmente les différentes clientèles : la branche courrier concerne les particuliers ; les entreprises seront les clientes de la branche messageries, elle-même divisée en trois parties : les paquets d'entreprise à entreprise, les colis grand public et la vente par correspondance qui disposera de sept *« bases de traitement »* spécifiques.

Reste à résoudre l'épineuse question des 135 centres de tri. Sans les fermer – ce qui serait socialement explosif –, La Poste ouvrira dans les prochains mois neuf centres dits *« de régulation »*, très automatisés et où les agents, souvent contractuels, sont censés être moins sensibles aux sirènes syndicales. Opérationnel depuis mi-octobre, l'un d'eux, à Ozoir-la-Ferrière (Seine-et Marne), est même une société de droit privé : la Société de traitement automatique et d'acheminement (STAA), dont La Poste possède 51 % du capital, le reste étant réparti entre Alcatel (15 %) et un routeur Eurotri (34 %).

Alors qu'en Ile-de-France les syndicats tentent de mobiliser les postiers contre la STAA, la réforme des structures pourrait, selon FO, faire monter la tension d'un cran. La présidence de La Poste n'a pas caché que la nouvelle configuration du réseau remettait en cause l'organisation territoriale actuelle. *« Entre les délégations régionales, les directions départementales et les services, on ne peut pas exclure que 30 000 personnes soient amenées à changer de fonction dans les trois ans »*, pronostique M. Lemercier. *« Préparer ce changement sans la moindre consultation des syndicats est le meilleur moyen de mettre le feu aux poudres »*, conclut-il.

Frédéric Lemaître

Nomination politique à la future ART

L'autorité de régulation des télécommunications (ART), qui fonctionnera à compter du 1er janvier prochain pour veiller au bon déroulement de la concurrence dans ce secteur, sera présidée par Jean-Michel Hubert. Cet X-Télécoms de cinquante-sept ans, passé par les cabinets ministériels auprès de Michel Poniatowski, a fait une grande partie de sa carrière au ministère de l'intérieur, avant de rejoindre, en 1986, la Mairie de Paris, dont il est devenu secrétaire général en mai 1992. Un parcours très politique pour cet ingénieur de formation dont la carrière avait commencé au centre de recherche de France Télécom. Dans la perspective de l'ouverture du marché européen des télécommunications, l'ART reprendra une partie des attributions de l'actuelle direction générale des postes et télécommunications (DGPT), que dirige le juriste Bruno Lasserre.

Le Conseil d'Etat rejette la réforme des pouvoirs à EDF

NOUVEAU revers pour Edmond Alphandéry. Après avoir tenté de réorganiser en force l'état-major d'Electricité de France, et de concentrer vers sa fonction tous les pouvoirs, le président d'EDF a dû revoir sa copie sous la pression du gouvernement. Jeudi 24 octobre dans la soirée, après consultation du Conseil d'Etat, il a renoncé à nommer lui-même son directeur général. Le futur numéro deux de l'entreprise, Pierre Daurès, devrait être désigné par le prochain conseil des ministres en remplacement de François Ailleret.

Dans cette perspective, le conseil d'administration duvendredi 25 octobre devait proposer au gouvernement le nom de Daurès. Dans le même temps, les administrateurs devaient prendre acte de la nouvelle organisation, et de la répartition des pouvoirs arrêtés entre le président d'EDF et son directeur général.

Le camouflet cette fois vient du Conseil d'Etat. Le 11 septembre, Edmond Alphandéry annonçait une réorganisation de son état-major en supprimant les quatre directeurs généraux. L'idée était de simplifier les structures pour raccourcir les circuits de décision en supprimant un échelon. Cette décision provoquait de fortes turbulences dans l'entreprise. Elle apparaissait illégale, car non conforme à la loi de nationalisation de 1946, qui prévoit la séparation des fonctions de président et de directeur général.

TROIS POSSIBILITÉS

Le 29 septembre, le ministre de l'industrie contraignait Edmond Alphandéry à revenir sur son projet et à réintroduire un directeur général. Le nom de Pierre Daurès, un homme de l'intérieur écarté de la réorganisation en cours, était adopté (*Le Monde* du 1er octobre). En contrepartie, le gouvernement s'engageait à modifier par décret le mode de nomination du directeur général. Celui-ci ne devrait plus être nommé en conseil des ministres, mais par le président d'EDF.

La commission des travaux publics du conseil d'Etat a étudié ce texte le 15 octobre mais ne l'a pas jugé acceptable, affirmant qu'une telle modification ne peut se faire par décret : il faut une loi. L'assemblée générale du conseil d'Etat, réunie le 24 octobre dans l'après-midi, a confirmé cette position. Le représentant du gouvernement a alors proposé une autre version du texte, consistant à nommer le numéro deux de l'entreprise par un arrêté interministériel sur proposition du président d'EDF.

Le gouvernement avait trois possibilités : récrire un décret, ce qui aurait pris un mois, légiférer – mais le gouvernement n'a pas envie d'ouvrir un nouveau front de contestation – ou maintenir la procédure classique. Edmond Alphandéry a alors proposé au ministre de l'industrie, Franck Borotra, de maintenir la situation en l'état. En contrepartie, il a obtenu la confirmation du renforcement de ses pouvoirs, dont celui de nommer les cadres supérieurs, et d'assurer la présidence de tous les comités internes.

Edmond Alphandéry veut maintenant aller vite, pour faire oublier cette crise qui a pendant plusieurs semaines perturbé la vie de l'entreprise. L'occasion se présente avec le contrat de plan triennal qui doit être adopté en janvier. Au quotidien aussi, le président d'EDF s'implique plus. Il s'est engagé personnellement dans le dossier du chauffage électrique, et veut lui faire regagner des parts de marché. Pour s'imposer durablement, l'ancien ministre de l'économie doit retrouver rapidement une crédibilité dans l'entreprise. Et s'affirmer face à un directeur général, Pierre Daurès, qui connaît parfaitement tous les rouages.

Dominique Gallois

M. Lagardère dénonce la compétition franco-française dans la défense

DEVANT les sénateurs de la commission des affaires économiques, Jean-Luc Lagardère a, mercredi 23 octobre, semé le trouble en affirmant qu'il n'y avait pas place pour deux fabricants de missiles et de satellites en Europe et que le groupe Thomson-Matra, une fois créé et fort de son caractère *« contagieux »*, saura *« s'imposer »* face à l'axe franco-allemand DASA-Aerospatiale prôné par le ministre de la défense. *« Les clients,* a-t-il dit, *cherchent, le plus souvent, à se ménager un choix entre un fabricant américain et un européen. L'industrie européenne de défense devrait plutôt s'organiser face à ce défi que vouloir entretenir en son sein des compétitions »*. Matra défense espace a, depuis un an et demi, lancé des appels au partenariat industriel en direction de DASA, qui tarde à mettre au point des accords de fusion de ses activités dans les missiles et l'espace avec Aerospatiale. Matra a toujours exprimé son opposition à ce projet franco-allemand, en faisant valoir son ambition à devenir le *« pôle fédérateur »* de ces secteurs en Europe. Matra a déjà ouvert un axe franco-britannique en s'alliant avec GEC Marconi dans l'espace (chiffre d'affaires de 8 milliards de francs) et avec British Aerospace (BAe) dans les missiles tactiques (8 milliards de chiffre d'affaires).

Au dernier Salon aéronautique de Farnborough, en septembre, des responsables du groupe Aerospatiale avaient fustigé l'attitude des dirigeants de Matra, accusés de tout faire en sous-main pour brouiller les cartes en Europe. Mais, il y a quelques jours, les dirigeants de DASA ont indiqué que la constitution du nouveau groupe Thomson-Matra (au deuxième rang mondial, avec 60 milliards de francs de chiffre d'affaires, derrière l'américain Lockheed Martin Loral) était à prendre en considération dans leurs réflexions. Matra entretient déjà des partenariats outre-Rhin, avec DASA dans les armements, la propulsion de missiles et les composants, et avec Diehl, pour les munitions « intelligentes » et les autodirecteurs.

Dès l'annonce, le 16 octobre, par Matignon, de la préférence donnée à Matra pour la reprise de Thomson, le ministre de la défense, Charles Millon, a indiqué que la France maintenait son intention d'avoir deux *« pôles »* concurrents pour les missiles et pour les satellites : le premier autour d'un partenariat franco-allemand et le second autour d'une entente franco-britannique. Cette position a été réaffirmée, le 24 octobre, dans l'entourage du ministre de la défense. De son côté, le groupe Aerospatiale a fait savoir qu'*« il était plus dans les attributions du ministre de la défense que dans celles de Jean-Luc Lagardère de définir la politique industrielle de la France »*.

M. Lagardère a précisé aux sénateurs que *« des conversations avaient lieu »* avec DASA. Matra discuterait d'une possible association du constructeur allemand à la réalisation d'un projet de missile de croisière dont le groupe français et BAe sont responsables à partir du missile Apache EG-Casom. DASA est déjà allié à l'industriel suédois Bofors sur un avant-projet concurrent de missile de croisière.

Ce thème d'une coopération européenne – triangulaire, à terme, entre l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France – en matière d'armement est en principe au centre du prochain sommet franco-allemand, le 9 décembre à Nuremberg. Helmut Kohl et Jacques Chirac doivent examiner la liste des programmes financièrement acceptables, au premier rang desquels figurent les satellites d'observation Helios-2 et Horus.

Jacques Isnard

■ **POUR LA CINQUIÈME SÉANCE consécutive, la Bourse de Tokyo a terminé en baisse vendredi 25 octobre. L'indice Nikkei a perdu 1,25 % à 20 739,97 points.**

■ **LE DOLLAR progressait très légèrement face au yen, vendredi, sur le marché des changes de Tokyo, s'échangeant à 112,93 yens contre 112,85 yens jeudi soir à New York.**

■ **L'OR a ouvert en baisse vendredi 25 octobre à Hongkong. L'once de métal précieux s'échangeait à 383,00-383,30 dollars contre 383,80-384,10 la veille en clôture.**

■ **LA BUNDESBANK a décidé, jeudi, de ne pas modifier l'ensemble de ses taux d'intérêt. Le taux d'escompte reste donc à 2,50 % et le taux Lombard à 4,50 %.**

■ **LES RÉSERVES DE CHANGES de la Banque de France ont diminué de 740 millions de francs dans la semaine du 10 au 17 octobre à 121,49 milliards de francs.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

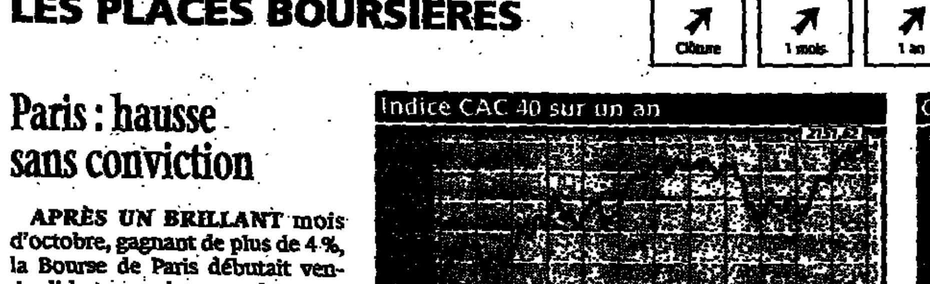
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Paris : hausse sans conviction

APRÈS UN BRILLANT mois d'octobre, gagnant de plus de 4 %, la Bourse de Paris débutait vendredi le terme de novembre sous le signe de l'hésitation, les prises de bénéfice se poursuivant dans un marché à la recherche d'un nouveau souffle. En repli de 0,25 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard une perte de 0,04 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises avaient inversé leur tendance et reprenaient 0,27 % à 2 157,38 points. Le marché était calme avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,6 milliard de francs sur l'ensemble du compartiment à règlement mensuel.

Sur le Matif, le contrat sur les bons du Trésor à 10 ans revenait à son niveau de la veille, à 126,22. En début de journée, il perdait 20 centièmes dans le sillage du Bund allemand. L'agitation sociale en Allemagne pesait sur les marchés allemands, notaient les professionnels.

Du coté des valeurs, Dassault Electronique montait de 7,9 %, Ingénico de 7,7 % et Degremont de 3,7 %. Synthélabo gagnait 1,02 % à 495 francs après avoir touché un nouveau plus haut à 502 francs. Le titre bénéficie de la bonne orientation des pharmaceutiques, portées par les perspectives de croissance et les restructurations éventuelles.


Indice CAC 40 sur un an — CAC 40 5 jours

Paribas, valeur du jour

LE GROUPE PARIBAS a bénéficié jeudi 24 octobre de la rumeur persistante de la vente d'un peu plus de 50 % du capital de sa filiale, le Crédit du Nord, au groupe des Banques populaires. Le titre a gagné 1,97 %, à 335,8 francs. Depuis plusieurs années, la banque de la rue d'Antin cherche à céder le Crédit du Nord, sans succès compte tenu de sa situation financière. Pour la première fois depuis 1992, la banque régionale, a affiché au premier semestre 1996 un bénéfice net de 90,1 millions de francs. Selon un proche du dossier, l'opération devrait être bouclée *« d'ici au 1er janvier prochain »*.

Paribas sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

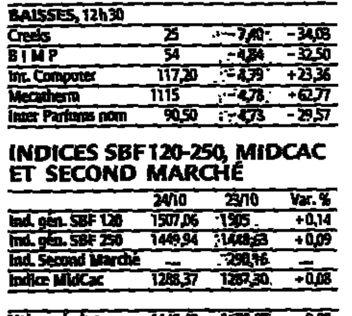
HAUSSES, 12h30	Cours au 25/10	Var. % 24/10	Var. % 31/12
Dassault Electro	426	[illegible]	+163,12
Ingenico	84,95	[illegible]	+143,06
OLIPAR	91,50	[illegible]	−71,58
Credit National	241	[illegible]	−33,05
Nordon (Ny)	387,90	[illegible]	+23,53
Cerus Europ.Reun	133,50	[illegible]	+120,66
CS Signaux(CSEE)	231,80	[illegible]	+15,90
Comptoir Entrep.1	9,80	[illegible]	+16,52
Cap Gemini	248,50	[illegible]	+80,07
Coflexip	246	[illegible]	+34,79
BAISSES, 12h30			
UIC	39,10	[illegible]	−33,61
Sommer-Allibert	150	[illegible]	+15,47
DMC (Dollfus Mi)	141	[illegible]	−29,46
Lapeyre	252	[illegible]	+3,27
Lebon	177	[illegible]	−4,83
Euro Disney	10,10	[illegible]	−9,41
Europe 1	1085	[illegible]	+9,59
GTM-Entrepose	242	[illegible]	−29,54
Renault	117,10	[illegible]	−16,95
Filipacchi Medias	1075	[illegible]	+37,11

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	25/10 Titres échangés	Capitalisation en KF
Eaux (Gle des)	284992	175060719
Elf Aquitaine	312072	129932561,30
Canal +	72934	91217105
Rhone Poulenc A	541912	78803822,90
Sanofi	120088	56569461,60
Axa	154172	48806882,90
L'Oreal	22520	39978273
Total	96857	39134347,80
Alcatel Alsthom	81134	36011501
Roussel Uclaf	26154	34846424

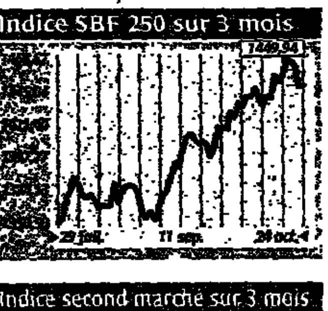
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

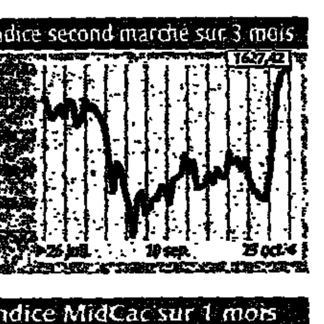
HAUSSES, 12h30	Cours au 25/10	Var. % 24/10	Var. % 31/12
Sediver #	85,50	+15,80	−55
Naf-Naf #	48,50	+7,77	+3,19
GEODIS(ex.Calbers)	315	+5	+8,62
Ducros Serv.Rapide	55,65	+5	+11,76
Sofco (Ly)	81,65	+4,94	−25,09
BAISSES, 12h30			
Creeks	25	−7,40	−34,03
B I M P	54	−4,84	−32,50
Int. Computer	117,20	−4,79	+23,36
Mecatherm	1115	−4,78	+62,77
Inter Parfums nom	90,50	−4,73	−29,57

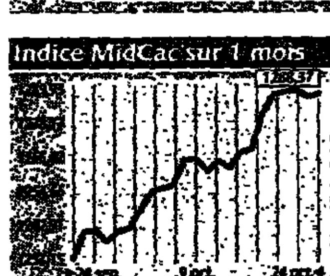


INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	24/10	23/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1507,06	1505	+0,14
Ind. gén. SBF 250	1449,94	1448,63	+0,09
Ind. Second Marché	—	298,16	—
Indice MidCac	1288,37	1287,30	+0,08
Valeurs indus.	1649,42	1650,68	−0,08
1 - Energie	1683,51	1689,50	−0,36
2 - Produits de base	1527,28	1522,98	+0,28
3 - Construction	1483,44	1485,59	−0,15
4 - Biens d'équip.	1142,72	1149,50	−0,59
5 - Automobile	1708,91	1696,22	+0,75
6 - Biens consom.	2890,77	2890,95	−0,01
7 - Indus. agro-alim.	1435,39	1436,57	−0,08
Services	1652,16	1649,42	+0,17
8 - Distribution	3121,97	3120,56	+0,05
9 - Autres services	1081,79	1078,90	+0,27
Sociétés financières	1046,81	1042,63	+0,40
10 - Immobilier	699,20	697,73	+0,21
11 - Services financ.	1026,99	1021,99	+0,49
12 - Sociétés invest.	1371,77	1369,05	+0,20


Indice SBF 250 sur 3 mois


Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 3 mois

Cinquième séance de baisse à Tokyo

LES VALEURS japonaises ont cédé du terrain pour la cinquième séance consécutive vendredi 25 octobre à la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkei est repassé sous le seuil des 21 000 points, abandonnant 263,52 points (1,25 %), à 20 739,97 points. Le marché est fragilisé par les incertitudes politiques en attendant la formation de la nouvelle coalition gouvernementale.

La veille, Wall Street a également baissé, repassant pour la première fois depuis deux semaines sous le niveau des 6 000 points. L'indice Dow Jones a perdu 43,98 points (−0,73 %), à 5 992,48 points. Ce recul s'est effectué en raison d'une remontée des taux d'intérêt après l'annonce d'un recul des demandes d'allocation-chômage. En Europe, la Bourse de Londres a nettement reculé jeudi craignant que les cours ne subissent une forte correction à Wall Street. L'indice Footsie est repassé sous les 4 000 points, annulant deux semaines et demie de hausse. Il a terminé à 3 999,4 points, en baisse de 0,72 %. La tendance était identique à la Bourse de Francfort, où l'indice Dax a terminé sur un recul de 0,78 %, à 2 678,43 points.

INDICES MONDIAUX

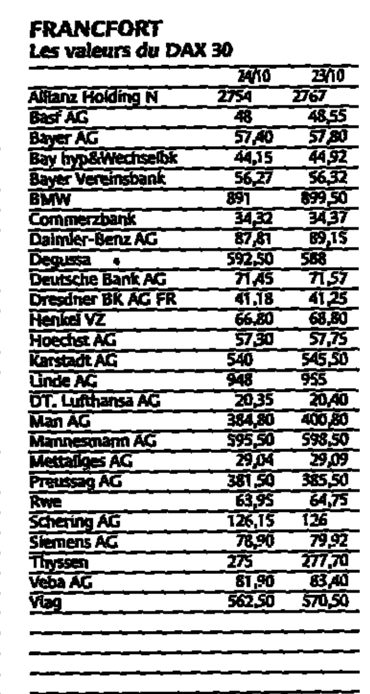
	Cours au 24/10	Cours au 23/10	Var. en %
Paris CAC 40	2151,62	[illegible]	+0,13
New-York/DJ indus.	6002,92	[illegible]	−0,56
Tokyo/Nikkei	21003,50	[illegible]	−0,37
Londres/FT100	4004,70	[illegible]	−0,59
Francfort/Dax 30	2678,43	[illegible]	−0,79
Frankfort/Commer.	939,18	[illegible]	−0,52
Bruxelles/Bel 20	2161,11	[illegible]	+0,06
Bruxelles/Général	1811,18	[illegible]	+0,06
Milan/MIB 30	958	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	403,10	[illegible]	+0,12
Madrid/Ibex 35	382,42	[illegible]	+0,18
Stockholm/Affarsal	1686,68	[illegible]	—
Londres FT30	2854,90	[illegible]	−0,10
Hong Kong/Hang S.	12473,60	[illegible]	−0,15
Singapour/Strait t	2059,61	[illegible]	+0,64

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	24/10	23/10
Alcoa	59,87	58
American Express	46,75	46,62
Allied Signal	63,62	64,12
AT & T	36,25	37,87
Bethlehem	7,87	8
Boeing Co	95,50	97
Caterpillar Inc.	71,62	72,12
Chevron Corp.	66,50	67,25
Coca-Cola Co	50,25	50,25
Disney Corp.	65,37	66,12
Du Pont Nemours&Co	93,75	95,25
Eastman Kodak Co	76,87	78,12
Exxon Corp.	87,25	88,62
Gén. Motors Corp.H	54,25	54,50
Gén. Electric Co	96,12	96,75
Goodyear T & Rubbe	46	46,37
IBM	127,37	129,12
Intl Paper	42,75	42,87
J.P. Morgan Co	85	85,37
Mc Don Dougl	53,62	53,75
Merck & Co.Inc.	75,12	75,87
Minnesota Mng.&Mfg	71,25	71,62
Philip Moris	91,87	93
Procter & Gamble C	94	96,25
Sears Roebuck & Co	49,87	49,37
Texaco	100,75	103,62
Union Carb.	42	42,37
Utd Technol	127,62	123,50
Westingh. Electric	18,12	18,37
Woolworth	21,75	21,50

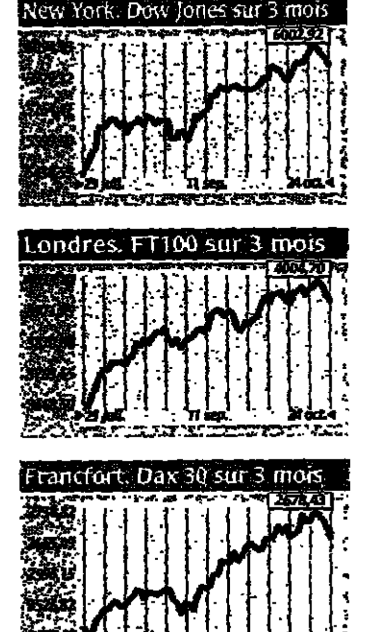
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	24/10	23/10
Allied Lyons	4,61	4,57
Barclays Bank	9,89	9,94
B.A.T. industries	4,25	4,28
British Aerospace	11,45	11,70
British Airways	5,79	5,81
British Gas	1,89	1,86
British Petroleum	6,71	6,88
British Telecom	3,48	3,46
B.T.R.	2,50	2,49
Cadbury Schweppes	5,15	5,20
Eurotunnel	0,94	0,94
Glaxo	9,93	10,06
Grand Metropolitan	4,78	4,81
Guinness	4,47	4,59
Hanson Plc	0,84	0,87
Great Ic	6,34	6,28
H.S.B.C.	12,69	12,62
Impérial Chemical	7,94	7,77
Legal	8,29	8,29
Marks and Spencer	5,30	5,27
National Westminst	7,11	7,07
Peninsular Orienta	6,11	6,15
Reuters	7,74	7,84
Saatchi and Saatch	1,03	1,02
Shell Transport	10,42	10,56
Tate and Lyle	4,75	4,78
Univeler Ltd	13,13	13,24
Zeneca	17,19	17,24



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	24/10	23/10
Allianz Holding N	2754	2767
Basf AG	48	48,55
Bayer AG	57,40	57,80
Bay hyp&Wechselbk	44,15	44,92
Bayer Vereinsbank	56,27	56,32
BMW	891	899,50
Commerzbank	34,32	34,37
Daimler-Benz AG	87,81	89,15
Degussa	592,50	588
Deutsche Bank AG	71,45	71,57
Dresdner BK AG FR	41,18	41,25
Henkel VZ	66,80	68,80
Hoechst AG	57,30	57,75
Karstadt AG	540	545,50
Linde AG	948	955
DT. Lufthansa AG	20,35	20,40
Man AG	384,80	400,80
Mannesmann AG	595,50	598,50
Mettallges AG	29,04	29,09
Preussag AG	381,50	385,50
Rwe	63,95	64,75
Schering AG	126,15	126
Siemens AG	78,90	79,92
Thyssen	275	277,70
Veba AG	81,90	83,40
Viag	562,50	570,50


New York, Dow Jones sur 3 mois — Londres, FT100 sur 3 mois — Francfort, Dax 30 sur 3 mois

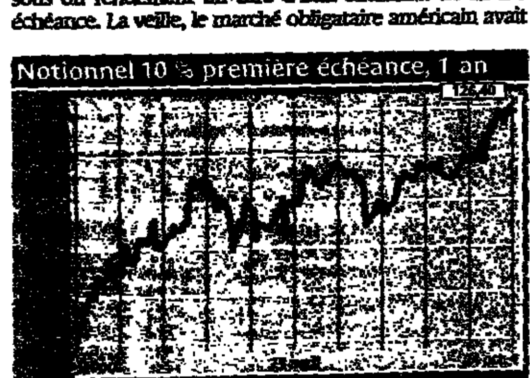
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Recul du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'État, a ouvert en baisse, vendredi 25 octobre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre cédait 20 centièmes, à 126,02 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,01 %, soit 0,04 % au-dessous du rendement du titre d'État allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse, les opérateurs ayant mal réagi à l'annonce d'un net recul des demandes d'indemnités chômage. Les rendements à trente ans étaient remontés à 6,86 %. Le conseil de la Bundesbank avait, pour sa part, sans suprise, choisi de ne pas modifier sa politique monétaire.

La Banque de France a laissé inchangé, vendredi matin, à 3,31 %, le taux de l'argent au jour le jour.


Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 24/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,30	[illegible]	6,82	[illegible]
Allemagne	3	[illegible]	6,80	[illegible]
Grande-Bretagne	5,75	[illegible]	7,85	[illegible]
Italie	8,05	[illegible]	8,68	[illegible]
Japon	0,47	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,13	[illegible]	6,85	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 24/10	Taux au 23/10	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,56	4,56	102,47
Fonds d'État 5 à 7 ans	5,27	5,27	104,46
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,68	5,69	105,52
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,02	6,02	105,67
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,63	6,64	107,89
Obligations françaises	6,08	[illegible]	105,51
Fonds d'État à TME	−2,18	−2,18	101,71
Fonds d'État à TRE	−1,78	[illegible]	101,91
Obligat. franç. à TME	−1,77	−2,90	101,01
Obligat. franç. à TRE	+0,10	[illegible]	100,43

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 24/10	Vente 24/10	Achat 23/10	Vente 23/10
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,43	[illegible]	3,43
3 mois	[illegible]	3,41	[illegible]	3,55
6 mois	[illegible]	3,48	[illegible]	3,55
1 an	[illegible]	3,64	[illegible]	3,63
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 24/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	113785	[illegible]	126,44	[illegible]	126,22
Mars 97	3796	[illegible]	126,40	[illegible]	126,22
Juin 97	1003	[illegible]	125,14	[illegible]	124,98
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	13437	[illegible]	96,45	[illegible]	96,44
Mars 97	12017	[illegible]	96,42	[illegible]	96,40
Juin 97	5289	[illegible]	96,38	[illegible]	96,34
Sept. 97	4093	[illegible]	96,27	[illegible]	96,25
ECU LONG TERME					
Déc. 96	995	[illegible]	94,10	[illegible]	93,94
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	93,44

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 24/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 96	14754	[illegible]	2161	[illegible]	2157
Nov. 96	4259	[illegible]	2164	2158,50	2162
Déc. 96	1099	[illegible]	2169	2159,50	2167
Mars 97	140	[illegible]	2181	[illegible]	2183,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1415 | US/DM ↘ 1,5178 | US/Y ↘ 112,8300 | DM/F ↘ 3,3757 | £/F ↘ 8,1810

Vigueur du deutschemark et du franc

LE DOLLAR ÉTAIT STABLE, vendredi 25 octobre dans la matinée, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques sur les places financières. Il s'échangeait à 1,5230 mark, 5,1380 francs et s'inscrivait en hausse face à la monnaie japonaise, à 113,07 yens. Le deutschemark était ferme face à la plupart des devises, les opérateurs estimant que la détente monétaire en Allemagne est à son terme. Mercredi, le chef économiste de la Bundesbank avait affirmé qu'il n'y avait aucune raison d'attendre une nouvelle baisse des taux allemands. Des réductions de rendement supplémentaires outre-Rhin auraient pénalisé la monnaie allemande.

Le deutschemark cotait, vendredi matin, 1 003 lires et 74,31 yens. Le franc, en revanche, se tenait très bien face au deutschemark, à 3,3780 francs pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 24/10	% 23/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,5700	−0,21	326	[illegible]
Ecu	6,4715	−0,19	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1415	−0,10	4,8400	5,4400
Belgique (100 F)	16,3885	−0,19	15,8600	16,9600
Pays-Bas (100 fl)	300,9400	−0,19	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3585	−0,31	3,1100	3,6100
Danemark (100 krd)	88,0600	−0,23	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,2660	−0,58	7,9200	8,6700
Gde-Bretagne (1 L)	8,1810	−0,52	7,7800	8,6300
Grèce (100 drach.)	2,1530	−0,38	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	78,0800	−0,36	72	[illegible]
Suisse (100 F)	408,6700	−0,63	396	[illegible]
Norvège (100 k)	79,6200	−0,09	74	[illegible]
Autriche (100 sch)	47,9800	−0,21	46,4000	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0070	−0,15	3,7200	4,3200
Portugal (100 esc.	3,3450	−0,15	2,9500	3,6680
Canada 1 dollar ca	3,8247	+0,06	3,5200	4,1300
Japon (100 yens)	4,5585	−0,18	4,3500	4,7000
Finlande (mark)	112,4600	−0,29	106,5000	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR	25/10	24/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5178	1,5235	−0,38
TOKYO : USD/Yens	112,8300	113,0500	−0,19

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1613	5,1593	5,1765	5,1745
Yen (100)	4,5780	4,5730	4,6054	4,6016
Deutschemark	3,3812	3,3814	3,3818	3,3813
Franc Suisse	4,1115	4,1075	4,1122	4,1074
Lire ital. (1000)	3,3789	3,3760	3,3831	3,3814
Livre sterling	8,2392	8,2350	8,2456	8,2393
Peseta (100)	4,0156	4,0139	4,0194	4,0155
Franc Belge	16,418	16,418	16,428	16,401

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,37	3,41	3,50
Eurodollar	5,25	5,41	5,50
Eurolivre	5,81	5,94	6,06
Eurodeutschemark	3,09	3,09	3,09

L'OR

	cours 24/10	cours 23/10
Or fin (k. barre)	63300	63000
Or fin (en lingot)	63600	63500
Once d'Or Londres	383,50	383
Pièce française(20f)	364	362
Pièce suisse (20f)	363	362
Pièce Union lat(20f)	363	361
Pièce 20 dollars us	2480	2460
Pièce 10 dollars us	1450	1500
Pièce 50 pesos mex.	2350	2345

LE PÉTROLE

En dollars	cours 24/10	cours 23/10
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	24/10	23/10
Dow-Jones comptant	223,09	223,09
Dow-Jones à terme	374,78	375,91
CRB	242,93	244,11

MÉTAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	1999	2016
Cuivre à 3 mois	1972	1983
Aluminium comptant	1381,50	1364,50
Aluminium à 3 mois	1412	1396
Plomb comptant	727	729,50
Plomb à 3 mois	732	738,50
Etain comptant	5920	5950
Etain à 3 mois	5980	6006
Zinc comptant	999	1002
Zinc à 3 mois	1023,50	1028
Nickel comptant	7080	7069
Nickel à 3 mois	7180	7182

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,91	4,97
Platine à terme	390,50	389,20
Palladium	119	119,90
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	3,94	4,03
Maïs (Chicago)	2,82	2,82
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	229,50	227,80
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	25	32,50
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1370	1395
Café (Londres)	—	—
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	—	—
Jus d'orange (New-York)	1,07	1,09



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 25 OCTOBRE
Liquidation : 22 novembre
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,28 %
CAC 40 : 2157,71

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	915	915	—	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	790	790	—	1000
Renault (T.P.)	1595	1598	+ 0,18	1000
Rhone Poulenc(T.P)	1825	[illegible]	—	1000
Saint Gobain(T.P.)	1194	1190	- 0,33	1000
Thomson S.A (T.P)	1015	1015	—	1000
Accor	626	627	+ 0,15	100
AGF-Ass.Gen.France	149,40	150,50	+ 0,73	[illegible]
Air Liquide	792	794	+ 0,25	[illegible]
Alcatel Alsthom	446,50	444,80	- 0,38	40
Axa	313,20	316,80	+ 1,14	60
Axime	499	517	+ 3,60	10
Bail Investis	775	778	+ 0,38	100
Bancaire (Cie)	507	500	- 1,38	100
Bazar Hot. Ville	468	467	- 0,21	50
Bertrand Faure	175	178,50	+ 2	5
BIC	760	759	- 0,13	50
BIS	538	540	+ 0,37	20
B.N.P.	197	196,90	- 0,05	25
Bollore Techno.	544	540	- 0,73	50
Bongrain	2051	2030	- 1,02	50
Bouygues	511	510	- 0,19	50
Canal +	1258	1252	- 0,47	20
Cap Gemini	239,30	248,50	+ 3,84	40
Carbone Lorraine	774	770	- 0,51	50
Carrefour	2812	2825	+ 0,46	100
Casino Guichard	231,70	231,50	- 0,08	10
Casino Guich.ADP	162	161	- 0,61	10
Castorama Dl (Li)	874	873	- 0,11	25
C.C.F.	232,90	232	- 0,38	25
CCMX(ex.CCMC) Ly	44,50	44,95	+ 1,01	10
Cegid (Ly)	502	500	- 0,39	25
CEP Communication	350	351	+ 0,28	10
Cerus Europ.Reun	128	133,50	+ 4,29	100
Cetelem	1143	1144	+ 0,08	45
CGIP	1182	1186	+ 0,33	100
Chargeurs Intl	220	221,20	+ 0,54	100
Christian Dior	622	632	+ 1,60	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	168,10	169	+ 0,53	25
Cipe France Ly #	628	623	- 0,79	20
Clarins	723	714	- 1,24	50
Club Mediterranee	326,90	330	+ 0,94	25
Coflexip	237,20	246	+ 3,70	10
Colas	657	643	- 2,13	40
Comptoir Entrep.1	9,40	9,80	+ 4,25	10
Comptoir Moder.	2420	2455	+ 1,44	100
CPR	420	420	—	50
Cred.Fon.France	68,50	69,05	+ 0,80	100
Credit Local Fce	439	438,10	- 0,20	100
Credit Lyonnais CI	139,50	140,90	+ 1	100
Credit National	227,60	241	+ 5,88	100
CS Signaux(CSEE)	222,30	231,80	+ 4,27	100
Damart	4180	4180	—	50
Danone	714	716	+ 0,28	10
Dassault-Aviation	1021	1030	+ 0,88	50
Dassault Electro	394	426	+ 8,12	20
Dassault Systemes	216,50	220,60	+ 1,89	10
De Dietrich	200	204,50	+ 2,25	25
Degremont	390,50	402	+ 2,94	50
Dev.R.N-P.Cal Li #	39,50	40,40	+ 2,27	100
DMC (Dollfus Mi)	148,50	141	- 5,05	25
Dynaction	130	130	—	25
Eaux (Cie des)	604	621	+ 2,81	100
Eiffage	235,10	238	+ 1,23	50
Elf Aquitaine	420,50	417,80	- 0,64	50
Eramet	232,50	232	- 0,21	20
Eridania Beghin	807	818	+ 1,36	[illegible]
Essilor Intl	1339	1347	+ 0,59	20
Essilor Intl ADP	1051	1050	- 0,09	20
Esso	526	526	—	50
Eurafrance	2142	2175	+ 1,54	200
Euro Disney	10,40	10,10	- 2,88	5
Europe 1	1112	1085	- 2,42	100
Eurotunnel	7,80	7,65	- 1,92	[illegible]
Filipacchi Medias	1100	1075	- 2,27	20
Fimalac SA	480	479	- 0,20	[illegible]
Finextel	86	86	—	100
Fives-Lille	441	450	+ 2,04	30
Fromageries Bel	4530	4589	+ 1,30	50
Galeries Lafayette	1829	1832	+ 0,16	100
GAN	118,50	118,50	—	30
Gascogne (B)	448,90	450	+ 0,24	80
Gaumont #	410	414	+ 0,97	50
Gaz et Eaux	2105	2110	+ 0,23	50
Geophysique	368,60	366	- 0,70	30
G.F.C	433	435	+ 0,46	100
Groupe Andre S.A.	351	362,90	+ 3,39	50
Gr.Zannier (Ly) #	111,20	111,50	+ 0,26	10
GTM-Entrepose	247,90	242	- 2,37	50
Guilbert	848	845	- 0,35	10
Guyenne Gascogne	1854	1850	- 0,21	100
Havas	333,60	334,80	+ 0,38	15
Havas Advertising	604	591	- 2,15	50
Imetal	786	779	- 0,89	50
Immeubl.France	321	316	- 1,55	50
Ingenico	78,95	84,95	+ 7,59	10
Interbail	218,40	219	+ 0,27	100
Intertechnique 1	745	750	+ 0,67	100
Jean Lefebvre	265	260	- 1,88	50
Klepierre	665	657	- 1,20	100
Labinal	789	790	+ 0,12	100
Lafarge	302,80	303,80	+ 0,33	25
Lagardere	170	167,60	- 1,41	40
Lapeyre	260	252	- 3,07	10
Lebon	182,50	177	- 3,01	50
Legrand	888	887	- 0,11	10
Legrand ADP	552	552	—	10
Legris Indust.	189	188	- 0,52	20
Locindus	720	725	+ 0,69	150
L'Oreal	1770	1790	+ 1,12	10
LVMH Moet Vuitton	1145	1136	- 0,78	10
Lyonnaise Eaux	459,60	461,50	+ 0,41	60
Marine Wendel	465	463	- 0,43	100
Metaleurop	49,80	49	- 1,60	[illegible]
Metrologie Inter.	13,65	13,45	- 1,46	10
Michelin	243,30	245,40	+ 0,86	[illegible]
Moulinex	99	97	- 2,02	10
Nord-Est	129	127	- 1,55	50
Nordon (Ny)	370	387,80	+ 4,83	20
NRJ #	654	650	- 0,61	10
OLIPAR	86	91,50	+ 6,39	200
Paribas	335,80	334,70	- 0,32	[illegible]
Pathe	1354	1339	- 1,10	100
Pechiney	220	221,90	+ 0,86	100
Pernod-Ricard	268	266,50	- 0,55	20
Peugeot	562	565	+ 0,53	35
Pinault-Prin.Red.	1910	1894	- 0,83	100
Plastic-Omn.(Ly)	421,10	434	+ 3,06	20
Primagaz	527	522	- 0,94	[illegible]
Promodes	1429	1431	+ 0,13	[illegible]
Publicis	424,50	423	- 0,35	[illegible]
Remy Cointreau	124	125	+ 0,80	[illegible]
Renault	119,90	117,10	- 2,33	[illegible]
Rexel	1475	1475	—	[illegible]
Rhone Poulenc A	142,50	146,40	+ 2,73	25
Rochette (La)	24,60	24,50	- 0,40	[illegible]
Roussel Uclaf	1320	1335	+ 1,13	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4640	[illegible]	- 1,91	200
Sade (Ny)	183,10	183,50	+ 0,21	100
Sagem SA	3130	3151	+ 0,67	50
Saint-Gobain	698	697	- 0,14	100
Saint-Louis	1332	1335	+ 0,22	100
Salomon (Ly)	466	460	- 1,28	[illegible]
Salvepar (Ny)	392	393,40	+ 0,35	50
Sanofi	466,30	471,60	+ 1,13	25
Sat	1700	1720	+ 1,17	100
Saupiquet (Ns)	745	750	+ 0,67	50
Schneider SA	246,40	249,50	+ 1,25	50
SCOR	198,50	198	- 0,25	25
S.E.B.	1011	1025	+ 1,38	20
Sefimeg	393,40	393	- 0,10	100
SEITA	205	204,50	- 0,24	50
Selectibanque	72	72,50	+ 0,69	100
SFIM	1048	1070	+ 2,09	100
SGE	96,50	97,50	+ 1,03	[illegible]
Sidel	322	325	+ 0,93	15
Simco	449,30	450	+ 0,15	100
S.I.T.A	1037	1040	+ 0,28	50
Skis Rossignol	135,40	133	- 1,77	25
Sligos	554	550	- 0,72	25
Societe Generale	553	556	+ 0,54	[illegible]
Sodexho	2594	2540	- 2,08	100
Sommer-Allibert	158	150	- 5,06	5
Sophia	193,50	195	+ 0,77	25
Spir Communication	521	522	+ 0,19	20
Strafor Facom	382	382,50	+ 0,13	25
Suez	220	221	+ 0,45	75
Synthelabo	490	490	—	10
Technip	453	460	+ 1,54	20
Thomson-CSF	160	160,40	+ 0,25	20
Total	405,50	406,80	+ 0,32	50
UAP	105,70	105	- 0,66	10
UFB Locabail	451	455	+ 0,88	100
UIC	41,70	39,10	- 6,23	20
UIF	409	414	+ 1,22	100
UIS	163	162	- 0,61	[illegible]
Unibail	501	510	+ 1,79	100
Union Assur.Fdal	578	580	+ 0,34	[illegible]
Usinor Sacilor	77	76,35	- 0,84	[illegible]
Valeo	294,50	293	- 0,50	[illegible]
Vallourec	260,90	267,90	+ 2,68	100
Via Banque	135	135	—	[illegible]
Worms & Cie	260,90	257	- 1,49	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1402	1450	+ 3,42	[illegible]
Elf Gabon	1160	1180	+ 1,72	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	294,70	[illegible]	- 1,25	[illegible]
Adecco S.A.	1457	1450	- 0,48	[illegible]
Adidas AG #	430,40	[illegible]	+ 3,36	[illegible]
American Express	242,50	241	- 0,61	[illegible]
Anglo American #	325,50	327,50	+ 0,61	[illegible]
Amgold #	464	470	+ 1,29	[illegible]
Arjo Wiggins App.	13,40	[illegible]	—	[illegible]
A.T.T. #	193,60	[illegible]	- 3,04	[illegible]
Banco Santander #	266,10	[illegible]	+ 1,46	[illegible]
Barrick Gold #	137,70	[illegible]	- 0,50	[illegible]
B.A.S.F. #	161	[illegible]	- 1,18	[illegible]
Bayer #	194	[illegible]	- 0,87	[illegible]
Blenheim Group	40,30	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Cordiant PLC	8,50	[illegible]	- 1,17	[illegible]
Crown Cork ord.	240	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork PF CV	245	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	298,50	[illegible]	- 0,43	[illegible]
De Beers #	159,20	[illegible]	- 2,38	[illegible]
Deutsche Bank #	240,40	[illegible]	- 0,70	[illegible]
Dresdner Bank #	138,30	[illegible]	+ 0,36	[illegible]
Driefontein #	62,70	[illegible]	- 0,95	[illegible]
Du Pont Nemours #	487,10	[illegible]	- 1,33	[illegible]
Eastman Kodak #	400	[illegible]	- 1,22	[illegible]
East Rand #	2,35	[illegible]	+ 1,70	[illegible]
Echo Bay Mines #	42,75	[illegible]	—	[illegible]
Electrolux #	297,60	[illegible]	—	[illegible]
Ericsson #	140,90	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
Ford Motor #	163,40	[illegible]	- 0,48	[illegible]
Freegold #	48	[illegible]	—	[illegible]
Gencor Limited #	18,15	[illegible]	—	[illegible]
General Elect. #	494	[illegible]	- 0,22	[illegible]
General Motors #	279,10	[illegible]	- 0,57	[illegible]
Gle Belgique #	388	[illegible]	- 2,57	[illegible]
Grd Metropolitan	39	[illegible]	- 1,92	[illegible]
Guinness Plc #	37,85	[illegible]	- 3,43	[illegible]
Hanson Plc	7	[illegible]	+ 2,85	[illegible]
Harmony Gold #	41,50	[illegible]	- 2,04	[illegible]
Hitachi #	46,50	[illegible]	- 1,07	[illegible]
Hoechst #	199,20	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
I.B.M #	662	[illegible]	- 1,20	[illegible]
I.C.I #	63,60	[illegible]	+ 1,88	[illegible]
Ito Yokado #	259,80	[illegible]	- 0,30	[illegible]
Matsushita #	84,55	[illegible]	- 2,42	[illegible]
Mc Donald's #	226,10	[illegible]	+ 1,72	[illegible]
Merck and Co #	388,60	[illegible]	- 0,90	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	59,95	[illegible]	- 0,50	[illegible]
Mobil Corporat.#	615	[illegible]	- 1,62	[illegible]
Morgan J.P. #	440,90	[illegible]	- 1,54	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5700	[illegible]	- 0,35	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	67	[illegible]	- 2,23	[illegible]
Nokia A	248	[illegible]	—	[illegible]
Norsk Hydro #	237,10	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Petrofina #	1602	[illegible]	- 0,24	[illegible]
Philip Morris #	476,40	[illegible]	- 1,13	[illegible]
Philips N.V #	174,80	[illegible]	+ 6,86	[illegible]
Placer Dome Inc #	125,70	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Procter Gamble #	479	[illegible]	+ 1,46	[illegible]
Quilmes	295	[illegible]	- 1,69	[illegible]
Randfontein #	26,40	[illegible]	+ 1,13	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	354	[illegible]	- 0,56	[illegible]
Royal Dutch #	868	[illegible]	- 0,34	[illegible]
R T Z #	78,50	[illegible]	- 0,44	[illegible]
Sega Enterprises	211	[illegible]	—	[illegible]
Saint-Helena #	32,25	[illegible]	- 1,70	[illegible]
Schlumberger #	495	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
SGS Thomson Micro.	275	[illegible]	- 0,36	[illegible]
Shell Transport #	86	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Siemens #	266	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Sony Corp. #	314,20	[illegible]	- 0,09	[illegible]
Sumitomo Bank #	90	[illegible]	+ 1,61	[illegible]
T.D.K #	309	[illegible]	—	[illegible]
Telefonica #	103,10	[illegible]	+ 2,42	[illegible]
Toshiba #	33,15	[illegible]	+ 2,11	[illegible]
Unilever #	787	[illegible]	—	[illegible]
United Technol. #	638	[illegible]	+ 2,82	[illegible]
Vaal Reefs #	426,90	[illegible]	- 1,85	[illegible]
Volkswagen A.G #	1986	[illegible]	- 0,35	[illegible]
Volvo (act.B) #	106,50	[illegible]	—	[illegible]
Western Deep #	159,40	[illegible]	+ 1,63	[illegible]
Yamanouchi #	106,50	[illegible]	- 1,12	[illegible]
Zambia Copper	6	[illegible]	+ 11,66	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection   Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 25 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	5,877
CEPME 8,5% 88-97CA	103,16	2,818
CEPME 9% 89-99 CA#	111,97	1,275 ↓
CEPME 9% 92-06 TSR	120,50	3,181
CFD 9,7% 90-03 CB	121,51	7,303
CFD 8,6% 92-05 CB	117,39	6,180
CFF 10% 88-98 CA#	110,48	8,219
CFF 9% 88-97 CA#	104,49	0,666 ↑
CFF 10,25%90-01CB#	118,30	6,431
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,36	3,779
CLF 9%88-93/98 CA#	106,24	6,689
CNA 9% 4/92-07	—	4,414
CRH 8,6% 92/94-03	116,20	2,898
CRH 8,5% 10/87-88#	109,55	5,566 ↑
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,27	6,062 d
EDF 8,6% 92-04 #	116,75	4,807
Emp.Etat 6%93-97 #	101,70	1,742 d
Finansder 9%91-06#	121,15	8,386 ↑
Finansd.8,6%92-02#	115,39	6,509
Floral9,75% 90-99#	113,70	2,618
OAT 8,5% 87-97CA#	103,06	2,958
OAT 9,90%85-97 CA#	106,78	8,710
OAT 88-98 TME CA#	—	4,371
OAT 9/85-98 TRA	101,50	0,464
OAT 9,50%88-98 CA#	109,02	3,305 ↓
OAT TMB 87/99 CA#	99,79	3,032 d
OAT 8,125% 89-99 #	109,54	3,517
OAT 8,50%90/00 CA#	112,59	5,038
OAT 85/00 TRA CA#	106,75	0,842 d
OAT 10%5/85-00 CA#	117,52	4,274
OAT 89-01 TME CA#	104,60	4,371
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,24	7,898 ↑
OAT 8,50% 89-19 # ■	120,71	0,116 ↑
OAT 8,50%92-23 CA#	121,27	4,378
SNCF 8,8% 87-94CA	109,45	6,516 ↑
Lyon.Eaux 6,5%90CV	960	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	129	129
Bains C.Monaco	485	485
B.N.P.Intercont.	480	480
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	350	354
Champex (Ny)	16,50	16,60
CIC Un.Euro.CIP	335,10	335,10
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1865	1865
Concorde-Ass Risq	879	880
Darblay	430	405,10
Didot Bottin	841	840
Eaux Bassin Vichy	3410	3400
Ecia	698	698
Ent.Mag. Paris ◆	1051	1051
Fidei	30	[illegible]
Finalens	350	347
F.I.P.P. ◆	104,60	104,60
Fonciere (Cie)	511	511
Fonciere Euris	230	230,10
Foncina # ◆	442	442
France I.A.R.D. ◆	1006	1210 o
France S.A.	1274	1274
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Genefim ◆	137	[illegible]
Gevelot ◆	900	900
G.T.I (Transport)	192	190
Immobail	101	104
Immobanque	606	618
Lucia ◆	56	56
Monoprix	175,90	171
Metal Deploye	395	393,50
Mors #	6,30	6,40
Navigation (Nle)	77	79
Paluel-Marmont	250	258
Exa.Clairefont(Ny)	1031	1050
Parfinance	218,10	218
Paris Orleans ◆	252	252
Piper Heidsieck ◆	1720	1720
Promodes (CI) ◆	948	948
PSB Industries Ly	319	319
Rougier #	359,90	359,20
Saga ◆	90	90
Salins du Midi	407	405
Silic	748	740
S.I.P.H. ◆	185,30	185,30
Sofal ◆	44	44
Sofragi	4025	[illegible]
Sovabail	350	350
Taittinger	1460	1452
Tour Eiffel	255	265
Vicat	400	400

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	158,20	[illegible]
Commerzbank AG	117,90	[illegible]
Fiat Ord.	16,75	[illegible]
Gevaert	342	[illegible]
Gold Fields South.	136	[illegible]
Kubota Corp.	29	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	44,40	[illegible]
Robeco	396,50	[illegible]
Rodamco N.V.	140,10	[illegible]
Rolinco	424,80	[illegible]
Sema Group Plc	72	[illegible]
Solvay SA	2940	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection   Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 25 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	49,90	[illegible]
AFE #	510	500
Algie #	164	166
Albert S.A (Ns) ◆	130	130
Altran Techno. #	1576	1570
Montaignes P.Gest. ◆	724	724
Assystem #	465	455
Bque Picardie (Li) ◆	580	580
Bque Tarneaud(B)#	230,10	[illegible]
Bque Vernes ◆	150	150
Beneteau # ◆	550	550
B I M P	56,75	54
Boiron (Ly) #	593	593
Boisset (Ly)# ◆	252,90	252,90
But S.A.	310	[illegible]
Cardif SA	701	[illegible]
C.E.E #	206	[illegible]
CEGEP # ◆	250,10	250,10
Cermex # (Ly)	340	[illegible]
CFPI #	250	250
Change Bourse (M)	261	260
Christ.Dalloz #	1602	[illegible]
CNIM CA#	162	161
Codetour	290	290
Comp.Euro.Tele-CET	418	418
Conflandey S.A.	254,90	[illegible]
C.A.Haute Normand.	343	343
C.A. Paris IDF	789	789
C.A.Ille & Vilaine	340,90	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	327	327
C.A.du Nord (Li)	530	530
C.A. Oise CCI	271	271
Creeks	27	[illegible]
Devanlay ◆	480	480
Devernois (Ly)	445	450
Ducros Serv.Rapide	53	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly ◆	446	446
Europ.Extinc.(Ly)#	312	[illegible]
Europ Propulsion ◆	482	482
Expand s.a	328	330
Factorem	653	661
Faiveley #	309	304
Finacor	89,90	90
Fininfo	532	533
Fructivie	620	624
Gautier France #	255	[illegible]
Gel 2000	54	52,50
GFI Industries #	648	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	29,25	29,25
GLM S.A.	341	341
Grandoptic.Photo #	743	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	154	[illegible]
Kindy #	148,10	[illegible]
Guerbet	280	280
Hermes Internat.1#	1318	[illegible]
Hurel Dubois	400	[illegible]
ICBT Groupe #	212	[illegible]
I.C.C. ◆	112,50	112,50
Idianova ◆	71,50	[illegible]
Int. Computer	123,10	[illegible]
IPBM	76,20	[illegible]
M6-Metropole TV	414	[illegible]
Manitou #	573	573
Manutan	425	425
Marie Brizard	890	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	200	[illegible]
Mecelec (Ly)	77,85	[illegible]
MGI Coutier	237	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	78,50	[illegible]
Naf-Naf #	45	[illegible]
NSC Schlum. Ny	658	[illegible]
Onet #	1045	[illegible]
Paul Predault #	174,90	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	81	[illegible]
Pochet ◆	815	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns) ◆	233	[illegible]
Radiall #	530	530
Rallye(Cathiard)Ly	202,20	[illegible]
Reydel Indust.Li ◆	1030	[illegible]
Robertet #	1015	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	320	320
Securidev #	76	76
Smoby (Ly)# ■	526	[illegible]
Sofco (Ly)	77,80	[illegible]
Sofibus ◆	356	[illegible]
Sogepag #	140	[illegible]
Sogeparc (Fin)	717	[illegible]
Sopra	338	[illegible]
Steph.Kelian #	64	[illegible]
Sylea	579	[illegible]
Teisseire-France	182	[illegible]
TF1-1	569	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	230	[illegible]
Trouvay Cauvin #	86	[illegible]
Unilog	500	[illegible]
Union Fin.France	639	[illegible]
Viel et Cie #	118,70	[illegible]
Vilmorin et Cie #	475,50	[illegible]
Virbac	590	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 25 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	119	[illegible]
Coil	217	[illegible]
Electronique D2	482	[illegible]
FDM Pharma n.	197	[illegible]
Genset	276	[illegible]
High Co.	229	[illegible]
Infonie	132	[illegible]
Joliez-Regol	97	[illegible]
Mille Amis	93,10	[illegible]
Picogiga	150	[illegible]
Proxidis	51	[illegible]
Stelax	4,56	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 25 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	700	[illegible]
Crédit Gén.Ind. ◆	29	[illegible]
Générale Occidentale ◆	65	[illegible]
Mumm ◆	1300	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	171	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 24 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	122,22	[illegible]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2467,98	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9555,80	[illegible]
Arbitr. Première	9441,61	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17530,02	[illegible]
BNP		
Antigone Trésorerie	866083	[illegible]
Natio Court Terme	13913	[illegible]
Natio Court Terme2	377813	[illegible]
Natio Epargne	2231,90	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D	16253,91	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2396,52	[illegible]
Natio Ep. Obligations	223,34	[illegible]
Natio Epargne Retraite	139,51	[illegible]
Natio Epargne Trésor	10929,80	[illegible]
Natio Epargne Valeur	568,98	[illegible]
Natio France Index	1160,51	[illegible]
Natio Immobilier	1225,02	[illegible]
Natio Inter	1906,79	[illegible]
Natio Monétaire C/D	5392,12	[illegible]
Natio Opportunités	161,02	[illegible]
Natio Patrimoine	1540,12	[illegible]
Natio Perspectives	1278,39	[illegible]
Natio Placements C/D	77318,67	[illegible]
Natio Revenus	1116,40	[illegible]
Natio Sécurité	11719,49	[illegible]
Natio Valeurs	1079,91	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	90456,33	[illegible]
Oblig. tres caté.	244,53	[illegible]
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	667,11	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	889,79	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2251,24	[illegible]
Patrimoine Retraite C	304,16	[illegible]
Sicav Associations C	2385,66	[illegible]
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19242,06	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	18775,07	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	218,09	[illegible]
Ecur. Capicourt C	226,84	[illegible]
Ecur. Capitalisation C	235,54	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D.	10393,32	[illegible]
Ecur. Expansion C	81163,12	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	2925,60	[illegible]
Ecur. Investis. D	179,21	[illegible]
Ecur. Monépremière	11097,74	[illegible]
Ecur. Monétaire C/D	12823,02	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D	315,31	[illegible]
Ecur. Trimestriel D	2011,63	[illegible]
Eparcourt-Sicav D	195,74	[illegible]
Géoptim C	12085,64	[illegible]
Géoptim D	11761,70	[illegible]
Horizon C	1770,20	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	101,96	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11612,54	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11691,54	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12505,16	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Amplia ◇	117332,57	[illegible]
Atout Amérique	141,18	[illegible]
Atout Asie	98,05	[illegible]
Atout Futur C	614,72	[illegible]
Atout Futur D	586,39	[illegible]
Coexis	1889,35	[illegible]
Dieze	1933,04	[illegible]
Elicash ◇	930532,41	[illegible]
Epargne-Unie	171,18	[illegible]
Eurodyn	1915,23	[illegible]
Indicia ◆	1296,30	[illegible]
Moné.JC ◇	11733,61	[illegible]
Moné.JD ◇	11733,61	[illegible]
Oblifutur	518,18	[illegible]
Oraction	1745,60	[illegible]
Revenu-Vert	1211,13	[illegible]
Sévéa ◆	107,91	[illegible]
Synthésis	16904,64	[illegible]
Uni Foncier	1240,34	[illegible]
Uni France	680,84	[illegible]
Uni Garantie C	1795,59	[illegible]
Uni Garantie D	1459,93	[illegible]
Uni-Régions	1583,71	[illegible]
Univar C ◇	304,08	[illegible]
Univar D ◇	298,30	[illegible]
Univers Actions	188,44	[illegible]
Univers-Obligations	225,74	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	577,42	[illegible]
Francic Pierre	118,18	[illegible]
Francic Régions	1647,71	[illegible]
CIC PARIS		
Cicamonde	1325,29	[illegible]
Converticic	360,67	[illegible]
Ecocic	1463,02	[illegible]
Oblicic Mondial	3428,76	[illegible]
Oblicic Régions	1175,98	[illegible]
Rentacic	168,43	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1359,79	[illegible]
Lion 20000	16886,71	[illegible]
Lion Association	11487,57	[illegible]
Lion Plus	1479,92	[illegible]
Lion Trésor	2433,83	[illegible]
Oblilion	1894,27	[illegible]
Sicav 5000	591,53	[illegible]
Slivafrance	985,62	[illegible]
Slivam	490,53	[illegible]
Slivarente	235,41	[illegible]
Slivinter	605,96	[illegible]
Trilion	5287,09	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2137,72	[illegible]
Créd.Mut.Act.France	129,62	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T	888,44	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	107,47	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22566,97	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T	241,08	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1256,13	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1789,42	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1113,03	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	699,87	[illegible]
Saint-Honoré Capital	18800,29	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	638,52	[illegible]
St-Honoré Pacifique	736,93	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1805,33	[illegible]
Stratégie Actions	972,65	[illegible]
Stratégie Rendement	1845,60	[illegible]
Amplitude Monde C	814,15	[illegible]
Amplitude Monde D	793,12	[illegible]
Amplitude Europe C/D	116,17	[illegible]
Elanciel D	136,75	[illegible]
Emergence Poste D	113,51	[illegible]
Géobilys C	635,78	[illegible]
Géobilys D	606,81	[illegible]
Intensys C	115,63	[illegible]
Intensys D	110,72	[illegible]
Latitude C	145,98	[illegible]
Latitude D	137,34	[illegible]
Oblitys D	602,61	[illegible]
Plénitude D	162,08	[illegible]
Poste Gestion C	43695,33	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5340,07	[illegible]
Solstice D	2360,13	[illegible]
Thésora C	944,28	[illegible]
Thésora D	859,52	[illegible]
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37336,49	[illegible]
Actimonétaire D	31777,80	[illegible]
Cadence 1 D	1072,58	[illegible]
Cadence 2 D	1075,23	[illegible]
Cadence 3 D	1063,46	[illegible]
Capimonétaire C	404	[illegible]
Capimonétaire D	375,38	[illegible]
Sogeoblig C	8804,66	[illegible]
Interoblig C	6678,65	[illegible]
Intersélection France D	592,51	[illegible]
S.G. France opport. C	1699,05	[illegible]
S.G. France opport. D	1638,47	[illegible]
Sogenfrance C	1509,74	[illegible]
Sogenfrance D	1399,32	[illegible]
Sogépargne D	322,02	[illegible]
Soginter C	1817,61	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1214,54	[illegible]
Sogelance D	1665,43	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	147,72	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

ASTRONOMIE Un moment éclipsés par les images du cosmos prises par le télescope spatial Hubble, les observatoires terrestres sont de nouveau à l'honneur. ● L'ENTRÉE en fonction des premiers télescopes géants relègue au second rang des célébrités historiques comme le Mont Palomar aux Etats-Unis ou le Zelentchuk en Russie. ● A HAWAÏ, au sommet du Mauna Kea, le Caltech et l'université de Californie viennent de mettre en service, quatre ans après le Keck I, un second télescope équipé d'un miroir de 10 mètres de diamètre. ● CET ENSEMBLE, qui pourra fonctionner en mode interférométrique, ouvre une nouvelle fenêtre sur l'univers, en particulier dans le domaine de l'infrarouge. D'ici à la fin du siècle, d'autres observatoires géants devraient être mis en place, notamment au Chili, où les Européens construisent un ensemble de quatre télescopes de 8 mètres chacun.

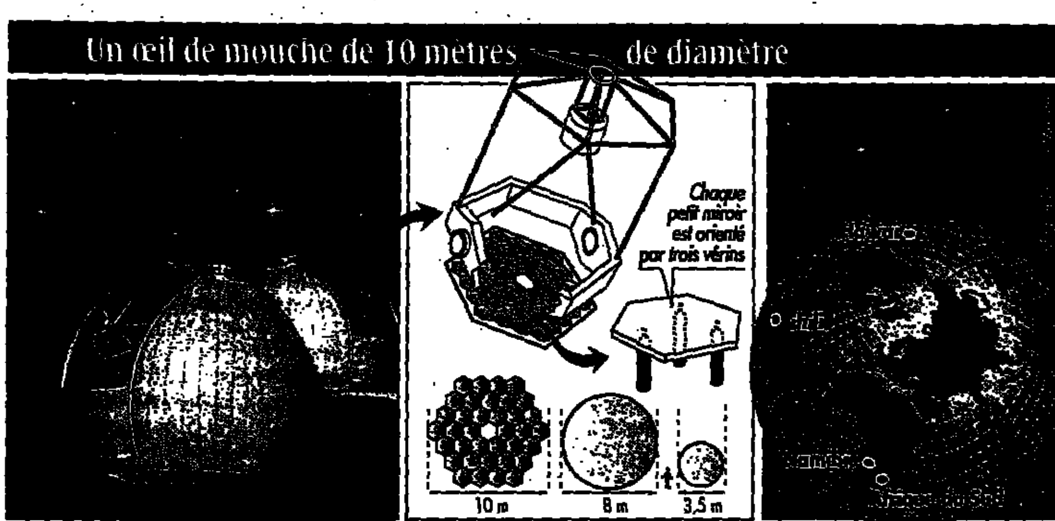
Un nouveau télescope géant entre en service sur un volcan d'Hawaï

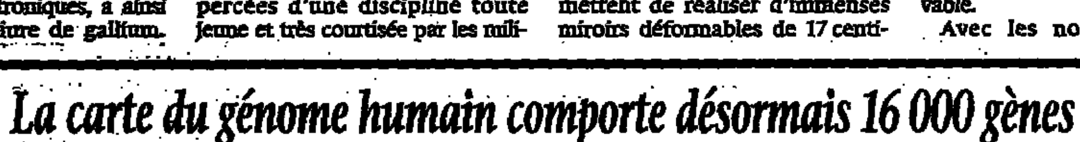
Doté d'un miroir mosaïque fractionné en 36 panneaux, Keck II, frère jumeau d'un premier observatoire mis en place par les Américains, réhabilite les installations terrestres concurrencées par les instruments embarqués dans des engins spatiaux

DEPUIS le début du mois d'octobre, à *Hawaï*, une grande fenêtre s'est ouverte sur l'univers. A un peu plus de 4 000 mètres d'altitude, au sommet du Mauna Kea, volcan endormi de l'île d'Hawaï, un nouveau télescope géant, Keck II, scrute le cosmos pour percer les secrets de son origine. Edifiés à une petite centaine de mètres l'un de l'autre, dans ce désert de laves et de cendres brunes, Keck I et Keck II sont les deux plus grands télescopes du monde. Leurs miroirs de 10 mètres de diamètre collectent les rares grains de lumière – les photons – qui nous parviennent d'astres ou d'objets situés aux confins de l'univers, bien plus loin que ceux dont les télescopes terrestres actuels nous restituent l'image.

Avec les Keck, les observatoires terrestres, dont on annonçait régulièrement qu'ils seraient condamnés et dépassés par les grands télescopes en orbite promis par les agences spatiales, entament leur révolution. Certes, les télescopes spatiaux, ou plutôt le télescope spatial Hubble, ont démontré leurs qualités. Et de brillante manière. Mais à des prix si faramineux que l'expérience n'est pas près d'être renouvelée de si tôt.

Aussi, comme chaque fois qu'une discipline ou qu'un matériau est contesté par un autre plus moderne et plus novateur, de nouvelles solutions émergent, qui le relancent pour une longue période. Le silicium, matière de base des composants électroniques, a ainsi résisté à l'arséniure de gallium.





L'acier a tenu face aux plastiques et aux matériaux composites. L'industrie textile s'est adaptée aux nouvelles matières, etc.

Les Keck et leurs concurrents, en construction ou en projet, sont aussi des résistants. Ils n'ont pu voir le jour qu'en raison des progrès réalisés dans la fabrication des miroirs collecteurs de lumière de très grande taille (plus de 8 mètres de diamètre) et de faible poids (un peu plus de 20 tonnes), et de ceux obtenus avec les systèmes de positionnement. S'y ajoutent enfin les percées d'une discipline toute jeune et très courtisée par les militaires : l'optique adaptative, qui permet de s'affranchir des effets gênants des turbulences de l'atmosphère et que des équipes du CNRS testent sur le télescope franco-canado-hawaïen de 3,5 mètres de diamètre (CFH) installé lui aussi sur le Mauna Kea.

RÉGIME MINCEUR

La plupart des projets de télescopes géants – au-delà de 8 mètres de diamètre – font aujourd'hui appel à d'élégantes techniques de fabrication qui permettent de réaliser d'immenses miroirs déformables de 17 centimètres seulement d'épaisseur, là où ceux qui équipent les célèbres télescopes américain du mont Palomar (5,08 mètres) et russe de Zelentchuk (6 mètres) sont des monstres rigides en limite de poids. Pour construire les grands miroirs des télescopes géants européen (VLT), japonais (Subaru) ou international (Gemini) avec des techniques classiques, il aurait fallu couler un bloc de verre de 125 tonnes, difficile à manipuler et à sertir d'une monture convenable destinée à le positionner. Inconcevable.

Avec les nouveaux miroirs géants, fragiles du fait de leur minceur, les problèmes se déplacent. Mais le gain pour l'observation astronomique est tel que les astronomes et les ingénieurs sont prêts à quelques contorsions, car cette technique permet de donner au miroir une courbure parfaite. Le premier de ces géants aux pieds d'argile, destiné au VLT européen – qui en aura quatre –, a été fini de polir au début de l'année (*Le Monde* du 3 janvier). Reste à l'amener à pied d'œuvre au Chili, au terme d'une longue route semée d'embûches, sur la cime du cerro Paranal, un sommet désolé de la cordillère des Andes.

COURBURE IDÉALE

Pour éviter des soucis et aboutir au plus vite, les équipes américaines du Caltech et de l'université de Californie ont préféré segmenter les miroirs géants du Keck en une multitude de miroirs de petite taille (environ 2 mètres), assemblés ensuite avec précision. Trente-six panneaux hexagonaux forment ces miroirs mosaïques de 10 mètres de diamètre, qui ont, une fois montés, l'apparence d'un gigantesque œil de mouche. Si ce choix a l'apparence de la simplicité, il n'a pas été sans causer quelques angoisses à ses promoteurs.

En effet, les trente-six miroirs du télescope ne sont pas identiques. Il en existe six variétés qu'il faut polir de façons différentes. D'autre part, leur précision d'assemblage doit être sans défaut, faute de quoi de la lumière est perdue. Enfin, il faut être capable d'orienter finement chacun des miroirs de la mosaïque et de les positionner parfaitement les uns par rapport aux autres pour donner à l'ensemble la courbure idéale qu'offrirait un miroir unique de grande taille. Lors des premières discussions sur le programme Keck, en décembre 1983, nombreux étaient ceux qui doutaient que le projet puisse aboutir techniquement.

Pourtant, en 1992, le premier des deux Keck triomphait. Aujourd'hui, c'est au tour du second. Quelque 170 millions de dollars ont été dépensés, dont l'essentiel (80 %) a été financé par une fondation, la W.M. Keck. Et les résultats sont là. Au point que la toute-puissante NASA s'est associée, le 1er octobre, à cet observatoire unique qui ne connaîtra la concurrence des autres grands télescopes géants qu'à la veille du prochain siècle. De quoi moissonner largement – et seul – l'univers pendant encore deux ou trois ans. La perspective prometteuse de coupler le fonctionnement des deux télescopes et de les équiper d'ici deux ans d'optiques adaptatives devrait leur ouvrir de nouveaux champs d'investigation.

Sans doute est-ce une des raisons pour lesquelles des astronomes américains et sud-africains réfléchissent à la construction d'un autre télescope mosaïque, de 11 mètres de diamètre cette fois, équipé de 91 miroirs élémentaires et qui pourrait être installé en Afrique du Sud, près de Sutherland.

Jean-François Augereau

Détecter des planètes extrasolaires

Sommes-nous seuls dans l'univers ? La réponse passe par la découverte de planètes extrasolaires, dont une dizaine d'exemplaires ont déjà été localisés. Alan Stern, astronome américain du Southwest Research Institute de San Antonio (Texas), pense avoir trouvé le moyen de localiser les jeunes planètes à partir de la chaleur qu'elles dégagent lorsqu'elles subissent les impacts de gros météorites. Tel celui qui a frappé la Terre à ses débuts, contribuant à la formation de la Lune. Quand un objet de la taille de Mars heurte une jeune planète comparable à la Terre, il est capable de la faire fondre totalement. Sa température monte à plus de 2 000 degrés et son atmosphère devient lumineuse pour des périodes de plusieurs centaines à un millier d'années, explique Alan Stern. Selon lui, une planète dans cet état deviendrait alors détectable à l'aide d'observatoires terrestres couplés pour fonctionner en mode interférométrique. Comme les deux Keck, à Hawaï.

La carte du génome humain comporte désormais 16 000 gènes

LES AVANCÉES du programme de recherche Génome humain ne font pas seulement le bonheur de leurs promoteurs. Elles servent aussi, avec une fréquence qui tend à devenir régulière, les revues scientifiques qui s'en font l'écho. Après la revue britannique *Nature*, qui publiait au printemps une nouvelle version de la carte génétique établie par l'équipe de chercheurs français du laboratoire Généthon (*Le Monde* du 16 mars), la revue américaine *Science*, à son tour, consacre un numéro spécial (daté du 24 octobre) au décryptage de notre patrimoine héréditaire. Et annonce que la carte la plus complète établie à ce jour donne la position de plus de 16 000 gènes humains, soit près du cinquième de ceux qui composent le programme génétique de l'espèce humaine.

Réalisé grâce à la collaboration d'une centaine d'équipes américaines, européennes et japonaises, ce nouveau progrès ne surprendra guère les spécialistes. Entamée à la fin des années 80, la cartographie du génome humain, qui vise à identifier et localiser sur nos vingt-trois paires de chromosomes l'intégralité de nos gènes (parmi lesquels plusieurs milliers sont impliqués dans des maladies héréditaires), procède depuis le début par affinages successifs.

Fin 1993, l'équipe française du Généthon annonçait ainsi avoir établi une carte physique de « première génération » comprenant 2 000 marqueurs. Première à couvrir l'ensemble de notre génome, elle n'en comportait pas moins de nombreux « trous ». La nouvelle version de cette carte physique, publiée au début de l'année par la même équipe, était déjà nettement plus précise (5 200 marqueurs). Plus complète et plus fine encore, la carte annoncée aujourd'hui par *Science* ne représente qu'une étape de plus dans cette longue quête. Elle ne sera pas la dernière.

Mais le projet international Génome humain, lancé en 1987, n'a pas seulement pour objectif de compléter cette carte génétique d'ici à l'an 2005. Il prévoit aussi de « séquencer » intégralement l'ADN (acide désoxyribonucléique, support de l'hérédité) de l'espèce humaine, autrement dit de déterminer précisément l'enchaînement des trois milliards et demi de paires de nucléotides qui le constituent. Une voie de recherche dans laquelle les Américains furent les premiers à s'investir, et dont les résultats, avec beaucoup de retard sur ce qui était initialement espéré, commencent tout juste à poindre.

Les données issues de ce décryptage, dont le nombre devrait se multiplier dans les années à venir, seront-elles dans leur totalité accessibles à la communauté scientifique ? La question, non exempte d'intérêts économiques, fait actuellement l'objet d'une discussion très technique, dont le dernier numéro de *Science* nous livre quelques arguments.

« Il est vital que les séquences génétiques décryptées soient immédiatement et librement diffusées dans le domaine public, afin d'optimiser leurs bénéfices pour la société », écrit ainsi David Bentley, généticien britannique très impliqué dans le projet Génome. Ce à quoi d'autres chercheurs, parmi lesquels le très pragmatique Américain Craig Venter (fondateur, en 1992, du plus important centre de séquençage existant à ce jour), rétorquent qu'une diffusion rapide de ces données, sans qu'elles soient au préalable vérifiées par des pairs, compromettrait gravement leur qualité et leur exhaustivité.

Catherine Vincent

Internet effectue une percée fulgurante aux Etats-Unis

Une étude montre que le nombre de foyers utilisant le réseau mondial a doublé en un an

ALORS QUE le nombre total d'internautes dans le monde est estimé entre 35 et 50 millions, une étude publiée le 21 octobre révèle que 14,7 millions de foyers sont connectés à Internet depuis les Etats-Unis. Quarante millions d'Américains sont déjà entrés une fois dans l'espace virtuel de communication du réseau mondial depuis leur lieu d'habitation.

Le chiffre témoigne d'une progression puisqu'en 1995 le nombre de foyers connectés était de 6,2 millions. Cette envolée n'est pas corrélée à celle du marché des ordinateurs personnels, puisque l'augmentation n'est que de 1 %. Mais les modems, appareils qui permettent de connecter un ordinateur sur le réseau téléphonique, progressent (23 % des foyers contre 17 % en 1995). En France, moins de 1 % des foyers sont dotés d'un modem et 14,4 % sont équipés d'un micro-ordinateur, selon la Sofres.

L'étude des cabinets Find/SVP et Jupiter porte sur 3 255 foyers américains, dont 1 018 ont déclaré posséder un micro-ordinateur. Outre la croissance du nombre d'internautes, l'étude confirme la concurrence d'Internet et des fournisseurs de services en ligne (America Online, Compuserve, Prodigy...). Entre 1995 et 1996, alors que le nombre d'internautes américains passait de 6 à 14,7 millions (+ 145 %), les abonnés aux services en ligne progressaient de 6,9 à 8,9 millions (+ 29 %). Des adeptes du cyberespace voyagent à la fois dans l'univers civilisé des services en ligne et dans le monde chaotique de la Toile. Mais en 1996 le nombre d'utilisateurs d'Internet a, pour la première fois, dépassé celui des abonnés aux services en ligne.

Le courrier électronique reste l'utilisation principale des services télématiques. Mais l'étude, dont l'objectif était de mesurer le marché des services financiers en ligne, montre que 10 % des foyers américains (soit 27 % des possesseurs d'un micro-ordinateur) ont recours à ces derniers, soit par l'intermédiaire d'un prestataire, soit par Internet. La principale utilisation concerne les services liés à l'investissement, qui devancent le suivi des comptes bancaires et du cours des actions. La banque en ligne ne touche que 2,1 millions de foyers. Mais des entretiens téléphoniques révèlent que 4,7 millions de foyers déclarent *« avoir une certaine envie »* de recourir à ce service l'an prochain.

RÉTICENCES

Les questionnaires révèlent que trois foyers sur quatre sont prêts à payer 10 dollars (50 francs) par mois pour de tels services. Mais les réticences sont loin d'avoir disparu. 40 % des foyers possédant un ordinateur ont déclaré n'avoir aucun besoin de services financiers en ligne, et 48 % d'entre eux estiment qu'Internet ne possédera jamais le degré de sécurité nécessaire pour ce genre d'utilisation. L'ordinateur n'engendre pas une adhésion totale, et 21 % des personnes interrogées citent le poste de télévision comme outil ayant leur préférence pour accéder aux services financiers en ligne. L'analyse du profil de ces réticents à l'informatique révèle qu'ils sont plutôt jeunes et célibataires, peu enclins à utiliser plusieurs lignes téléphoniques, mais séduits par le téléphone cellulaire.

Les décodeurs, les ordinateurs de réseaux et autres outils spécialisés dans l'accès à Internet offrant une grande simplicité d'emploi semblent promis à un véritable marché. Ce constat démontre que, même dans un pays fortement équipé en micro-ordinateurs, l'informatique continue à faire peur.

Michel Alberganti

★ http://etrg.findsvp.com/
http://jup.com/jupiter/

Des bailleurs de fonds américain et suisse assureront le financement du Stade de France

Les banques attendent toutefois la clarification de la situation juridique de la concession

Les travaux du gros œuvre en béton du Stade de France à Saint-Denis ont pris fin, mercredi 23 octobre, mais la course contre la montre continue pour respecter la date prévue de livraison, en novembre 1997. Pour l'exploitation future, le Consortium affiche un bel optimisme. Le financement du prêt de 800 millions de francs sur dix ans sera assuré par des partenaires financiers américain et suisse, si le doute qui pèse sur le contrat de concession, depuis son annulation par le tribunal administratif de Paris, le 2 juillet, est levé.

DEPUIS mercredi 23 octobre, un drapeau aux couleurs du GIE Stade Construction flotte sur la plus haute tribune du Stade de France, à Saint-Denis, signe que les travaux des infrastructures en béton sont achevés. Le chantier reste cependant en effervescence. Sur l'emplacement de la future pelouse, les grues géantes (*Le Monde* du 28 août) concourent à l'installation des 60 000 m² de toiture. Selon Pierre Parisot, président du Consortium Stade de France, les délais seront respectés. Les footballeurs brésiliens pourront donner à l'heure dite le coup d'envoi de la Coupe du monde de football, le 10 juin 1998.

Les responsables de l'ouvrage reconnaissent néanmoins que le planning est très tendu pour la livraison, prévue en novembre 1997, et une première expérience grandeur nature dès le 28 janvier 1998, comme le souhaite le Comité d'organisation du Mondial. Il pourrait s'agir d'un match de football, précédant de quelques jours l'ouverture du Tournoi des cinq nations de rugby entre la France et l'Angleterre. Aucun incident de parcours n'est permis : la couverture du stade ne sera terminée qu'en mai 1997, et il ne restera qu'une poignée de mois pour réaliser l'installation des 25 000 places des tribunes inférieures (escamotables).

Les pieds encore dans la boue d'un chantier à grande vitesse, les dirigeants du Consortium concessionnaire ont aussi la tête dans les chiffres d'exploitation des années à venir. Le flot des visiteurs qui se pressent à Saint-Denis autour de la maquette du pavillon d'information et l'intérêt de plus en plus marqué du monde économique pour cet équipement les incitent à l'optimisme.

La société concessionnaire

- **Création du Consortium** le 27 décembre 1994
- **Société anonyme** au capital de 100,2 millions de francs, comprenant trois actionnaires à parts égales : Bouygues, GTM-Dumez, SGE.
- **La mission** du Consortium Stade de France SA est de *« concevoir, construire, financer et exploiter le Stade de France pendant trente ans »* à partir de la signature du contrat de concession, le 29 avril 1995.
- **Cette structure**, qui portera la concession jusqu'en 2025, est destinée à employer une trentaine de personnes en permanence, mais près de 2 000 collaborateurs occasionnels seront nécessaires pour assurer le fonctionnement du stade les jours de grandes manifestations (80 000 spectateurs).
- **Le chiffre d'affaires annuel** escompté à partir de 1998 est d'environ 350 millions de francs, essentiellement par la location d'espaces (30 %), la commercialisation de loges et de sièges-affaires (30 %) et la publicité (20 %).

Les accords avec les fédérations de football et de rugby assurent les dix à douze grands matches annuels espérés, et dans le sillage de Johnny Hallyday, déjà annoncé pour 1998, plusieurs artistes et producteurs ont manifesté leur intention d'utiliser le Stade de France. Celui-ci mise déjà sur cinq événements culturels par an. *« Au total, c'est plus qu'à Wembley*, estime Pierre Parisot, *mais ce n'est pas suffisant par rapport à la rentabilité telle que nous la concevons. »*

La situation géographique stratégique du Stade de France et l'image sportive prestigieuse qu'il véhicule semblent de nature à attirer une clientèle socio-professionnelle de congrès, de salons et autres activités d'entreprises. Les contacts déjà pris avec les milieux éconmiques ont conduit le Consortium à réviser à la hausse ses recettes annuelles prévisionnelles : environ 350 millions de francs au lieu de 270.

Cette activité serait de nature à animer le site au quotidien, ainsi que le prévoit le cahier des charges, en attendant l'installation encore hypothétique d'un club résident. Sur l'ambition du concessionnaire de faire de cet équipement *« un stade habité et vivant »*, Pierre Parisot se dit *« beaucoup plus confiant qu'il y a un an »*.

Pour Gaëtan Desruelles, directeur général du Consortium, *« le signal fort de cette confiance est le fait que nous sommes en phase de signer le financement du stade »*.

FAIRE FORCE DE LOI

Les 800 millions de francs nécessaires, empruntés sur dix ans, seront apportés par un montage financier dont les chefs de file sont des établissements financiers suisse et américain. Dans son état actuel, le tour de table ne comporterait pas de partenaire français. Les bailleurs de fonds n'attendraient qu'une chose pour signer : *« que la situation juridique de la concession soit affermie »*, commente Pierre Parisot, faisant allusion à la décision du tribunal administratif de Paris du 2 juillet (*le Monde* du 12 juillet).

Les juges avaient invalidé le contrat de concession signé par Edouard Balladur, le 29 avril 1995, peu de jours avant de quitter Matignon. La clause qui prévoit le versement d'une indemnité par le concédant (l'Etat) au concessionnaire (le Consortium) pour compenser les pertes de recettes dues à l'absence d'un club résident les deux premières années – soit 50 millions de francs par an – a été assimilée à une subvention déguisée. En dépit de cette décision de justice, la construction a néanmoins continué *« dans l'intérêt du service public »*. On estime, du côté du gouvernement, que la décision du tribunal administratif *« a fragilisé le contrat de concession, mais ne l'a pas annulé »*.

Ces subtilités du droit français ne peuvent qu'interloquer un banquier ou un avocat d'affaires anglo-saxon. Pour rassurer leurs partenaires étrangers et accélérer la mise à disposition des 800 millions de francs, ni l'Etat ni le concessionnaire n'ont intérêt à attendre le résultat (aléatoire) de l'appel qui a été aussitôt interjeté. Le déblocage de la situation pourrait venir de l'Assemblée nationale. Plusieurs députés seraient en train de s'interroger sur l'opportunité de procéder à une validation parlementaire du contrat de concession, par le biais d'une proposition de loi. L'artifice a déjà été utilisé dans des impasses judiciaires de même nature. Le document a alors force de loi, et s'impose la juridiction administrative.

Jean-Jacques Bozonnet

Les adieux discrets de Gabriela Sabatini au tennis

GABRIELA SABATINI s'éclipse avec sa discrétion légendaire. Elle l'a confirmé, jeudi 24 octobre, dans une conférence de presse au Madison Square Garden, à New York, *« après avoir mûrement et longuement refléchi »*. L'Argentine n'effectuera pas, comme tant d'autres, de « saison d'adieux », mais elle s'est offert un dernier plaisir en tirant sa révérence dans la ville où elle a réalisé ses plus impressionnantes performances (victoires à l'US Open 1990 et au Masters en 1988 et 1994).

Avec l'application qui la caractérisait lorsqu'elle remportait des tournois (27 au total), l'ex-numéro trois mondiale s'est livrée à une longue série de remerciements, saluant même la presse pour avoir respecté une vie privée dont elle n'a jamais livré grand-chose. Tout juste savait-on qu'elle aimait gratter sa guitare et qu'elle était fan de moto.

« Je pensais à la retraite depuis plusieurs mois, a-t-elle déclaré des larmes dans les yeux. *Il fallait juste sauter le pas. »* Bien qu'elle le nie, la blessure abdominale qui a empoisonné son année, l'empêchant de disputer les tournois de Roland-Garros et de Wimbledon, a dû la conforter dans sa décision.

A vingt-six ans, dont douze consacrés au circuit professionnel, « Gaby » est donc déterminée à se consacrer à une carrière de femme d'affaires. Elle s'occupera désormais de la promotion de la ligne de vêtements de sports et des parfums qui portent son nom, ainsi que du lancement d'une nouvelle fragrance.

Sur le circuit professionnel depuis l'âge de quatorze ans, elle avait docilement laissé ProServ, la société de management qui gère ses intérêts, lui forger une image sophistiquée. Sa taille et sa plastique le permettaient.

UN SEUL TITRE MAJEUR

L'adolescente paralysée par le manque d'assurance était peu à peu devenue, sous des allures de top model modeste et timide, une sportive plus loquace grâce à un anglais mieux maîtrisé. L'émoi couramment manifesté par ses admirateurs aux quatre coins du monde a suggéré en 1994 la commercialisation d'une poupée à son effigie. *« Elle a de plus jolies jambes que moi »*, s'était d'ailleurs excusée Gaby en la voyant pour la première fois. Ses fans s'étaient rués sur le jouet : une façon d'emporter chez eux un peu de leur star.

Arrivée à l'époque où Chris Evert et Martina Navratilova se disputaient encore les plus hautes disctinctions du circuit féminin, Gabriela Sabatini s'est trouvée en concurrence avec Steffi Graf. Plus latine et moins froide que sa rivale allemande, Gabriela Sabatini a joui d'une notoriété bien supérieure à ses mérites purement sportifs. Au point qu'on a donné son nom à une rose à la teinte orangée, un privilège habituellement réservé aux stars de cinéma.

Dès 1988, elle avait signalé ses ambitions en devenant vice-championne olympique à Séoul et finaliste de l'US Open. Sous la houlette du Brésilien Carlos Kirmayr, elle a peu à peu troqué son style pur mais monotone de fond de court pour aller conclure ses points au filet. Cette audace lui a valu son seul titre du grand chelem : l'US Open de 1990. Mais ses résolutions se sont vite évanouies, malgré une finale à Wimbledon (1991).

Pendant ce temps, Graf a pris le large en accumulant les victoires, et Monica Seles a ravi la vedette à la belle Argentine. Son potentiel n'avait pourtant échappé à personne. *« Avec son talent et son jeu, Gaby aurait pu remporter plus de tournois du grand chelem »*, a déclaré Monica Seles en apprenant la décision de Sabatini. Elle traduit ainsi le goût d'inachevé que laissera l'Argentine à ses nombreux admirateurs. Gaby n'aura-t-elle pas bientôt, comme Martina Navratilova, une furieuse envie de revenir au tennis, ne serait-ce que pour disputer quelques doubles-mixtes ?

Patricia Jolly

Intervention chirurgicale au cerveau pour le cycliste Lance Armstrong

LE CHAMPION cycliste américain Lance Armstrong a subi, jeudi 24 octobre à Indianapolis (Indiana), une intervention chirurgicale au cerveau. Il s'agissait, selon son agent, Bill Stapleton, d'enlever *« deux petites lésions superficielles »* découvertes il y a quelques jours à l'occasion d'un scanner. *« Les médecins de Lance ont décidé de l'opérer immédiatement »*, a précisé la nouvelle équipe française Cofidis, qui a fait du champion du monde 1993 le chef de file de sa formation. Armstrong a été opéré à l'hôpital universitaire de l'Indiana, où il restera quelques jours avant de retourner pour deux semaines de convalescence chez lui, à Austin (Texas). Pendant cette période, il poursuivra son traitement de chimiothérapie sous la surveillance des spécialistes. Lance Armstrong soigne en effet un cancer des testicules, pour lequel il avait été opéré le 3 octobre (*le Monde* du 10 octobre).

DÉPÊCHES

■ **BOXE : le poids lourd américain Tommy Morrison, atteint par le virus du sida, va remonter sur le ring.** Son agent, Tony Holden, a annoncé, jeudi 24 octobre, que le boxeur avait signé, la veille, un contrat pour disputer un match, le 3 novembre à Tokyo, probablement contre son compatriote Anthony Cooks. Le combat est programmé en lever de rideau d'un match entre George Foreman et Crawford Grimsley. Tony Holden a évoqué la possibilité d'une rencontre entre Morrison et Foreman en 1997. – (*AP.*)

■ **RUGBY : les internationaux anglais pourront jouer en équipe d'Angleterre** tous les matches de la saison 1996-1997, a décidé, jeudi 24 octobre, l'organisme qui rassemble et représente outre-Manche les clubs professionnels de première et deuxième division (Epruc). Le conflit qui oppose depuis de longs mois l'Epruc à la fédération anglaise (RFU) (*Le Monde* du 25 octobre) n'est pas pour autant résolu ; les clubs n'autoriseront pas leurs joueurs à participer aux rencontres des sélections régionales à l'occasion des tournées d'équipes étrangères. – (*AP, AFP.*)

■ **TENNIS : Björn Borg connaît de nouvelles difficultés financières,** ses créanciers ayant entamé une procédure judiciaire pour obtenir qu'il soit déclaré en faillite personnelle. Ils espèrent ainsi recouvrer les 12 millions de couronnes suédoises (environ 10 millions de francs) que l'ancien champion leur doit depuis le dépôt de bilan, en 1989, de son entreprise de confection d'articles de sport. Borg, âgé de quarante ans, dit être ruiné et ne déclare aucun revenu au fisc suédois. – (*AFP.*)

■ **DOPAGE : la sauteuse en hauteur italienne Antonella Bevilacqua,** quatrième aux Jeux olympiques d'Atlanta, aurait décidé d'arrêter sa carrière en raison de la persistante affaire de dopage dans laquelle elle est impliquée. *« Son nom est à tout jamais associé au dopage et cela a eu un effet désastreux sur elle »*, a expliqué sa mère, jeudi 24 octobre. Convaincue de dopage à l'éphédrine, à deux reprises en mai et juin, blanchie par la Fédération italienne et autorisée *in extremis* par la Fédération internationale à s'aligner à Atlanta, l'Italienne avait toujours affirmé son innocence. L'examen de son cas par la fédération italienne avait été reporté du 26 octobre au 25 novembre. – (*AFP.*)

■ **FOOTBALL : le président du Stade rennais, René Ruello, a été suspendu pour un mois ferme** de banc de touche et de vestiaire d'arbitres, jeudi 24 octobre, par la commission d'appel et de l'éthique de la Ligue nationale de football (LNF) réunie en formation disciplinaire. M. Ruello est sanctionné pour des propos jugés peu amènes à l'égard de l'arbitre du match Nantes-Rennes, le 28 septembre.

■ **Le champion olympique cycliste Florian Rousseau vantera les mérites de la vaccination** contre l'hépatite B dans le cadre d'une campagne de sensibilisation lancée par la Fédération française de football (FFF) avec le concours de l'Institut Pasteur-Mérieux. L'opération, annoncée jeudi 24 octobre à Paris, veut contribuer à enrayer les 10 000 nouveaux cas dénombrés en France chaque année.

■ **BASE-BALL : les Yankees de New York ont retourné la situation en battant pour la troisième fois** consécutive les Braves d'Atlanta (1-0), jeudi 24 octobre, dans le cinquième match des World Series, finale du championnat américain. Ils mènent désormais 3-2, avant de recevoir à nouveau les Braves dans leur stade du Bronx pour les deux dernières rencontres.

Marc Pajot repart à la conquête de la Coupe de l'America avec le premier Défi suisse

« JE CROIS qu'il n'existe pas de vaccin pour stopper l'envie de Coupe de l'America, quand on a connu l'excitation d'y participer trois fois comme moi. » C'est ainsi que Marc Pajot justifie son retour inattendu dans la plus prestigieuse des compétitions de voile. Le nouveau rôle du skipper français va apparaître au grand jour, mardi 29 octobre, à l'occasion de la présentation du Défi suisse dans la Coupe de l'America, qui va être déposé par le Club nautique de Morges, un port de plaisance situé sur le lac Léman près de Lausanne.


VOILE

Marc Pajot est depuis plusieurs semaines, en secret, le responsable officiel de ce projet. La Coupe de l'America ne lui aurait donc pas laissé que de mauvais souvenirs. Il avait pourtant été présenté comme responsable de l'échec du Défi français dans la Coupe Louis-Vuitton, en 1995.

France 2 et *France 3* n'avaient pu franchir l'obstacle des qualifications aux demi-finales des challengers de la Coupe de l'America. *« Pajot est synonyme de gabegie »*, disait de lui, plusieurs semaines après la triste campagne de San Diego, Yves Marchand, l'ancien maire (CDS) de Sète, le port qui avait servi de base d'entraînement au Défi français.

Si l'homme a mis *« plusieurs mois pour se remettre »* des attaques, il a retrouvé l'envie de s'affronter à ce qu'il appelle l'*« Himalaya de la voile »*. Il rappelle que son titre de champion du monde en 50 pieds IOR reste une référence, que l'équipe qu'il avait mise en place avec Canal Plus avait été un *« succès sportif et économique »*.

Mais Marc Pajot estime qu'une des raisons de l'échec du Défi français tient à l'option 100 % française, décidée en raison de l'appui apporté par le ministère de la recherche à la conception des bateaux.

« La Coupe de l'America est avant tout une compétition mondiale de haut niveau. Il faut mettre en œuvre toutes les compétences, quel que soit leur pays d'origine, pour tenter d'arriver à la finale », dit aujourd'hui Marc Pajot.

Sa volonté de rassembler un savoir-faire européen a rencontré le projet du Suisse Pierre Fehlman. Le vainqueur de la Whitbread 1989, la course autour du monde en équipage, n'avait pu faire aboutir un premier Défi suisse en 1992. Ils souhaitent tous les deux mobiliser à travers l'Europe les spécialistes susceptibles de mener à bien un projet d'esprit fédérateur.

> « Il faut mettre en œuvre toutes les compétences, quel que soit leur pays d'origine, pour tenter d'arriver à la finale »

Très vite, Marc Pajot a constitué une équipe de marins expérimentés pour diriger le bateau. Tous sont prêts comme lui à s'installer en Suisse d'ici au mois de février 1997. Ils respecteront ainsi le règlement de la Coupe, qui oblige les participants à être résidents du pays de leur Défi trois ans avant le début des finales.

L'Allemand Jochen Schumann, trois fois médaillé d'or en Finn et en Soling aux Jeux olympiques, sera barreur, et Enrico Chieffi, quatre fois champion du monde et équipier de Paul Cayard sur le Défi italien, en 1992, prendra la place de tacticien à côté du Français.

Marc Pajot devrait jouer ainsi le même rôle moteur que Peter Blake dans le Défi néo-zélandais. Le triomphe de *New-Zealand* à San Diego, en 1995, est devenu la référence absolue.

Les Class America qui seront construits en Suisse devraient être dessinés par des techniciens venus du monde entier, même si l'architecte se doit lui aussi de justifier d'être résident de la Confédération. Ils seront encadrés par les spécialistes de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Après avoir préparé les bateaux de Pierre Fehlman sur la Whitbread, elle vient de signer un accord de partenariat avec la cellule de travail qui prépare déjà les premières ébauches de carènes pour le Défi suisse.

Le coût de la campagne helvétique jusqu'aux épreuves d'Auckland, en l'an 2000, est estimé à environ 140 millions de francs français. Les sociétés suisses de notoriété internationale et plusieurs entreprises allemandes et italiennes ont été contactées pour participer au financement d'un Défi qui cherchera à mettre en valeur le dynamisme européen.

« Nous tenterons de montrer avec notre équipe que la Coupe de l'America est un formidable moyen de fédérer des énergies venues d'horizons très différents pour lutter contre l'actuelle domination des pays anglo-saxons », explique Marc Pajot.

Celui qui va défendre les couleurs de la Suisse après avoir barré *French-Kiss*, *Ville-de-Paris* puis *France 2* et *France 3*, connaît déjà le nom d'un de ses futurs adversaires potentiels : le Défi France-Pacifique déposé le 14 mai par le club de la Société nautique du Grau-du-Roi-Port-Camargue.

Christophe de Chenay

RÉSULTATS

BASKET-BALL

Championnat de France Pro A
9e journée

Strasbourg-Besançon	126-109
Le Mans-Montpellier	80-74
Pau-Orthez - PSG-Racing	107-95
Nancy-Dijon	71-70
Antibes-ASVEL	78-82
Chalon-sur-Saône-Evreux	81-74
Levallois-Cholet	73-87
Limoges-Gravelines	90-54

Classement : 1. Limoges, 18 pts ; 2. Pau-Orthez, 17 ; 3. ASVEL Lyon-Villeurbanne, 16 ; 4. Cholet, Le Mans, PSG-Racing, Nancy, Montpellier, 15 ; 9. Besançon, 13 ; 10. Strasbourg, Dijon, Chalon-sur-Saône, 12 ; 13. Antibes, 11 ; 14. Levallois, Gravelines, Evreux, 10.

BASEBALL

World Series

Atlanta Braves-New York Yankees	0-1

Les Yankees mènent 3-2

FOOTBALL

Championnat de France
14e journée (match avancé)

Bordeaux-Montpellier	3-1

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

MOTS CROISÉS

Nº 939

HORIZONTALEMENT

I. Pratiqué par les hommes de pouvoir. – II. Parfuma au risque de déplaire. Ce n'est tout de même pas un clone. – III. Refuge précaire. Chassée par les écolos. – IV. Participe. Pleins de feu, ils séduisent. On y enfouit ses trésors. – V. Vaut encore le voyage. Enzyme. – VI. Vitesse acquise. Parfum. – VII. Tzigane. Use de l'intelligence de son créateur. Visiteur en grandes occasions. – VIII. Son usage n'a rien d'agréable. Pique-assiettes faiseurs d'embarras. – IX. Il prépare les hauts sommets. A vite son content. – X. Pronom. Vit en liberté. Reçue avec le bulletin. – XI. Brûlis.

VERTICALEMENT

1. S'accommode fort bien du I. – 2. Se touchent. – 3. Rivière. On dit que c'est la paix qu'elle protège. – 4. Article inversé. Pour un demi. Amena du nouveau. – 5. Parvenu à son idéal. Elève de luxe. – 6. Fin d'une fin de circuit. Il réclame l'excellence. – 7. Surveille les abords. Direction. Jumelles. – 8. Vous usent à la fin ! – 9. Toujours en armes. Fait un trou d'épingle. – 10. A toute sa raison. Peignit dans le bon sens. – 11. S'utilise éventuellement comme vitre. Cité très ancienne. – 12. Pleines de jus.

SOLUTION DU Nº 938

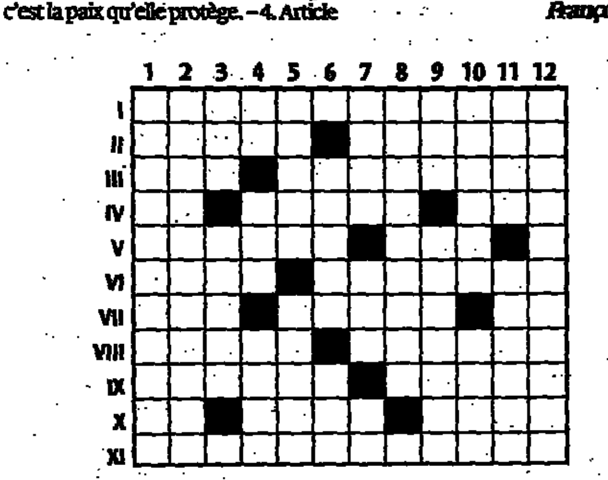
Horizontalement

I. Philatéliste. – II. Lavabo. Iléon. – III. Abribus. Omis. – IV. Nie. Eructa. – V. Etel. Marital. – VI. Tu. Avenue. Ne. – VII. Adorent. Rigi. – VIII. Récentes. Gel. – IX. Este. Ail. – X. USA. Rupicole. – XI. Mensurations.

Verticalement

1. Planétarium. – 2. Habitude. Se. – 3. Ivrée. Océan. – 4. Lai. Lares. – 5. Abbé. Ventru. – 6. Tourmenteur. – 7. Suante. Pa. – 8. Li. Cru. Sait. – 9. Ilotier. Ici. – 10. Semât. Igloo. – 11. Toi. Ange. Ln. – 12. Ensoleillés.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)

Nº 940

HORIZONTALEMENT

1. EMOPRRTU. – 2. IILOORS. – 3. AEINOSS. – 4. DEELPRU. – 5. EINNOSSU. – 6. EEEFFIMN. – 7. EOORRST (+ 1). – 8. EELNSSU. – 9. EFFOQSUU (+ 1). – 10. AIKMOU. – 11. BCEEORRU. – 12. AEILNS (+ 8). – 13. CEEINOTV. – 14. EEGINR (+ 3). – 15. ACDEETT (+ 1). – 16. ADEEMNO. – 17. AEEINRUZ. – 18. DEERSST (+ 1). – 19. EEELOX. – 20. EILNORST (+ 3).

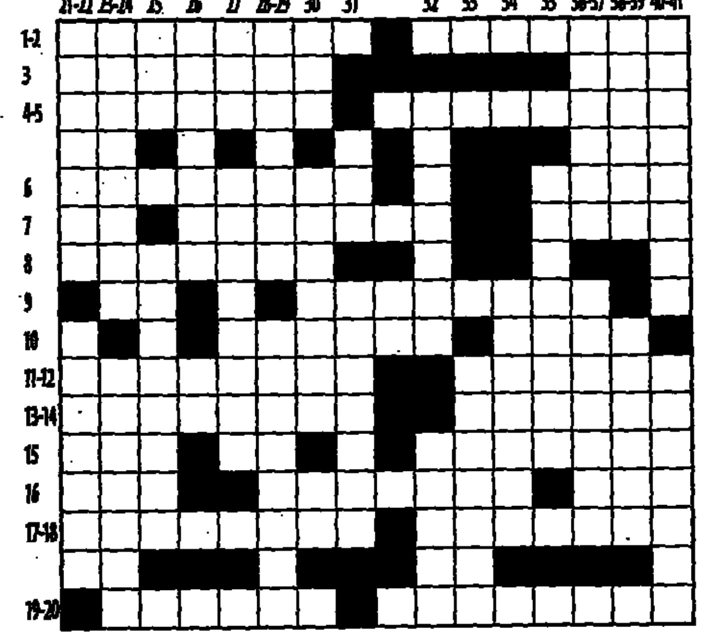
VERTICALEMENT

21. ELOPSST. – 22. AEGILMR. – 23. AEEFIRRR (+ 1). – 24. AEEELUV. – 25. ACEEINNN (+ 2). – 26. EILLMST. – 27. EMMOOTUU. – 28. DEEINRU (+1). – 29. AEIINRRU (+ 3). – 30. BELMNOO. – 31. EEFINTZ (+ 1). – 32. AKNNOSU. – 33. EEILMNT (+ 1). – 34. EINQSTU. – 35. AAEGRRTU (+ 1). – 36. AEIORS. – 37. CEEENTU. – 38. EINNOO. – 39. EIRRST (+ 2). – 40. AIRSSSTU. – 41. AEENSST (+ 1).

SOLUTION DU Nº 939

1. PARFOIS. – 2. VITUPERE (ERUPTIVE). – 3. AGUERRIR. – 4. ILIAQUE. – 5. APURASSE (PAUSERAS). – 6. RETUBA (ABUTER BUTERA REBUTA TUBERA). – 7. MAESTROS. – 8. ITERATIF (FITTERAI). – 9. RAIRONT. – 10. NOCTULES, chauves-souris (CONSULTE). – 11. *ISIAQUE.* – 12. *URSULINE.* – 13. *PRESSOIR.* – 14. RESERVE (REVERES REVERSE VERREES). – 15. *HYPERFIN.* – 16. *PROMEUT.* – 17. INTRORSE (NITROSER...). – 18. HATIVE. – 19. EROSION (NOROISE). – 20. ISOLEES (OISELES). – 21. TSARISTE (STARIETS...). – 22. PANARIS (PARIANS RAPINAS). – 23. PAHLAVI. – 24. AGAPETE, vierge s'occupant d'apôtres. – 25. ORIYAS, langues indo-aryennes. – 26. UTERINE. – 27. FERRURES (FERREURS). – 28. STERNAL. – 29. ABASIES, *impossibilités de marcher* (ABAISSE). – 30. IRISAT (STRIAI TIRAIS TRIAIS). – 31. OFFICIE. – 32. INQUILIN. – 33. FOURRANT. – 34. INQUART, alliage or-argent (TRINQUA). – 35. UROPODES. – 36. TAUREAU. – 37. LEURRERA. – 38. ENSILAIS (ENLISAIS LESINAIS). – 39. ETRENNE. – 40. ROSSERIE (ROSIERES). – 41. RONRON. – 42. VOUGEOT. – 43. EPEISTES. – 44. ENTONNE (TENONNE).

Michel Charlemagne et Michel Duguet



SCRABBLE (R)

Nº 509

SOYEZ HYPERNAUTE

L'hypertexte est un mode de « navigation » permettant de passer instantanément d'un article d'un dictionnaire électronique à un autre, en s'affranchissant de l'ordre alphabétique. Cette technique sous-tend avec bonheur le Petit Robert en CD-ROM, qui vient d'être publié en version PC pour 750 F (une version mixte PC-Mac sortira en novembre) : vous cherchez NASARD dans votre PLI et trouvez *« Jeu de mutation de l'orgue »*, ce qui ne vous avance guère. Vous insérez votre CD-ROM PR et tapez le mot. Résultat : *« Mus. Jeu de mutation* de l'orgue, à son flûté, qui sert au renforcement de la quinte. »* Cela ne fait qu'ajouter à votre perplexité. Notant la présence d'un astérisque à « mutation », vous cliquez deux fois sur ce mot et lisez : *« Mus. Jeux de mutation : jeux d'orgue dont chaque note comporte plusieurs tuyaux de différentes longueurs qui émettent les harmoniques. »* Cela est bel et bien bon, mais qu'est-ce qu'un « jeu d'orgue » ? Derechef, vous cliquez deux fois sur « jeu » malgré l'absence d'astérisque et vous vous retrouvez confronté à un article de plus de 200 lignes. Qu'à cela ne tienne ! Vous ouvrez le fenêtre *Recherche dans le texte*, tapez « orgue » et découvrez : *« Jeu d'orgue : tableau électrique qui commande les éclairages, au théâtre. »* Peu convaincu, vous tapez sur F5 (« poursuivre la recherche ») et aboutissez à : *« Mus. Jeu d'orgue(s) : rangée de tuyaux de même espèce et de même timbre, formant une suite chromatique de sons. »*

Non seulement la recherche sur écran est plus rapide que la recherche sur papier, mais elle est aussi beaucoup plus confortable grâce à la taille des caractères, l'emploi de la couleur et les alinéas après chaque sens.

Ayant clos la rubrique *panem*, ouvrons la rubrique *circenses* : le CD-ROM PR joue avec les mots. En tapant ÉTOURDIS dans la fenêtre *ad hoc*, on trouve les anagrammes OURDITES, OUTSIDER et RUTOSIDE. L'outil est cependant rudimentaire : tapez DEIORSTU ne mène nulle part, pas plus que DROITES+U. Mais il a un avantage culturel considérable sur les logiciels de Scrabble : il donne le sens des anagrammes citées. L'amateur de mots croisés n'est pas oublié. En proposant le squelette suivant : ??T?ID??, on obtient les deux seules solutions : PUTRIDES ou OUTSIDER.

Enfin, les poètes y ont leur jardin secret : ils y trouvent des rimes pour l'œil, mais aussi pour l'oreille :

Lecteur cobaye,
On s'est pas vus depuis un bail,
Déjà tu bâilles,
Alors bye-bye !

Michel Charlemagne

Club de Dijon, 2, rue de Varennes, 10 juillet 1996.
Tournois : lundi, 14 heures, mercredi, 20 h 15.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *L'Officiel du Scrabble* (Larousse).

Nº	TIRAGE	MOT RETENU	RÉF.	PTS
1	AOKDLS?	KODA(K)S	H 4	50
2	L+IUNTFE	FLUAIENT	7 E	63
3	AERLCS?	LANCER(A)S	K 5	86
4	AEINBRZ	BRANLIEZ(a)	F 3	91
5	AEIUMRT	MUERAIT	2 D	84
6	EEOUJNR	JOURNEES	12 D	82
7	AEIUNWS	IWANS	C 10	44
8	EU+FHTSX	FEUX	B 7	67
9	HTS+AUPV	HAUTS	1 H	46
10	PV+EDGLU	VE	A 8	32
11	PDGLU+EA	CAUDE(b)	8 K	30
12	PGL+AENY	PYRALE	10 I	39
13	GN+EICLR	RECINGLE(c)	O 1	86
14	EIOGHTV	VIF	E 5	30
15	EOGHT+NS	KOTES	4 H	38
16	-GHN+ODET	HA	6 J	26
17	GNODET+I	ENFEUX	B 5	20
18	GODTI+LE	DOIGTE	A 1	34
19	L+AIBMST	STILB(d)	O 10	26
20	AM+EOPRQ	MORE	N 2	24
21	APQ+MO	POSA	14 A	12
				1 010

(a) BAFRIEZ, E 5, 84, sans scrabbler. (b) *En forme de queue.* (c) Non pas « cingle de nouveau », mais outil d'orfèvre. (d) Unité de luminance.

1. Monnet Bernard, 935 ; 2. Cannavo Jean-Claude, 925 ; 3. Zerr Suzanne, 904.

ÉCHECS

Nº 1712

TOURNOI INTERNATIONAL DE TILBURG (1996)
Blancs : A. Chirov.
Noirs : Z. Almasi.
Partie espagnole.
Défense berlinoise.

1. é4	é5	19. Txé8	Txé8
2. Cf3	Cç6	20. Txé8	Rxé8
3. Fb5	Cf6 (a)	21. Rf2 (r)	Cf5 (s)
4. 0-0 (b)	Cxé4 (c)	22. Cé4	ç5
5. d4 (d)	Cd6 (e)	23. g4	Ch6 (t)
6. Fxç6 (f)	dxç6 (g)	24. Rf3	Cf7
7. dxé5	Cf5 (h)	25. h4	Ré7 (u)
8. Dxd8+	Rxd8	26. Cg5!! (v)	Cd6 (w)
9. Cç3 (i)	Cé7 (j)	27. Cxh7	Cç4
10. Cd4 !	Cg6 (k)	28. f5!	Cxb2
11. f4	Fç5	29. g5!	Cç4
12. Fé3 (l)	Fb6	30. h5!	b5
13. Ta-é1!	Ch4 (m)	31. Rf4	Cé3 (x)
14. é6! (n)	fxé6 (o)	32. h6!!	gxh6 (y)
15. Cxé6+	Fxé6	33. g6	Cç4
16. Fxb6	axb6	34. f6+	Ré6
17. Txé6 (p)	Rd7	35. f7	Cé5 (z)
18. Tf-é1 (q)	Ta-é8	36. f8=C+	ab. (aa)

NOTES

a) Cette défense, utilisée dès le XVIe siècle pour combattre le F-R espagnol, a pratiquement disparu des grands tournois, au profit des systèmes commençant par 3..., a6.

b) La suite la plus active.

c) Après 4..., d6 ; 5. d4 et après 4..., Fé7 ; 5. Cç3, d6 ; 6. d4, nous retrouvons des variantes assez passives de la défense Steinitz.

d) 5. Té1 n'est plus joué à cause de la réponse 5..., Cd6 qui mène à une rapide égalisation : 6. Cxé5, Fé7! ; 7. Fd3, 0-0 ; 8. Cç3, Cxé5 ; 9. Txé5, Ff6 ; 10. Té3, g6 ; 11. b3, Fd4 ; 12. Té2, b6 ; 13. Fa3, ç5 (Sherwin-Bisguier, championnat des Etats-Unis, 1962).

e) *5..., Fé7 est une autre possibilité, rarement jouée, qui laisse peut-être un léger avantage aux Blancs après 6. Dé2, Cd6 ; 7. Fxç6, dxç6 ;* 8. dxé5, Cb7 ; 9. Cç3, 0-0 ; 10. Té1, Cç5 ; 11. Fé3, Cé6 ; 12. Ta-d1, d5 ; 13. éxd6, çxd6 ; 14. Cd4, Fd7 ; 15. Cf5, d5 ; 16. Cxé7+, Dxé7 ; 17. Dd2! (Karpov-Kasparov, Merano, 1981). Après 5..., Cd6, les Noirs acceptent une structure de pions détériorée compensée par leur paire de F.

f) 6. Fa4 et 6. Fg5 ne gênent pas les Noirs.

g) 6..., bxç6 est faible : 7. dxé5, Cb7 ; 8. Fg5, Fé7 ; 9. Fxé7, Dxé7 ; 10. Cç3, 0-0 ; 11. Té1, Cç5 ; 12. Dd2 (Steiner-Treybal, Budapest, 1934).

h) Après 7..., Cé4 ; 8. Dé2, Ff5 ; 9. Fé3 (ou 9. Td1, Dç8 ; 10. Cd4, Fç5 ; 11. b4! – Sulskis-Westerinen, Gausdal, 1995), Dé7 ; 10. Té1, Fg6 ; 11. Cb-d2, Cxd2 ; 12. Dxd2, les Blancs sont mieux (Tcheshkovsky-Malaniouk, Alma-Ata, 1989).

i) Supprimez, dans cette position, toutes les pièces, et vous obtenez une finale gagnante pour les Blancs en raison du pion doublé des Noirs. Le choix est ici entre 9. Cç3, 9. Td1+ et 9. b3, suites qui souvent ne conduisent qu'à une interversion de coups.

j) En 1978, Pachman estimait, dans son ouvrage *Jeux ouverts*, que 9..., h6! était la meilleure réponse. Pour Karpov (*La Partie espagnole*), *« 9..., h6 n'a aucun sens »* : 10. Td1+, Ré8 ; 11. h3! On joue souvent 9..., Fé6 ; 10. Cg5, Ré7 ou Ré8, ou encore 10..., Fç4 ; 11. Td1+, Ré8 ; 12. b3, Fb4 ; 13. bxç4!, Fxç3 ; 14. Tb1, b6 ; 15. g4, Ch4 ; 16. f4. Le coup du texte prépare l'entrée du Fç8 en f5.

k) Si 10..., ç5 ; 11. Cb3! avec avantage aux Blancs (11..., Ff5 ; 12. Cxç5, Fxç2 ; 13. Cxb7+ ; si 11..., b6 ; 12. Td1+). En g6, le C noir est mal placé. D'où un doute sur la manœuvre Cé7-g6.

l) Menace 13. Cxç6+ et 14. Fxç5.

m) Après 13..., Té8 ; 14. Rh1, la position des Noirs reste difficile, le R gênant la communication de ses T. Après 13..., Fxd4 ; 14. Fxd4, Ff5 ; 15. Ff2, les Noirs ont abandonné leur paire de F tout en conservant un pion doublé. La récupération de la case f5 semble rétablir l'équilibre de la position des Noirs.

– Entièrement développés, les Blancs passent à l'offensive et provoquent un échange de pièces qui leur assure une meilleure finale. Un grand maître pense toujours à la finale !

o) Et non 14..., Fxd4 ; 15. Fxd4 menaçant Fxg7 suivi de Ff6+.

p) Menace 18. Td1+.

q) Menace 19. Té7+.

r) Les Blancs ont obtenu ce qu'ils voulaient : une finale gagnante ; leur majorité de pions sur l'aile-R leur permettra de se créer un pion passé.

s) Menace 22..., Cd4.

t) Si 23..., Cd4. 24. ç3.

u) Après 25..., h6, les Blancs poursuivent par h5-g5-Rg4, etc.

v) Très fort. Les Blancs ne craignent pas la position résultant de 26..., Cxg5 ; 27. hxg5. Pendant que le R noir sera occupé par le pion passé blanc sur la colonne f, les Blancs iront cueillir les pions noirs sur l'aile-D.

w) Si 26..., h6? ; 27. Cxf7, Rxf7 ; 28. Ré4 suivi de f5-g5.

x) Idem après 31..., Cd6 : h6!

y) Ou 32..., Rf7 ; 33. g6+, Rg8 ; 34. hxg7, etc.

z) Espérant 36. f8=D, Cxg6+.

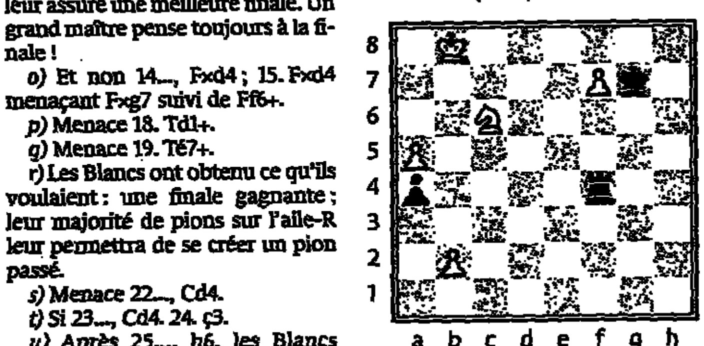
aa) Si 36..., Rd6 ; 37. g7.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1711
P. JOITA (1954)

(Blancs : Rf1, Pa5, d6, g2 et g5. Noirs : Rd2, Fg3, Ch1, Pg4.)

Si 1. d7?, Fç7 ; 2. a6, Cg3+! 3. g6, Fé5 ; 4. a6, Fd4 ; 5. g7!, Fxg7 ; 6. a7, Fd4 ; 7. a8=D, Ff2! ; 8. Da3, Rç2 ; 9. Df3, Rb2 ; 10. Dd3, Rç1 ; 11. Dé2!, Rb1 ; 12. Dd2, Ra1 ; 13. Dç2! paralysant le R noir. Zugzwang. Le F noir est perdu où qu'il aille...

ÉTUDE Nº 1712
N. KORN (1932)



Blancs (5) : Rb8, Cç6, Pa5, b2, f7.
Noirs (3) : Rg7, Tf4, Pa4.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

BRIDGE

Nº 1708

LES PRÉCÉDENTES OLYMPIADES

Cette manche à Carreau a été réussie au cours des précédentes Olympiades, en 1992, à Salsomaggiore.

	Nord	
	♠ 4 ♥ V 10 8 6 5 3 ♦ D 7 3 ♣ D 8 7	
Ouest ♠ D V ♥ A D 9 7 4 2 ♦ 6 ♣ 10 4 3 2	N / O E / S	**Est** ♠ A R 8 7 6 2 ♥ R ♦ 10 5 2 ♣ R 9 6
	♠ 10 9 5 3 ♥ – ♦ A R V 9 8 4 ♣ A V 5	

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Hamman	Levy	Wolff	Mouiel
passe	passe	1 ♠	2 ♦
2 ♥	passe	2 ♠	passe
passe	3 ♦	passe	4 ♣
passe	5 ♦	passe	passe...

Ouest entama la Dame de Pique restée maîtresse et il contre-attaqua le 6 de Carreau. *Comment Mouiel, en Sud, a-t-il gagné* CINQ CARREAUX contre toute défense ?

Réponse

Sud prit, puis il coupa un Pique avec le 7 de Carreau et joua le 3 de Cœur sur lequel Est fournit le Roi (certainement sec). Mouiel coupa, puis il coupa un autre Pique avec la Dame de Carreau et joua le 7 de Trèfle pour le 6 et le Valet de sa main. Enfin, *il tira ses atouts* pour arriver à cette position où, sur le 9 de Carreau (pour la défausse du 10 de Cœur), Est est squeezé :

♥ V 10 ♣ D 8

♠ R 8 ♣ R 9

♠ 10 ♦ 9 ♣ A 5

Wolff, dans les trois dernières cartes, dut garder le Roi de Pique et R 9 de Trèfle. Alors *Sud lui donna la main à Pique* pour l'obliger à jouer Trèfle.

A l'autre table, les Français avaient joué « 2 Cœurs » contrés et chutés de deux (300) après les enchères suivantes :

Ouest	Nord	Est	Sud
Chemla	Meck'th	Perron	Rodwell
2 ♥	passe	passe	contre
passe	passe	passe	

L'ouverture de « 2 Cœurs » était le deux faible.

MIRACLE À VALKENBURG

Parmi les centaines de donnes des neuf Olympiades, la plus étonnante est peut-être celle qui a été jouée à Valkenburg, en 1980, pendant le match Grèce-Finlande. Elle a reçu le *prix* offert par la bière Heineken pour « l'erreur d'enchère qui a le mieux tourné » ! Il s'agissait d'un mauvais chelem que le Grec Théodore Triantafillopoulos a réussi sans désespérer.

♠ 4
♥ A 10 8 7 2
♦ D 10 7 6 5 4
♣ A

N / O E / S

♠ R 9 6
♥ 5 4
♦ A R
♣ R D V 10 5 3

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	1 ♥	2 ♠	4 SA
passe	5 ♥	passe	6 SA...

Ouest (Gimkiewicz) a entamé le Roi de Cœur. *Comment Triantafillopoulos, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM À SANS ATOUT contre toute défense ? Quelles devaient être approximativement *les mains adverses* pour faire douze levées ?

Note sur les enchères

Nord avait un difficile problème car, sans convention, on a le choix entre passer ou déclarer « 1 Carreau » ou « 1 Cœur ». En revanche, Sud devait déclarer *simplement « 3 Trèfles »* au lieu d'employer directement le BW, comme l'auraient fait certains joueurs il y a... un demi-siècle !

COURRIER DES LECTEURS

Une distribution défectueuse

« A la fin du jeu, on s'aperçoit qu'un joueur avait 12 cartes et l'autre 14. Le coup est-il acquis en partie libre ? », demande R. H.

Si le score n'a pas été inscrit sur la feuille de marque, *ce coup irrégulier doit être annulé.* Toutefois, s'il a été inscrit et que l'on commence à distribuer la donne suivante, il devient valable.

Philippe Brugnon





Le Monde des INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux



Ville de Dunkerque

Ville Centre d'une Communauté Urbaine de 220 000 Habitants, 1500 Agents

recrute selon conditions statutaires

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Au sein de la Direction des Ressources Humaines, vous serez chargé(e) du développement et de l'animation des fonctions : Emploi, Formation, Insertion, Conditions de Travail, que vous aurez préalablement intégrées au sein d'un "Service Développement des Ressources Humaines".

A la tête d'une équipe de 15 collaborateurs :

- *Vous assurerez l'animation courante de l'intégralité de la fonction avec le souci d'une optimisation des pratiques et outils de gestion.*
- *Vous proposerez et assurerez la mise en œuvre des stratégies et outils opérationnels requis pour le développement, à moyen terme, d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.*
- *Vous assisterez les Responsables opérationnels dans le cadre d'une démarche de déconcentration de la fonction "Ressources Humaines".*
- *Vous contribuerez activement au développement de plusieurs projets innovants : Amenagement du Temps de Travail et Systèmes d'Evaluation notamment.*

Attaché(e) ou Attaché(e) Principal(e), vous justifiez d'une expérience réussie de la Fonction Ressources Humaines et Collectivité Territoriale.

Les differents projets que vous avez menés, dans les domaines de l'Emploi et de la Formation, vous ont permis de développer un réel savoir-faire methodologique, et ont démontré votre aptitude à la définition et la mise en œuvre de stratégies.

Doté(e) d'un excellent sens du dialogue et de la négociation, vous faites preuve de grande capacité d'animation et avez le goût du travail en équipe.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + Curriculum-Vitae) à : Monsieur le Maire de DUNKERQUE, Direction des Ressources Humaines, Place Charles Valentin, B.P. 6-537, 59386 DUNKERQUE CEDEX 1, pour le 10 Novembre 1996.

Renseignements : 03 28 26 28 04



Ville de Gif sur Yvette

Essonne - 20 000 habitants

recrute

CADRE A ou B

pour son Service Juridique et Foncier

Sous l'autorité directe du chef de service, il aura en charge les dossiers de trois secteurs d'activité du service : assistance juridique interne, affaires foncières et gestion locative

Missions :

Analyse, conseil et assistance juridique internes.
Acquisitions et ventes de patrimoine immobilier, régularisations des cessions gratuites, classement des voies dans le domaine public communal.
Rédaction et suivi des baux communaux (habitation - professionnels - commerciaux).
Suivi et analyse de la législation et de la réglementation immobilière.
Préparation et suivi budgétaire des secteurs d'intervention.

Formation :

Maîtrise en droit public et connaissances en droit privé appréciées.
Connaissance indispensable des règles de la comptabilité publique.
Maîtrise de l'outil informatique.

Qualités :

Réelles qualités rédactionnelles.
Aptitude à la négociation.
Rigueur, méthode et grande disponibilité.
Sens des responsabilités, du travail en équipe, et du service public.
Une solide expérience dans les fonctions similaires au sein d'une collectivité locale est exigée.

Conditions : Rémunération statutaire + 13ème mois

Adresser candidature manuscrite, CV, photo et copie des diplômes à : Monsieur le Maire B.P. 29 - 91192 GIF-SUR-YVETTE Cedex.



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-VIENNE

recrute

UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

DIRECTEUR DES INTERVENTIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Membre de l'équipe de direction des services départementaux, il met en œuvre, sous l'autorité du Directeur Général des Services, l'ensemble des politiques sociales du Conseil Général et contribue à leur définition.

Il assure la direction des services d'action sociale et de santé du département (300 agents, 500 millions de francs de budget d'intervention).

PROFIL :

- Formation supérieure de niveau Bac + 4 minimum (Droit, Économie, Gestion, Sciences Sociales).
- Expérience dans un poste de responsabilité d'administration publique.
- Aptitude à une approche généraliste de la gestion des collectivités locales.

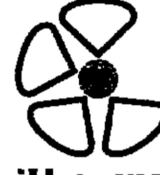
CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Poste à pourvoir :

- prioritairement par mutation, ou détachement dans l'emploi fonctionnel, d'administrateurs territoriaux,
- par détachement de fonctionnaires titulaires d'un grade ou emploi dont l'indice terminal est au moins égal à 1.015,
- par recrutement direct (contractuel) dans les conditions fixées par le statut de la fonction publique territoriale.

DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Les candidatures doivent être adressées, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum-vitae détaillé, à M. le Président du Conseil Général de la Haute-Vienne - Direction Générale des Services, 43, avenue de la Libération - 87031 LIMOGES CEDEX avant le ***8 Novembre 1996.***



4ème Ville d'Alsace, 30 000 habitants recrute

UN DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES h/f

selon les conditions statutaires

Missions : En relation directe avec les élus et le secrétaire général, vous serez plus particulièrement en charge de :

- la gestion et coordination de différents services techniques, tels que les bâtiments, les voiries et réseaux, le développement urbain, les marchés, l'eau et l'éclairage et le Centre Technique Municipal,
- la réalisation des études préalables en vue de la définition des nouveaux programmes d'équipement ainsi que de la mise en place de programmes pluriannuels d'entretien desdits équipements,
- l'élaboration du suivi d'indicateurs de données et de contrôles des résultats,
- la préparation du suivi budgétaire.

Profil : Ingénieur en chef, justifiant d'une solide expérience de direction, vous faites preuve :

- d'une forte aptitude au management,
- d'une capacité à synthétiser et planifier les demandes d'équipement,
- d'une bonne pratique de l'outil informatique et des méthodes de gestion.

Avantages : régime indemnitaire, 13ème mois et véhicule de fonction.

Pour tout renseignements complémentaire, s'adresser à Mme SCHWEITZER-ROCKLIN, Service du Personnel, Tél. : 03.88.90.68.50.

Les candidatures manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées impersonnellement à Monsieur le Maire de la Ville de HAGUENAU B.P. 249 - Place Charles de Gaulle - 67504 HAGUENAU Cedex

Le poste étant à pourvoir au plus tôt,
la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **9 novembre 1996.**

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

organise

UN CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE (ENTRETIEN) POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES

INFIRMIERS TERRITORIAUX (f/h)

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : le 26 décembre 1996.
Date de l'épreuve : à partir du 28 janvier 1997.
Nombre de postes mis au concours : 90
Lieu de l'épreuve : 42, rue de Romainville à PARIS 19è

Adresse à laquelle les dossiers de candidature doivent être demandés :

Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région, Ile-de-France 3, rue de Romainville - 75940 PARIS Cedex 19

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie organise un

CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES DE CONSEILLER TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF.

Conditions : Le concours est ouvert aux membres du cadre d'emplois des Assistants Socio-Éducatifs et aux fonctionnaires de l'État détachés dans ce cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier au 1er Janvier 1997, d'au moins six ans de services effectifs dans le Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou d'un corps d'assistants de service social et être en fonction depuis au moins deux ans dans la Fonction Publique Territoriale

Le nombre des postes mis au concours est de 11. Les épreuves se dérouleront à partir du 4 Février 1997. Les dossiers d'inscription pourront être retirés ou demandés par écrit (joindre une enveloppe de format A4 affranchie à 6,70 F et libellée aux nom et adresse du candidat) du 4 Novembre 1996 au 20 Décembre 1996 auprès du :

**Centre de Gestion de la Haute-Savoie
1, rue Jean-Jaurès - B.P. 118 - 74003 ANNECY Cedex**

Les dossiers d'inscription dûment complétés devront être renvoyés ou déposés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour le : **3 Janvier 1997**, date limite de dépôt des dossiers, le cachet de la poste faisant foi.

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère organise à Grenoble à partir du 27 janvier 1997 les concours suivants :

MEDECIN TERRITORIAL pour 09 postes

- 07 postes à pourvoir aux titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine et d'un diplôme ou certificat d'études spécialisées,
- 02 postes à pourvoir aux titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine.

ASSISTANT TERRITORIAL QUALIFIE DE LABORATOIRE pour 02 postes

- Etre titulaire du diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales,
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un brevet de technicien supérieur ou de tout autre diplôme ou titre homologué au niveau III ou à un niveau supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agro-alimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires,
- Etre titulaire du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie ou du brevet de technicien supérieur d'électroradiologie médicale,

ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF pour 25 postes

- Pour la spécialité Assistance de service social, être titulaire du diplôme d'Etat d'Assistant de service social, 17 postes,
- Pour la spécialité Education spécialisée, être titulaire du diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé, 05 postes,
- Pour la spécialité Conseil en économie sociale et familiale, être titulaire du diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale et familiale, 03 postes.

Pour ces trois concours les dossiers de candidatures sont à retirer du 02 décembre au 17 décembre 1996 inclus au Centre de Gestion de la F.P.T. de l'Isère 228 cours de la Libération 38030 Grenoble Cedex 2

**Joindre une enveloppe 24 x 32 affranchie à 06,70 F libellée aux nom et adresse du candidat
Date limite de dépôt ou d'expédition des dossiers complets : le 26 décembre 1996 minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

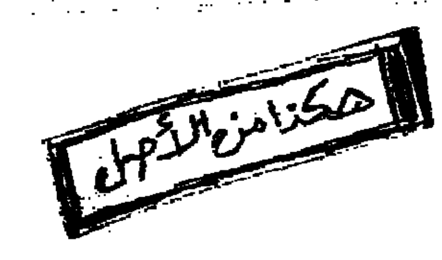
En raison du vendredi 1er novembre, jour férié,

cette rubrique paraîtra exceptionnellement dans

le Monde EMPLOI du mardi 5 novembre*

** daté mercredi 6*

Pour tous renseignements concernant cette rubrique, contactez Sacha LAUZANNE au 01.44.43.77.34



Un temps plus clément

APRÈS LA PETITE dégradation de ce vendredi, la situation s'améliore rapidement. Les hautes pressions se reconstituent sur le sud de la France après une faiblesse temporaire. Elles offriront un samedi assez agréable dans la plupart des régions. Les nuages resteront cependant assez nombreux le long des côtes de la Manche.

La perturbation peu active qui a balayé le pays vendredi traînera encore dans les régions méridionales samedi matin. On se réveillera donc le plus souvent sous les nuages, des Pyrénées aux Alpes en passant par le sud du Massif Central. Ces nuages donneront quelques gouttes aux premières heures du jour, du Lyonnais au Genevois. Au fil des heures, le soleil parviendra à déchirer la couche nuageuse. L'après-midi s'annonce agréable, du Pays basque au Béarn et aux Cévennes. Près de la frontière italienne, les nuages auront un peu plus de mal à s'évacuer. Le Languedoc et le Roussillon connaîtront une journée assez ensoleillée, les nuages bas présents ces derniers jours ne seront plus qu'un mauvais souvenir. Les passages nuageux resteront assez discrets en début de matinée et s'évacueront rapidement en mer. En Provence et Côte d'Azur, le soleil aura un peu plus de mal à s'imposer. Les nuages bas s'attarderont parfois une bonne partie de la journée sur le littoral. La douceur reste au programme malgré un certain fléchissement des températures, il fera tout de même 19 à 21 degrés l'après-midi.

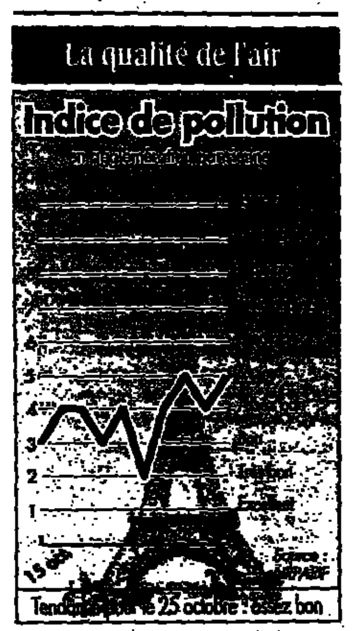
Dans une large partie centrale du pays, le temps sera clément. Le ciel sera encombré de nuages bas ou de brouillards en matinée, des Pays de la Loire à l'Aquitaine et au Jura. Il laissera davantage de place au soleil l'après-midi et permettra aux températures de dépasser les 15 degrés. De la Normandie au Pas-de-Calais et aux Ardennes, en passant par la côte picarde et l'Ile-de-France, le soleil sera moins présent. Les passages nuageux se succéderont avec quelques averses. En Bretagne, la journée débutera sous les nuages et de petites pluies. Le ciel breton retrouvera d'agréables moments ensoleillés et une certaine douceur. Les thermomètres afficheront parfois 18 degrés au meilleur de la journée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

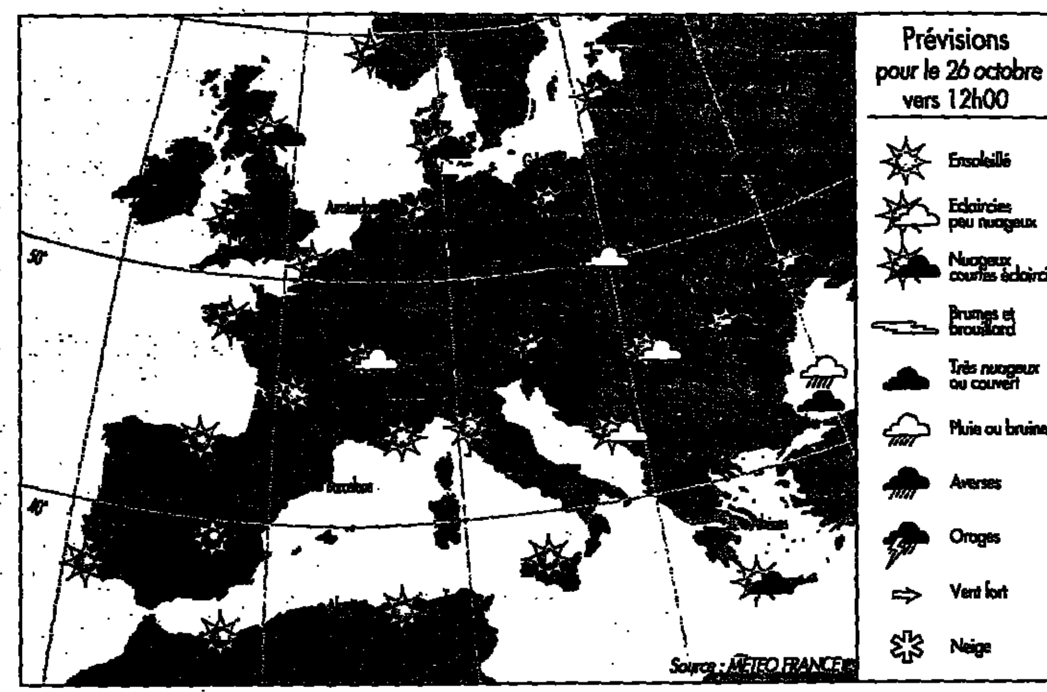


Prévisions pour le 26 octobre vers 12h00

La qualité de l'air

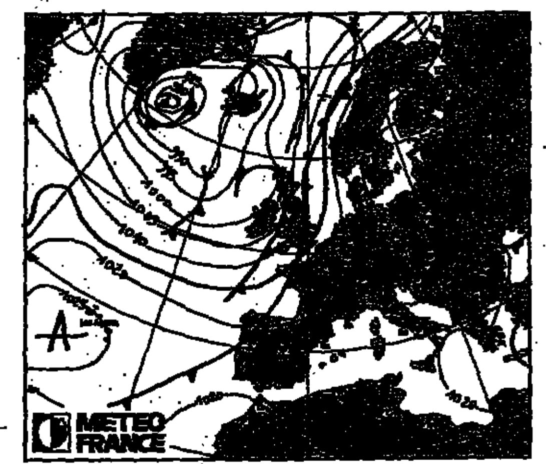


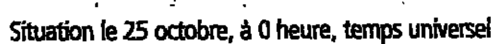
Tendance pour le 25 octobre : assez bon

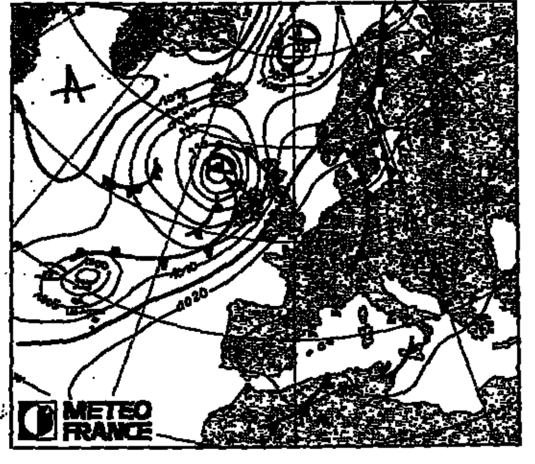




TEMPÉRATURES		GRENOBLE	18/6	TOURS	22/11	CHICAGO	13/6	LISBONNE	25/16	PRETORIA	20/16
		LILLE	15/9	ÉTRANGER		COPENHAGUE	13/8	LONDRES	19/11	RABAT	26/18
du 24 octobre		LIMOGES	22/10	ALGER	23/11	DAKAR	32/25	LOS ANGELES	19/12	RIO DE JAN.	26/21
maxima/minima		LYON	20/11	AMSTERDAM	14/8	DJAKARTA	32/24	LUXEMBOURG	14/4	ROME	20/7
		MARSEILLE	20/14	ATHÈNES	16/10	DUBAI	32/19	MADRID	26/11	SAN FRANC.	17/13
FRANCE		NANCY	16/2	BANGKOK	34/24	DUBLIN	16/9	MARRAKECH	32/19	SANTIAGO	24/9
		NANTES	21/13	BARCELONE	18/17	FRANCFORT	15/3	MEXICO	25/12	SÉVILLE	30/17
AJACCIO	21/10	NICE	19/13	BELGRADE	10/2	GENÈVE	13/4	MILAN	16/11	ST-PÉTERS.	5/1
BIARRITZ	27/16	PARIS	18/11	BERLIN	12/4	HANOÏ	30/23	MONTRÉAL	14/7	STOCKHOLM	11/1
BORDEAUX	24/11	PAU	26/13	BOMBAY	33/25	HELSINKI	4/2	MOSCOU	5/-3	SYDNEY	23/14
BOURGES	22/9	PERPIGNAN	18/13	BRASILIA	31/20	HONGKONG	30/23	MUNICH	11/-1	TENERIFE	31/21
BREST	18/13	POINTE-À-PIT.	33/22	BRUXELLES	16/9	ISTANBUL	14/9	NAIROBI	27/14	TOKYO	20/16
CAEN	23/14	RENNES	22/14	BUCAREST	14/4	JÉRUSALEM	-/-	NEW DELHI	29/19	TUNIS	24/11
CHERBOURG	20/12	ST-DENIS-RÉUNION	27/20	BUDAPEST	12/3	KIEV	8/5	NEW YORK	19/14	VARSOVIE	9/1
CLERMONT-F.	24/11	ST-ÉTIENNE	23/10	BUENOS AIRES	19/15	KINSHASA	32/21	PALMA DE M.	21/16	VENISE	16/8
DIJON	16/5	STRASBOURG	12/1	CARACAS	33/25	LE CAIRE	29/19	PÉKIN	19/9	VIENNE	11/-1
FORT-DE-FR.	31/24	TOULOUSE	20/13			LIMA	20/14	PRAGUE	9/2		




Situation le 25 octobre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 27 octobre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*
Macabres exhibitions

LES PHOTOGRAPHIES des pendus de Nuremberg n'éveillent pas en nous un sentiment de pitié chrétienne. Elles sont loin d'égaler en horreur celles des Français suppliciés par les Allemands. Les atrocités inexpiables des hitlériens ne sont pas effacées, ni les souffrances de leurs victimes. Elles ne le seraient pas davantage si nous avions rendu aux nazis les traitements que nous avons reçus d'eux. A la vengeance nous avons préféré la justice. Et c'est mieux, pourvu que le temps ne nous incite pas à l'oubli.

Ces têtes sanglantes ou tuméfiées, avec leur nœud de corde sous la nuque et le mur d'une geôle comme fond, donnent-elles une image assez majestueuse de la justice humaine ? A crimes répugnants, expiation sordide, soit. Il ne fallait pas, c'est vrai, qu'un châtiment destiné à servir d'exemple dans les siècles prît le caractère d'une apothéose.

Mais que blâme-t-on ? Seulement la reproduction de ces documents dans les journaux. Puissent-ils ne jamais servir, plus tard, une propagande mauvaise. Et ne pas incliner dès maintenant à des compassions dangereuses cette fraction de l'humanité qui lave plutôt les pieds des bandits que ceux du Christ. Les Anglais l'ont compris ; ils n'ont pas divulgué ces photographies. Quelle que soit leur raison, respect humain, prudence, répulsion pour la laideur, réaction contre les tendances malsaines de ce temps, elle paraît louable.

Et puis quel rôle incombe à une presse régénérée, sinon de discerner, sans le secours d'une censure, comment elle peut et doit servir les intérêts de son pays et des civilisés ? Ces exhibitions macabres ne répondent certainement pas à un tel idéal.

Raymond Millet
(26 octobre 1946.)

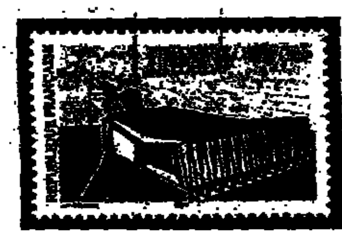
PHILATÉLIE

L'Unesco a cinquante ans

A L'OCCASION du cinquantenaire de l'Unesco, La Poste mettra en vente générale, lundi 4 novembre, un timbre à 3,80 F.

Le 16 novembre 1945, la convention instituant l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) est adoptée à Londres par quarante-quatre Etats. La naissance de l'Unesco est effective le 4 novembre 1946.

La France, qui accueille le siège de l'organisation, émet le 19 novembre 1946 un premier timbre commémoratif. Deux autres suivent, en 1958, lors de l'inauguration de son siège, place de Fontenoy à Paris. Cet immeuble est le bâtiment parisien le plus représenté sur des timbres étrangers.



Le 21 janvier 1961, l'Unesco émet ses premiers timbres de service, auxquels ont, depuis, succédé de nombreuses émissions consacrées aux sites inscrits au patrimoine mondial. Ces timbres, libellés en francs et légendés « République française », ne peuvent affranchir que le courrier déposé dans l'enceinte de l'Unesco.

Le timbre, au format horizontal 36 × 22 mm, dessiné par Jean-Paul Cousin, est imprimé en offset en feuilles de cinquante.

Pierre Jullien

★ **Vente anticipée à Paris, les 2 et 3 novembre, au bureau de poste temporaire ouvert à l'Unesco, 7, place de Fontenoy, 7ᵉ.**

EN FILIGRANE

■ **Philatélie scolaire.** La Fédération française des associations philatéliques et la Croix-Rouge française organisent un concours sur le thème « L'eau et la vie ». Il s'adresse à des élèves de classes d'écoles maternelles, élémentaires, de collèges, lycées et établissements d'accueil pour enfants relevant d'un enseignement spécialisé. Date limite d'inscription : le 1er décembre. Dotation : un voyage à Genève au siège de la Croix-Rouge pour la classe gagnante (Concours national de philatélie scolaire, Philippe Lesage, BP 156, 45201 Montargis Cedex).

■ **Ventes.** Vente sur offres Atout-Phil (Paris, tél. : 01-40-16-91-57) clôturée le 15 novembre. Monaco et nombreuses variétés, non dentelés et épreuves de France.

Vente sur offres Brunet (Bourg-Saint-Maurice, tél. : 04-79-07-29-04) clôturée le 9 novembre. France, colonies et bibliothèque philatélique.

Vente à prix nets Rivoli-Philatélie (Paris, tél. : 01-42-60-15-12) de plus de 1 000 lots. Parmi les classiques de France, beau tête-bêche nº 24b *Empire* oblitéré à 22 000 F.

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ESPAGNE.** La compagnie nationale espagnole Iberia transfère, dimanche 27 octobre, ses bases d'opérations parisiennes de l'aérogare d'Orly-Sud à celui d'Orly-Ouest.

■ **ISRAËL.** El Al augmente pour l'hiver ses rotations à destination du Caire. Du 27 octobre au 29 mars, la compagnie israélienne effectuera les dimanches, lundis, mardis, mercredis et jeudis, un vol aller-retour Paris-Le Caire *via* Tel-Aviv.

■ **PAYS-BAS.** La compagnie néerlandaise KLM inaugurera, dimanche 27 octobre, un troisième vol quotidien entre Lyon-Satolas et Amsterdam.

■ **EUROPE.** Plusieurs compagnies aériennes européennes ont décidé d'offrir des réductions de tarifs cet hiver. KLM et sa filiale britannique Air UK proposent de baisser d'environ 160 F le prix de voyages effectués en novembre au départ du Royaume-Uni à destination de quarante villes européennes. La compagnie helvétique Swissair, qui a déjà baissé ses prix de 10 % sur ses vols Zurich-Francfort en classe affaires, propose des réductions pouvant atteindre jusqu'à 30 % sur des vols effectués avant le 13 décembre à destination de New York. – *(Bloomberg.)*

■ **ALLEMAGNE.** Lufthansa augmente la fréquence de ses vols Marseille-Munich. Dès lundi 28 octobre, la compagnie allemande effectuera treize rotations par semaine entre les deux villes au lieu de sept actuellement.

■ **INDONÉSIE.** Le Méridien Bali, complexe hôtelier de luxe comprenant 265 chambres, 15 suites et 24 villas, ouvrira l'été prochain. Situé sur la côte sud-est de Bali, l'établissement est équipé d'un golf, d'un centre de remise en forme, de courts de tennis et de squash, de piscines, et de salles de réunion. Quatre-vingt-une chambres, un restaurant et une piscine seront accessibles à la clientèle dès le 1er juin.

■ **VIETNAM.** Les chauffeurs de taxi de Ho-Chi-Minh-Ville ont repris le travail, jeudi 24 octobre, après une grève de cinq jours. – *(AP.)*

PARIS EN VISITE

Dimanche 27 octobre

■ **L'HÔTEL DE LA PAÏVA** (50 F + prix d'entrée), 10 heures, 25, avenue des Champs-Elysées (Connaissance de Paris).

■ **L'INSTITUT DE FRANCE,** 10 heures (40 F + prix d'entrée), 23, quai de Conti (Approche de l'art) ; 15 heures (50 F + prix d'entrée), 23, quai de Conti (Tourisme culturel).

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (50 F), 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **MONTMARTRE,** 11 heures (55 F), sortie du métro Abbesses (Christine Merle) ; 15 heures (50 F), en haut du funiculaire (Paris autrefois).

■ **MUSÉE RODIN** (50 F + prix d'entrée), 11 h 30, 77, rue de Varenne (Institut culturel de Paris).

■ **MARAIS** : synagogues et quartier juif (55 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Christine Merle).

■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE** (50 F), 14 h 30, 10, place du Panthéon (Découvrir Paris).

■ **LA RUE DES PETITS-CHAMPS** (45 F), 14 h 30, angle de la rue de la Banque et de la rue des Petits-Champs (Monuments historiques).

■ **LE VILLAGE DE PASSY** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Passy (Paris capitale historique).

■ **LES BUTTES-CHAUMONT** (45 F), 15 heures, sortie du métro Buttes-Chaumont (Monuments historiques).

■ **LE CHÂTEAU DE VINCENNES** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du métro Château-de-Vincennes, côté château (Monuments historiques).

■ **LA GRANDE MOSQUÉE** et ses jardins (40 F + prix d'entrée), 15 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (Approche de l'art).

Lundi 28 octobre

■ **HÔTELS AUTOUR DU PARC MONCEAU** : deux visites différentes (55 F), 10 h 30 et 14 h 30, sortie du métro Monceau (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MARAIS** : maisons d'autrefois (50 F), 10 h 30, place Baudoyer, devant la mairie du 4ᵉ (Paris autrefois).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (50 F + prix d'entrée), 11 heures, 158, boulevard Haussmann (Mme Cazes).

■ **LE QUARTIER ROCHECHOUART-MONTHOLON** (60 F), 11 heures, sortie du métro Notre-Dame-de-Lorette (Vincent de Langlade).

■ **UN TEMPLE HINDOUISTE** (55 F), 11 heures, sortie du métro Marx-Dormoy (Christine Merle).

■ **MUSÉE PICASSO** (36 F + prix d'entrée), 14 heures, 5, rue de Thorigny (Musées nationaux).

■ **LES SALONS DE L'HÔTEL DE VILLE** (50 F), 14 h 20, sortie du métro Hôtel-de-Ville (Tourisme culturel).

■ **L'ÉGLISE SAINT-ROCH** (45 F), 14 h 30, 296, rue Saint-Honoré (Monuments historiques).

■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE** (50 F), 14 h 30, au pied des marches de l'Opéra-Bastille (Découvrir Paris).

■ **LE PANTHÉON** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant les grilles (Frédérique Jannel).

■ **LE QUARTIER DE PASSY** et le Musée du vin (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Passy (La Parisienne).

■ **LE VIEUX MONTMARTRE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Lamarck-Caulaincourt (Mme Cazes).

■ **DE MESSINE** à La Boétie (60 F), 15 heures, devant le guichet du métro Saint-Augustin (Vincent de Langlade).

■ **LE QUARTIER DES HALLES** (45 F), 15 heures, devant la façade de Saint-Eustache, rue du Jour (Monuments historiques).

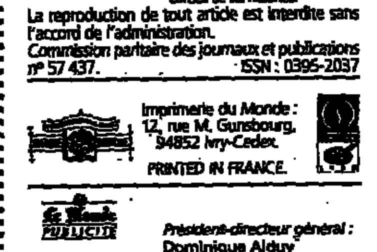
■ **LE QUARTIER SAINT-SÉVERIN** (50 F), 15 heures, sortie du métro Cluny-La Sorbonne, côté rue de la Harpe (Paris passé, présent).

■ **LE 15ᵉ ARRONDISSEMENT** (55 F), 15 heures, sortie du métro Convention (Paris et son histoire).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD-ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province :	08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037


Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

VENTES La firme anglo-américaine Christie's mettra en vente, les 29 et 30 octobre à Vienne (Autriche), les collections d'objets d'art pillés par les nazis avant et pendant la seconde guerre mondiale. Plus de huit mille pièces seront dispersées, essentiellement au profit de la Fédération des communautés juives d'Autriche, qui répartira les fonds entre des œuvres caritatives. ● CES ŒUVRES, dont les plus intéressantes sont un tableau de Pietro di Francesco degli Orioli, une nature morte de Frans Snyders et deux dessins de Tiepolo, sont d'une valeur modeste. Elles étaient conservées dans l'ancienne chartreuse de Mauerbach, près de Vienne, dont l'accès était strictement réglementé par les autorités autrichiennes ● DES INTERROGATIONS *subsistent* sur la manière dont ces autorités ont traité le dossier. La revue américaine *ARTnews* avait révélé l'existence de Mauerbach en 1984.

Christie's disperse à Vienne plus de 8 000 objets d'art pillés par les nazis

Mardi 29 et mercredi 30 octobre, la firme anglo-américaine mènera dans la capitale autrichienne une vente aux enchères publiques au profit de la Fédération des communautés juives. Ces collections étaient entassées dans l'ancienne chartreuse cistercienne de Mauerbach

ÉVÉNEMENT à Vienne, en Autriche, les 29 et 30 octobre : une vente aux enchères, organisée par Christie's au Musée d'art appliqué (MAK) de la ville, va disperser des œuvres d'art pillées avant et pendant la seconde guerre mondiale par les nazis et qui n'ont pas retrouvé leurs propriétaires. Un grand nombre de ces vols a vraisemblablement spolié des familles juives dont beaucoup ont disparu, victimes de la Shoah, ou se sont dispersées de par le monde, sans laisser de traces. La République autrichienne a mis cinquante et un ans pour régler ce problème.

La firme anglo-américaine chargée de cette vente a édité un catalogue de plus de 400 pages, tiré à 20 000 exemplaires, qui recense les quelques 8 800 pièces réparties en un millier de lots. Christie's avait été chargée par la communauté juive de Vienne de dresser l'inventaire des collections à vendre. Ces dernières étaient entassées dans l'ancienne chartreuse cistercienne de Mauerbach, près de Vienne. La présence de ce « trésor » était ignorée du grand public jusqu'à ce que la revue américaine *ARTnews* révèle, en 1984, l'existence de ce qu'elle a appelé l'« *héritage de la honte* ». Comment cet « héritage » est-il arrivé là ? Après la fin des hostilités, les Américains remettent aux autorités autrichiennes des œuvres d'art récupérées dans différentes cachettes, dont les mines de sel d'Alt Aussee, près de Salzbourg. Le chiffre exact de ce dépôt n'est pas connu. Il s'agit ensuite de retrouver leurs propriétaires légitimes. Les services de Georg Weiss, proche collaborateur de Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial (CJM), s'y emploient. Dans les premières années d'après guerre, plus de 10 000 pièces, dont certaines d'une valeur considérable, sont restituées, en particulier à la famille Rothschild. Plus tard, à l'initiative de Simon Wiesenthal, un inventaire du reliquat est dressé.

DES VISITES FILTRÉES

« *Une première liste de la collection Mauerbach a été publiée dans* le Journal officiel *le 2 septembre 1969*, raconte Georg Jankovic, conseiller culturel de l'ambassade d'Autriche à Paris. *Une seconde la complète, en 1986. A la suite de cette publication, 200 objets furent réclamés et rendus. Par la suite, seuls les Pays-Bas ont demandé officiellement à l'Autriche la restitution de certains objets... En revanche, à ma connaissance, ni la France ni la Belgique n'ont fait de demande officielle en ce sens.* » Sans attendre la publication de la seconde liste, le gouvernement autrichien avait, en 1969, acheté alors pour 5 millions de schillings un certain nombre d'œuvres non réclamées. La somme fut versée aux services de Georg Weiss. D'après Hector Feliciano, l'auteur du *Musée disparu* (éd. Austral), qui enquête depuis des années sur les œuvres d'art pillées pendant la dernière guerre, « *550 œuvres furent alors placées dans des musées ou des ambassades* ». Ce qui reste en dépôt à Mauerbach est, dit-on, d'une valeur modeste. Quelques tableaux plus précieux, précisent les autorités, sont transférés dans différents musées pour une meilleure conservation.

Pourquoi, dans ces conditions, avoir réservé les visites du couvent de Mauerbach à des délégations officielles soigneusement filtrées ? L'ancien responsable des archives du ministère français des affaires étrangères, François Renouard, chargé à l'époque des problèmes de restitution, s'était inquiété auprès de Georg Jankovic. Il s'étonne et conteste la procédure, assurant que les visites approfondies à Mauerbach étaient interdites par le gouvernement autrichien, au moins jusqu'en août 1995, et que les listes publiées étaient succinctes et partielles. Hector Feliciano confirme que « *François-Régis Bastide, ambassadeur de France à Vienne dans les années 80, s'est vu refuser l'autorisation de visiter Mauerbach* ». François Renouard estime enfin curieux d'apprendre par les déclarations de Christie's et du représentant de l'association juive que les objets réunis soient tous de « *médiocre qualité* ». Ce qui est en contradiction avec ce que les rares visiteurs ont pu voir dans les années 60 et 70 au cours de visites fragmentaires.



CHRISTIE'S

Tête en marbre d'Alexandre le Grand ou de l'un de ses généraux (III[e] siècle avant Jésus-Christ).

Certains s'étonnent de la discrétion des autorités autrichiennes et de leur peu d'énergie pour retrouver des propriétaires, passée la première vague des recherches. Et puisque les œuvres en question sont « *de peu de valeur* », pourquoi se montrer si exigeant sur « *les preuves à fournir* » pour y accéder ? La rétention d'informations, précise-t-on du côté des autorités autrichiennes, repose sur l'idée que ces objets étaient assez souvent réclamés par plusieurs personnes. Le juge chargé des dossiers de restitution, M. Gradischnig, ne pouvait prendre ses décisions que sur la base de descriptions détaillées. Et il importait que ces objets ne puissent être vus par tout le monde.

« CLAIREMENT CERTIFIÉ »

En 1985, le gouvernement autrichien a établi une liste actualisée du dépôt de Mauerbach et fixé un nouveau délai pour d'éventuelles demandes de restitution. Celles-ci viennent à expiration le 30 septembre 1986. Au total, 400 objets ont été restitués, dix-huit procédures sont en cours. Enfin, pour mettre un point final à l'affaire, « *le 5 août 1995*, indique Georg Jankovic, *le Parlement autrichien a voté une loi qui transmet toute la collection Mauerbach à la Bundesverband der Israelitischen Culturgemeinde in Österreich (Association fédérale de la communauté culturelle juive en Autriche)* ». C'est ce que confirme le docteur Robert Liska, vice-président de la Communauté juive de Vienne : « *Le transfert de la collection Mauerbach a été fait sous les conditions suivantes : les objets devront être dispersés dans une vente publique et les bénéfices partagés entre les victimes juives de l'Holocauste. C'est le Congrès juif mondial qui se chargera de la répartition des fonds. La vente concerne quelque 8 000 objets. Dans l'ensemble, ce ne sont que des choses de peu de valeur. A tel point que Christie's ne voulait mettre en photographie, dans le catalogue, que 30 % des lots mis en vente parce que le reste n'en valait pas la peine. Nous avons insisté pour que tout ce qui sera vendu figure dans le catalogue. Nous ne vendons que les objets qui ont des titres légaux, clairement certifiés, et dont l'Etat autrichien nous a donné la garantie que plus personne ne les revendique.* » Depuis la publication du catalogue à la mi-septembre, sept nouvelles pièces ont été réclamées, parmi lesquelles trois ont été restituées.

« *Le ministère des finances et le gouvernement autrichien ont demandé aux tribunaux de statuer sur le bien-fondé de cette affaire*, indique Georg Jankovic. *A partir du moment où la juridiction a donné son feu vert, pour l'Etat autrichien, il n'y a plus de problèmes. Désormais, au regard du droit international, si des litiges surgissent, ils ne sont plus du ressort du gouvernement autrichien mais de celui de la communauté juive de Vienne.* » Pour l'Autriche, ce dossier épineux est donc officiellement bouclé.

Pourtant, des interrogations subsistent. D'abord, l'origine des collections. Pour le gouvernement autrichien, elles viennent majoritairement de la communauté juive autrichienne, puisqu'elles ont été trouvées en Autriche. « *Or*, indique Hector Feliciano, *il est vraisemblable que ce qu'on a trouvé près de Salzbourg a une origine multiple. Les pièces entassées dans les mines de sel venaient, on le sait, de toute l'Europe. Elles ont, de plus, transité par le Centre de Munich, où les Américains centralisaient toutes les œuvres d'art pillées par les nazis et récupérées sur l'ensemble des territoires contrôlés par le III[e] Reich. Les pièces envoyées à Mauerbach pouvaient aussi bien avoir été raflées en Belgique, en France ou au Danemark.* » Même si le style des pièces indique que nombre d'entre elles viennent d'Autriche ou d'Allemagne. Enfin, on aimerait pouvoir identifier avec certitude les œuvres qui ont transité par Mauerbach avant de faire partie des collections nationales autrichiennes. Ce ne sont sûrement pas les moins intéressantes.

Emmanuel de Roux avec Waltraud Baryli à Vienne

Un comité d'honneur

La vente des œuvres d'art pillées avant et pendant la seconde guerre mondiale par les nazis est organisée par Christie's au nom de la Fédération des communautés juives d'Autriche, qui répartira les fonds entre des œuvres caritatives. Une partie des recettes de la vente, 12 %, doivent aller à des organisations représentant des victimes non juives du régime nazi (membres de la résistance autrichienne et personnes persécutées pour raisons politiques). Cette vente est patronnée par un comité d'honneur international, présidé par Ronald S. Lauder, ancien ambassadeur américain à Vienne, et Edgar M. Bronfman, président du Congrès juif mondial. Parmi les membres du comité figurent Elie Wiesel, Sir Georg Solti, Simone Veil, *Ignatz Bubis, Teddy Kollek*, plusieurs membres de la famille Rothschild, Simon Wiesenthal et le cardinal Franz Koenig.

Une abondance de pièces disparates

ANDREW DECKER, dans son article publié dans le périodique américain *ARTnews*, faisait état de véritables trésors entreposés à Mauerbach : *des œuvres de Vermeer, Breughel, Michel-Ange* et Léonard de Vinci. Il semble que le tableau de Vermeer soit entré dans les collections du Musée des beaux-arts de Vienne. En revanche, le Breughel n'est qu'« *attribué* » au maître flamand, comme beaucoup de pièces qui portent la mention « *de l'entourage...* », « *de l'école...* » ou « *de l'atelier de...* ». Les dessins de Michel-Ange et de Vinci sont des copies. Si elle n'est donc pas d'une qualité exceptionnelle, la manne est en revanche fort abondante et très disparate. Le catalogue publié par Christie's fait état de 1 045 lots regroupant environ 8 800 objets dont plus de 600 tableaux, dessins et gravures du XVII[e] au XIX[e] siècle, *des sculptures, 3 300 pièces de monnaie*, des miniatures, des livres et des manuscrits, 2 000 programmes de théâtre, du mobilier, des tapis, des tapisseries et de l'argenterie.

Selon les experts, les pièces les plus intéressantes sont un tableau de l'Italien Pietro di Francesco degli Orioli (1458-1496), représentant une Vierge à l'Enfant estimé entre 75 000 et 110 000 dollars (de 380 000 à 580 000 francs environ), une nature morte du Flamand Frans Snyders (1579-1657), une toile peinte par Abraham Brueghel et Guillaume Courtois et deux dessins de Giovanni Battista Tiepolo. La seule pièce de valeur du XX[e] siècle est une « carafe » d'Alexander Archipenko datant de 1921 et qui passait pour perdue. *Une tête en marbre* datant du III[e] siècle avant Jésus-Christ (Alexandre le Grand ou l'un de ses généraux) est estimée entre 47 000 et 74 000 dollars.

La majorité des tableaux et dessins sont des « *austriaca* », œuvres d'artistes autrichiens du XIX[e] siècle (Rudolf von Alt, Hans Makart, Friederich von Amerling...) recherchés par certains collectionneurs autrichiens et allemands, mais peu connus à l'étranger. Selon Christie's, la vente devrait rapporter environ 3,5 millions de dollars (18 millions de francs environ).



La grande colère des candidats à l'Ecole du patrimoine

Cet établissement prestigieux n'admettra que onze étudiants pour l'année 1996-1997

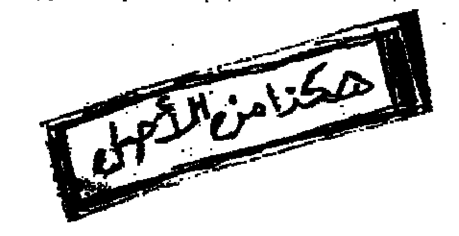
LES CANDIDATS à l'Ecole du patrimoine sont furieux. Ils le font savoir depuis le début du mois d'octobre : rassemblement devant la Pyramide du Louvre, cortège au ministère de la culture, rue de Valois, distributions de tracts, conférence de presse... Ces jeunes historiens d'art, tous titulaires au minimum d'une maîtrise ou d'un DEA, ont appris que pour six cent quatre-vingt-cinq candidats (dont trente sont issus de l'Ecole des chartes), il n'y aurait que onze postes à pourvoir pour l'année 1996-1997 (contre quarante en 1995). Cinq le seront à la section Archives, réservée aux chartistes, mais aucun au service de l'Inventaire, qui fête le trentième anniversaire de sa création. Ces onze postes relèvent tous de de la fonction publique nationale, la « territoriale » ayant indiqué qu'elle ne comptait pas recruter en 1997 dans ce domaine. Les candidats se plaignent en outre « *de ne connaître le nombre des places disponibles que quinze jours avant le concours* ».

Au ministère de la culture, Alain Seban, conseiller du ministre chargé du patrimoine, a reçu la délégation des étudiants. Il les a écoutés longuement mais n'a pu que se réfugier derrière les impératifs de la rigueur budgétaire et les consignes générales d'austérité du ministère du budget. On sait cependant que des postes sont vacants : deux au département des objets d'art du Louvre, un au Musée de Dijon – qui recrute même par voie de petites annonces – et un autre au département des sculptures du Musée d'Orsay. Devant un tel amenuisement des débouchés, certains se demandent si l'existence d'une école spécifique a encore un sens.

L'Ecole du patrimoine a été présentée, lors de sa création en 1990, comme une sorte d'ENA de la culture. Une ambition sans doute outrée. Elle est cependant seule à former *sur les plans scientifique*, administratif, économique, social et technique les conservateurs de nos grandes institutions patrimoniales (la durée du cursus est de dix-huit mois), en particulier ceux qui seront chargés des musées. Un tel programme demandait un certain confort. Elle a pu s'installer à Paris dans les anciens locaux du Cercle de la librairie, boulevard Saint-Germain, un immeuble conçu par Charles Garnier à la fin du XIX[e] siècle. Son budget de fonctionnement est de 45 millions de francs par an. Ce qui semble beaucoup pour des promotions qui se réduisent comme peau de chagrin au fil des ans.

Jean-Pierre Bady, le directeur de l'établissement, souligne que les missions de l'Ecole du patrimoine se sont accrues depuis sa création. Elle assure la formation permanente d'un certain nombre de professionnels (neuf cents, en moyenne, chaque année) à travers *une trentaine de séminaires*, rencontres et débats. En outre, depuis le 1[er] janvier, elle est en charge de l'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art (Ifroa), qui a recruté par concours seize *étudiants* (sur deux cents inscrits) et doit leur dispenser une formation pendant quatre ans. L'école fonctionne avec trente-cinq permanents et près de quatre cent cinquante intervenants chaque année, à différents titres. Cet activisme, regrettent les jeunes historiens d'art, est à mettre en regard avec « *le désintérêt de l'Etat* ». « *Combien de musées fonctionnent au rythme chaotique des stages et des vacations ? Combien de kilomètres d'archives dorment sans personne pour les classer et les communiquer ?*, demandent les étudiants. *Nous avons le sentiment d'un véritable gâchis.* »

E. de R.



Le compositeur Pierre Henry reçoit chez lui les amateurs d'aventures sonores

Le créateur de la « Messe pour le temps présent » expose ses recherches dans son studio parisien

Dans le cadre du Festival d'automne, à Paris, Pierre Henry a choisi de faire découvrir ses inventions musicales et sonores sur le lieu même de leur conception. Il a imaginé un « concert-installation » qu'il dirige d'une console presque inaccessible. Evénement bien dans la veine de ce compositeur remis en selle dans le grand public par la vague « techno », dont les protagonistes reconnaissent en lui un précurseur.

INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR, *conception sonore et visuelle de Pierre Henry, avec l'assistance de Bernadette Mangin pour la musique. Etienne Bultingaire (sonorisation)*. Jusqu'au 23 novembre. Adresse communiquée sur rendez-vous. Tél. : 01-42-96-96-94. 100 F.

C'est une maison blanche posée dans une petite rue du 12e arrondissement de Paris. Une lourde porte de fer, un lierre et une renouée du Turkistan mangent le porche et grimpent à l'assaut des volets de la façade. Sa cour tient des petits cafés du quartier de Grinzing où Schubert et ses amis passaient leurs nuits à faire de la musique, jamais très éloignés d'une bouteille de blanc.

Mais l'ambiance est moins nature et l'endroit plus étrange. Entrons. Dès la cave, on semble pénétrer dans l'antre d'un réparateur de télévisions. Les murs sont cachés par des sculptures, des bidules faits de composants électroniques, de panneaux de bois, de cartons recouverts de transistors, de potentiomètres, de bobines mobiles de haut-parleurs déchiquetées, exposant le fil de cuivre brillant qui transmet l'onde électrique à la membrane qui la métamorphose en son, des tweeters, des boomers, des condensateurs, des capacités, des lampes. Un vieux piano Erard de palissandre, privé de son couvercle, de sa lyre, de son pupitre, montre ses entrailles dorées. Quelques affiches rappellent que Pierre Henry donna des concerts à l'Olympia, qu'il fut une star du hit-parade.

MUSIQUE CONCRÈTE

Musique et sculpture à tous les étages. Quand les murs ne sont pas occupés par des œuvres plastiques, ils sont tapissés de bandes magnétiques. Prisonniers de l'oxyde de fer, les sons engrangés par le compositeur. Des milliers de bobines pour retenir la rumeur du monde. Tout en haut d'une étagère, deux boîtes de carton : *Symphonie pour un homme seul, disques souples*. Seraient-ce les originaux de l'œuvre qui, en 1950, porta la musique concrète sur les fonts baptismaux ? On regarde avec émotion cette œuvre d'art qui ne se montre pas.

Et partout des enceintes acoustiques, des fils qui courent le long des tuyaux de chauffage central. Il y a bien une gazinière, un évier, un lit dans la soupente, mais l'on doute que Pierre Henry vive ici. Encore que Beethoven vivait là où il travaillait, recevait ses visiteurs sans songer une seconde à cacher le pot de chambre qu'il posait sur son piano. Pierre Henry reçoit là où il travaille, dans Son Ré, le studio que Maurice Fleuret l'avait aidé à créer en 1982, quand il était directeur de la musique. C'est à ce journaliste, ce musicien résolument engagé aux côtés des créateurs, que Pierre Henry a dédié *Intérieur/Extérieur*.

Il est là, Pierre Henry, derrière sa console. Pour arriver jusqu'à lui, il faut téléphoner au Festival d'automne pour annoncer son arrivée. A ce moment, et à ce moment seulement, l'adresse sera dévoilée. La visite vaut le coup d'œil, à n'en pas douter : les œuvres plastiques de Pierre Henry seraient d'un Arman, esprit de production industrielle, vulgarité et millions en moins. Et la musique ? D'abord, il faut s'asseoir dans l'une des pièces de la maison. Sans bouger, comme à Pleyel, pendant 32 minutes et 35 secondes, dit le programme. Après quoi, il faut se déplacer dans les étages pour entendre la seconde partie de l'œuvre.

Installé sur un pliant, on se laisse envahir par les constructions sonores qui répondent aux constructions plastiques exposées dans ce musée vivant. Sons récupérés, volés, accolés, superposés, bruits de bouches, d'eau, cris, borborygmes, cordes de piano grattées, frottées, dont le souffle harmonique est un poudroiement d'or ; superpositions rythmiques, syncopes, surgissant des haut-parleurs, mourant, répondant à l'écho des sons venus de la cage d'escalier qui sonne comme un tuyau d'orgue. L'espace, le temps sont démultipliés. *Intérieur* dure le temps d'un concerto classique, mais sa densité d'événements impose une durée psychologique tout autre, inusitée dans la musique occidentale.

Il faut ensuite se lever, se promener dans les étages, capter le son dans la mobilité du corps pour *Extérieur*. S'approcher, s'éloigner des salles, frôler les autres qu'on ne connaît pas dans ce qui semble devenir une fin de surboum très années 50-60, un peu plus sage, beaucoup plus sèche et moins enfumée. On jette un œil à sa montre. On ne s'ennuie certes pas, mais pourquoi Pierre Henry a-t-il barré l'entrée de la porte de son antre avec un vieux fauteuil ? Il reçoit chez lui, tire les ficelles, mais ne participe pas à la fête.

Alain Lompech

Inauguration de la troisième salle de la Comédie-Française

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, ministre de la culture, et Jean-Pierre Miquel, administrateur général de la Comédie-Française, ont inauguré mercredi 23 octobre le Studio-Théâtre, troisième salle de la Comédie-Française, à côté de la salle Richelieu et du Théâtre du Vieux-Colombier. Situé au Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli, le Studio-Théâtre s'inscrit dans l'ensemble des boutiques de luxe qui sont installées autour de la Pyramide inversée. Un rideau rouge le signale aux amateurs qui traversent un hall où sont vendus des livres, des cassettes audio ou vidéo et des produits « dérivés » avant d'atteindre la salle, au premier étage. Alors que Richelieu compte 892 places et le Vieux-Colombier 330, le Studio-Théâtre dipose de 136 fauteuils. Cette jauge – volontairement modeste – doit permettre de présenter des pièces contemporaines courtes, et les « levers et baissers de rideau » du répertoire dans des conditions souples : pas de location, prix réduits. A la fois théâtre et « salon littéraire », la salle servira également de théâtrothèque. Le premier spectacle présenté – *La Demoiselle de la Poste*, d'Ewa Pokas, mis en scène par Catherine Hiégel – débutera le 7 novembre, à 18 h 30 (tél. : 01-44-58-98-58.)

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : le metteur en scène Martin Scorsese travaille à un film** qui évoquera la vie du chanteur Frank Sinatra. Le cinéaste américain a précisé au journal spécialisé *Daily Variety* que ce long-métrage exposerait *« le point de vue de la famille »* Sinatra. Scorsese travaille à l'écriture du scénario avec la fille du chanteur et acteur, Nancy Sinatra, auteur d'un livre sur son père, *Frank Sinatra, baryton*.

■ **Les droits d'adaptation cinématographiques** du onzième roman de Michael Crichton, *Airframe*, ont déjà été vendus, avant même la sortie du livre en librairie. Les détails du contrat n'ont pas été rendus publics, mais, selon des sources proches de la transaction citées par *Daily Variety*, Walt Disney aurait payé la somme record de 10 millions de dollars pour le livre.

■ **Au cours d'une visio-conférence de presse** organisée le 23 octobre entre Paris et Mexico, le producteur Daniel Toscan du Plantier, président d'Unifrance Film International, maître d'œuvre du premier Festival du cinéma français de Mexico, a annoncé que cette première manifestation, préfiguration d'un festival plus ambitieux visant à la conquête du marché panaméricain, aurait lieu à Mexico et à Acapulco du 27 novembre au 1er décembre. Elle sera placée sous la présidence de Catherine Deneuve.

■ **Le film *Ridicule*, de Patrice Leconte**, a obtenu le Hugo d'Or du 32e Festival international de Chicago, qui a décerné son prix spécial à *Sling Blade*, de Billy Bob Thornton, et son Hugo d'argent à *Fire*, de la réalisatrice canadienne d'origine indienne Deepa Mehta. La Plaque d'Or, attribuée à un premier film, est allée à *La Seconda Volta*, de l'Italien Mimmo Calopresti.

■ **AlloCiné, service de renseignements et de réservation** par téléphone pour le grand écran, qui a reçu plus de huit millions d'appels depuis sa création en 1993, s'affiche désormais sur les mini-écrans des téléphones portables via les réseaux Bouygues Télécom et Itinéris. L'écran du téléphone de l'utilisateur confirme par écrit la réservation effectuée avec l'heure de la séance, le film, l'adresse et éventuellement le métro le plus proche. AlloCiné peut être consulté par accès direct en composant le 820 sur le réseau Bouygues et, pour France Télécom Itinéris, via des opératrices en composant le 711. AlloCiné permet d'acheter ses billets à l'avance dans plus de 225 salles et reçoit en moyenne 120 000 appels par semaine au 01-40-30-20-10.

Ahmad Jamal, un prestidigitateur au piano

Un autre magicien, le saxophoniste George Coleman, était présent à Nancy

***AHMAD JAMAL SEPTETTE*, Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. 20 h 45, le samedi 26. Tél. : 01-45-61-53-00. De 140 F à 190 F. Nancy Jazz Pulsations, le 24.**

NANCY
de notre envoyé spécial

L'orchestre d'Ahmad Jamal (piano) tourne comme une horloge. Ce qui n'est pas courru d'avance. C'est sa magie. Ses promoteurs l'annoncent comme un des derniers géants du jazz. Avec Rollins. Ce n'est pas faux. Mais ils se réveillent un peu tard. Sans remonter au 7 juillet 1973, la carrière en dents de scie du pianiste Fritz Jones, dit Ahmad Jamal, né en 1930 à Pittsburgh, n'a pas été un tapis de roses. Ce 7 juillet 1973, le Festival Newport à New York présente une nuit du piano à Carnegie Hall : Dave Mc Kenna, Jimmy Rowles, Eubie Blake, presque centenaire, Bill Evans, et quelques autres défilent sous la houlette de Billy Taylor.

Toute la nuit, sur les marches du Carnegie, un grand diable ombrageux a porté une pancarte : *« Piano nite sans Ahmad Jamal ? Il y a des relents de Watergate dans le business de la musique. »* Déjà. A force de collectionner les succès populaires – *Billy Boy* en 1956, *But not for Me* en 1958 –, Ahmad Jamal a fini par cueillir des rancœurs. Seul défenseur dans le gouffre, fidèle, Miles Davis. On comprend l'affinité. C'est la même idée de la musique. Au piano, Ahmad Jamal commence là où les autres s'arrêtent... Cela dit, le jour où son club, l'Alhambra de Chicago, a mis les clés sous le piano (en 1962), le jour où ses accompagnateurs de rêve, Israel Crosby et Vernell Fournier, l'ont lâché pour former un trio avec un concurrent ; le jour enfin où il a divorcé (il y a comme ça des années où ça ne sourit pas), tout le monde l'a laissé choir.

Il a disparu plusieurs fois. Depuis quelque temps, l'Europe le fête. L'équilibre du groupe tient pourtant de la prestidigitation. Reprenons : un guitariste assez bien insignifiant, mais très content. Un percussionniste aux allures de catcheur, plutôt médiocre. Il a ramassé un stock de vieux appeaux en prévision de la palombe. Tout le concert sera assaisonné de chants d'oiseaux à faire pâlir Messiaen. La palombe à Nancy ! Donald Byrd, trompettiste très attendu, s'est fait porter pâle. Jo Kennedy Jr., lui, est malheureusement présent au violon. Il est à la justesse et au swing ce que la famille Kennedy fut à la démocratie. Le tandem de base, basse et batterie, reste la clé de l'énigme. Dans les ensembles, ils font correctement leurs offices. En solo, avec la bénédiction du chef, ils s'en donnent à cœur joie. Longs simulacres, qui sont autant de pris sur la musique. Jeff Chambers, pur homonyme du bassiste Paul Chambers, s'offre ainsi plusieurs tranches de chorus balourds. Tonnerre d'applaudissements. Dans la foulée, interminable déferlante de batterie : on dirait un *toro de fuego* tiré en Charente pour la Saint-Médard. Trombe d'applaudissements.

En jazz, le public devient très bizarre. Pourtant, il ne prend rien. La musique tourne parfois à l'humour postmoderne : on donne tout ce qu'on n'a pas à des gens qui n'en veulent pas trop. Mais dans l'euphorie générale. Alors ? Alors, il n'y a pas de fumisterie sans feu. Le secret, c'est évidemment Jamal : sa clarté, sa sensualité, ses coupes, son sens implacable des rythmes, cette façon de calmer le jeu, puis d'exploser sans prévenir, le caprice contrôlé comme méthode, plus un trafic très subtil de citations pour brouiller les cartes. L'autre magicien, invité spécial, c'est George Coleman, saxophoniste ténor connu pour avoir participé à une tournée historique de Miles (encore !), mais grand méconnu du jazz. Sa science du souffle, de la présence et du son est parfaitement à la hauteur du pianiste. Lequel mentionne d'ailleurs trois fois qu'ils viennent d'enregistrer ensemble un disque dont il donne la marque et le prix. Cela, même les musiciens européens ont appris à le faire. Comme quoi, le jazz est une musique universelle.

Francis Marmande

Saburo Teshigawara, chorégraphe de la perfection forcenée

HERE TO HERE, de Saburo Teshigawara (chorégraphie, costumes, lumières, scénographie). Saburo Teshigawara, Kei Miyata et Satoru Choko (danseurs). MAISON DES ARTS DE CRÉTEIL, place Salvador-Allende, 94000 Créteil. Mº : Créteil-Préfecture. Tél. : 01-45-13-19-19. Les 25 et 26, à 20 h 30. De 55 à 100 F (spectacle présenté dans le cadre du Festival d'automne).

On n'attaque pas la perfection. On la contemple en esquissant un léger bâillement. Le travail de Saburo Teshigawara est un système clos qui n'autorise aucune échappée de sens. Tout y est calculé, concerté, voulu. L'inverse d'une œuvre d'art, qui doit susciter des questions à l'infini. Tout y est blanc, gris, noir. Propre. Des carrés de lumière s'affichent au plafond, disparaissent. Très chic. Le plafond, blanc, tombe, aplatissant le danseur au sol. Beau catafalque.

C'est, au fond, dans cette volonté d'être un corps dématérialisé que *Here to Here* trouve sa raison d'être. Lumières qui retirent au corps son épaisseur, dessinent des bras de fil de fer, décharnent. Ombres projetées qui restent accrochées au mur, comme celles des corps brûlés à Hiroshima. Grondement tellurique de la musique. Le Japonais vit intensément une histoire dans laquelle on ne pénètre pas. On s'interroge sur son désir à partager cet instant de danse, très narcissique.

Dans le dernier tiers du spectacle, Saburo Teshigawara est accompagné d'une danseuse, Kei Miyata, dont la présence n'apporte aucun élément dramatique, et d'un danseur, Satoru Choko, que l'on voit en ombre chinoise. Ce dernier est le double avec lequel Teshigawara dialogue. Tant de talent bridé est presque une faute artistique. On a envie que le chorégraphe lâche les amarres, perde la face, se noie dans cette violence qui l'habite. Le dernier spectacle du Japonais qu'on avait apprécié, *Dah-Dah-Sko-Dah-Dah*, remonte à 1991. C'était à la Biennale de danse de Montréal. Il avait remporté le Prix du public. Sa danse et sa musique mécanistes dénonçaient alors de manière explosive nos temps modernes atomiques. Cinq ans déjà !

Dominique Frétard

Donovan, ménestrel folk tel qu'en lui-même

Le chanteur écossais sort de douze années d'anonymat avec l'album « Sutras »

ON DOIT à Rick Rubin la résurrection de Donovan. Cela pourrait paraître incongru si ce *jeune producteur new-yorkais, fan de rap* et de heavy metal, co-fondateur du label Def Jam dans les années 80, n'avait pas déjà relancé la carrière de Johnny Cash. En 1994, ce préretraité de la country avait signé grâce à lui un disque d'une admirable austérité. Rick Rubin rebranche maintenant la guitare de Donovan, le « troubadour des années 60 », qui a fêté cette année ses cinquante ans.

Longtemps, Donovan Leitch eut l'inconfortable privilège d'être considéré comme la réponse du Royaume-Uni au phénomène Bob Dylan. Les comparaisons ne tournaient que rarement à son avantage. L'Américain faisait rouler des flots de mots acerbes de sa voix rocailleuse et nasillarde, son génie poétique s'enrichissait d'une dimension sociale et politique. De l'autre côté de l'Atlantique, la gentille sérénité du *folk singer* écossais paraissait bien proprette. Diction fluide et éternel sourire aux lèvres, cet ambassadeur du *flower power* avait des allures de ménestrel en route pour Katmandou. Les réussites mélodiques pourtant ne manquaient pas – célébrées par John Lennon –, qui mêlaient rêveries opiacées, folk médiéval, philosophie indienne et une poésie surréaliste inspirée de Lewis Carroll. Quand Dylan se rapprochait d'un rock enraciné dans le terroir américain, Donovan flirtait avec le psychédélisme du *Swinging London* dans des tubes colorés comme *Mellow Yellow*, *Sunshine Superman* ou *Hurdy Gurdy Man*.

UN ART SOBRE ET DÉLICAT

Depuis 1984 et un *Lady of the Stars* passé inaperçu, on n'avait plus entendu d'album du chanteur, retourné doucement à l'anonymat. *Il* y a cinq ans, les Happy Mondays, rockers agités de Manchester, lui avaient rendu hommage (le titre *Donovan* sur l'album *Pills'n'Thrills & Belyaches*) et demandé de partager l'affiche d'une tournée, au grand mécontentement de leur public. Après une nouvelle éclipse, la réussite inattendue de *Sutras* constitue le véritable retour discographique de Donovan. Rick Rubin n'a pas tenté de brutal lifting technologique pour remettre l'ancêtre folk au goût du jour. S'il a convié quelques rockers en vogue – Dave Navarro des Red Hot Chili Peppers, Josh Haden de Spain, Jonny Polonsky – pour crédibiliser l'entreprise auprès de la jeune génération, tous se sont effacés avec respect devant l'art sobre et délicat du sage écossais. Ce dépouillement formel se réchauffe aux sonorités boisées de l'omniprésente guitare acoustique, bercé par la grâce d'un violoncelle, le charme désuet du *mellotron et* de *l'harmonium, le mysticisme* des tablas ou le scintillement d'une cymbale. Dans ce décor idéalement paisible, on retrouve Donovan tel qu'en lui-même.

L'âge a rendu plus velouté le grain de sa voix. Si elle possède parfois la gravité de la nostalgie (le long murmure de *Everlasting Sea*, la quête amoureuse de *Please Don't Bend*), on n'y trouve trace d'aucune amertume. Ses chansons *se* préoccupent avant tout d'élévation, d'harmonie et de sérénité. On pourra s'émerveiller de la perfection lumineuse et tendre des mélodies de *The Evernow*, *Nirvana* ou *The Clear-browed One*. Donovan en avait rarement rassemblé autant sur un seul album. Elles ont la concision et la précision des berceuses et des rondes. Et parfois leur facilité un peu lisse. Car aujourd'hui comme hier, l'immobilisme contemplatif, la sérénité « baba cool » du chanteur manquent trop de failles et d'aspérités pour émouvoir tout à fait.

Stéphane Davet

★ *Sutras*, 1 CD American Recordings 74321 39743 2. Distribué par BMG.

CLASSIQUE

STEFANO LANDI
Il Sant'Alessio

Les Arts florissants, William Christie (direction)

Il Sant'Alessio – opéra ? oratorio ? *dramma musicale* ? – est une des révélations majeures du répertoire de la Réforme tridentine à l'assaut des consciences troublées par un siècle de déchirements religieux. L'édifiante histoire de saint Alexis, fils de sénateur romain qui ne fut ni martyr ni missionnaire mais passa sa vie à cacher sa vertu, en Orient puis caché sous l'escalier de sa propre demeure, dit admirablement la voie contemplative que propose l'esthétique romaine en réponse à l'austérité réformée. S'il reste savoureux que le livret de ce drame, d'abord conçu comme un divertissement de carnaval, soit signé d'un patricien romain, proche du Saint Père, qui coiffera lui-même la tiare sous le nom de Clément IX – on est loin de l'idéal ascétique d'Alexis –, la richesse de l'écriture de Landi, la variété de ses procédés, la force contrastée des rôles, dont la malice et l'énergie équilibrent la convention des sentiments pieux, forcent l'admiration. La verve des Arts florissants, la cohérence de la distribution (où les sopranes remplacent les castrats) et l'engagement rythmique de Christie rendent la fête complète. *Ph.-J. C.*

★ Un coffret de 2 CD Erato 0630-14340-2.

DOMENICO MAZZOCCHI
Lagrime amare

Tragicomedia, Erin Headley et Stephen Stubbs (direction)

Musicien romain, Domenico Mazzocchi (1592-1665) illustre ce moment capital *où le message de la* réforme catholique fait place, entre l'italien profane et le sacré latin, à une musique religieuse en langue vulgaire. L'anthologie conçue par l'ensemble Tragicomedia, spécialisé dans le répertoire italien du XVII[e] siècle, parcourt les principaux recueils du musicien, de son opéra allégorique *La Catena d'Adone* (1626) aux ultimes *Sacrae Concertationes* (1664). Le souci de l'instrumentation et de l'expressivité, presque banal alors, poussa Mazzocchi à préciser les modes d'exécution de sa musique avec une exigence qui le singularise. Tragicomedia rend avec sobriété et finesse ce répertoire mal servi au disque, sinon par René Jacobs et Andreas Scholl en 1990 (*Sacrae Concertationes*, Harmonia Mundi 901 357). *Ph.-J. C.*

★ Un CD Teldec 0630-12097-2.



JAZZ

ALAIN JEAN-MARIE
Biguine reflections II

Le pianiste Alain Jean-Marie est connu du public pour l'aptitude au discours le plus difficile en jazz, celui qui ressortit à l'esthétique be-bop. C'est ce qui en fait l'élu de tous les grands musiciens de passage. Pour tous les petits coqs bourgeois qui singent Hancock, Il y a un Alain Jean-Marie, la loyauté du style, le propos sans chichis. On retrouve intactes ses qualités (lisibilité, netteté, choix de la forme contre le lyrisme, de l'exactitude contre les flonflons, comme s'il était le Ponge du piano d'après Bud Powell), au service d'un répertoire, le sien, celui d'Al Lirvat et des natifs de l'île, d'une histoire, la sienne, d'une *mémoire*, celle des Antillais de Paris. Pour couper court à tous les préjugés, voir *Mazurka pour ma mie*, composition d'Henri Salvador. Jean-Claude Montredon est à la batterie (dans un style très natif) et Eric Vinceno, à la basse. Excellent. *E M.*

★ 1CD BMG 505 35-2

FRANK ZAPPA
Läther

Composé ou enregistré entre 1972 et 1977, *Läther* avait été conçu par Frank Zappa pour témoigner de son sens du zigzag musical. Ses musiciens étaient alors plutôt liés au jazz, certains restent insituables – comme Zappa –, une formation concertante – d'« avant-garde » – est présente. La multinationale Warner Bros, alors employeur de Zappa refusa le projet : pas rentable, un peu trop d'« avant-garde » justement. Zappa en diffusa l'intégralité sur une radio. Un enregistrement pirate réputé suivit. La plupart des thèmes apparaîtront quand même de manière désordonnée dans des albums autorisés. *Läther* est finalement édité par la famille Zappa selon *l'organisation prévue par le musicien* disparu ; il y a quatre inédits, des versions différentes de morceaux déjà disponibles donc pour la plupart. C'est un peu court pour justifier une parution posthume. Mais il reste la satisfaction de redonner au projet sa cohérence au sein d'une œuvre conçue en continuité. *S. Si.*

★ Un coffret de 3 CD Rykodisc 10574/76. Distribué par Harmonia Mundi.



CHANSON

LUCIO DALLA
Canzoni

Des chansons donc, onze, pour ce sage album de Lucio Dalla, aussi éloigné du précédent, *Henna*, visionnaire *et* troublant, que Pavarotti l'est de la Callas. Mais, voilà, cela fait du bien, toutes ces chansons rigoureusement mélodiques, *ce petit coin d'Italie intelligente*, décontractée et curieuse du grand monde. Dalla observe les faux-semblants, décrit des actes d'amour voilé, savoure des climats maritimes (façon Rimini) et les jeux malins. Ses thèmes favoris sont ici étalés avec une volupté dont l'auteur de *Caruso* avait été privé sous l'effet d'une inquiétude sociale et politique innée et nerveuse. Dalla est ici débarrassé du cauchemar berlusconien d'*Henna*. Il peut se jouer des apparences d'une voix chaude, traiter la réalité comme s'il s'agissait de son reflet dans une eau douce. Petits mambos chaloupés, tarentelles déguisées (*Canzone*), slows poignants, pièces de *dance* adolescente (*Ballando, ballando*), la danse de Dalla commence par un curieux *Ayrton*, monologue imaginaire du pilote brésilien perdu dans le cirque médiatique écrit par Paulo Montevecchi. Pour terminer, Dalla, qui a du mal à brider ses envies de jeunesse perpétuelle, offre deux titres cachés, une reprise en boucle de *Disperato Erotico Stomp*, un de ses succès, et un angélique appel à l'esprit de la paix, chanté par un père dominicain. *V. Mo.*

★ 1 CD Pressing 7432140062-2. Distribué par BMG.



MUSIQUE DU MONDE

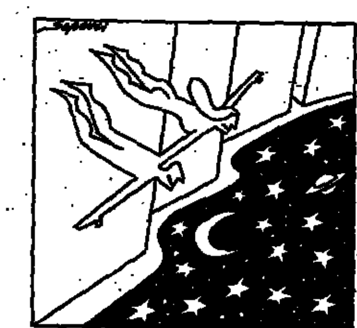
ASHLEY MAC ISAAC
Hi how are you today ?

Il est violoniste, écossais, son fan-club a un site sur le réseau Internet et il joue de la musique celtique avec l'esprit du rock n'roll des origines : avec impudence, effronterie. Ashley Mac Isaac, ancien violoniste de Cape Breton, porte le kilt, certes. Mais aussi des Doc Martens montantes et une large chemise à carreaux, étendard de la génération grunge. Sa musique procède du même mélange : des harmonies soignées et classiques (*MacDougall's Pride*, avec un quatuor à cordes, le Quartetto Gelato), un numéro à l'ancienne de violon et cuillères (*Spoonboy*, collage irlandais), du folk chanté (par l'auteur) à mi-chemin entre Bob Dylan et la country (*What An Idiot He Is*) pour finir en Rolling Stones, etc. Au milieu de ce disque casseur et instrumental se niche une ballade de Mary Jane Lamond (*Sleepy Maggie*, en gaélique), avec qui le jeune Ashley chante aussi en duo un *Sad Wedding Day* (traditionnel) venu pour calmer le jeu après une folie intitulée *Sophia's Pipe*, où la ligne de basse suffirait à réveiller le plus vénérable des buveurs de whisky. *V. Mo.*

★ 1 CD AM Records 540522-2. Distribué par Polydor.

Le cinéma au cœur de la ville noire

Une sélection de films africains à la Vidéothèque



LA RECONNAISSANCE récente du cinéma africain s'est produite à propos de films qui avaient pour cadre la brousse, le village et les mœurs traditionnelles. Pourtant, la ville fut et reste au cœur du cinéma de ce continent : la cité du pays colonisateur, la ville blanche au centre des pays noirs, enfin les cités contemporaines, territoires par excellence de la confrontation entre passé et présent (un thème récurrent de ces films).

La ville est le lieu de la corruption des puissants, la destination de l'exode rural, l'habitat d'une jeunesse qui, entre ambition et petits boulots, délinquance et invention d'un futur, brassage des générations et remise en cause des organisations ancestrales, figure l'avenir de l'Afrique. Conçue avec les spécialistes du cinéma de Radio France Internationale, grands connaisseurs de ce domaine, cette programmation originale a le mérite de rappeler les œuvres fondatrices du cinéma africain, *Afrique sur Seine* (Paulin Vieyra, 1957), *La Noire* (Sambene Ousmane, 1966), comme de présenter un large éventail de regards contemporains, représentatifs des cinéastes de l'Afrique francophone, auxquels s'ajoutent quelques points de vue européens sur le thème.

★ Vidéothèque de Paris, Nouveau Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris 1er. Les 26 et 27 octobre. Tél. : 01-44-76-62-00.

UNE SOIRÉE À PARIS

The Skatalites
Vénérables ancêtres du reggae, ces papys jamaïcains ont joué sur d'innombrables classiques du répertoire local. Aujourd'hui, encadrés de jeunes musiciens anglais, ils défendent, avec la même bonne humeur, les rythmes saccadés et cuivrés du ska et du blue beat.
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. 20 h 30, le 25. Tél. : 01-44-92-77-66. De 115 F à 130 F.

The Guitar Trio
Reformé dans un but commercial à peine caché (méga tournée, disque « événement »), le trio Paco De Lucia, Al Di Meola et John McLauhghlin, grosse sensation de la fin des années 70, passe par Pleyel. Les trois guitaristes triomphent régulièrement auprès d'un public que cette course à la virtuosité, finalement très adolescente, n'a toujours pas lassé. Un mystère à n'aller écouter que comme tel. Pendant ce temps, Ornette Coleman continue de faire peur...
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 45, le 25. Tél. : 01-45-61-53-00. Location FNAC, Virgin. De 180 F à 200 F.

Barbara Hendricks
Barbara Henricks, à défaut d'avoir une voix hors du commun, met toujours un grand soin à tout ce qu'elle fait. Ses admirateurs ne seront sans doute pas déçus par cette soirée. Quant à ses détracteurs, qu'ils s'abstiennent.
Mozart : *Symphonie no 31 « Parisienne », Airs de concert.* Berlioz : *Les Nuits d'été.* Orchestre national de France, Jeffrey Tate (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, le 26. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 390 F.

Teca Calazans
Brésilienne vivant à Paris, Teca Calazans poursuit son exploration du répertoire brésilien, de Villa-Lobos à la samba – la vraie, celle des beaux textes et des rythmes à l'orthodoxie avérée. Justesse de ton, sobriété se retrouvent dans le dernier album, *Pirolu* (chez Buda/Mélodie) de cette artiste chaleureuse et consciencieuse.
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. 20 h 30, le 26. Tél. : 01-47-00-02-71.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

L'INCROYABLE VOYAGE À SAN FRANCISCO
Film américain de David R. Ellis, avec Robert Hays, Kim Greist, Veronica Lauren, Kevin Chevalia, Benj Thall (1 h 28).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er ; Rex, Dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, Dolby, 8e ; Paramount Opéra, Dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, Dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, Dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

MISSION IMPOSSIBLE
Film américain de Brian De Palma, avec Tom Cruise, Jon Voight, Henry Czerny, Emmanuelle Béart, Jean Reno, Ving Rhames (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, Dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, Dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, Dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bretagne, Dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, Dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, Dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, Dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, Dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, Dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, Dolby, 15e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, Dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, Dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Rex (le Grand Rex), Dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, Dolby, 6e ; Paramount Opéra, Dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, Dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, Dolby, 12e ; UGC Gobelins, Dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, Dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, Dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, Dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, Dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, Dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, Dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

PARFAIT AMOUR (**)
Film français de Catherine Breillat, avec Isabelle Renauld, Francis Renaud, Laura Saglio, Alain Soral, Delphine de Malerbe, Coralie Gengenbach (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, Dolby, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79).

PINOCCHIO
Film américain de Steve Barron, avec Martin Landau, Jonathan Taylor Thomas, Udo Kier, Rob Schneider, Bebe Neuwirth, Corey Carrier (1 h 35).
VO : Gaumont les Halles, Dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, Dolby, 14e (01-43-20-32-20).
VF : Gaumont les Halles, Dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, Dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, Dolby, 8e ; Paramount Opéra, Dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, Dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, Dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, Dolby, 15e ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

(**) Film interdit aux moins de seize ans.

TOUS LES FILMS PARIS/PROVINCE
3615 LEMONDE
ou tél. : 36-68-03-78 (2,23 F/mn)

RÉGION

Une sélection musique, danse, théâtre et art

MUSIQUE CLASSIQUE

AIX-LES BAINS
Orchestre philharmonique de Radio-France
Schumann : *Ouverture, scherzo et finale, Concerto pour piano et orchestre, Symphonie no 3 « Rhénane ».* François-René Duchable (piano), Marek Janowski (direction).
Palais des congrès, 73 Aix-les Bains. 15 h 30, le 27. Tél. : 04-79-88-99-10.

CANNES
Orchestre régional de Cannes
Brahms : *Variations sur un thème de Haydn, Concerto pour violon et orchestre op. 77.* Vadim Repin (violon), Philippe Bender (direction).
Théâtre Noga-Croisette, boulevard Palais-des-Festivals, 06 Cannes. 16 h 30, le 27. Tél. : 04-92-98-62-77. De 110 F à 140 F.

GUÉRET
Jean-Claude Pennetier (piano)
Schubert : *Sonate pour piano D 664.* Brahms : *Sonate pour piano op. 2.* Fauré : *Ballade op. 19.* Debussy : *Images pour piano.*
Salle polyvalente, avenue René-Cassin, 23 Guéret. 20 h 30, le 29. Tél. : 05-55-52-14-29. De 80 F à 140 F.

LILLE
Orchestre national de Lille
Haydn : *Symphonie no 88.* Arutunian : *Concerto pour trompette et orchestre.* Dvorak : *Symphonie no 6.* Denis Hu (trompette), Tetsuro Ban (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 20 h 30, le 28. Tél. : 03-20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

LYON
Orchestre national de Lyon
Berio : *Versions originales de « la Retraite nocturne de Madrid » de Boccherini.* Berio-Falla : *Chansons populaires espagnoles.* Falla : *La Vie brève.* Maria Oran (Salud), Raquel Pierotti (la grand-mère), Josep Ruiz (Paco), Chœur Orfeon Donostiarra, Edmon Colomer (direction).
Auditorium Maurice-Ravel, 140, rue Garibaldi, 69 Lyon. 18 heures, le 26. Tél. : 04-78-95-95-95. De 70 F à 270 F.

Carmen
de Bizet. Martine Olmeda, Hélène Perraguin (Carmen), Daniel Galvez-Vallejo (don José), Norah Amsellem (Micaela), Ludovic Tézier (Escamillo), Maîtrise, chœur et orchestre de l'Opéra de Lyon, Kent Nagano (direction), Louis Erlo (mise en scène), Caroline Marcadé (chorégraphie).
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 17 heures, le 27 octobre et le 3 novembre ; 20 heures, les 29 et 31 ; 19 h 30, le 5 novembre. Tél. : 04-72-00-45-45. De 85 F à 370 F.

MONTPELLIER
L'Epouse injustement soupçonnée
de Stephan. Edwige Bourdy, Gaële Le Roy (dame Vu), André Cognet, Philippe Fourcade (Chuong Sin), Ensemble instrumental, Graham M. Lilly (direction), Jacques Nichet (mise en scène).
Théâtre de Grammont, rue Albert-Einstein, 34 Montpellier. 20 h 45, le 26. Tél. : 04-67-60-19-99. 110 F.

NICE
Boris Godounov
de Moussorgski. Ruggero Raimondi (Boris Godounov), Vitali Taraschenko (Dimitri), Kenneth Riegel (Schoulski), Jasha Rosenberg (Varlaam), Jeanne Piland (Marina), Vladimir Vaneev (Pimène), Vsevolod Grivnov (l'innocent), Yuri Vedeneev (Rangoni), Chœur de l'Opéra de Nice, Chœur bulgare, Orchestre philharmonique de Nice, Vladimir Fedoseyev (direction), Yannis Kokkos (mise en scène).
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paule, 06 Nice. 19 heures, le 26. Tél. : 04-93-85-67-31. De 80 F à 320 F.

NÎMES
Jean-Marc Luisada (piano)
Mozart : *Sonate pour piano KV 570.* Schumann : *Carnaval.* Schubert : *Impromtu op. 42 no 1.* Liszt : *Sonate pour piano.*
Théâtre, 1, place Calade, 30 Nîmes. 20 h 30, le 29. Tél. : 04-66-36-02-04. De 60 F à 140 F.

STRASBOURG
Owen Wingrave
de Britten. Philippe Le Chevalier, Jacques-François Loiseleur des Longchamps (Owen Wingrave), Christian Tréguier (Spencer Coyle), Jean-Francis Monvoisin (Lechmere), Dominique Gless (Miss Wingrave), Raphaëlle Farman, Caroline Fèvre (Mrs. Coyle), Maîtrise de garçons de Colmar, Orchestre symphonique de Mulhouse, Scott Sandmeier (direction), Pierre Barrat (mise en scène).
Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 67 Strasbourg. 15 heures, le 27 ; 20 heures, les 29 et 30. Tél. : 03-88-75-48-23.

JAZZ

ANNECY
Bojan Z Quartet
Espace 300 de Bonlieu, scène nationale, AMAM, 3, place du château, 74, Annecy. 20 h 30, le 31 octobre. Tél. : 04-50-52-97-58.

CLERMONT-FERRAND
Festival Jazz en tête
Avec Jerry Gonzalez Fort Apache Band, Terence Blanchard Quartet, Philip Manual, Russell Gunn Sextet, Steve Coleman Five Elements.
Jusqu'au 26 octobre. Tél. : 04-73-35-50-10.

NANCY
Nancy Jazz Pulsations
Avec Christof Lauer/Jean-François Jenny-Clark/Daniel Humair, Ahmad Jamal (avec George Coleman et Donald Byrd), Habana Sax, Jean-Marie Viguier et Phil Abraham, Jacques Thollot Quintet, Eddy Louiss « Louissiana », la Compagnie Lubat.
Jusqu'au 26 octobre. Tél. : 03-83-37-83-79.

DANSE

BORDEAUX
Ballet de l'Opéra de Bordeaux
George Balanchine : *Apollon musagète, Le Fils prodigue.* Serge Lifar : *La Faune, Icare.*
Grand-Théâtre, 46, avenue du Parc-de-Lescure, 33 Bordeaux. 20 heures, les 29, 30 et 31 octobre et le 2 novembre ; 15 heures, le 1er novembre. Tél. : 05-56-48-58-54. De 20 F à 140 F.

CHERBOURG
Josef Nadj
Le Cri du caméléon.
Théâtre, place du Général-de-Gaulle, 50 Cherbourg. 20 h 45, le 26. Tél. : 02-33-88-55-55. 95 F.

DIJON
Boris Charmatz
Aatt ene tionon.
La Vapeur, 21 Dijon. 19 heures, le 26. Tél. : 03-80-77-00-49. 30 F.

Quatuor Albrecht Knust
Yvonne Rainer : *Continuous Project-Altered Daily.* Steve Paxton : *Satisfyin'Lover.*
L'Usine, 21 Dijon. 14 heures et 17 heures, le 27. Tél. : 80-77-00-49. 30 F.

Emmanuelle Huynh Thanh Loan
Mua.
L'Usine, 21 Dijon. 22 heures, les 1 et 2 novembre. Tél. : 80-77-00-49. 30 F.

LYON
Alvin Ailey American Dance Theatre
Ulysses Dove : *Vespers.* Lar Lubovitch : *Fandango.* George Faison : *Suite Otis.*
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 15 heures, le 26. Tél. : 04-78-75-88-88. De 200 F à 250 F.

Alvin Ailey American Dance Theatre
Judith Jamison : *Riverside.* Jawole Willa Jo Zollar : *Shelter.* Alvin Ailey : *Revelations.*
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 20 h 30, le 26 ; 17 heures, le 27. Tél. : 04-78-75-88-88. De 200 F à 250 F.

NICE
Ballet espagnol Antonio Gades
Carmen.
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paule, 06 Nice. 20 heures, les 29, 30 et 31. Tél. : 04-93-85-67-31. De 60 F à 180 F.

RENNES
Catherine Diverrès
Fruits.
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Helier, 35 Rennes. 20 h 30, le 26. Tél. : 02-99-31-12-31. De 110 F à 130 F.

THÉÂTRE

ANGERS
Apprendre à rire sans pleurer
d'après Kurt Tucholsky, mise en scène de Monique Hervouët, avec Yannick Renaud, Philippe Polet et Yves Prunier.
Atelier Jean-Dasté, 56, boulevard du Doyenné, 49 Angers. 20 h 30, les 26 et 5. Tél. : 02-41-87-80-80. Durée : 1 h 40. 75 F et 85 F. Jusqu'au 10 novembre.*

ARRAS
Un peu perdu
d'après Pierre Bourdieu, mise en scène de Dominique Sarrazin, avec Marie Boitel, Annick Gernez, Catherine Gilleron, Sarah Hamoud, Fernand Kindt, Hugues Martel, Dominique Sarrazin et Philippe Peltier.
Pharos, rue Charles-Péguy, 62 Arras. 20 h 30, les 26 et 29. Tél. : 03-21-71-66-16. Durée : 1 h 30. 50 F et 70 F.*

BELFORT
Le Jouvet d'une illusion
d'Alain Gerber, mise en scène de Philippe Berling, avec Daniel Kenigsberg.
A domicile, 90 Belfort. 20 h 30, les samedi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi. Tél. : 03-84-58-67-67. Durée : 1 h 15. Entrée libre. Jusqu'au 9 novembre.

Comme il vous plaira
de William Shakespeare, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Jean-Pierre Baudson, Jacqueline Bollen, Sandrine Bonjean, Lionel Bourguet, Alfredo Canavate, Anne-Claire, Patrick Donnay, Alain Eloy, Stéphane Fauville, Catherine Graindorge, Pierre Laroche, Frédéric Laurent, Delphine Roy et Etienne Van Der Belen.
Théâtre Granit-Grande Salle, 1, faubourg de Montbéliard, 90 Belfort. 20 h 30, le 26. Tél. : 03-84-58-67-67. Durée : 3 h 50. 90 F et 120 F.*

BÉTHUNE
Clavigo
de Goethe, mise en scène d'Agathe Alexis, avec Jean-Louis Cassarino, Xavier Helly, Peter King, Renaud Lille, Florence Masure, Isabelle Mentré, Alexandre Migliore, Vincent Nemeth et Jean-Michel Vovk.
Studio-Théâtre, place Foch, 62 Béthune. 20 h 30, les 26 et 29 ; 17 heures, le 27 ; 19 heures, les 30 et 31. Tél. : 03-21-56-96-95. Durée : 1 h 50. De 40 F à 110 F. Dernières.*

BEZIERS
La Cerisaie
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev, avec Mathias Miékuz, Jean Alibert, Fabrice Bénard, Cécile Bouillot, Isabelle Cagnat, Arnaud Carbonnier, Natalia Dontcheva, Jacques Herlin, Anne Le Guernec, Frédéric Leidgens, Magali Léris, Sava Lolov et Mikhaël Dontchev.
Théâtre, allées Paul-Riquet, 34 Béziers. 20 h 45, le 26. Tél. : 04-67-28-40-75. Durée : 1 h 45. 40 F et 110 F.*

CHARTRES
La Station Champbaudet
d'Eugène Labiche, mise en scène d'Anne-Marie Lazarini, avec Laurence Février, Didier Lesour, Philippe Lebas, Jacques Bondoux, Frédérique Lazarini, Claude Guedj, Andréa Retz-Rouyet, Irène Chauve et Xavier Bouvier.
Théâtre, boulevard Chasles, 28 Chartres. 21 heures, le 26. Tél. : 02-37-18-27-27. Durée : 1 h 20. 90 F et 110 F.*

LILLE
Les Dramuscules
de Thomas Bernhard, mise en scène de Dominique Surmais, avec Nadine Jadin-Pouilly et Sophie Robin.
La Métaphore-Petite Salle, Grand'Place, 59 Lille. 20 h 30, le 26. Tél. : 03-20-14-24-24. Durée : 1 h 30. De 50 F à 130 F. Dernière.*

MARSEILLE
Le corps dans le bois qui brûle
de François-Michel Pesenti, mise en scène de l'auteur, avec Malika Khatir, Laurent Martial et Emmanuèle Stochl.
Les Bernardines, 17, boulevard Garibaldi, 13 Marseille. 21 heures, le 26. Tél. : 04-91-24-30-40. Durée : 1 h 10. 50 F et 90 F. Dernière.*

Encyclopédie des joies du cœur, par Grand Magasin
de et par Pascale Murtin, François Hiffler et Etienne Charry, avec la fanfare Fierabrass et les comédiens du Théâtre du Lacydon.
La Minoterie-Théâtre de la Joliette, 9-11, rue d'Hozier, 13 Marseille. 21 h 02, le 26. Tél. : 04-91-90-07-94. Durée : 1 h 10. De 30 F à 70 F.*

RENNES
Chant pour la Volga
de Rezo Gabriadze, mise en scène de l'auteur, avec Victor Platonov, Svetlana Pavlova, Elena Kondakova, Anna Victorova, Vladislav Lobanov, Taïssia Kalinitchenko et Alexandre Khotchinski.
Théâtre de la Parcheminerie, 23, rue de la Parcheminerie, 35 Rennes. 19 h 30, le samedi. Tél. : 02-99-31-12-31. Durée : 1 h 15. 55 F et 90 F. Dernière.*

Dom Juan ou le Festin de pierre
de Molière, mise en scène de Didier-Georges Gabily et le groupe T'chan'G, avec Manuela Agnesini, Franck Bailliet, Bruno Bergin, Ulla Baugué, Nicolas Bouchaud, Laura de Lagillardaie, Frédérique Duchêne, Christian Esnay, Marion Feldman, Bernard Ferreira, Bruno Goubert, Eric Goudard, Eric Jolivet, Marc Jolivet, Virginie Lacroix, Dominique Laulanné, Denis Lebert et Eric Louis.
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier, 35 Rennes. 16 heures, le 26. Tél. : 02-99-31-12-31. Durée : 3 heures. De 65 F à 130 F. Dernière.*

Chimère et autres bestioles
de Didier-Georges Gabily, mise en scène de Didier-Georges Gabily et le groupe T'chan'G, avec Manuela Agnesini, Franck Bailliet, Bruno Bergin, Ulla Baugué, Nicolas Bouchaud, Laura de Lagillardaie, Frédérique Duchêne, Christian Esnay, Marion Feldman, Bernard Ferreira, Bruno Goubert, Eric Goudard, Eric Jolivet, Marc Jolivet, Virginie Lacroix, Dominique Laulanné, Denis Lebert et Eric Louis.
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier, 35 Rennes. 20 h 30, le 26. Tél. : 02-99-31-12-31. Durée : 3 heures. De 65 F à 130 F. Dernière.*

TOULOUSE
Le Procès
d'après Franz Kafka, mise en scène de Dominique Pitoiset, avec Pierre Banderet, Jean-Marc Bory, Frédéric Constant, Nadia Fabrizio, Anne-Cécile Moser, Robert Pagès, Nicolas Rossier, Laurent Sandoz, Emilien Tessier et Alain Trétout.
Le Sorano, 35, allées Jules-Guesde, 31 Toulouse. 20 h 30, le 26 ; 16 heures, le 27. Tél. : 05-61-25-66-87. Durée : 2 h 30. De 60 F à 110 F.*

UZÈS
L'Odyssée, par le Footsbarn Travelling Theatre
d'après Homère, mise en scène du Footsbarn Travelling Theatre, avec Agnieszka Bihel, Christophe Bihel, Joe Cunningham, Paddy Fletcher, Sophie Lascelles, Paddy Hayter, Heinzi Lorenzen, K. Kaladharan, D. Regoothaman, Shaji Karyat, S. Sreeletha et trois musiciens.
Terrain du Refuge, route de Nîmes, 30 Uzès. 21 heures, le 26 ; 17 h 30, le 27. Tél. : 04-66-03-14-65. Durée : 2 heures. 90 F et 130 F.*

ART

CAEN
Tom Drahos
FRAC de Basse-Normandie, 9, rue Vaubenard, 14 Caen. Tél. : 02-31-93-09-00. De 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 17 novembre. Entrée libre.

CALAIS
Del Marle, la polychromie dans l'espace, 1945-1952
Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle, 25, rue de Richelieu, 62 Calais. Tél. : 03-21-46-48-40. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30. Fermé mardi. Jusqu'au 1er décembre. 14 F.

CHAMBORD
Lisses et délices
Château, 41 Chambord. Tél. : 02-54-50-40-00. De 9 h 30 à 17 h 45. Jusqu'au 5 janvier. 45 F.

COLMAR
Otto Dix et les maîtres anciens
Musée d'Unterlinden, 1, rue d'Unterlinden, 68 Colmar. Tél. : 03-89-20-15-50. De 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 1er décembre. 30 F.

DIJON
Donald Judd, Lili Van der Stokker
Le Consortium, Centre d'art contemporain, 37, rue de Longvic, 21 Dijon. Tél. : 03-80-31-67-44. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 30 novembre. Entrée libre.

Morceaux choisis 1 : Michel Aubry, Patrice Carré, Hubert Duprat
Espace FRAC, 49, rue de Longvic, 21 Dijon. Tél. : 03-80-67-18-18. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 31 octobre. Entrée libre.

Daan Van Golden
Le Consortium, Centre d'art contemporain, 16, rue Quentin, 21 Dijon. Tél. : 03-80-30-75-23. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 30 novembre. Entrée libre.

GRAVELINES
Félix Del Marle, dessins et gravures, 1911-1952
Musée du Dessin et de l'Estampe originale, arsenal, place C.-Valentin, 59 Gravelines. Tél. : 03-28-65-50-60. De 14 heures à 17 heures ; samedi de 15 heures à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 1er décembre. 10 F.

GRENOBLE
Morris Louis
Musée de Grenoble, 5, place de Lavalette, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-63-44-44. De 11 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 16 décembre. 25 F.

Bas Jan Ader, Wolfgang Stoerchle, Guy de Cointet
Allen Ruppersberg : Where's Al ?
Joep Van Lieshout, Jouke Kleerebezem & Paul Perry, Maurizzio Cattelan
Centre national d'art contemporain, 155, cours Berriat, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-21-95-84. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 5 janvier. 15 F.

LOCMINE
Eugène Leroy : peintures 1964-1996
Centre d'Art contemporain, domaine de Kerguéhennec, Bignan, 56 Locminé. Tél. : 02-97-60-44-44. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 24 novembre. 25 F.

NANTES
Paul-Armand Gette : In natura rerum
Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 02-40-41-65-50. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 27 janvier. 20 F.

NICE
Tom Wesselmann : rétrospective 1959-1993
Musée d'Art moderne et d'Art contemporain, 1er étage, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 04-93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 27 janvier. 25 F.

RENNES
Eugène Leroy : les quatre saisons, 1993-1994
La Criée, centre d'art contemporain, place Honoré-Commeurec, 35 Rennes. Tél. : 02-99-78-18-20. De 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 23 novembre. Entrée libre.

Eugène Leroy, peintures 1953-1964 et dessins
Musée des Beaux-Arts, 20, quai Emile-Zola, 35 Rennes. Tél. : 02-99-28-55-85. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 25 novembre. 20 F.

LA ROCHE-SUR-YON
Chrystèle Lerisse : parcours 1985-1995
Musée municipal, rue Jean-Jaurès, 85 La Roche-sur-Yon. Tél. : 02-51-47-48-50. De 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 17 novembre. 15 F.

SAINT-ÉTIENNE
Philippe Favier
Musée d'Art moderne, La Terrasse, 42 Saint-Etienne. Tél. : 04-77-79-52-52. De 10 heures à 18 heures. Fermé jours fériés. Jusqu'au 1er décembre. 27 F.

STRASBOURG
Eugène Carrière (1849-1906), visionnaire du réel
Galerie de l'Ancienne Douane, 1A, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, 67 Strasbourg. Tél. : 03-88-52-50-00. De 11 heures à 18 h 30 ; nocturne jeudi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 9 février. 30 F.

Mimmo Paladino
Palais des Rohan, galerie Robert Heitz, 2, place du Château, 67 Strasbourg. Tél. : 03-88-52-50-00. De 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures ; dimanche de 11 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 12 janvier. 30 F.

VILLENEUVE-D'ASCQ
Alighiero Boetti, rétrospective
Musée d'Art moderne, 1, allée du Musée, 59 Villeneuve-d'Ascq. Tél. : 03-20-19-68-68. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 12 janvier. 25 F.

YVETOT
Un certain regard d'ailleurs, incertain regard d'ici
Galerie Duchamp, école municipale d'Arts plastiques, 7-9, rue Percée, 76 Yvetot. Tél. : 02-35-96-36-90. De 13 h 30 à 18 h 30 ; nocturne lundi jusqu'à 21 h 30. Fermé dimanche. Jusqu'au 4 décembre. Entrée libre.

(*) Tarifs réduits.

News Corporation veut emprunter plus d'un milliard de dollars gagés sur la chaîne câblée BSkyB

LONDRES
de notre correspondant

Rupert Murdoch vient de se lancer dans un nouveau pari. Pour financer de nouvelles activités de son empire télévisuel, News Corporation, le magnat de la presse australo-américain est à la recherche de un à deux milliards de dollars. Pour garantir cet emprunt considérable, il l'a gagé sur les 40 % du capital qu'il détient dans la chaîne câblée britannique BSkyB.

Au bout de cinq ans, ces créances pourront être transformées en actions de BSkyB, M. Murdoch en gardant le contrôle jusque-là. Il conserve en plus l'option de les racheter. S'il réussit son pari, et si le cours des actions de BSkyB – actuellement au plus haut – ne monte pas trop d'ici là, il ne risque pas de voir se diluer son contrôle sur une chaîne des plus profitables. Sinon, il lui faudrait partager le pouvoir, ce qu'il n'aime guère. Mais ce n'est pas la première fois qu'il se livre à ce type d'opération, qui lui évite par ailleurs d'avoir à recourir aux banques.

Pourquoi News Corporation a-t-elle besoin d'argent ? M. Murdoch aimant travailler dans la discrétion, on ne sait pas encore quel sera son prochain mouvement. Au début de la semaine, le bruit avait couru qu'il s'intéressait au groupe Pearson, qui possède entre autres le *Financial Times*, *The Economist* et les *Echos*, mais contrôle aussi la principale chaîne de télévision privée britannique, Thames. Si Pearson, qui vient de nommer un nouveau PDG, Marjorie Scardino, devait se défaire de certaines participations, la reprise de Thames TV intéresserait certainement News Corporation.

Parmi les autres objectifs de M. Murdoch, le *Financial Times* ainsi que d'autres journaux britanniques mettent l'accent sur le projet de faire passer du système analogique au numérique les chaînes de télévision qu'il contrôle en Extrême-Orient (Star TV) et en Amérique du Nord (Fox TV). Il doit en effet faire face à une concurrence sévère, en particulier celle du géant Time Warner à New York. Il souhaite développer ses activités dans la diffusion d'événements sportifs en Amérique du Nord et en Asie, aurait le projet d'une chaîne câblée pour enfants et s'intéresse à TV Asahi, au Japon. Des ambitions importantes, qui nécessitent des capitaux considérables. Rien que pour obtenir le monopole de la diffusion des matches de rugby à quinze anglais pour cinq ans, News Corporation a dû débourser 87,5 millions de livres.

Le groupe vient par ailleurs de se faire taper par deux fois sur les doigts. D'abord par le régulateur des télécommunications britanniques, Oftel, qui a interdit la campagne de promotion commune qu'avait lancé BSkyB avec British Telecom. Ensuite, des inspecteurs des impôts israéliens ont perquisitionné dans les bureaux de Jérusalem et de Haïfa de News Datacom Research, une filiale de News Digital Systems au terme d'une enquête pour évasion fiscale.

Patrice de Beer

Pierre Dauzier tente de calmer la rivalité TF 1-Canal Plus

Le PDG d'Havas a profité d'un colloque sur l'audiovisuel pour plaider en faveur de l'arrêt d'une « guerre inutile »

LE PROJET de loi sur l'audiovisuel, qui doit être présenté en conseil des ministres, mercredi 30 octobre, par Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture en charge de la communication, risque de nourrir une kyrielle d'amendements à l'Assemblée nationale. Le colloque organisé jeudi 24 octobre sur le thème « Quelle régulation pour l'audiovisuel ? » par le député Bertrand Cousin (RPR, Finistère), vice-président du conseil régional de Bretagne et directeur général adjoint de la Socpresse (*Le Figaro*), qui réunissait à la fois des parlementaires et des acteurs de la scène audiovisuelle, donnait déjà une idée de la teneur des débats à venir, que ce soit à propos de la fusion d'Arte et de La Cinquième, du conventionnement des chaînes par satellite ou des missions de la télévision publique. Mais les orateurs ont fait surtout la part belle à l'actualité, et notamment à la rivalité entre TF 1 (Télévision par satellite) et Canal Plus (CanalSatellite) dans le domaine du numérique, et à la fusion entre les deux chaînes du cinquième réseau.

En toile de fond, la plupart des intervenants ont mis à nouveau l'accent sur l'absence d'un véritable ministère de la communication, supprimé lors de l'arrivée au pouvoir de Jacques Chirac, en 1995. *« Nous souffrons tous aujourd'hui qu'il n'y ait pas en France de ministère des industries de la communication*, a regretté Pierre Dauzier, président d'Havas. *Un tel ministère permettrait d'éviter les deux écueils : l'ultralibéralisme, qui conduit au chaos, et l'hyperréglementation, qui mène à la paralysie. »*

Face au *« bouleversement »* du secteur de l'audiovisuel, les pouvoirs publics doivent *« organiser, orienter les entreprises françaises à être performantes sur leur marché d'origine »*, mais aussi en Europe et ailleurs, a poursuivi M. Dauzier. Faisant directement allusion à la guérilla judiciaire lancée par Patrick Le Lay, PDG de TF 1, contre Canal Plus à propos d'Eurosport (*Le Monde* du 24 octobre) et à la rivalité des deux sociétés en matière d'achat de catalogues de films américains, le PDG d'Havas a voulu jouer un rôle pacificateur : *« Le métier de la télévision payante est un vrai métier. Nous espérons que TPS saura rattraper le temps perdu et développer une concurrence saine ; s'il y avait un trop grand décalage, ce serait une perturbation de plus. Mais il faut éviter la concurrence frontale qui se joue au dépens de nos comptes d'exploitation et au profit des grands studios américains. Ce bouleversement doit nous préparer à des complémentarités, vers des industries de la communication pourvoyeuses d'emploi. Il convient donc de ne pas se livrer à une guerre inutile... »*

RÉVOLUTION CULTURELLE

Toujours sur le satellite, le député Laurent Dominati (UDF-PR, Paris), en parlant de la présence de France Télévision dans le bouquet TPS, a déclaré *« ne pas penser que la présence des chaînes publiques, à côté de leurs concurrents, sur un bouquet de chaînes privées, soit une bonne chose. Je souhaite que le service public soit partout présent et qu'il ne privilégie personne »*.

Les missions du service public de télévision, la fusion Cinquième-Arte, étaient également au centre du colloque. Xavier Gouyou Beauchamps, PDG de France 2 et France 3, a plaidé pour le maintien du système mixte de financement (publicité et ressources publiques), qui est un *« bon système, les autres étant plus mauvais »*, et, en citant France 3, a assuré *« que le financement partiel par la publicité n'empêchait pas une chaîne de garder une ligne éditoriale claire et cohérente »*. Mais, tout en critiquant les fluctuations d'une télévision française *« qui évolue dans un cadre trop contraignant »*, il a surtout réaffirmé la nécessité de *« responsabiliser les entreprises »* en plaidant pour une plus grande stabilité des dirigeants de la télévision publique et un système de redevance *« à l'allemande »* tablant sur une fixation de la redevance pour quatre ans et non pour un an, comme c'est le cas en France.

Le député Alain Griotteray (UDF-PR, Val-de-Marne), qui doit déposer lundi 4 novembre son deuxième rapport sur la télévision publique, a fait remarquer que *« tout le monde trouve qu'il y a trop de publicité sur les écrans de la télévision publique ! »*. Il a défendu l'audit de Jean-Michel Bloch-Lainé, qui *« trace une voie d'avenir, dans laquelle le secteur public doit s'engager »* même s'il estime que le projet de créer une *« BBC à la française »* implique une *« révolution culturelle au sein de France Télévision qui semble peu probable »*. Répondant à Jean-Marie Cavada, président de La Cinquième, qui fustigeait le manque de concertation des deux dirigeants d'Arte et de La Cinquième par le gouvernement et le fait *« que les budgets sont gérés sur notre dos, ce qui cause des dégâts dans nos entreprises »*, le député du Val-de-Marne s'est déclaré persuadé de la nécessité de la fusion des deux chaînes du cinquième réseau. Mais a indiqué ironiquement *« qu'il ne croyait pas à l'économie de 142 millions de francs générée par cette fusion »*...

Le ministre de la culture Philippe Douste-Blazy, qui concluait ce colloque, a insisté sur une meilleure prise en compte *« de la logique industrielle pour les diffuseurs comme pour les producteurs »* et des dispositifs *« permettant le renforcement des industries de l'image »*. Il a annoncé de prochaines *« règles entre les diffuseurs et la production cinématographique indépendante »*.

Yves-Marie Labé

■ **JOURNALISTES : l'ensemble des syndicats de journalistes** (SNJ, CFDT, CGT, FO, CGC, CFTC) appellent les rédactions de l'écrit et de l'audiovisuel à observer une nouvelle journée de grève le jeudi 14 novembre pour obtenir le maintien de l'abattement fiscal de 30 %. Ce sera la troisième journée d'action menée par l'ensemble des syndicats de journalistes, après les mouvements du 18 septembre et la grève du 15 octobre (*Le Monde* des 16 et 17 octobre). Elle interviendra en pleine discussion budgétaire, peu avant l'examen par les députés (prévu le 18 novembre) de la suppression de l'abattement appliqué dans la profession.

VENDREDI 25 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo, Trafic info.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. Terminus.
15.30 Hôtel. Série. Divergences d'opinions.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.35 Jamais 2 sans toi...t. Série. J'en ai tellement rêvé.
18.10 Le Rebelle. Série. Chasseurs de crime.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Trafic info.

20.50

LA FUREUR
Divertissement présenté par Arthur. Invités : Vanessa Demouy, Joceline Béroard, Laura Flessel, Cachou, Véronika Loubry, Alexandra Bronkers, Linda Hardy, Alexandre Delpérier, Patrick Bosso... (150 min). 5560545

23.20

SANS AUCUN DOUTE
Magazine présenté par Julien Courbet avec la participation de Marie Lecoq, maître Didier Bergès. Invité : Paul-Loup Sulitzer. Les vigiles ; Osez la beauté artificielle (110 min). 8465729

1.10 Formule foot. 14e journée de D1.
1.45 Très chasse, très pêche. Belles chasses du sanglier et de la bécasse, de Claude Cailloux (55 min). 6951997
2.40 Journal, Météo.

2.50 Histoire des inventions. 3.40 et 4.20 TF 1 nuit. 3.50 et 4.30, 5.05 Histoires naturelles. 5.00 Musique.

France 2

12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal, Point route.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
15.00 Le Renard. Série.
16.00 et 5.15 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Sauvés par le gong. Série. Le cauchemar de Ryan.
17.55 Hartley cœurs à vif. Série.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Oscar ne veut pas manger.
19.25 et 1.35 Studio Gabriel. Invités : Julie Gayet, Gad Elmaleh.
20.00 Journal, A cheval, Météo, Point route.

20.55

MAIGRET
Série. Maigret et l'écluse, d'Olivier Schatzky (90 min). 676583
Maigret rend visite à un ami, juge d'instruction d'une ville de province en pleine psychose après deux crimes.

22.25 Flash info, Bourse, Météo.

22.40

BOUILLON DE CULTURE
Magazine. Débat : faut-il imposer des quotas de femmes ? Invitées : Béatrice Majnonid Intignano (*Femmes, si vous saviez*) ; Emmanuelle Bouquillon, député et maire de Soissons ; Régine Deforges, *Ma cuisine* et *L'Orage* ; Ségolène Royal (*La Vérité des femmes*) ; Danielle Thiéry, (*Le Sang du bourreau*) ; Claudie André-Deshays (*Une Française dans l'espace*) ; Sylviane Agacinski, (*Critique de l'égocentrisme*), (75 min). 8675903

23.55 French Cancan ■ ■ Film de Jean Renoir (1954, N., 105 min). 9245458

2.10 Envoyé spécial (rediff.). 4.30 Le Temps du retour. 4.50 Descentes.

France 3

12.32 Journal. Keno.
13.35 ▶ Parole d'Expert ! Invitée : Rika Zaraï.
14.30 Katie : portrait d'une créature de rêve. Téléfilm de Robert Greenwald, avec Kim Basinger (100 min). 5798019
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.47 Un livre, un jour. *B.B. 60*, de François Nourissier.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

▶ THALASSA
Présenté par Georges Pernoud. Le banc des Siciliens (60 min). 8591458
Au large de l'Australie, un archipel abrite l'un des premiers gisements de langoustes de la planète.

21.50

▶ LA NUIT FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invité : Michel Le Bris. Sur la route de Pétra. France : le fil d'Ariane, de Christophe Rouvière et Yvon Bodin ; Bolivie : le « salar » de la sueur, de Julien Meije et Philippe Vieillescazes ; Bénin : les rois du pétrole, de Régis Michel et Guy Nevers ; Népal : le petit peuple du Stupa, de Franck Cuvelier et Jean-Christophe Cheneau (95 min). 6885125

23.25 Journal, Météo.
23.55 ▶ La Nuit Faut pas rêver. Les routes de *Faut pas rêver* (sélection de reportages, 360 min). 14194941

La Cinquième

13.00 Un monde nouveau. Les gardiens de l'Himalaya. 13.30 Demain les métiers. 14.00 L'Inde du Nord. 15.00 Les Etats désunis de Jérusalem. 16.00 Le Français, histoire d'un combat. Présenté par Claude Hagège. Parlez-vous franglais ? [7/10]. 16.30 Les Grands Châteaux d'Europe. Carcassonne. 17.30 Alf. 18.00 Histoire de l'alimentation. Une sensation douce-amère. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Montagnards dans les Carpates polonaises. Documentaire d'Andrzej Koszyk (60 min). 1108
20.00 Reportage. Gun City. *A Darra Adam Khel (Pakistan), quelques milliers d'habitants gagnent plusieurs milliards de roupies par an grâce à la fabrication d'armes...*
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

MIRACLE ! IL M'AIME
Téléfilm de Sven Severin, avec Corinna Harfouch, Susanne Bormann (89 min). 946125
Une adolescente et sa mère tombent amoureuses du même homme, un professeur d'histoire.

22.15

GRAND FORMAT : HELMUT KOHL, UN PORTRAIT
Documentaire. Record de longévité à la chancellerie, de Michael Rutz (90 min). 8602403
Depuis quatorze ans au pouvoir, le chrétien-démocrate de Rhénanie-Palatinat Helmut Kohl est devenu le chancelier de la réunification allemande et de la construction européenne. Entretiens et témoignages.

23.45 Profil : Cinéma, de notre temps. Documentaire. Shirley Clarke, d'André S. Labarthe et Noël Burch (55 min). 645187

0.40 Le Dessous des cartes. Magazine. Chronique géopolitique. [3/3] L'Algérie déchirée (rediff.). 0.50 Music Planet. Magazine. World Collection. Le Taraf de Haïdouks, les bandits justiciers, de Guy Demoy (rediff.). 1.45 La Troisième Rive du fleuve. Téléfilm de Nelson Pereira Dos Santos, avec Ilya Sao Paulo, Sonjia Saurin (v.o., rediff., 70 min). 2591794

M 6

12.25 Les Routes du paradis. [2/2] Le monstre. Série.
13.25 Blessure d'amour. Téléfilm de Jack Bender, avec John Ritter (91 min). 2808670
15.10 Drôles de dames. La grande chasse. Série.
16.45 Rock express. Moby Placebo. Soundgarden.
17.05 Hit Machine. Variétés.
18.00 ▶ Space 2063. Série. Cas de force majeure.
18.55 Highlander. Les rabatteurs. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Capital 6. Magazine.

20.50

L'HOMME AU DOUBLE VISAGE
Téléfilm de Claude Guillemot, avec Xavier Deluc, Michel Duchaussoy (88 min). 735670
Un dangereux malfaiteur est gravement blessé au visage lors d'un hold-up. Il lui faut trouver un médecin.

22.30

MISSION IMPOSSIBLE, VINGT ANS APRÈS
La dame blanche. Série.

23.25 Jeux extrêmes. Téléfilm de William Viard, (94 min). 2218108 *Un riche homme d'affaires, pour tromper son ennui, s'impose les paris les plus fous dans une quête perpétuelle d'émotions fortes.*

1.10 Best of Groove. Musique. 2.10 Jazz 6. Magazine. 3.10 E = M 6. Magazine. 3.35 Paris coquin. Documentaire. 4.25 Fréquenstar. Magazine (45 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Forrest Gump ■ ■ Film de Robert Zemeckis (1994, 137 min). 2235298
16.10 Les Milles, le train de la liberté ■ Film de Sébastien Grall (1995, 103 min). 6795019
17.55 Flash Gordon. Dessin animé. La griffe invisible.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Denis Tillinac, Jean-Pierre Coffe ; Midnight Oil.
20.30 Le Journal du cinéma. Magazine.

20.35

LONG COURS
Téléfilm d'Alain Tasma, avec Benoît Magimel, Hélène de Fougerolles (90 min). 680651
La fuite sans fin de deux jeunes délinquants...

22.05 Flash d'information.
22.15 Jour de foot.
22.59 Les Baisers.

23.00

JUSTE CAUSE ■
Film d'Arne Glimcher avec Sean Connery (1995, 98 min). 5767800

0.40 Le Cheval et l'enfant. Film de James Hill (1971, v.o., 102 min). 5041171
2.20 Pionniers malgré eux. Film de Peter Markle (1994, v.o., 103 min). 53993794
4.05 L'Amour conjugal ■ Film de Benoît Barbier (1995, 90 min). 6138591
5.45 Si bleu, si calme. Documentaire. La prison intérieure, d'Eliane de Latour (73 min). 1566187

Radio

France-Culture

20.30 Le banquet. Conversations philosophiques : la perversion.
21.32 Musique : Black and Blue. Critiques croisées.
22.40 Nuits magnétiques. Voir à Venise. 2. Du côté de Giardini.

0.05 Du jour au lendemain. Marc Richir (Melville). 0.45 Les Cinglés du Music Hall. Journées des 31 mars et 1er avril 1945 (5). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Ludovic Janvier ; 1.56, Coluche : histoire d'un mec ; 3.56, Gottfried Benn ; 5.20, Foi et fanatisme ; 6.07, Serge Moral.

France-Musique

20.00 Concert franco-allemand. Donné le 20 septembre, à Sarrebruck et émis simultanément sur les Radios de Leipzig, Berlin et Francfort, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, dir. Michael Stern : Huit Miniatures, de Stravinsky ; Symphonie nº 91, de Haydn ; Concerto pour hautbois et orchestre, de Maderna, Fabian Menzel, hautbois ; Symphonie en ut, de Stravinsky.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Holliger, Ligeti.
23.07 Miroir du siècle. Musique et cinéma. L'Assassinat du Duc de Guise op. 128, de Saint-Saëns, par l'Ensemble Oblique ; Œuvres de Schmitt, Thiriet.

0.00 Jazz-club. Concert donné en direct du Café de la Danse, à Paris : Le Trio de Eric Watson, piano, avec John Lindberg, contrebasse et Ed Thigpen, batterie. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Bruno Walter, chef d'orchestre. Cosi fan tutte (ouverture), de Mozart, par l'Orchestre symphonique Columbia ; Symphonie nº 8, de Dvorák, par l'Orchestre symphonique Columbia ; Rhapsodie pour alto chœur d'hommes et orchestre op. 53, de Brahms, par le Chœur de concert de l'Occidental College et l'Orchestre symphonique Columbia, Mildred Miller, mezzo-soprano ; Variations pour trio avec piano op. 44, de Beethoven, Isaac Stern, violon, Leonard Rose, violoncelle, Eugene Istomin, piano ; Symphonie nº 1 Titan, de Mahler, par l'Orchestre philharmonique de New York.

22.40 Les Soirées... (Suite). Symphonie nº 102, de Haydn, par l'Orchestre philharmonique de New York ; Œuvres de Schubert : Drei Lieder : Die junge Nonne ; Romance de Rosamunde ; Œuvres de Beethoven. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
● Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Fort Boyard. (France 2 du 19/10/96)
21.30 Le Carnet du bourlingueur.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata. Invitée : Sylvie Vartan ; autres invités : Richard Cocciante, Marc Morgan, Driftwood, Teri Moïse (France 2 du 15/10/96)
23.50 Ça cartonne. Invitée : Ophélie Winter.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 Sous un toit de Paris.
20.35 Une mission scientifique de Discovery.
21.25 Tags.
22.15 Portrait d'Alain Cavalier. L'archetière.
22.25 Chronique d'un été à l'ombre.
23.10 Christophe.
23.40 Le Mystère Koumiko.
0.25 Armés jusqu'aux dents (50 min).

Paris Première

21.00 Marilyn Monroe. De Donatella Baglivo. The Child Goddess.
22.00 Le J.T.S.
22.30 Opérette : Le Pont des soupirs. En quatre actes de Jacques Offenbach. Enregistré au Théâtre de Paris, en 1988 (135 min). 81402767

France Supervision

20.30 Taratata. Invitée : Catherine Lara.
21.50 Tennis de table.
22.20 Equitation.
23.50 L'Histoire d'un prototype.
0.40 Cybervision.
1.40 Cyclisme (90 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Marche ou crève ■ Film de Georges Lautner (1959, N., 100 min) 4092570
22.10 Desire in the Dust ■ Film de William F. Claxton (1960, N., v.o., 105 min) 39464212
23.55 Feu rouge ■ Film de Roy Del Ruth (1949, N., v.o., 85 min) 78247748

Ciné Cinémas

21.00 La Couleur de l'argent ■ Film de Martin Scorsese (1986, 115 min) 58313890
22.55 Sarafina ! ■ Film de Darrell James Roodt (1992, v.o., 115 min) 6834670
0.50 La Mouche 2 ■ Film de Chris Walas (1989, 105 min) 68772317

Série Club

20.45 Commando Garrison. Guerre ou pègre.
21.40 et 0.45 François Gaillard ou la vie des autres. Cécile et Nicolas.
22.30 Sherlock Holmes. Echec au mort.
23.00 Les Anges de la ville. Le langage des signes.
23.50 Quincy. Guéris toi-même.
1.30 Schimanski. Petites fleurs coupées (90 min).

Canal Jimmy

20.30 Star Trek. Mirl.
21.20 The New Statesman. Un direct de Westminster.
21.50 Sessions. Thursday We Eat Italian.
22.15 Chronique du front.
22.20 Dream On. La vie en rose.
22.50 Seinfeld. Quelle salade !
23.20 Top bab.
0.00 La Semaine sur Jimmy.
0.10 New York Police Blues. Linge sale en famille.

Eurosport

18.00 Tennis. En direct de Stuttgart (Allemagne). Tournoi messieurs : Quarts de finales (90 min). 282212
20.30 Tennis. En direct de Stuttgart (Allemagne). Tournoi messieurs : Quarts de finales (120 min). 208816
23.00 Golf (60 min.)

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

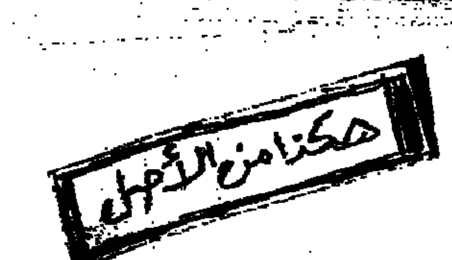
21.20 Les Sous-doués en vacances. Film de Claude Zidi (1981, 95 min). Avec Guy Marchand. *Comédie.*

RTL 9

22.30 Désirs sous les tropiques. Film de Francis Leroi (1979, 80 min). Avec Thizou. *Erotique.*
0.35 Le Vaisseau fantôme. Film d'Andrew McLaglen (1980, 120 min). Avec Gregory Peck. *Suspense.*
3.00 La «Flic» chez les poulets. Film de Luciano Martino (1975, 90 min). Avec Edwige Fenech. *Comédie policière.*

TSR

21.45 Le Zèbre. Film de Jean Poiret (1992, 90 min). Avec Thierry Lhermitte. *Comédie dramatique.*
23.25 Les Roseaux sauvages. Film d'André Téchiné (1994, 110 min). Avec Elodie Bouchez. *Comédie dramatique.*



Les « enfants-éprouvette » face à leurs origines

Une équipe de l'agence Capa a cherché, en France, en Suède et aux Etats-Unis quels bouleversements l'insémination artificielle a produits sur les schémas familiaux

DEPUIS vingt ans que l'on pratique en France l'insémination artificielle avec donneur (IAD), trente mille enfants issus de la science ont vu le jour. Ils ont deux pères : l'homme – *« infertile »* – qui les élève et le *« père biologique »*, cet inconnu qui, grâce à un don de sperme, leur a donné la vie. La loi française veut que l'identité du donneur demeure secrète. Une partie de l'histoire de ces enfants restera donc toujours taboue. Comment les familles vivent-elles cette ambiguïté originelle ? Anne Rongère et Christophe Barreyre, journalistes à l'agence Capa, ont enquêté auprès d'une dizaine d'entre elles, en France, mais aussi aux Etats-Unis et en Suède, où la législation permet les retrouvailles avec le « père géniteur ». A travers les témoignages d'enfants et de parents, ils donnent à réfléchir sur une question beaucoup plus large : comment s'établit la filiation ?



Arthur a cinq ans. « Bébé-éprouvette », il n'ignore rien des conditions dans lesquelles il est venu au monde. Il accompagne très naturellement sa maman au Cecos, centre d'étude et de conservation du sperme (organisme public communément appelé « banque de sperme »), pour recueillir les précieuses paillettes grâce auxquelles il aura bientôt peut-être un petit frère. En lui racontant très tôt la vérité sur ses origines, ses parents pensent œuvrer pour plus tard. A l'adolescence, leur enfant se posera inévitablement des questions sur son identité.

Aymeric a douze ans. Il est né après insémination, il le sait, et connaît même la couleur de sa paillette : violette. Pour lui, les choses sont très simples : *« Mon père n'avait pas de sperme. Mes parents sont allés au Cecos de Rennes pour qu'un donneur donne du sperme à ma mère pour que je naisse »*, dit-il en s'appliquant. Son père, c'est l'homme avec qui il joue au cerf-volant sur la plage, et qui partage la même passion que lui pour la voile. Pas une seconde il n'a songé à *« aller chercher le donneur à perpèt' »*. Son père l'a élevé dans l'idée que *« la paternité, c'est avant tout de l'amour, un accompagnement dans la vie »*. Pour cet homme qui fut parmi les premiers en France à expérimenter l'IAD, dire la vérité va de soi.

LA PEUR ET LA HONTE

Cette attitude n'est pas la plus répandue en France. Selon les réalisateurs, trois couples sur quatre choisissent de garder le secret. Sentiment de honte de la part de l'homme stérile, peur que l'enfant parte à la quête de celui qui lui ressemble sans doute plus que son papa. *« Peut-être que le vrai père est tout ce que je n'ai pas pu être pour eux*, confie ainsi, à visage couvert, le père de deux garçons de quatorze et seize ans qui sont nés par la science mais l'ignorent. *Peut-être est-il plus jeune, plus riche, plus gentil, plus tout le reste. On ne sait pas bien ce qui se passe dans la tête d'un enfant. Ils voudraient chercher, peut-être trouver... »*

Aux Etats-Unis, les « enfants-éprouvette » qui le souhaitent peuvent, à leur majorité, connaître l'identité de leur père génétique. 60 % des donneurs acceptent que leur nom et leurs coordonnées soient transmises. Anne Rongère et Christophe Barreyre montrent plusieurs cas, plutôt pathétiques, d'enfants élevés dans le secret qui, une fois la vérité révélée, s'acharnent, adultes, à retrouver leurs vraies racines. Déceptions, déconvenues : les exemples choisis ne sont guère engageants. En Suède, la situation est encore différente. Depuis 1984, l'anonymat du donneur n'est plus protégé. Les familles désireuses de garder leur démarche secrète sont obligées d'aller à l'étranger, dans un pays où l'on respecte l'anonymat du donneur.

Centré sur les conséquences psychologiques d'un acte médical relativement anodin, *Mon père, cette éprouvette* soulève des questions que tout un chacun se pose : d'où je viens ? Qui a voulu que je naisse ? On regrette toutefois l'imprécision du commentaire, et le ton parfois inutilement dramatisant.

Sylvie Kerviel

★ **« Mon père, cette éprouvette », dimanche 27 octobre, France 2, 22 h 40.**

Le joueur de flûte

par Agathe Logeart

CE NE PEUT ÊTRE qu'un cauchemar. Ils sont nus, pour la plupart. Allongés dans des lits dont le nombre paraît infini, les bras et les jambes recroquevillés, ou ficelés dans des linges transformés en camisoles de force. Leur maigreur est celle des fantômes des camps de concentration. Les escarres, les plaies déchirent leur peau. Leur regard, comment dire leur regard ? Ces yeux trop grands, dévorés par le pus, ces yeux qui transpercent ou regardent dans le vide paraissent au-delà de la vie. Certains se balancent, comme s'ils se berçaient eux-mêmes, en une danse macabre, que rien n'interrompt. Les plus petits sont enfermés dans des lits-cages, berceaux aux barreaux de prison. D'autres, qui peuvent marcher, se cognent la tête contre les murs. Certains sont attachés à des bancs par des ficelles. Par mesure d'hygiène, sans doute, on leur a rasé les cheveux. Ils ont l'air de petits morts, qui bougent encore. Ce sont des créatures au rebut. On les appelle, nous dit-on, *« les enfants de l'inutile »*.

Ils seraient soixante-dix mille (soixante-dix mille !), ainsi internés dans l'ex-Union soviétique dans ces mouroirs pour enfants handicapés, où les a chassés le souci eugénique de séparer les enfants inadaptés, mal nés, du reste de la population. C'est à la naissance que se fait le tri. C'est à ce moment que l'on conseille fortement aux parents de se débarrasser de cette progéniture non conforme, socialement inutile, et de la confier aux dépotoirs prévus à leur effet. Malheur à ceux qui refusent : dans la vie « normale », il n'existe rien pour ces enfants. Mieux vaudrait alors, explique-t-on à ceux qui hésiteraient encore, les jeter dans les poubelles prévues à leur effet, ces internats-mouroirs où nous a conduits « Envoyé spécial » sur France 2.

C'est le genre de reportage qui donne envie de fermer les yeux, de se boucher les oreilles. Ne pas voir, ne pas entendre, ne pas savoir. Penser à autre chose. Mais c'est peine perdue. Même dans le noir, ces visages vous poursuivent. Ils vous intiment l'ordre de les regarder encore. Refuser de voir, tenter de les effacer avec la gomme magique de l'ignorance : c'est déjà trop tard. Ils se sont imprimés dans votre cerveau. Les pleurs de ces enfants abandonnés à eux-mêmes, ces mains qui n'ont plus la force de se tendre, il n'est plus possible de faire comme si on ne les avait pas vus.

De temps en temps, chaque fois qu'il le peut, chaque fois qu'on ne le met pas à la porte, Sergueï vient rendre visite aux enfants. Il apporte des fruits, quelques cadeaux, et joue de la flûte. Pianiste, père d'une petite trisomique qu'il s'est refusé à abandonner, il a découvert les lieux où l'on voulait le forcer à poser son enfant comme un paquet trop lourd. Depuis, inlassablement, il fait ce qu'il peut pour tirer ces enfants de l'oubli et leur apporter le cadeau de sa douceur. Les enfants ne s'y trompent pas, qui serrent cette main tendue et se réchauffent à sa chaleur. Le joueur de flûte est la seule lumière, dans cette nuit sans fin.

SAMEDI 26 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
12.52 Journal, Météo, Trafic info.
13.30 Reportages. Transhumance, des moutons et des hommes, de Philippe Tallois.
14.05 L'homme qui tombe à pic. Série.
15.00 Mac Gyver. Série.
16.00 Melrose Place. Série.
16.50 Hercule. Série. [2/2] Le labyrinthe du Minotaure.
17.45 Trente millions d'amis.
18.25 Vidéo gag.
19.00 Berverly Hills. Série. Kelly top model.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

FOLLE DE MOI
Téléfilm de Pierre Joassin, avec Grace de Capitani, Bernard Le Coq (100 min). 284930
Un adolescent qui refuse de rencontrer et passer le week-end seul avec sa future belle-mère va changer d'identité avec son camarade d'internat...

22.30

HOLLYWOOD NIGHT
Série. Intervention immédiate, de Paul Lynch, avec Andrew Clay, Robert Davi (110 min). 6423794
Un groupe de terroristes prend en otage l'organisatrice et les candidates d'un concours de beauté diffusé en direct à la télévision...
0.20 L'Hôtel des passions. Série. Chauve qui peut.
1.15 Journal, Météo.

1.25 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.50 TF 1 nuit. 1.59 Histoire des inventions. (60 min, passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver). 2.01 La Pirogue. 2.50 TF 1 nuit. 3.00 et 3.50, 4.55 Histoires naturelles. 4.45 Musique.

France 2

12.50 Point route.
12.55 et 13.30 Météo.
12.59 Journal.
13.35 INC. Magazine.
13.40 Les Grandes Enigmes de la science. Paris mystérieux.
14.40 Samedi sport. 15.00 Rugby : Coupe d'Europe, Pau-Leicester ; 16.35, Tiercé, en direct d'Auteuil ; 17.15, Rugby : Coupe d'Europe, Bath-Dax (en différé) (265 min). 83630930
19.05 JAG. Série. Nom de code Cimeterre.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.50

► LE CŒUR AU SHOW
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Spécial Georges Brassens ; Invités : Raymond Devos, Serge Lama, Dany Brillant, Jordy, etc. (135 min). 83178828

23.05

52' JUSTE POUR RIRE
Divertissement présenté par Bruno Solo. Les meilleurs moments des cinq galas du Festival de Montréal. Avec Mimie Mathy, Michel Muller, Anne Roumanoff, Manoe Riotte, Pascal Légitimus, Anthony Kavanagh, Michel Courtemanche... (55 min). 3046201
0.00 Journal, Météo.
0.10 La 25e Heure. Magazine. Albert Speer : le nazi repenti, de Martin Davidson (64 min). 8070737

1.15 Bouillon de culture (rediff., passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver). 1.20 Eurocops. Série. Jouer avec le feu. 2.45 Corsicayak. 3.10 Sin Aversty, avertissez-moi. 4.05 Nammachos, le poisson maudit. 4.55 Taratata (rediff.).

France 3

11.48 et 13.05, 15.05 Télévision régionale.
12.32 Journal.
13.00 Keno.
14.10 Les Quatre Dromadaires. Documentaire. Igapo, les pieds dans l'eau.
17.40 Montagne. Popaul et La Palmyre.
18.10 Expression directe. UDF.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. Dictionnaire Picasso, de Pierre Daix.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

CHIENNE DE VIE
Téléfilm de Jacques Weber, avec Marie Laforêt, Bernard Menez (90 min). 444930
Un acteur connu, dont la carrière connaît quelques ratés, accepte de participer au pied levé à une pièce écrite par son ex-femme.

22.20

► LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Magazine. Onze footballeurs en or (70 min). 7510881
Au début des années 50, une équipe d'artistes du ballon rond domine le football mondial et devient l'emblème de tout un peuple : le "onze" hongrois.
23.30 Journal, Météo.
23.55 Musique et compagnie. Les enfants prodiges russes (60 min). 7117572

0.55 Le Théâtre de José Arthur. Invité : Robert Lamoureux, pour *Si je peux me permettre* au Théâtre des Nouveautés. 1.15 Capitaine Furillo. Adieu Mr. Scripps. Série. 2.00 Musique Graffiti. Œuvres de Liszt, par Françoise Buffet-Arsenijevic, piano (20 min).

La Cinquième

12.00 Les Secrets de l'enfant sauvage. 13.00 Mag 5. Les Etats-Unis. 13.30 Va savoir. La bête noire de Salers. 14.00 Fête des bébés. 14.30 Timothy Dalton chez les loups. Documentaire. 15.30 L'Aventure des sciences. Les sorciers de la préhistoire. 16.30 Fenêtre sur court. 17.00 La Réunion. 18.00 Droit d'auteurs. Présenté par Frédéric Ferney. Invités : Raymond Aubrac (*Où la mémoire s'attarde*) ; Alain Finkielkraut (*l'Humanité perdue*) ; Michel Séonnet (*La Tour sarrasine*).

Arte

19.00 Marty Feldman. Série [1/7] britannique de Roger Race (1968-1969, v.o., 30 min). 8959
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 26 octobre 1946 : la IVe République s'installe. Invité : Daniel Mayer (45 min). 22274
20.15 Le Dessous des cartes. Chronique géopolitique. Tension sur l'eau : l'eau une denrée rare.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

TANNER FOR PRESIDENT
Feuilleton [1/10] de Robert Altman, avec Michael Murphy, Pamela Reed (80 min). 388084
1988. Alors que la campagne présidentielle américaine bat son plein, Robert Altman invente un candidat fictif qu'il place dans le contexte réel de la course au pouvoir. Satire au vitriol sur la manipulation par l'image...
22.05 Métropolis. Magazine (60 min). 8787084

23.05

MUSIC PLANET
Magazine. World Collection. Carlinhos Brown, le prince de Bahia, de Claude Santiago (50 min). 7356046
Portrait de Carlinhos Brown, percussionniste, compositeur, mais aussi agitateur social et idole des bidonvilles, qui côtoie depuis plus de vingt ans les grandes stars de la musique brésilienne.
0.00 L'Air : Le Jour de mon anniversaire. Téléfilm de Joao Botelho, avec Jessica Weiss, Joao Lagarto (1992, v.o., rediff., 62 min). 7882572
Pour son anniversaire, un garçon reçoit un ballon, un livre d'images sur le ciel et les étoiles, et le retour de son père, libéré pour bonne conduite... Le thème de l'air dans la série portugaise des « Quatre éléments » diffusés sur Arte en 1993.

1.05 Gueule d'amour ■■■ Film de Jean Grémillon avec Jean Gabin, Mireille Balin (1937, N., rediff., 90 min).

M 6

12.55 55 pour Vatoo. Jeu.
13.30 Le Magicien. Série.
14.25 Raven. Retrouvailles. Série.
15.20 Les Têtes brûlées. Série. Un spectacle de génie.
16.15 L'Aventurier. Série.
17.05 Chapeau melon et bottes de cuir. L'heure perdue. Série.
18.05 Le Saint. Les championnes. Série.
19.00 Turbo. Magazine.
19.40 Warning. Magazine. La Vespa fête ses cinquante ans.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Hot Forme. Magazine.
20.35 Plus vite que la musique. Magazine. La face cachée des Cranberries.

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec Gillian Anderson, David Duchovny.
La visite. *Skinner, chef adjoint du FBI, est au cœur d'une affaire de meurtre. Scully prend contact avec le psychiatre de ce suspect inattendu...*
Le seigneur du magma. *Un écrivain, à qui son éditeur vient de commander un livre sur un enlèvement commis par des extraterrestres, contacte Scully...*
Hallucinations. *Mulder et Scully mettent au jour un complot qui bouleverse leur confiance mutuelle.*
23.25 Cauchemar. Téléfilm de John Pasquin, avec Victoria Principal (90 min). 2102591
1.05 Rock express. Magazine.
1.35 La Nuit des clips.

Canal +

► En clair jusqu'à 14.00
12.20 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field.
13.30 Cyberculture.
14.00 Handball. Montpellier-Chambéry.
15.30 Basket-ball. Indiana-Seattle.
15.55 Surprises.
16.15 Le Journal du cinéma.
16.40 Les Superstars du catch.
► En clair jusqu'à 20.33
17.24 Intermezzo.
17.25 Décode pas Bunny.
18.25 Le Carnaval des tricheurs. Documentaire.
18.50 Flash d'information.
19.00 TV plus. Magazine.
20.00 Les Muppets.
20.25 Pas si vite. Magazine.
20.33 Beastly Behaviour.

20.35

COUP DE BLUES
Téléfilm de Xavier Bermudez, avec Feodor Atkine (112 min). 496930
Un journaliste portugais enquête sur des flics ripoux.
22.25 Le Printemps des phoques de Weddel. Documentaire.
22.55 Flash d'information.

23.00

TRUE ROMANCE ■■
Film de Tony Scott avec Christian Slater (1993, 116 min). 6438268
0.55 Le Bonheur ■■ Film d'Agnès Varda avec Jean-Claude Drouot (1965, 77 min). 9816878
2.15 Raï ■ Film de Thomas Gilou avec Tabatha Cash (1994, 86 min). 9944244
3.40 The Rock'n'Roll Hall of Fame. Musique.
5.40 Forrest Gump ■■ Film de Robert Zemeckis avec Tom Hanks (1994, ♦, 137 min). 8047268

Radio

France-Culture

20.45 Fiction : Nouveau répertoire dramatique. Le Porteur de cadavres, d'Yves Ravey.
22.35 Musique : Décibels. Autoportrait de Carles Santos ; Atelier de Gamelan à la Cité de la musique ; Ecriture et critique musicale avec Jacques Drillon ; Pierre Flinois, musicologue ; Le concert en appartement de Pierre Henry.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Nouvelles de Pierre Siniac : Quelques mots avant de partir ; Adieu ma beauté. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.). Au-delà du bien et du mal ; 2.52, *Le Ravissement de la parole* – Marguerite Duras ; 6.05, Danielle Gely, podologue.

France-Musique

20.00 Opéra. Donné en octobre, à l'Opéra Bastille, à Paris, par le Chœur et l'Orchestre de l'opéra national de Paris, dir. Ingo Metzmacher : Katia Kabanova, de Janacek, (opéra en trois actes), Nancy Gustafson (Katya Kabanova), Tom Krause (Saviol Dikoï), Larissa Diadkova (Kabanicha).
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Karlheinz Stockhausen de vive voix (1re partie des entretiens de février, à Leipzig). - Octobre en Normandie. Concert donné le 9 octobre, au Conservatoire de Rouen, par le Quatuor Arditti et la Tokyo Sinfonietta, dir. Kunitaka Kokaji : Quatuor à cordes (création en Europe), de Nodaïra ; Heterophony, de Nishimura ; Divergences pour quatuor (création mondiale), de Taira ; Rain Spell, de Takemitsu ; Recurrence, de Ichiyanagi ; Lydian pour orchestre de chambre (création en Europe), de Emura ; Seven Choral Variations For Silence (création en Europe), de Condaï.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. La Pologne. Polonaise brillante, de Wieniawski, Perlman, violon, Sanders, piano ; Quintette op. 34, de Zarebski, dir. Wilanow, Gadzina, piano ; Jawnuta ouverture, de Moniuszko, par la Filharmonia Pomorska Bydgoszcz, dir. Satanowski ; Stabat Mater, de Szymanowski, par le Chœur et l'Orchestre de Birmingham, dir. Rattle ; Deux impromptus, de Chopin, Duchâble, piano ; Concerto pour orchestre, de Lutoslawski, par l'Orchestre de Chicago, dir. Barenboïm.

22.40 Da Capo. Œuvres de Franck, Bach, Haendel, Purcell, Mozart. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 Julie Lescaut. Double rousse.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Spécial Fa si la chanter (France 3 du 15/10/96)
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.35 Les héros sont éternels. [4/6] Don Quichotte, le livre et le réel.
20.35 Kenzaburô Oe et son fils Hikari. Une affaire personnelle.
21.20 Orgues en liberté.
21.50 15 jours sur Planète.
22.15 Sous un toit de Paris.
23.10 Une mission scientifique de Discovery.
0.00 Tags (30 min).

Paris Première

20.00 Top Flop.
20.30 Voitures et voiliers de légende.
22.05 Björk. D'Emmanuel Pampuri et Fabien Raymond.
22.30 Nova.
23.25 Concert : Robert Charlebois. (95 min). 89596715

France Supervision

19.25 Ballet : Notre-Dame de Paris. En deux actes d'après le roman de Victor Hugo.
21.35 Cap'tain Café. Invité : Cheb Mami.
22.35 La Provence de Paul Cézanne. De Charles Lartigue.
23.00 Claude Monet. De Dominique Verdure.
23.45 Motocyclisme.
1.15 Cyclisme (150 min).

Ciné Cinéfil

20.50 Le club : Samuel Hadida.
22.05 Le Meilleur du cinéma britannique. Les comédies musicales.
23.00 Appel d'un inconnu ■■ Film de Jean Negulesco (1952, N., v.o., 95 min) 40907336
0.35 Les Temps modernes ■■■ Film de Charles Chaplin (1936, N., 85 min) 23228282

Ciné Cinémas

20.20 Une femme derrière l'objectif. Téléfilm de Lawrence Schiller (95 min) 37277997
21.55 Ciné Cinécourts.
23.00 Une nouvelle vie ■■ Film d'Olivier Assayas (1993, 120 min) 7275048

Série Club

19.55 Robocop.
20.45 Collection aventures.
22.00 Jake Cutter. La perle noire.
22.45 Code Quantum. Que Dieu me punisse.
23.40 Panique aux Caraïbes. Quelques dollars de plus.
0.30 La Famille Addams. On t'a reconnu (30 min).

Canal Jimmy

21.00 Earth Two. Mutation.
21.50 Friends.
22.10 Chronique californienne.
22.15 Nonante.
23.15 Le Fugitif. A un fil.
0.05 Motor Trend (25 min).

Eurosport

12.55 Ski. En direct de Solden. Coupe du monde, Slalom géant dames : 2e manche (35 min). 8356171
15.30 Golf. En direct de Valderrama (Espagne). PGA européenne, Masters : 3e tour (150 min).
18.00 et 19.30 Tennis.
21.00 Sumo.
22.00 Boxe.
23.00 Golf (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

0.10 *Le Tueur du futur.* Film de Rachel Talalay (1994, 90 min). Avec Karen Allen, Chris Mulkey. *Fantastique.*

► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Une envie de Colette

par Pierre Georges

UNE ENVIE DE LECTURE, comme une automnale friandise, quelques pages fondantes et sensuelles sur le coin de la cuisinière dans une odeur de cannelle et de poire au vin. C'est à cela qu'on pensait en apprenant l'inauguration officielle, à Saint-Sauveur-en-Puisaye, d'un musée Colette.

Simplement à cela. L'automne va si bien à la lecture de Colette, couleurs et odeurs toujours renouvelées, plaisir ronronnant comme chatte au coin du feu. Le vrai musée, sans vouloir en rien contester l'autre, le bourguignon, rempli, on l'imagine, de *sulfures, de papillons, de photographies*, de meubles à vivre et de tables à écrire, le vrai musée Colette est dans son œuvre, coffre au trésor inépuisable, *mots d'or et de senteur*.

C'est un émerveillement constant. Colette fut, comme l'on dit habituellement dans les dictionnaires, femme de lettres. Mais tellement femme et tellement lettres qu'on devrait encore et toujours obliger les enfants des écoles à suçoter quelques pages pour solde de toute gourmandise. Le pays de Colette est un bien vieux pays, mais ses mots restent comme neufs au grenier collectif.

Femme de lettres, Calixthe Beyala le deviendra-t-elle pour la mémoire des dictionnaires spécialisés ? Sans aucun doute, puisque l'Académie française vient de couronner cet écrivain franco-camerounais de son Grand Prix du roman pour les *Honneurs perdus*. Sans doute son livre le méritait-il largement, car on ne peut imaginer les Immortels se fourvoyant sur la qualité de l'œuvre.

Mais, au-delà, comment ne pas être dérangé par le côté involontairement cynique du titre, *Honneurs perdus*. Car, avant que d'être couronnée pour ce roman, Calixthe Belaya fut condamnée pour *un autre, Le Petit Prince de Belleville*. Et condamnée sévèrement, au mois de mai, pour plagiat, un délit qui, ordinairement, n'aide pas aux couronnements *littéraires*. Les magistrats avaient, études de textes à l'appui, considéré que ce Petit Prince-là emprunta beaucoup à un ouvrage, *Burt*, de l'écrivain américain Howard Buten, titré en français *Quand j'avais cinq ans je m'ai tué*. Bref, on en resta là, Calixthe Belaya n'ayant, pour l'instant, pas fait appel de cette grosse tache d'encre sur son œuvre et préférant, dit-elle, *« laisser les morts enterrer les morts »*.

Les morts justement, l'ami mort, Christina Forsne s'en occupe. Plutôt journaliste que femme de lettres, cette Suédoise, la fameuse *« Suédoise du Président »* que toutes les rédactions de Paris connaissaient sans en parler jamais, consacre un livre à François Mitterrand. Une femme, un secret, un livre de plus. Etait-ce vraiment indispensable ?

(Cette chronique reprendra le lundi 4 novembre.)

Sept personnes maintenues en garde à vue dans l'enquête sur l'attentat de Bordeaux

Le FLNC-canal historique avait revendiqué l'action terroriste contre la mairie de M. Juppé

L'INTÉRÊT principal du coup de filet ordonné, jeudi 24 octobre, par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, dans le cadre de l'enquête sur l'attentat contre l'Hôtel de Ville de Bordeaux, revendiqué par le FLNC-canal historique, paraît résider dans le changement de *stratégie judiciaire* qu'il dénote dans la gestion du dossier corse. Après les interpellations effectuées dans les régions de Bonifacio, Bordeaux et Marseille, *certains enquêteurs se montraient* réservés sur la portée de l'opération décidée par le juge Bruguière.

Vendredi matin 25 octobre, sept des douze personnes interpellées *ont été maintenues en garde* à vue, tandis que les cinq autres – des femmes – avaient été libérées dès la veille. Les sept hommes, dont cinq appartiennent à une même famille originaire de Bonifacio, étaient toujours interrogés, notamment sur leurs emplois du temps du jour de l'attentat, par les enquêteurs agissant sur commission rogatoire du juge Bruguière.

MITRAILLAGE A BONIFACIO

Une série d'armes (des revolvers, *un fusil à pompe*), des munitions et un scanner ont été saisis lors des perquisitions. Aucun élément ne semble, toutefois, mettre en cause les personnes interpellées *dans l'opération terroriste* ayant touché, le 5 octobre, l'Hôtel de Ville de la municipalité dirigée par le premier ministre, Alain Juppé.

A l'origine de *l'opération d'envergure* du 24 octobre, se trouvent des renseignements policiers attestant de l'existence de relations entre la famille Cantara et des personnes *résidant en région* bordelaise. Or, plusieurs membres de la famille Cantara sont proches de François Santoni : le dirigeant de la Cuncolta, vitrine légale du FLNC-canal historique, a été fréquemment hébergé par cette famille bonifacienne.

Condamné en 1994 à la suite d'une altercation violente survenue à Bonifacio, et purgeant sa peine dans une prison de Dordogne, Antoine Cantara a récemment profité de ses permissions de sortie pour nouer des relations avec des Bordelais. Mais rien ne semble indiquer, à ce jour, que ces relations aient un quelconque lien avec l'attentat du 5 octobre. *« Il fallait purger cette piste »*, commente-t-on cependant, vendredi matin, de source proche de l'enquête.

Mercredi soir 23 octobre, Alain Juppé avait affirmé sur FR3 que le gouvernement *s'était « donné les moyens* [pour] *faire respecter l'état de droit »* en Corse. *« Nous avons fait des enquêtes suffisamment sérieuses pour que, lorsqu'on met la main sur un terroriste, la justice puisse se prononcer avec un dossier solide »*, avait ajouté le premier ministre.

Le lendemain soir, en réaction au coup de filet policier, le bâtiment de la brigade de gendarmerie de Bonifacio a essuyé une rafale de coups de feu, sans blesser personne. Selon les premières constatations, deux motos sont passées à vive allure devant la brigade et leurs passagers ont ouvert le feu. Place Beauvau, des sources proches de l'enquête s'interrogeaient, vendredi matin, sur les conséquences qu'aurait, en termes d'ordre public, *« la stratégie purement judiciaire »* désormais impulsée par le juge Bruguière.

Erich Inciyan

Les nouveaux médicaments du sida seront disponibles à l'hôpital et en pharmacie

HERVÉ GAYMARD, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale, a annoncé vendredi 25 octobre, dans le cadre des assises nationales de l'association Aides, que les nouveaux médicaments du sida seront, à partir de février 1997, disponibles conjointement dans les pharmacies hospitalières et dans les pharmacies d'officine. Cette décision bouleverse les mécanismes actuellement en vigueur de distribution des produits médicamenteux et de fixation des prix.

« La fixation des prix de ces produits ne pouvant se faire simultanément, il apparaît nécessaire que nous ayons recours à un dipositif de dispensation mixte, à la fois en officine de ville et en pharmacie hospitalière, a déclaré M. Gaymard. *J'ai personnellement pris la décision de maintenir ce dispositif mixte tant que tous les prix ne seraient pas fixés et tant que des besoins de double dispensation seraient exprimés. »*

Ce nouveau dispositif devrait se mettre en place de manière progressive à partir du mois de février 1997. On estime qu'aujourd'hui 17 000 personnes (contre 13 000 à la fin août) ont, en France, recours à ces nouvelles thérapies constituées de l'association de deux ou trois médicaments antirétroviraux. Ces bi-ou tri-thérapies permettent d'améliorer, parfois de manière spectaculaire, l'état clinique des personnes contaminées par le VIH. Réunis au sein d'un comité présidé par le professeur Jean Dormont, les experts français du sida avaient fait valoir aux pouvoirs publics qu'il était nécessaire d'organiser la distribution de ces molécules par les pharmaciens d'officine.

Toutefois, le cadre réglementaire en vigueur interdisait, pour des raisons tarifaires notamment, la mise en place d'une distribution mixte. En pratique, les personnes concernées par ces associations thérapeutiques pourront disposer de l'intégralité de leur traitement dans l'un ou l'autre des circuits de distribution.

Parallèlement M. Gaymard a annoncé que, *« dans un délai très bref »*, le test diagnostique dit de la *« charge virale »* serait prochainement inscrit à la nomenclature des actes de biologie. La réalisation de ce test est indispensable à la mise en œuvre des polythérapies. Cette mesure permettra la réalisation de ce test par les laboratoires privés d'analyses médicales, facilitant par là même la prise en charge extra-hospitalière des malades du sida.

Jean-Yves Nau

Le Grand Prix du roman de l'Académie française décerné à Calixthe Beyala

LE GRAND PRIX du roman de l'Académie française a été attribué à l'écrivain franco-camerounaise Calixthe Beyala pour *Les Honneurs perdus* (Albin Michel), au 2e tour de scrutin, avec 14 voix sur 22 votants. Née en 1961 à Douala (Cameroun), Calixthe Beyala est l'auteur de huit romans. *Les Honneurs perdus* mettent en scène le destin d'une jeune Camerounaise à qui son village fait payer sa féminité et qui émigre à Paris avec un *« trésor »* : sa virginité. Le 7 mai, le tribunal de grande instance de Paris avait condamné Calixthe Beyala pour son roman *Le Petit Prince de Belleville* (1992), au motif d'une *« contrefaçon partielle »* d'un roman d'Howard Buten. Elle n'avait pas fait appel.

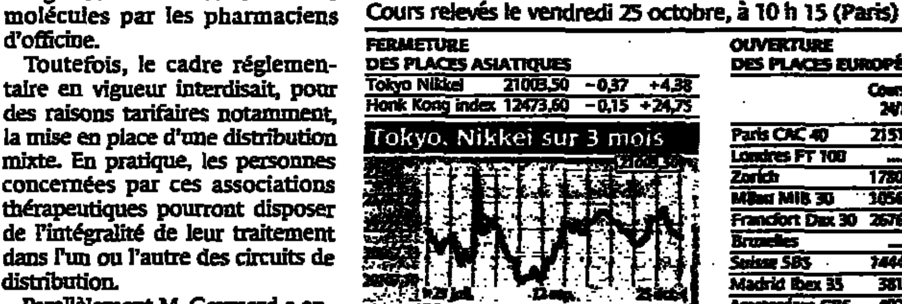
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 25 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21003,50	−0,37	+4,38
Honk Kong index	12473,60	−0,15	+24,75



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 24/10	Var. en % 23/10	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2151,62	+0,13	+14,94
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	1780,34	−0,81	+16,37
Milan MIB 30	1056	−0,94	+13,42
Francfort Dax 30	2676,40	−0,86	+18,74
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1444,10	−1,04	−0,92
Madrid Ibex 35	381,75	−0,43	+19,27
Amsterdam CBS	402,60	−1,52	+25,22

Tirage du *Monde* daté vendredi 25 octobre 1996 : 521 661 exemplaires

